

CORRESPONDANCE D'ELISABETH DE NASSAU
DUCHESSSE DE BOUILLON
A SA SŒUR CHARLOTTE-BRABANTINE, DUCHESSSE DE LA TREMOILLE
Années 1610-1618

Présentée et annotée par Jean Luc TULOT

-=-

1610 *L'Empereur n'ayant pas répondu à l'ultimatum d'Henri IV de retirer son administration et les troupes espagnoles du duché de Juliers-Clèves, celui-ci ordonna à ses troupes de se réunir en Champagne dans le but de lancer une opération dans le bas Rhin. Par ailleurs, une alliance était conclue avec la Savoie contre le duché de Milan. C'est dans ce contexte de tension internationale que le 14 mai 1610, Henri IV fut assassiné par Ravaillac. Le 15 mai la régence fut confiée à Marie Médicis. Celle-ci pour asseoir son pouvoir ouvrit largement l'accès du Conseil d'Etat aux grands. Parmi eux se comptait le duc de Bouillon.*

Henri de La Tour d'Auvergne n'avait pas pardonné à Sully son attitude en 1605 et 1606, aussi dès son entrée au Conseil, il lui chercha querelle au sujet des dépenses de l'artillerie. En plein conseil ils en faillirent même venir aux mains. La Reine dut intervenir pour que les deux adversaires se réconcilient. Au mois de septembre, Henri de La Tour d'Auvergne vendit sa charge de premier gentilhomme de la chambre du Roi au favori de la Reine, Concini, pour la somme de 64 000 écus.

Les archives de La Trémoille ne conservent aucunes lettres d'Elisabeth de Nassau pour les cinq premiers mois de l'année. Charlotte-Brabantine de Nassau qui était venue à Paris comme à l'accoutumer pour suivre ses procès, vint à Sedan au mois d'avril pour aller voir sa sœur qui dans la seconde quinzaine du mois de mars avait donné le jour à une fille qui fut prénommée Charlotte et dont la marraine dut être Charlotte-Brabantine. Celle-ci au début du mois de juin reprit le chemin de Paris.

A la suite de la mort le 9 septembre 1610 de l'électeur palatin Frédéric IV à l'âge de 36 ans¹, le duc et la duchesse de Bouillon et la duchesse de La Trémoille se rendirent à Heidelberg assurer la "bonne princesse de leur affection"².

1

7 juin 1610 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, vous m'avés bien plus donné de vos nouvelles que je n'en osois atendre y ayant sy peu que vous estiés arivée. Je loue Dieu que c'estoit heureusement, mais je suis bien marye de vos veillés par le chemin et apréande extrêment qu'elle continues au tahut de Paris. Croiés, mon coeur, que ce ne sera pas sans estre fort plainte de moy quy ay esté à ceste genne trois nuicts depuis vostre partement, tout de suite quy le voulois atribuer à ma fille quy couchoit avec moy et fus toute preste d'en faire la séparation, mais enfin elle ne se fit point et je n'ay point laissé de reprendre mes bons somes tout d'une tire où pour le plus n'y ayant d'intervalle qu'une ou deux. Mais je souhaiterois un someil bien interrompu, sy cela vous en pouvoit porter un bien doux et profond quy fortifiat vostre santé et vous aidat à suporter plus aysément la vye pénible que je me représente que vous allés faire.

Mais je voy bien que c'est désirer en vain de vous randre ce service. Le seul quy me reste de vous faire, c'est de /2/ prier Dieu de disposer tous les coeurs de vos juges à vous randre équité et droiture. Croiés que vostre procès est bien en ma pensée et que de mes voeux vous serés fidèlement

¹ Lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau du 27 septembre 1610 à son fils aîné. Archives nationales, 1 AP 331/31

² Lettre de l'Electrice palatine, Louise-Julienne de Nassau, du 13 novembre 1610 à Duplessis-Mornay. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenans divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou escrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 265-266.

assistée et service. Je me désire pour cest effet meilleure que je ne suis afin qu'ils fussent de plus grande efficace envers Dieu. Je me confesse fort mauvaise, mais non envers le monde. Je m'en glorifie aussi en luy et non pas en moy qui suis l'infirmité mesme. Chère Madame, je m'assure que vous ne me dédirez pas.

Mais il vous faut parler du monde que vous avez veu. Je me réjouis fort de ceste bonne chère de la Reine. Je ne doute point que si elle savoit bien vos inclinations et les miennes, comme aussi nos humeurs, qu'elle nous aymeroit encore bien plus qu'elle ne fait. Je veux espérer qu'elles luy seront un jour mieux cognues. Je m'estonne que vous ayez trouvé les princesses et les dames en leur gaité acoutumée et qu'elles ont déjà quitté les petits rabas et pris les cheveux frisés ; je ne suis pas presté de faire cela. Mon coeur, j'ay eu mon doeuil et celui de ma fille, de quoy je puis bien vous en rendre grâce, car sans vous cela ne seroit point.

Pour Mlle de Savigny, il n'y avoit rien. En attendant il ont pris les noeufs. Je vous laisseray /3/ le soing du surplus, puisque vous avez commencé ; mais je vous diray que La Bisette³ nous a envoyé des choses que l'on ne croiroit pas venir d'elle, comme la coiffure de ma fille, qui est un gros borborygme fait bien à la hâte. Mon grand voile aussi a une des ailes couverte d'une fasson et l'autre d'un autre ; pour ma coiffure, elle est proprement faite, mais aussi c'est tout. Je vous supplie commandés que l'on luy reproche afin qu'elle fasse mieux une autre fois.

J'eusse mieux aimé des nages pour ma fille, car elle ne tient point coiffée quant l'on prendra du cresp volant. Je vous suppliray qu'elle en aye que je sache, si vous plaît, pour qui le masque a été envoyé. Il est bien petit à ma fille qui dit que c'est pour elle qui a aussi en le monde si croire que c'estoit pour moy, mais il luy est bien mieux que le sien qui ne se peut accommoder avec ceste pointe. Je trouve la coiffure un peu petite. Elle passe fort peu ce monde bas. Pour ma fille Julienne, elle a déjà pris le blanc et estant plus petite que Frédéric, me semble qu'elle ne le doit point quitter. Toutefois si vous y insistez je le feray, ce que ne faisant point je vous supplie de faire faire ce qui luy faut.

Vous estes trop bonne païeuse ! Je vous envoie les parties du marchand Sacrelaire avec sa quittance. Teneuil en a veu faire le paiement et raïer les articles sur son livre. Tout est en bonne forme si vous avez le loisir remarqués que dans votre promesse /4/ vous dites que Messieurs vos enfans sont aussi à feu Monsieur votre mary. J'en ay cru croiant que cela est de superflus. J'ay aussi reçu par Janoteau les trois cent quinze livres que je vous avois prêtés. Vous commandez donc que le reçu qu'il a donné luy soit rendu. Je vous demeure redevable d'un bel écu n'ayant donné que quatre livres des sept que je vous devois en lieu de vous paier.

Je vous veux acuser d'avoir pris mes petits gans coupés où vous mitez force graisse d'orange. C'est un larcin qui met fort sensible représentés vous combien nous avons cherché comme vous estiez icy. Vous ne me pouvez rabaiser que m'en voyant de ceste graisse je vous redemande aussi mon petit manteau noir. J'ay eu moins de nouvelle par mon Monsieur que par vous mon coeur. Je luy mande que vous serez mon avocat pour intercéder vers luy, qu'il aye soin et de sa santé et de se garder. Je m'assure que vous me rendrez agréablement cest office et luy se service de solliciter vos juges avec affection. Il a couru icy force fâcheux bruit que je luy mande.

Adieu mon coeur, tout le petit troupeau se porte bien. J'ay fait prendre le doeuil à Monsieur le duc Frédéric. Je dîne et soupe bien avec luy. Je pensois que nous aurions des nouvelles d'Alemagne aujourduy. Le jour n'est encore passé. Ses enfans sont à la chasse. Chère Madame, je suis la très obéissante seur à vous et très fidelle servante que j'embrasse Messieurs vos enfans de qui vous ne me dites pas un mot. C'est la seule juste plainte que je vous veux faire. Adieu mon coeur, je les aye comme miens.

\$ \$ \$

A Sedan, ce 7e juin 1610.

Archives nationales, 1 AP 334/128

³ Une modiste de Paris.

14 juin 1610 - Sedan⁴
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, avec émotion de crainte [j'ay reçu] la lettre de Mlle de Videbourse, mais m'assure en la lisant, aprenant que [vos affaires] et non maladye, vous empaichoit [de m'écrire] mon coeur, sans excuse aucune [pouv]és prendre vos aises et croire que [je serois] prou contenté aprenant de vos nouvelles par vostre contantement, je prenois [...]ue vous allés estre tellement [prise] que les moindres divertissement [en vos affaires] vous sera ocmensation de surcharge [ne vous] incomodés donc point.

Souvenés [vous] seulement de me faire écrire, comme vous [vous] portés et des nouvelles non pas [se]grettes, j'en suis bien plus afamée [que je] n'ay esté et en say beaucoup [moins, car] mon Monsieur est tellement [fort] ocupé se dit-il, quy ne me fait [que de] petites lettres. Il a esté bien fort [malade] de son dévoiment d'estomac à ce quy [m'a] mandé. Ce m'a esté un grand soulagement [de] ne l'avoir seu qu'avec sa [lettre, car] l'on en a fait courir de méchans [bruits] que je ne seus qu'hier, qu'il avoit /2/ esté empoisonné et que la Roine [luy fit donner] de sy excelans remeide qu'il l'avoit [mis hors] de danger, encore que je sache ce[la ne] laisse point de me demeurer de ce [...] d'apréantion quy ne me font pas [...] qu'en ceste perplécité.

Nous nous [tournons vers] celui quy est une garde quy [...]. Je le suplye de me le bien conserver. Je ne l'en requiers pas seule, je le [suplye] que ma chère seur y joins ses voeux ardens et je les tiens de grand [...] tant. J'ay bonne opignon d'elle.

Je [crois que vous ne] vous atendiés pas à voir sy tost Madame nostre belle-mère. Je luy ay écrit, la tenant [>>>>, mais je] crains bien qu'elle n'aye mes lettres. [Je vous] suplye que je sache quel sujet >>>>> vous recevrés là un contantement [...] préveu. Je m'en réjouis avec vous, [mais] puisque je ne vous ose demander [des] nouvelles, j'aurois fort de vous [en demander] de Madamoyselle vostre fille, mais [cela] sera par une main empruntée >>>>>>.

L'on me fait force question d'Alemagne [la plus]par de fort grande conséquence : [sy] la Roine porte son doeuil, sy elle n'avoit gardé le lict après son affliction, sy /3/ [elle est en] noir. Et moy, je vous demande sy [...] de Monsieur vostre fils sur le sujet que [...] conte et quy vous jugés en faveur [...] roy n'est pas sur nostre chiffre. Je vous [...] intérogasion sy vous aviés le [...], comme moy je le vous souhaite et [...] facilité que vous y avés [...], mais que je n'en entre en [...].

J'ay eu ma robe quy me fait voir [...] les manches de balaine et les [...], mais je ne say sy sont aussy grans [...] sans le doeuil. Sy vous plaît [me le] mander et sy le sacre et l'entrée [ce] sera bien tost. M. Colbe m'a fait [...] de Monsieur Bouron où j'ay appris un [...]lle, mais il en mande moins que [luy. Je] luy avois écrit et n'ayant point [de réponse], je crains l'égarment des mienes.

Vous aviés mandé de vos nouvelles [par le messenger de] Mets, la bonne princesse m'en [mande] de mesme pour vous. Vous [...] qu'elle me mande. Je ne say sy ce [...] mot à \$ cela ne, cela pas cèle 9 [...] grande défaite sur les ennemis des [..., Dieu] vueille que cela se trouve vray.

J'oublois [de vous dire] : 9 doit voir 23, quy doit 214 → [...] aussy mande 10, mais 214 à 237 162. [Ce sera tout ce] que vous aurés en chiffre, car j'y /4/ suis fort empaichée;

Tout mon petit [troupeau se] porte fort bien, Dieu mercy. Frédéric [...] luy faut quy est fort bien. Je l'attribue à vostre soing. Je croy que puisque [n'avez point] envoyé de coife pour Mlle de [...] c'est quy ne s'en porte point. Je [voudrois] savoir si vous trouvés Ø toute [...] à me promener et lever matin, [...] chaut très véément, je vous plains [que] l'avez pareil.

Adieu, ma très chère [Madame], quy pouvés sur moy plus que p[our] mon Monsieur. C'est la vérité et que [je suis] vostre très fidelle servante toute à vous mon coeur. J'embrace tous Messieurs [vos enfans] dont encore sy cest plus de deux [...] est bien de l'aloy que vous la voulés honnétetés et belle parolles, mais ses extrémité en un autre, car c'est plutôt à l'âne mais vous m'avez commandés [...] pener, n'y songés point, mon grosier esprit ne produict rien de meilleur en ce chef là, mais en celui de vous savoir bien aymer et honorer, je ne le cède à personne [du monde] et il ne s'y peut rien ajouter [...] donc la duré pour toute la vye de [ma chère] seur. C'est

⁴ Cette lettre a les bords rognés et de ce fait n'a pu être totalement reconstituée.

§ § §

A Sedan, ce 14e juin 1610.

Archives nationales, 1 AP 334/129

3

21 juin 1610 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je vous eusse bien excusée quant je nusse point receu de vos lettres, à plus forte raison je le dois de ce qu'elles ne sont bien grande, quant je considère vostre enbarasement à la sollicitation de vostre grand procès. J'ay grande compasion de vous. L'issue sy plaît à Dieu récompasera toute vos paines. Je luy en y redouble mes voeux, depuis avoir veu dans vostre lettre perplécité.

Il faut bien, mon coeur, que mon Monsieur ait eu des ocupasions pour le public en grand nombre et bien préssantes puisqu'il n'a pas sollicité pour vous, car je suis assurée qu'il n'y a rien qui fit plus agréablement que vous randre ce devoir et service. Je n'ay cependant peu aprendre qu'il y ait manqué sans un extrême déplaisir, car ce quy vous touche met sensible jusquee au cœur, ce quy m'a réjouye c'est qu'il a optenu le tabouret pour Mlle vostre fille. Il me tarde de la savoir arivée pour en prendre /2/ posasion. J'an aymé encore mieux la Roine et sur tout sy elle ne l'acorde qu'à ceux quy le mérite; L'on publye fort sa sagesse et prudence.

Je viens de parler au frère de Monsieur le baron d'Augne, quy me l'a fort loué. Il m'a dit aussy de vos nouvelles et assuré que vous vous portiés bien, mais fort ocipée en afaire que par grand heur il vous avoit trouvé en vostre logis que cela arivoit rarement et de M. de Vandemil y avoit esté neuf fois sans vous y trouver, que vous luy aviés fit vous mesme vostre procès vide. Vous aurés du relâche et tel sy plaît à Dieu que vous vindrés boire des eaux de Spa ycy. Je me repais de ceste douce espérance. Mon Monsieur me l'a done aussy de me voir bien tost, sy tout cela ce peut rancontré en mesme temps je seray trop heureuse, chère seur, c'es vous trop péner que de penser à ses enfans. Vous ne pourés rien faire de mal. Julion à ce que je voy portera de deux sorte de doeuls. L'on n'a pas envoyé les coifure de Mlle Doesquerque, ny de Mlle de Savigny ny leur écharpe. J'ay eu mon manteau de grand pris.

Je ne diray plus que /3/ Monsieur m'écrit de petites lettres. J'en ay eu une bien grande par le coche et une depuis par le baron d'Augne. Par la première, il me mandoit force nouvelle. Je demande ce que vous dite de sa broulerye. Je croy qu'elle tourne à son aavantage. Je suis bien ayse de quoy ils sont bien remis ensemble et encore plus de quoy il ne fait pas le voïage de Juliers. J'en ay esté en allarme.

M. du Tillay m'a dit peu de nouvelle et rien que le brûlement de ce pernicieux livre. Il faut que j'avoue que jamais je n'ay esté sy curieuse d'en savoir que je suis. Dieu nous en donne de bonne et de nostre sage Roine la force de supporter un sy pesant fardeau.

Je croy que mon Monsieur a bien pris vos bon avis. Sur ce qu'il m'a écrit, je me suicts trouvé empaiché à luy donner les miens sont sujets de sy grande inportance et de quoy il peut ariver tant de bien ou de mal que l'on n'y sauroit trops penser. Dieu nous vueille bien inspirer et vous et moy sur semblables choses.

Chère Madame, vous ne pouviés faire vos doléance à personne de quy vous pouviés estre davantage plainte, car je crains l'accident quy vous est arivé, comme la mort. C'est pourquoy sy tous les jours je n'ay le bénéfice que vous savés, j'ay grande tristesse, mais depuis vostre partement je ne l'ay point eue.

J'ay donné la lettre de Monsieur vostre fils à Monsieur le duc Frédéric /4/. Il faut que je vous dise qu'il a changé le nom à ma fille et qu'il la veut nomer à toute force Mlle. Je ne say s'il a eu le vent des discours que nous avons tenu, mais ce n'estoit pas pour elle. Mandés-moy je vous suplye sy je le dois endurer, je croy que non. Toute ma petite marmaille se porte fort bien. Julion a pris grand crédit depuis que vous este partye vers moy, non sans en estres bien fière. Adieu mon coeur, je suis la très fidelle servante de ma chère Madame et se très obéissante seur quy embrace Messieurs vos enfans de toute mon affection et leur souhaite mesme bénédictions qu'aus miens. C'est

§ § §

4

A Sedan, ce 21e juin 1610.

*Par comentaire, c'est de Monsieur le duc Frédéric de quy je parle quy changé de nom à ma fille et je dis que je ne say s'il a eu la lieu d'en faire discour sur les noms. Souvenés-vous que nous parlions de celui quy donne à Monsieur vostre fils, ce qui ne se devoit point en >>>> les fason de France et celle d'Alemagne, c'estoit que Monsieur vostre fils le nomme aussy cousin.

Archives nationales, 1 AP 334/130

4

28 juin 1610 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je n'ay point esté en paine pour ne voir de vos lettres, car je ne m'atendois point à en avoir et pour vous tesmoigner que vous m'obligés de prendre vos ayses. Je vous randré grâce très humble de ce que vous ne m'avés écrit. Je suis prou contente de savoir de vos nouvelles par Mlle de Videbourse, quy m'assure de vostre bonne santé et que mon Monsieur se rant songneux solliciteur de vostre affaire. Dieu bénye vos pas ! Croïés que je suis bien aus écoutes avec tremblement, tant les jugemens des hommes sont incertain, mais Dieu présidera au milieu de l'assemblée, quy doit juger vostre cause, sy luy plaît. Le prochain coche m'en pourra je croy porter des nouvelles que je désire bonnes et à vostre contantement avec pasion. Mon coeur, c'est la vérité. Mon Monsieur ne me parle pas par sa dernière de venir ycy. Je n'en veux encore dессespérer, car c'est sa coutume /2/ de ne point continuer à m'en assurer quant il me l'a dit une fois. Il me parle seulement de la nécessité quy voit à faire le voïage de Reins pour y faire la révérence à la Roine. Sy me faut boire ce calice d'amertume, j'ay à vous suplier de prendre la paine de me dire exatement comme il faut que je sois abillyé. Sy me faut avoir ma robe de ras de Milan et les najoires et le grand voile de crespé lis commant mon rabat et sy vous jugés que je n'en aye point de m'en faire faire sy l'on les porte à gros plis. J'en suis déprouvé et pour les autres mesme, je ne les croy pas bien. Je ne porte encore que de vos petis. Pour ma fille, je vous demande aussy instruction.

C'est bien vous donner de la paine, mais j'espère que vostre procès vidé, vous aurés du relâche mon cœur. Je ne suis née, je croy, que pour cela et toutefois mes voeux et mes désirs sont bien autres : seront de vous randre mille et mille service. J'ay bien sujet d'acuser mon malheur d'une grade rigueur, certe, chère Madame, je m'en aflige cruellement et sans les remeide de vostre excessive bonté quy me sont assurance que vous ne laissés pour mon inutilité de croire /3/ mon affection telle qu'elle est mon déplaisir m'acableroit, je rechercherois des paroles plus simfrantes et aprochante de mon resentment sy elle vous estoient agréable, mais puisque j'en say vostre dégout. Il y auroit du crime à le faire puisqu'il y a de l'obéissance à ne le faire pas.

Vous m'avés aussy sy solennellement promis que vous ne douterés jamais de la fidélité de mon très humble service et que je suis la servante quy vous honoré avec pasion. Pour mon fils, je vous demanderay aussy vos avis comme il doit estre et pour mes jamés quy n'ont point eu encore de coifure, mes filles portent des neoux seulement. Mandés-moy sy Mlle de Videbourse a pris le grand voile et tout mon coeur ce que vous croïés, que je dois opserver sy je dois faire ma court ; la bonne nouvelle sy on m'en pouvoit relever.

Je vous envoye un paquet de la bonne princesse quy me donne des comisions où il m faut avoir recours à vous. J'en ay fait un mémoire afin que vous trouviés la chose plus aysée. Commandés à une de vos filles de le bien faire exécuter sy vous plaît. C'est ouvrage pour La Bisette. Je croy qu'elle n'est plus sy empaichée qu'elle a esté. Toute ma petite troupe se porte bien, sauf ma fille ayné quy a un grand rume. Elle en garde la chambre sans fièvre, Dieu mercy,

Madame /4/ ma belle-mère met bien à venir. J'espère qu'elle aura receu mes lettres avant que de partir de La Haye. Je veux espérer qu'elle viendra à Reins avec la Roine et sy cela est ycy et, pour vous chère Madame, sy ce n'est par ce moyen là, il faut que ce soit pour boire des eaux de Spa. Ceste bonté tant prisé de ma bonne seur fera bien quelque notable effort encore pour sur monter les

5

empaichemens quy vous environneront s'oposant à ce dessain. C'est à quoy je vous conjure et adjure par l'amitié que vous me faite l'honneur de me porter.

Je ne trouve pas que ma nouvelle vye me fasse mieux porter. Elle est trop contraire à mon naturel. Je me résous toutefois à la continuer. Adieu bonne Madame. je suis la très fidelle servante de ma très chère seur. C'est

\$ § \$

A Sedan, ce 28e juin 1610.

Archives nationales, 1 AP 334/131

5

19 juillet 1610 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je ne trouve nullement estrange de n'avoir de vos lettres, mais sy fais bien un petit de ce que Madame ma belle-mère ne m'écrit point. Il y a trois semaines qu'elle est à Paris et ne pouris en tout ce temps là prandre un cart d'heure pour me mander de ses nouvelles. C'est me faire craindre que je n'aye la part que je désirerois en son souvenir.

Je croy chère seur que vous luy avés bien fait donner ma lettre. Je m'en veux éclaircir pour ce que je n'ay point des siennes quy m'en peut un peut faire douter. Elle a bien eu devant que de partir de La Haye, celle que je luy avois écrite par le mesager d'ycy, mais je n'ay eu réponse à l'une ny à l'autre. Mlle de Videbourse m'assure toutefois qu'elle se porte bien, sans cela je serois en paine, aussy bien qu'estonnée pour vostre santé. Elle me la dit bonne aussy veu le travail que vous prenés, quy est merviueux et incroyable. Vous avés d'autre force que celles que je vous ay veue, chère Madame, il faut que ce soit quelque vertu de haut quy vous assiste et quy empaîche que vous ne sucumbiés.

Le Sr. Jonpart m'a dit avoir esté /2/ en vostre logis à neuf heure du soir, mais quy ne vous peut voir que vous n'aviés soupé et vous metiés au lict sy harasée de vos sollicitations. Vostre affaire prant bien un plus long cours que vous ne pensiés. Dieu vueille que le sucès en soit sy heureux qu'il vous fasse oublier toutes vos paines. Il semble par ce que me mande Mlle de Videbourse que l'on parle encore d'acort, car elle dit que les juges reculent le jugement, afin d'en donner le moyen, cependant, je n'ois pas dire que l'on soit en ces termes. Je souhaite avec pasion, mon coeur, toutes les choses quy peuvent tourner à vostre contentement.

J'ay bien fait de ne me condamenés pas, que je n'ay veu ma lettre, quy me fait voir que c'est de Monsieur le duc Frédéric, de quy je vous parlois et vous me disiés que c'estoit de Monsieur vostre fils. A une mauvaise mémoire comme la miene c'estoit assés pour me mettre hors de souvenir ce que je vous avois écrit. Je vous renvoye ma lettre avec son comentaire. Je ne say sy l'intelligence vous en sera plus facile, je ne m'y explique pas fort bien. Sy vous n'aviés point de sy grande affaire à la teste, il vous pourroit aysément souvenir de nos discours pour ces noms, mais ocupée comme vous este, on ne doit trouver estrange que vous encevelisiés toute autre chose dans l'oubly et certe je dois faire consiance de vous donner /3/ la paine de lire de mes grandes lettre. Dite-moy librement sy elles vous importunent, j'amenderay ma faute.

Je croy que je dois aussy remettre à vous faire des questions sur le voiage de Reins, que vous ayés gagné vostre procès et puis je doute fort de le faire, car si mon Monsieur ne m'en dit plus mot. J'ay eu de ses lettres par le dernier coche quoy qu'il fut absent de Paris. Je croy que la présence de Monsieur le prince portera une grande crise aus affaires. Dieu vueille que ce soit en bien et quy reviene sans avoir pris de la contagion d'un lieu sy propre à en donner.

Sy Monsieur le prince d'Orange est avec luy, je ne say sy vous trouverés à propos de luy parler de nos affaires. Je croy que Monsieur de Colly n'y frapera pas le coup que nous espérions. Je pensois fort segret les propositions de mariage de Monsieur de Canaple avec ma fille, mais ceux quy revient de Paris disent ces nouvelles comme fort oubluées, mon coeur, je vous ay écrit sur ce sujet mes perplexités, quy me contiuent tousjours et sur vos difficultés mes opinions avec une naïve franchise quy vous peut faire voir quels seroient mes désirs et quoy que les vostres ne s'y raportent, cela ne nous mettera pas mal ensemble, car il ne faut pas que rien au monde ait ce pouvoir. Sy cela ariveroit, je

6

croirois la matamorphose aussy estrange que celles quy se faisoient /4/ du temps que les homes estoient convertis en abres, car je serois pire que beste brute, sy je n'aymois tousjours parfaitement ma très chère seur ; à quy je demande sy Mlle sa fille a veu la Roine et comme vous plaît la nourriture qu'elle a prise et sy n'y a plus à espérer de vous voir ycy, après la fin de vostre procès. Certe je croy que les eaux de Spa vous seront du tout nécessaire pour quérir le mal que vous aura fait vos grandes sollicitations, sans relâche d'esprit ny de corps. Mon coeur, devant toute chose vostre santé doit marcher. Donnés y donc ce quy est nécessaire et croiés que je me réjouiray plus que de vivre sy j'ay l'honneur de voir ma très chère seur. Adieu, je suis vostre très fidelle servante et très obéissante seur. Toute ma petite troupe se porte fort bien. Je souhaite la vostre en mesme estat, les ayment chèrement comme miens. C'est

\$ \$ \$

A Sedan, ce 19e juillet 1610.

Chère Madame, vous dire que je suis pryé par le garçon du petit page de Monsieur vostre fils de ne vous rien dire de ce quy s'est passé vous sera pour preuve, sy vous plaît ,que quoy qu'il ait esté bien batu ycy, ce n'est pas esté sans son tort. Je ne laisse pas d'en estre bien marye et d'avoir eu soing particulier de comander que l'on luy en fit bonne raison, mais par les informations que m'a porté Monsieur de Lage, il s'est trouvé sy agresseur que la satisfaction n'a peu estre comme j'ay désiré. Il n'a pas esté bien sage et on la trouvé ausy fous que luy.

Sy je ne craignois que vous susié cecy par d'autres, je ne vous en dirois mot, mais il me fâcheroit que vous susiés qu'il a esté batu, sans savoir qu'il a comencé. Le petit page se porte fort bien, je l'ay veu encore aujourduy. Il luy tarde bien de servir son maistre, de quy je suis la servante très affectionée. Je vous suplye ne faite semblant que je vous en aye écrit, car ce garçon promet tout amendement.

Archives nationales, 1 AP 334/132

6

8 août 1610 - Sedan⁵

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, la raison veut que j'espère que celle cy vous trouvera en chemin, et que je croye que je n'ay point de pouvoir sur vous sy vous ne vous en venés ycy boire des eaux de Spa. Puisque vostre santé vous y convye et oblige, (transcription Marchegay) voulés-vous vous déclarer son ennemie jurée, et de mon contentement; et me faire voir que mes prières, mes conjurations sons sans nulle vertu et efficace vers vous. Certe, mon coeur, la preuve en seroit trop claire pour en douter, n'ayant nulle affaire d'importance qui vous puisse empêcher de céder à mes supplications qui se joignent avec le besoin de vostre santé, qui protestons contre vous au défaut de venir ycy prendre des remèdes. La difficulté du voyage de Reims est levée, puisque le sacre est retardé⁶ ; mais quand elle ne le seroit, elle est fort légère, car quand il n'y faudroit aller, ce ne seroit que pour trois ou quatre jours être absente de vous. Pour le blâme que vous craignés recevoir de prendre souvent vos contentemens, il ne vous peut être donné que par des esprits non seilement malades mais plutôt infernaux, de quy il y a honneur de d'en recevoir ; mais pour tous les bons, les raisonnables et anges de lumière, ils vous loueront et estimeront juste de venir vous soulager de tant de peines que vous avés eues, des quelles personne ne vous peut tant plaindre que moy, quy ne désire pas ma vie mieux employée qu'à contribuer pour vostre service.

Chère Madame, de belles paroles vous n'en aurés point, car vous n'en voulés point. Il faut vous dire ma joie du témoignage que vous rendés à mon Monsieur de vous avoir bien servie en la sollicitation de vostre procès. Il me mande vous conseiller fort de venir icy, ce quy ne doit pas être de prit poids, e tme commande de retenir vos eaux , toute bonne augure pour moy, quy prie Dieu de n'y être pas trompée. Il me fait aussy espérer son retour dans ce mois. Celle par le coche me disoit vers le

⁵ Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 90-91.

⁶ Le sacre de Louis XIII eut lieu le 17 octobre.

20, mais celle par Grin me dit à la fin, et me fait voir qu'il n'est pas bie satisfait comme mérite de ses peines.

Vous vous excusés de me dire des nouvelles sur vostre procès, et Madame ma belle-mère sur vous, à quy je pardonne tout pourvu que vous veniés ycy. Puisque vous renvoyés Monsieur vostre fils à Thouars, nous ne le verrons point, mais bien Mlle vostre fille et le cher petit frère, de quoy je me réjouis extrêmement, mon coeur. Vous prenés bien de la peine de penser à moy si je vais à Reims ; vous ne m'obligerés pas peu.

Cette Mme de Louvigny est bien connue de l'orfèvre qui porte même nom et qui est cousin de son mari, mais vous n'avés que faire de savoir cela si vous êtes en chemin. Sur cette espérance je ne vous diray rien de plus, sinon que demain nous célébrons le jeûne. Dieu veuille que ce soit touchés au vif du sentiment de nostre misère, embrassant le remède avec une vive foi. Toute la famille se porte très bien, avec grande allégresse d'espérer l'honneur de vos voir ; et moy, mon coeur, j'en suis ravie et vostre très humble servante et très obéissante soeur.

A Sedan, ce 8e d'oust 1610.

Archives nationales, 1 AP 334/133

7

21 décembre 1610 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, celle-cy vous ôtera tout sujet de reproche, car elle ne répliquera rien à vos honetetéé, je vous la fais trop à la hâte, mais mon coeur, il faut vous dire nostre heureuse arivée en ce lieu d'hier au soir, ayant trouvé tout nostre petit peuple en fort bon estat. Le mal de la ville bien diminué de fasson que nous avons de grande ocasions de randre grâce à Dieu pour tant de biensfaits. Je m'assure bien chère et bonne seur que vos prières ce joindrons avec les nostre pour l'en louer et remercier.

Nous avons veu tout nostre troupeau à la grosse tout d'où nous n'avons voulu qu'ils ayent bougé. Nous soupâmes avec eux, mon Monsieur et moy quy en demeura, mes bien satifaits, hormis que je demeure en jalousye que Frédéric vous ayme mieux que moy, car il me nomma tousjours Tantant. Nous /2/ luy avons trouvé des chause. Il y est aussy libre que s'il les avoit portées un an. Mon Monsieur consentiroit aysément qu'il les porte tousjours, mais je répeugne à cela. L'on m'a bien confirmé le soing et la paine que vous prite pour eux, quy me fera vous dire seulement que mes remercimens fais n'ont garde de pouvoir atendre à ceux que je vous dois. Cela tient de l'impossibilité, mais il ne faut vous en dire avantage, puisque l'on vous ofense, quoy que je la sois un petit de vostre lettre que je receus hier quy me dit merveille auprès de ce que je vous ay dit et cependant par vous m'en censurés et toutefois c'est nous que vous avés sy extrêmement obligés, mais je n'en dit plus mot.

Il faut changer de discours et vous dire que ce fut Monsieur Le Conte quy me donna hier vostre lettre au carosse où j'estois avec mon Monsieur toute seule. Je la déchifre presque toute /3/ sans chiffre, mais avec le chiffre je n'ay pas peu comprendre, quy c'est que 208 quy a esté estonné de n'avoir rien eu de la part de 00, car ce nombre n'est pas le nom d'une personne tout le reste à bien esté entendu.

J'ay receu aussy vostre autre lettre par les chemins assés proche d'ycy. Mon Monsieur y a eu la part que vous désiriés. Il m'a comandé de vous dire qu'il n'a point receu la vostre, de quoy il est très mary. Monsieur de Rignac luy mande que vous l'aviés fait donner de Monsieur Quertin pour l'envoier par la poste et il ne l'a point eu et cependant pasant à Mets, il y receu celle de Monsieur de Rignac quy venoient par ceste voye, comme aussy une dépache de Monsieur de Vileroy. Je m'estonne que peut-estre devenue la vostre. A ce que je voy il y a bien des brouleries. Mon Monsieur dit les avoir bien préveues et que la précipitation φφ luy feroit bien du mal et à d'autres. Il atent le retour de Valigny pour résoudre son partement. Il m'a comandé e vous dire cela /4/, mais je croy quy vous écrira et envoira la réponse à la lettre que vous luy avés envoyé de φφ. Il voit de grandes difficulté à remédier au mal quy menasse. Cela luy donne bien de quoy réver, mais nos difficultés domestiques nous donnent bien de la paine car représentés vous que nous avons mené un grand train pour venir quérir Monsieur le duc Fedéric. Le baron de Vinebourg en est le conducteur. Il est logé céans comme aussy deux autre

gentisomes, mais nous avons laissé à Dousy tout le reste, comme aussy tous nos gents. Nous ne savons qu'en faire ne voulant loger personne à la ville, cependant il y ariva hier un ambassadeur du duc de Nieubourg quy y est logé. Il l'a fallu envoïer voir de fasson que voila déjà un comerce de comunicasion et nous en prévoions bien d'autre sur le partement de Monsieur le duc Federic. Tout cela nous met en grande paine pour nos enfans. Il doit encore venir aujourduy Monsieur Ermechetel gouvneur de Menchetat quy est allé en Lorraine demander conduite et sûreté pour son passage.

Tant de /5/ venans et d'alans ne peuvent qu'aporter beaucoup d désordre et de confusion et nostre estat requiert tout reiglement. J'en ay l'esprit tout troublé. Dieu doit bien estre tout nostre recours en ceste perplecité, car il peut tout conserver aussy bien en cest enbarasement qu'autrement. Il aura donc pityé de nous, sy luy plaît, et ne permettra que nostre venue aporte du mal.

Je ne vous ay écrit qu'une fois par les chemins quy est par le Sr. Disque. Nous avons mis onse jours en nostre voïage et n'avons eu de temps bien rude que le premier jour. La santé de mon Monsieur n'est pas comme je la désirerois. Il a besoin de repos et aller où vous le désirés. C'est au milieu des tourmentes, je croy que sa vocasion luy apelle. C'est pourquoy je veux espérer que Dieu le fortifira, mais je ne puis pas sans grand combat /5/ dire amen à vos conseil pour ce quy nous regarde en ceste tutelle. Il dit qu'il faudra aviser sur le lieu ce quy ce devra faire. Il s'en ira bien persuadé que l'on doit faire pour vous et pour nous. Ne soïés point en paine de vos créanciers je leur feray dire vostre bonne volonté, puisque vous me metté au choïs pour mon argent. Je vous supliray de me l'envoïer par Jan-Oteau quy n'est pas par ce voïage.

Julion avoit hier sa robe que vous luy avés fait faire, quy est très bien, mais celle de Babet trop petite. Nous l'avons trouvée embelly. Je suis très ayse que Madamoyselle vostre fille vous contente plus qu'elle n'a encore fait. L'on m'a bien assuré qu'il y a eu grande union. Je suis fort marye de l'accident de Madame la duchesse de Rohan. Mon Monsieur renvoye les pages de la chambre. Le coche s'en va partir. Il fut finir. Je ne pensois pas avoir le loisir de vous entretenir sy longuement mais ça esté esté avec précipitation. Vous voirés bien et croirés je m'assure que je suis avec pasion vostre très fidelle servante et très obéissante seur. Adieu mon coeur.

\$

A Sedan, ce mardy à neuf heure,
le 21e de de^{bre}.

Archives nationales, 1 AP 334/134

1611 *Le 26 janvier, à la grande satisfaction du duc de Bouillon, Sully démissionna de ses fonctions de Surintendant des finances.*

Pendant cette année 1611, Henri de La Tour d'Auvergne va être l'homme de la Cour. A ce titre, il va prêcher la modération lors de l'assemblée protestante qui se tint à Saumur du 27 mai au 12 septembre 1611. Mais lors de cette assemblée, non sans mécontentement, il vit les protestants partisans de la fermeté se donner un nouveau chef, Henri de Rohan⁷ envers lequel il ne ménagea pas ses critiques dans ses lettres à la duchesse de La Trémoille, lui reprochant d'écouter de mauvais conseillers.

Charlotte-Brabantine de Nassau après avoir passé les premiers mois de l'année à Paris, se rendit dans le courant du mois d'août à Sedan pour assister au couches de sa soeur qui donna le jour le 4 septembre 1611 à un fils, Henri, le futur maréchal de France⁸.

A la fin du mois d'octobre, Charlotte-Brabantine de Nassau revint à Paris. C'est alors que lui parvint le bruit que lors du synode provincial qui se tint dans le courant du mois de novembre à Thouars, la conduite du duc de Bouillon avait été critiquée en présence du jeune Henri de La

⁷ Henri de Rohan (1579-1638), duc de Rohan, prince de Léon, allié par sa grand-mère Isabelle d'Albret à Henri IV, était également le gendre de Sully. En tant que baron de Léon, Henri de Rohan disputait aux La Trémoille, barons de Vitry, la présidence de l'ordre de la Noblesse aux Etats de Bretagne.

⁸ Etienne BALUZE, *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne, op. cit.*, tome I, p. 457-458. Notons que le chevalier Ramsay et l'abbé Ragueneau dans leurs biographies de Turenne le font naître le 11 septembre 1611.

Trémoille sans que celui-ci ne réagisse. Ce fait provoqua le mécontentement du duc et de la duchesse de Bouillon.

8

10 janvier 1611 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je viens de recevoir vos lettres par le coche et il est lundy et plus de quatre heure. Jugés par là de la bonté des chemins et vous resouvenés des bois de Mondieu. Le mauvais temps qu'il fait, me met bien en paine de mon Monsieur. J'ay eu de ses lettres de Riens quy m'assure se porter mieux qu'au partir d'ycy. C'est merveille veu l'incomodité qu'il a receue. Il m'a envoyé la lettre que vous luy aviés écrite par son dernier laquais, quy vous fut dépaîché par moy quy n'ay que faire de vous, mander que j'ay veu celle quy avoit besoing de mon ayde, car par mon Monsieur, chère Madame, vous aurés seu tout cela et comme vostre grande lettre est tombée entre ses mains et comme il a trouvé que vous vous estiés très dignement aquité de la paine que l'on vous avoit donnée et jusque aus moindre chose, tesmoig son logis, son /2/ prouvoieur quy luy firent bien dire que vous estiés trop bonne cent mille fois. Dieu vueille quy vous puisse randre autant de service qu'il en a de volonté et qu'il y est obligé, certe mon coeur, rien ne peut avoir le pouvoir de me faire suporter plus pasiamment son absence que sy j'apprens qu'yl soit instrument propre à l'établissement que je désire en vos affaires, mais certe je doute fort qu'il aye le pouvoir que l'on luy veut persuader. Vous en jugerés bientost après son arivée quy doit estre aujourduy à Paris s'il afaiblit les journées qu'il s'estoit délibéré de faire. Je m'assure que sy sa santé luy permis il sera allé descendre en vostre logis bon Dieu qu'il trouvera d'exerice et bien pénible sy ne me trompe mais aussy y aura il plus de gloire avant on surmonte tant de difficulté.

Monsieur de Bouron m'a tant obligé que de mettre un biliet dans vostre lettre qu'il me mande la broulerye des premiers gentisomes de la chambre. Je ne doute point que le /3/ hola n'y ait esté mis prontement, veu la calité des personnes. L'édit des duels, je croy s'en ira à vau l'eau.

Vous mandés à mon Monsieur quy sera content pour son voiage. A la vérité, l'on le vouloit mal traiter : neuf cent escus pour luy et sis mille au maréchal de Lavardin⁹ ne se pouvoit sans grand mépris. Il s'en aléguoit des raison quy ne se pouvoient prandre en païment, mais il est inutile de vous dire tout cela.

Parlons de vostre marchant d'ycy quy ne vous a pas envoyé vos parties comme les premières. Sans la contagion, je ne pourois souffrir cela et vous prometterois de le faire vérifier, mais elle nous tient sy clos et couvert qu'il n'y a moyen de vous randre ce service sy tost, sy vous n'usiés encore envoyé l'argent dans quelques temps cela seut peu faire, mais s'il est payé une fois, je ne say sy ceste somme de dix ou douse livre en vaudra la paine. Pour mon argent, mon coeur, ne vous en incomodés point. Je vous l'ay demandé pource que vous ne m'aviés point limité de temps mais comandé que soudin après mon retour. Je vous dise sy je le voulois ou sy vous le doneriés à mon /4/ Monsieur quy me l'a laissé ayant plustost à m'en envoier qu'en atendre d'ycy.

Vous me randés trop bon conte comme l'on s'abille. Je croy qu'ysy que la dentelle se peut porter. J'ay demandé à mon Monsieur des tapis de Damas pour ma chambre en suivant vostre avis, mes il me faudroit aussy ds chiège.

Vous m'aviés demandé un cuisinier: Roquefort s'en va à Paris voir sy vous plaira vous servir de luy. Il promet de bien faire. J'ay mieux aymé retenir Jaque que Lieu à cause que sur leur foye il ne vont jamais sy bien. C'est l'opignon de mon Monsieur aussy. Je ne l'ay pas assuré du tout que vous le pranderiés disant ne savoir point sy vous en auriés aresté quelque autre, mais voulant aller chercher maistre à Paris, il n'a pas creu devoir atendre que j'eusse eu vostre réponse.

Je vous suplye que je sache tous ceux quy se trouvent aus nosse de Madame de Monpencier quy ne vous nomera plus cousine, ayant changé de nom ou bien méritera que vous la nommés de mesme. Vous saurés de mon Monsieur comme tout se porte à la >>>> quy est bien et en >>>>> ycy et je vous assureray que c'est très bien en ce château. Frédéric est trop heureux d'avoir tant de part en vostre

⁹ Jean de Beaumanoir (1551-1614), marquis de Lavardin, maréchal de France, gouverneur du Maine, Perche et de Laval.

bonne grâce. C'est pour ce que sa maman est apressiée de tout. Vostre très fidelle servante et très obéissante seur. Bonsoir mon coeur,

\$ § \$

A Sedan, ce 10e janvier 1611, ce lundy

Chère Madame, je vous suplye très humblement de donner ma lettre pour Madame de Ste-Croix à Monsieur de Bouron, quy je m'assure m'obligers tant que de luy faire tenir. Je l'en devoit prier par une lettre, mais écrire à la chandelle met fort pénible. Je vous fais un beau brouillon, quy vous sera temoing que je vous écris à la hâte sans cérémonie. Je croy que vous ne me reprocherés plus les belles parolles et n'y en a pas seulement une silabe. Adieu mon coeur.

Archives nationales, 1 AP 334/135

9

25 janvier 1611 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je vous écrivis hier, pensant que le coche deut partir de bon matin, sans atendre celui quy venoit de Paris lequel contre son espérance est arivé aujourduy à neuf heure, quy l'a fait résoudre de ne partir que demain quy me donne le moyen de vous dire mon coeur, que j'ay receu vostre lettre et les deux masques que vous avés pris la paine de me faire faire. Lesquels j'ay retenus les trouvant bien faits. je croy quy le sont esprès et non de l'ouvrage du palais puis quy sont doublés de tafetas blanc. Je voudrois bien savoir sy ceste petite dantelle d'embas n'y est pas superflue et sy s'en porte par ces princesse quy sont pour exemple de propreté.

Mon Dieu, chère Madame, vous me confirmés bien que le bruict de ces brouleryes a esté grand. Dieu soit loué que mon Monsieur a esté l'instrument de pais et de réconciliation et de faire obéir le Roy et la Roine quy je croy peut aysément juger que son but a esté leur service et le bien de l'état et nul intérêt particulier. Je ne say sy ceux quy écrivent que le sujet de la querelle a esté la rancontre du carosse de Monsieur le conte de Soisons [et] de Monsieur le prince de Conty, sont bien avertis. Je vous le demande mon coeur, mais à condition que vous ne vous incomodiés pas. L'on mande aussy que c'est /2/ une demoysele quy est prisonnière, ayant accusé Monsieur de Guise et Monsieur d'Epéron¹⁰. Vous ne me només que le dernier et ne me la califiés pas de ceste calité. L'on voit et oit dire d'étrange chose.

Je trouve que Monsieur le cardinal de Joïeuse a esté favorablement traité pour ceste tudelle¹¹, car je croy que de droit, elle ne luy apartenoit point. Les gages que je donnois à Roquefort n'estoient que de soisante livre, mais tous ceux quy m'ont servy devant luy en avoient douse de plus, quy n'est pas trop pour des pratiques. Je ne sache point qu'il en eust. Vous ferés fort bien de ne luy en point souffrir sy me souvient bien me semble qu'il avoit la pleume et que mesme elle luy a esté ôtée et puis redonnée pour la vaiselle d'argent il s'en faut un inventaire quy signe, c'est tout ce que j'y ay veu opsriver.

Je viens de savoir que le coche veut partir encore aujourduy. Je m'en vois finir en vous disant que vous faite des excuses à mon petit garçon quy sont superflue. Je vous le souhaite bien quant il est abillé en petit homme pour savoir comme il se seroit à vostre gré. Je m'assure que son papa vous en dit merveille. Pleut à Dieu estre sautée à Paris les jours que vous soupés avec luy tout seul et non en autre temps, car je ne désire rien moins que ce séjour. Adieu mon coeur, je suis vostre très fidelle servante toute à vous chère Madame. C'est

\$ § \$

A Sedan, ce mardy après dñé

le 25e janvier 1611

¹⁰ Mlle d'Escoman, une ancienne demoiselle de compagnie de la marquise de Verneuil, avait accusé celle-ci et le duc d'Epéron d'avoir manipulé Ravailac et d'avoir guidé son bras. L'affaire fut finalement étouffée et son instigatrice condamnée à la prison perpétuelle.

¹¹ François de Joyeuse (1562-1615), archevêque de Toulouse puis de Rouen, grand oncle de Mademoiselle de Montpensier.

10

28 mars 1611 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, jugés sy je tenois bien certain vostre venue puisque je ne crus point d'abort mon Monsieur quant il me dit quy ne menoit personne, mais luy répondis que je ne vous atendois pas avec luy, mais bien huict jours après. Sa réplique : " Vous ne l'aurés point du tout ce coup-cy ! ", me fut une rude sentence et quy m'eust ateirée sy un autre que luy me l'eust dite et sy vos confusions de m'en afliger ny estoient intervenues, lesquelles, mon coeur auront tousjours une telle force sur moy que toute autre chose y perdront du crédit devant vous, envers quy je croirois faire un tort irréparable que d'ocmenter vostre déplaisir tant j'ay de congnoissance du préjudice quy vous porte puisque je me soumets donc, chère Madame, à ce que vous m'ordonnés que de porter paciament la privation de l'honneur et bonheur /2/ à quoy je n'atendois avec tant de certitude. Comme ces pour l'amour de vous, pour l'amour de moy, modérés en aussy vostre regret de ne me l'avoir peu faire recevoir et certe, mon coeur, puisque vous ne pouviés me donner que sy peu de temps avec défaut cependant à vos affaires il faut se consoler en l'espérance qu'en une autre saison vous aurés plus de facilité et de loisir a fair ce voïage et sy plaît à Dieu que ce soit à mes couches, j'auray du gain en ma perte. Je me suplye donc de tout mon coeur de nous asembler lors.

Je ne voiray que peu mon Monsieur à ce qu'il m'a dit. Il ariva ycy samedy de fort bonne heure. Je luy mène le petit garçon et la grande fille au devant de luy, mais pas fort loing au mesme endroit où vous le trovate lorsque nous y fumes ensemble. Je luy trouve assés bon visage, mais de fort mauvaises jambes quy sont encore empirées depuis sa venue après s'estre promené hier après dîné il se mit au lict et soupa et a eu une nuict plaine d'inquiétudes et laquelle je ne pensois pas luy pouvoir permettre de se lever ce qu'il a fait toutefois / 3/ et a dîné en salle.

Je luy ay demandé son avis pour vostre voïage de Fontainebleau. Il dit que vos affaires à Paris vous y doivent régler et que c'est un devoir où vous ne pouvés faillir en le faisant et que lors il trouve que vous ferés fort bien de vous ramentevoir, mais que sy vous plaisoit ne vous y trouver qu'en mesme temps qu'il y sera quy vous y ayderoit et randroit tout le service quy peut dépendre de luy quy est bien moindre en pouvoir que volonté ; de cela il ne faut point que vous en doutiés. Je me le promets bien aussy pour ce que vous deviés répondre quant on vous demande s'il yra à l'assemblée, c'est conformément à ce qu'il a dit qu'il n'en sait encore rien, mais qu'il sait bien que l'intérêt particulier de ses affaires ne l'y convyent nulement, c'est la rponse qu'il m'a faite quant je luy en fait la question et quant je luy ay dit vostre dispute et vos réponses il les a fort aprouvées et moy j'ay amiray vostre liberté de consiance, car il ne se pouvoit rien dire plus apropos ny en peut de parolles exprimer ny demander /4/ plus de chose. Vous avés un esprit autre que celui de vostre seur et sy vous avés bonne opignion de moy que dois-je avoir de vous quy valés cent fois plus que moy. Je le vous dis sans flaterye et sans rechercher de palles parolles pour vous le dire. La vérité ayant assés de force pour vous faire croire que je vous dis ce que je pense, mais chère seur que je dois avoir de regret à la paine que je vous ay donné puisque nostre dessain n'a pas réussy.

Je croiois que vous m'auriés peu vous empaïcher de faire faire toute les robes. Je suis bien ayse que vous avés évité la dépense d'une partye. Pour celle de ma mante, je la trouve bien employé puisqu'elle peut servir sans doeuil, car l'on en peut tousjours avoir à faire. J'ay receu le petit bourlet quy est bien fait et me sera bien commode. Je le croy un peu plus petit que le vostre. J'ay aussy eu mes gans, que je tiens estre lavés comme les vostres et très bons par conséquent. La coifure de crêpe pour ma fille a esté aporté par ce coche. Il y a un petit de changement à la houpe. Il faut dire veu /5/ les bons esprits de Paris, sy l'on portoit encore lontemps une pointe à sa coife. Je croy que je vous demanderois encore des najoires, car la miene s'en va bien vilaine. j'ay une autre coifure mais la pointe est plus large et plus longue et pas de sy bon tour.

Je suis bien ayse que vous avés deu de la bonne princesse ce que vous aviés seu de mon Monsieur. Je me suis estonné aussy bien que vous de ces défense sy expresse de ne dire mot de ce qu'elle me mandoit cela vous fait voir qu'en Alemagne l'on ne se déclare point que l'on ne soit assuré de n'estre refusé. Pour moy, je croy, plus que jamais, que c'est ce quy a empaiché 23 d'oser dire

l'amour qu'yl portoit. Je croy que nous dépaïcherons bien tost à Hidelberg. Pour ce satin, sy s'en peut trouver à Tours, j'en serois fort ayse, mais c'est abuser de vostre bonté.

J'ay oublyé de vous dire que les discours de la marquise m'ont mise en colère. Ils sont trop piquans. Je voudrois que vous eusies esté segondé de mon Monsieur lorsqu'elle vous ataquoit, quoy /6/ que vous vous soïés très bien défendue. L'on voit bien que l'animosité contre nous est bien grande, c'est la souffrir pour justice.

Mais avant finir, il faut vous dite que mon Monsieur a trouvé tout son petit peuple en bonne santé et son petit garçon tousjours en la mesme humeur que vous l'avés veu, mais plus fort et encore plus éveillé; Il a un pourpoint et des chaines aujourduy quy fait un temps du mois de may.

Mon Monsieur m'a dit bien du bien de Madamoyselle vostre fille que j'embrace mille fois avec vostre permission. Adieu chère Madame. C'est la plus fidelle servante que vous aurés jamais et quy avec ceste calité a aussy celle de très obéissante seur. Adieu encore un coup, mon coeur.

\$ \$ \$

A Sedan, ce 28e mars 1611,
ce lundy.

J'écris à Madame ma belle-mère et vous envoie ma lettre, ne sachant sy elle est encore à Paris.

Archives nationales, 1 AP 334/137

11

29 mars 1611 - Sedan

à Madame la princesse d'Orange

Madame,

J'ay bien appris certainement la guérison de Monsieur mon mary, mes son esloignement en un temps où sa présence m'est sy nécessaire, m'est un déplaisir sy sensible que j'en suis toute troublé et sy mal faite que je ne me puis donner l'honneur de vous entretenir davantage.

Je vous ay mandé, bonne princesse, comme j'avois gouverné Madame de Rohan et la promesse que j'en avois qu'à son retour elle feroit plus de séjour icy. Celle quy vous plaît me faire d'estre à nos batesmes m'apporte un grand contantement. Je ne puis pas recevoir un honneur plus cher.

Madame de La Trimoille me fait espérer celuy d'estre à mes couches, mes sy ce cher mary m'y manque, me semble quy ne peut avoir de salut pour moy quo suis la plus fidelle de vos très humble servante et très obéissante fille. Adieu bonne princesse.

\$ \$ \$ \$ S

A Sedan, ce 29e mars 1611.

Archives nationales, 1 AP 334/138

12

8 juillet 1611 -Sedan¹²

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, vous demandés de moy des choses impossibles que je ne m'aflige pas et que je quite mes apéantions et j'ay plus de sujet que jamais de l'estre et de les ocmenter : aprendre ce que j'ayme le mieux au monde vec ce fâcheux mal de doute, me voir eslongnée de luy de plus de sis vient lieues privée du cher contantement de recevoir de ses lettres et moy proche de trois ou quatre jourrs de mon neufvième mois. avoir tousjurs espéré le voir au comencement de ce mois et pour toute consolation vous me dite, mon coeur, que je l'auaray le quatre ou cinquième du mois quy vient. Vous me voulés faire vivre d'une chos quy me tue que ce longtemps et quy me porta un tel saisissement quant

¹² Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 92-94.

je le vis dans vostre lettre que mes larmes ne peurent d'abort venir à mon secours mes reprenant la force de respirer, je m'en vis bien toute couverte et sy comblée d'ennuy que fuiant toute compagne, je m'allay coucher.

J'avois un commencement de rume ce jour là quy en fut bien empiré mes ce mal m'estoit sy petit auprès de ma /2/ douleur que je ne m'en plaignois point car, représentés vous la sy grande chère seur qu'elle est pour m'acabler sans l'assistance d'en haut et que de juste sujets j'en ay. Hélas, ce n'est pas pour un et cependant l'un suffiroit pour me navrer sensiblement que peuvent-il faire tous ensemble malheure et me réduire en un extrémité quy vous feroit avoir pityé de moy sy vous me voïés. Je le vous dis pour m'en soulager mon coeur, et afin aussy que vous changiés vos carculs quy me cricifient, car ne croïés plus que ce soit assés tost, estre auprès de moy que le quatre ou cinquième du mois quy vient. Vous m'aviés tant assuré que pour le plus tart seroit à la fin d'oust et j'avois en tant de paine à ma résoudre à boire ce calice. L'amertune du dernier nes epeut souffrir. S'il est possible bonne soeur au non de Dieu délivrés m'en et faite que mon Monsieurse fye plus à mon carcul qu'au sien et quy ne preine pas un plus lon terme qu'à la fin d'oust.

Je crains que m'estant une fois trompée en mon conte en la grossesse de la petite laideron, il m'en veille faire un préjugé et en tirer /3/ ceste conséquence que j'en puis faire de mesme ce coup-cy, mes cela n'arrivera pas sy on acouche au bout des neuf mois et cela est extraordinaire d'en aller dix, mes ordinaire de n'aller point jusque à la fin des nuf de deux ou trois de mes enfans je suis acouchée cinq ou sis jours plus tost que mon conte.

Je vous fais toute ces remarques, afin que vous soïés mon avocate, envers mon Monsieur et que vous voïss que j'ay plus tost besoing de luy que vous ne penser, mes je ne m'esplique pas bien à mon grè, ayant esté interrompue par Monsieur de Russy quy 'a faillu voir et quy me fera finir celle-cy sans vous y dire tout ce que je voulois sur l'obligation que je vous ay du soing que vous prenés de mon Monsieur mes cela ne vous empaicher pas d'en croire mon resentment tel qu'il en doit estre. Je m'assure bonne sur car vous savés bien qu'en rien du monde vous ne me pouvés tant obliger qu'en ce sujet. La paine que vous prenés de commander en la maison le diverir d'un grand chagrin, croïés que vous ne faite pas peu pour luy et d eluy tenir sy bonne compagne et Madame de St-Germein aussy quy ne peut aymer personne /4/ quy l'honore tant que moy. Je vos suplye luy donner bien ceste créance, mon Dieu que ne puis je sauter auprès de personne quy me soit sy chères et me tirer de la langueur ou je suis, mon corps est seul ycy, car toute mes pensées sont où est mon trésor que Dieu par sa bonté me ramènera en bonne santé et fera que ma chère seur sera de la partye lors mes tristesses seront bien convertyes en joye.

Je ne suis pas encore bien assurée d'une sage-femme. Monsieur Louis croy me faire avoir celle quy a servy Madame de Loraine en ses premières couche, mes l'on m'en dit du bien et du mal, de fasson que mes apréantions me contineuent de ce coté là. C'est une des raison quy me faut la présence de mon Monsieur encore plus nécessaire car je ne voiray point ceste nouvelle sage-femme sans croire estre condanée à la mort. Dieu me viendra réjouir, car j'en ay bien besoing. Je ne vous envoye qu'une boîte d'abricots. Ce n'est pas en estre libérale mes cest que j'espère de vous en donner moy mesme et vous faire choisir car j'en ay de beaucoup de cuits quy sont de goût diférens.

Adieu mon coeur. Toute ma petite troupe se porte assés bien, Dieu mercy. Je ne mets point celle-cy dans le paquet de mon Monsieur, car je ne le veux pas croire près de vous, quoy que je vous suplye d'estre mon avocate. Je suis vostre servante très humble.

A Sedan, ce 8e juillet 1611,
ce lundy

Archives nationales, 1 AP 334/139

13

7 août 1611 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, vous croirés bien que sans le mauvais temps on se fut bien souvenue de vous, mais il a bien esté cause que nous vous avons bien plainte et douté sy vous aviés peu aller en deux jours d'ycy à Riens. Vos lettres m'assurent qu'ouy et de vostre bone partement, de quoy je loue Dieu

14

de tout mon coeur. Croiés que sy vous trouvés estrange chère Madame de ne nous voir plus que pour moy j'en demeureray longtemps à regretter l'absence de ceste bonne seur à quy je dois la vye. Je ne me puis contenter de vous l'avoir dit. Il faut vous l'écrire aussy, puisque la mémoire d'un tel bienfait demeure gravé dans mon coeur sy profondément quy n'en partira jamais non plus que la volonté d'en employer ceist sy je les avois à vostre service très humble. Vous n'aymés pas que l'on vous entretiene d'honestetés, mes /2/ celle-cy n'estant pas recherchée et procédant que de l'abondance du coeur la bouche parle, vous me le paronerés bien pour tesmoignage de cela.

Je vous diray que je vous écris si à la hâte que je n'ay point le loisir de vous dire de belle parolles, car il ne me faut quitter que le moins que je pourray ceste bonne grand-maman quy part demain. Vous saurés par elle comme elle laisse en bonne santé tout le ménage. Elle m'a fait voir plus souvent mon petit garçon que je n'usse fait. Il amende fort Dieu mercy, et gagne fort mon coeur ; La nourrice nous l'a donné quelque alarme de n'avoir assés de lait et un jour sur tout que l'on me fit la mesme harangue que vous ouite estant y quy me fit parler à elle à part mes je trouve que l'on m'avoit dit la vérité. Il mange sa boulye comme un petit Crésu, enfin il veut vivre, Dieu me le conserve par sa grâce et pour service à sa gloire.

Ayant fait la recherche de ce que mes enfants avoient besoing, je n'ay trouvé que ce que j'ay mis sur le mémoire que je vous ay envoyé. J'ay dit un mot de mes /3/ chétifs présent en disant adieu à vos filles de fasson, mon coeur, qu'il vous faudra prandre la paine sy vous plaît de m'acheter quelque chose et pour Mlle Dorson est marié. Vous n'avés oublyé persone ycy, ayés eu vostre esprit en repos.

Je vous envoie des lettres de la bonne princesse quy vous croit encore ycy et me renvoye à vos lettres sy je vous les envoie ouverte pardonés le moy. Je doute encore sy ma curiosité me portera jusque là? Je ne mes receus qu'hier au soir. J'ay encore les vostres pour elle quy me mande désirer fort de ceste toille d'argent frisée d'or sy l'on en trouve à 20 ou 23 escus l'aune. Elle ne m'a point renvoyé le mémoire de Larquette; Je ne say sy la mestoit à ce pris là mes au moins je voy bien qu'elle s'estoit trompée de m'avoir mandé 45e escus. Elle me fait aussy une autre demande sy ce porte encore des robe à quatre manche et le patron. Je n'en ay point, sy sont encore en usage, vous me l'envoierés sy vous plaît.

J'ay reccu des lettres de Mlle de Rohan quy dit fort vive Sedan. Je vous suplye que je sache comme ils auront pris ce que vous leur aurés dit, sy ce que l'on mande de Monsieur de Rohan est vray. Je ne voy nulle /4/ aparance d'obtenir les cinquante mille écus que vous savés et par consquent nostre dessain bien esloigné. Dieu le fera réusir sy c'est le bien et des vostres et des autres, car sa bénédiction est sur eux.

Chère Madame, je croy que vous ne sauriés estre plus marye que je suis de quoy les letres que mon Monsieur écrivoit à la Roine par vous ont est oublyé et celle de Monsieur le président de Tou. Je remy les avoit. L'on me les a données ce matin. Je vous les envoie, mes j'ay peur que vous ayés déjà veu la Roine et qu'elles arivent trop tart. Je m'estone quy ne vous souvient de les demander en partant.

Mon Monsieur m'a commandé de vous dire que vous avés à prandre garde quy ne se passe rien au sinode quy se tient à Touars, de quoy la Roine se peut plaindre et quy peut randre Messieurs vos enfans moins bien voulus d'elle. L'on luy mande que Monsieur de Sully s'y doit trouver. Je ne say comme vous aurés fait pour cela. Je vous suplye que je le sache. Ouilys s'en va à la poursuite de son procès. Faite luy l'honneur pour l'amour de moy de continuer à la favoriser et son affaire en recommandation sera /5/ une oeuvre charitable et laquelle m'obligera fort. Je say que vous este sy bonne seur, que sans suplication vous vous emploierés pour elle puisqu'elle est à moy. Je suis bien ayse que le Sr. Brest vous a servy de quelque chose.

Sy Monsieur le cardinal de Joïeuse est à la Court, souvenés-vous de le prier de nous faire ôter la grille pour voir la bonne seur à nous deux. C'est opstacle est fâcheux¹³. Madame ma belle-mère écrit en Holande, més la croïant plus diligente que moy je finiray. Ouilys vous dira toute les nouveles de la maison. Adieu mon coeur, je suis la plus fidelle de vos servantes et la très obéissante seur quy vous honore de toute ses affections.

¹³ Il y a une certaine ironie de voir ces deux pieuses huguenotes demander au très dévot cardinal de Joyeuse d'intercéder en leur faveur pour qu'elles puissent voir leur soeur, Flandrine, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, sans l'obstacle de la grille.

J'ay bien du déplaisir de la perte du frère de Monsieur de St-Germain et horeur de la fasson qu'il a esté tué. Dieu en fera la justice sy les hommes ne la font. Je vous embrace cent mille fois, la meilleure seur du monde et Mlle vostre fille, estant très ayse de savoir qu'elle vous entretient. C'est

\$ \$ \$

A Sedan, ce 7e d'oust 1611, ce lundy.

Chère Madame, j'oublie de vous dire de retenir de l'argent que je vous ay prêté, pour païer ce que vous me ferés faire suivant mon mémoire. De plus je désire avoir un rabat à gros plis tout de dentelle. J'ay dit à Ouilyé de me le faire faire. Je vous suplye de luy faire donner l'argent quy luy faudra pour cela et des porte rabas et retenir aussy de quoy acheter mes petis présens. je ne say sy vient-cinq escus sufira. Je remets cella à vostre discession. Bon soit mon coeur, que j'ayme comme moy mesme.

\$ \$ \$

Archives nationales, 1 AP 334/140

14

14 novembre 1611- Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je loue Dieu de vous savoir saine et sauf arivée à Paris. Le mauvais temps qu'il a fait nous mestoit fort en paine de vous. Madame ma belle-mère l'aura eu plus beau et cepandant je croy qu'elle aura mis davantage de jour en son voïage au moing autant que vous avec vostre séjour à Joare. Je me doutois bien mon coeur que vous n'auriés pas assés de résistance pour vous empaïcher d'y en demeurer vostre entrer vous ne me dite pas un mot de Madame de La >>>>> et c'estoit elle que vous >>>> andiés.

Je suis fort marye de la perte de vos lettres. Je feray mes diligences pour découvrir d'où en vient la faute, mes je ne les ays pas encore commencées mes je la suis bien davantage de l'oubly de celle de la Roine que je vous ay renvoyé par le dernier coche sy vous me les eussiés ramentué en partant cela ne fut pas arivé. Mon Monsieur s'en est bien fâché, mes la faute ne se pouvoit plus réparer. Je vous suplye que je sache sy vous les aurés peu présenter. Pour celle de Monsieur le président de Tou, ils ne peuvent estre donnés hors de temps, car /2/ l'oubly luy peut bien estre dit.

Vous me mandiés du sinode presque les mesme choses que ce que je vous envoïois par le commandement de mon Monsieur que vous aviés à bien prendre garde qu'il ne s'y passa rien mal à propos et c'est ce que vous me mandés avoir déjà fait. Il m'a dit de continuer à vous dire que vous devés estre songneusement averty de tout afin d'en randre conte à la Roine et empaïcher que l'on ne luy en puisse faire de mauvais quy vous puisse préjudicier.

Mon Monsieur a receu les lettres de Messieurs vos enfans. Tous deux luy ont bien pleu, mes surtout du petit quy croit de son mouvement et avoit sa gentillesse. Je n'ay veu que celle là quy à la vérité mérite d'estre fort agréable quoy que guère mieux écrite que de coutume. Mon coeur, voyés avec quelle liberte, je vous dis toute chose.

Mon Monsieur m'a dit commandé aussy de vous écrire que l'on luy mande que Monsieur de La Miletière¹⁴ escrit d'une estrange fasson au ministre de La Rochelle et sur tout de luy quy vous suplye de ne luy point céler le mécontantement qu'il en a et luy remontrer le tort quy se fait de randre le mal pour le bien, car il ne peut /3/ ignorer que sans luy il n'eust pas esté choisy et ce quy le porte à cela ça esté vostre considération, croiant quy vous fut affectionné. Usés donc de l'empire que vous avés sur luy pour le ramener à son devoir, car sy ne le fait il s'en pouvoit trouver mal et déchoir d'où il est monté avec honte. Il me tient ces mesme discours et encore un petit plus rude. Remédiés donc à cest inconvéniant. J'ay esté toute estonnée d'apprendre cela. Vous ayant ouy dire et à luy aussy qu'il estoit bon homme.

¹⁴ Etienne de Chesnevert, sieur de la Miletière, avocat à Talmont, avait été l'un des représentants des Eglises du Poitou à l'assemblée de Saumur. Il fut un des deux députés généraux désignés par la Cour à la suite de cette assemblée.

Il m'a commandé aussy de vous écrire que l'on luy a donné avis que Monsieur Durant avoit usé de quelques termes sédicieux en un prêche. Il vou suplye qu'il en puisse savoir la vérité par vous.

A quy, pour bonne nouvelle, chère Madame, je diray que je ne suis pas grosse d'aujourduy seulement, j'en puis parler assurément. Je fis hier ma première sortye là bas. Je fus au prêche et y mène ma fille et Frédéric quy vous certifira que tout se porte bien à la ville, Dieu mercy. Aussy fait-on au château. j'ay un peu de rume mes je vois en salle. Ma fille, Juliene, nous a donné l'alarme de la roujolle. J'en ay esté sequestrée, mes l'on croit que ce n'a esté qu'une éblusion de sanc.

J'ay eu /4/ grande apréantions de ce mal à cause de mon petit garçon quy se porte fort bien, mes ne pisse pas assés. Je fis hier une lettre de trois pages à Monsieur Louis sur ce sujet. Sa nourrice a tousjours bien du lect mes non pour le contenté toute les fois quy tête et surtout deux ou trois fois en vient quatre heure. Il rejette tousjours beaucoup et c'est pourquoy il luy faut plus de lect et que celuy de sa nourrice ne sufit pas. Cependant on coule le temps voiant quy se porte bien. Il n'a point de tranchées, mes tousjours des >>>>>nes quy sont bien cause de quoy il rejette son lect. Son visage luy fait beaucoup d'honneur, car il est plus gros à proportion que non (?) le corps quy est tousjours menu. Il a de bonnes petites jambes. Il a aussy le tin fort paré, sans aucune élevation, mais je le trouve un peu palle en dormant. Quant il a esté remué c'est un bel enfant, car il a pris de la couleur.

J'ay creu vous devoir randre conte exacte de l'état où il est, sachant combien vous désirés sa conservation, et aussy que vous avés quelque droit particulier sur luy, puisque sans vostre secours et assistance, je ne croy pas quy seroit au monde où tant que Dieu le conservera, mon plus grand soing mon coeur, sera /5/ de luy ramentevoir le service et l'obéissance quy vous doit et l'obliger à vous en randre ohtant qu'à moy mesme (?). Je veux cela de tous mes enfans. je vous en assure chère Madame.

Il faut que je vous dise avoir parlé à Mlle Dosquerque pour les gages que vous donneriés. Elle s'est montrée offensé de quoy je luy ay demandé sy elle en seroit contente et dit que quant vous luy en usiés voulu donner davantage qu'elle n'ay eust pas consenty et qu'elle n'a point prétendu à plus. Je m'assure que sy vous usiés ouy son discours quy vous eust bien pleu, certe ceste une bonne femme.

Il faut que je vous dise que mon Monsieur n'a pas fait attendre longtemps le présent qu'il avoit promis au Sr. de Teneuil. Ca esté une chaîne d'or de deux cent escus. Chère Madame,

J'écris à Monsieur de La Mote, je vous suply commandés que ma lettre soit envoyé. Je n'en ay point eu d'Alemagne depuis vous avoir érit hier j'y fis mes dépaiches. Monsieur Le Conte vous dira toute les nouvelle que j'oublye. S'il a besoin de vostre faveur en quelle afaire, je vous suplye de luy départir avec ceste assurance que vous nous obligerés extrêmement. Vous savés comme nous l'aimons et comme il mérite de l'estre. Je ne vous en diray pas davantage. Adieu la très chère seur que j'onore de coeur et d'affection et [de] quy je suis avec pasion la très fidelle servante.

\$ § \$

A Sedan, ce 14e novembre 1611
ce lundy.

Archives nationales, 1 AP 334/141

15

21 novembre 1611 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je vous écriray aujourduy avec plus de loisir qu'hier au soir que je ne voulus point veiller, n'ayant rien de sy pressé à vous dire que je ne peuse attendre le coche, mes je cres vous devoir envoiéer les lettres de la bonne princesse afin de vous donner le temps de voir sy se trouveroit de la toille d'or et me le pouvoir mander par le retour de Jan Oteau. J'ay mesire que font ces deux armés et demye d'Alemagne et trouve que ce n'est pas cinq cartiers de celle de Paris il s'en faut quatre doits, mes je n'ay peu comprendre que c'est que taille et n'ay trouvé personne plus sage que moy de fason que je ne vous en puis donner l'intelligence.

Mon coeur, j'ay a répondre à deux de vos letres dont la première m'a esté porté par celuy quy m'a ramené mes chevaux, de quoy je voy bien que vous avés eu bien du soing. Cela vous est ordinaire en tout ce quy me touche; Aussy este-vous la meilleure seur du monde quy n'avés rien oublyé de toute

les comisions de mon cher Monsieur quy /2/ a veu mes deux lettres et estime fort la paine que vous aviés prise, vous ayant écrit. Je croy qu'il s'est réservé de le vous dire et que cela l'a empaîché de me faire nul comandement et aussy qu'il est allé se promener et moy je garde la maison pour vous entretenir et pour achever mes dépaiches d'Alemagne de sorte que je n'ay pas peu affaires.

Lorsque je parlay à mon Monsieur de ceste maison de Courbonnois, il me dit que c'estoit une belle grande otellerye, mes quy n'avoit point de marque de bonne maison ; toutefois après l'avoir un petit considéré, il me dit que sy l'on l'achetoit toute qu'il y auroit sujet de se contenter et qu'elle estoit de grande étendue, mes je ne le voy point résolu de la louer. Au contrtaire, il parle de se loger au petit cabaret où il estoit à la rue St Honoré et luy acheter ceste maison là ce ne seroit le guère obliger sy l'on a envye de luy donner. Je ne say pourquoy l'on atent qu'il la loue sy ce n'est que l'on espère qu'il la prandra petite et à bon marché et que ce sera un sujet de ne luy donner point belle de toute celles que j'ay ouy parler. Je n'ay le coeur à pas une tant qu'à celle de feu Monsieur de Monpensier ce que j'en ay /3/ veu me plaît fort.

Vostre dernière lettre ne me dit pas un mot de ces maisons et sy vous avés veu celle de Courbonnois et d'autre, ne voy mon cher Monsieur résolu de suivre le conseil de Monsieur le président de Tou quy d'aller à Paris de quoy je le détournerois plustost que de l'y persuader. Je m'estone comant il m'y convye ne pouvant cela quant conspirant contre mon bien et repos, car d'estre de la partye en ce voïage. Tout mon petit peuple s'y opose et moy, pour le désirer, il me faudroit oublier le fruit de mon ventre et vous savés sy j'ay veine quy y tende; Je l'ayme plus tost trop que trop peu de m'aracher d'ycy donc cela ne se peut.

La Roine me fait beaucoup d'honneur de me le commander par ses lettres mes quelque autre commandement m'obmigeroit bien plus et j'ay opigny on que l'on luy a fait acroire qu'elle me feroit grand plaisir. Je me trouve sy empaîché que luy répondre que je ne pense point luy écrire sy celui de quy je dépens ne m'en dit la forme de s'escuser honnêtement.

Voies sy vous avés une seur abille femme. Elle n'est propre qu'à bercer ses enfans et les chanter ce que j'ay bien fait. Mon petit garçon avant hier quy comança à avoir de grandes tranchées ce quy n'avoit /4/ encore eu et ce quy me met en paine c'est qu'après que le mal est passé, il en demeure abatut. Mes, Dieu mercy, mieux qu'il n'a esté mes non pas encore comme je le désirerois. Je l'ay veu vant le ten mes ces petites choses ne sont pas comme ils ont tousjours esté. Je en say d'où peu provenir cela, car ces tranchées sont tout aparuu. Il començoit à amander bien fort sans ce fâcheux mal. Sa nourrice a plus de let qu'elle n'avoit eu il y a quelque temps. Il me faudra écrire sur ce sujet à Monsieur Louis, mes je me trouve en paine de luy parler de ces petites partyes quy est sur quoy je me fonde plus pour croire quy n'est pas du tout bien. Dieu m'en titrera bien tost de paine sy luy plaît. Je me trouve fort loing de luy. Nous avons changé de chambre et sommes à la verte pour faire acontrer la galerye. Tout le reste de mon petit troupeau se porte fort bien, Dieu mercy. Ils sont tous en campagne et moy au petit cabinet suspendu avec un poille quy me donne grand mal à la teste.

Les deux réponse que vous me faite sur l'avis de mon Monsieur touchant le sinode, luy fut faite par moy quy juge bien soudin quy vous estoit donné trop tart et que vous ne pouviés pas répondre de tout ce quy s'y feroit. Il dit qu'il se trompoit fort pressé de me dire quelque chose de plus, il me dit qu'il s'emploiroit volontiers pour luy et pour Monsieur /5/ de St-Cristofle;

Je vous renvoye vostre lettre. C'est tout ce que je vous en puis dire et non tout ce que je voudrois. Vous avés bien raison de croire que je me sentiray obligé à Monsieur de Rignac d'avoir eu soing de vos affaires et certe plus que pour moy mesme. Je ne luy écriray point que je ne luy tesmoigne.

Je mande à la bonne princesse la réponse que vous m'écrivés que vous a fait la Roine sur la recherche de Monsieur son fils. Je ne say sy cela leur feront prandre l'affaire plus à coeur. Mon Monsieur dit y vouloir envoyer copies sur ce sujet pour les preser d'y penser à bon essiant et leur remontrer le préjudisse de leur longueurs et le tort qu'ils luy font. Les princes du sanc sont pour n'estre pas si biens avec les fames de la Maison de Loraine qu'avec les hommes. Veu ce quy s'est passé à leur abort, mes ces bruleries s'acomoderont plus tost aysément que les animosités des autres.

Pour ces papiers que vous voulés envoïer à Monsieur de Lage, je croy qu'il aura pas le loisir d'y penser. Remetés, sy vous plaît, à faire cela que mon Monsieur soit à Paris pour luy en parler

premièrement me semblant vous avoir ouy dire que ses affaires de Bourgongne ne seroient pas mal entre les mains de Monsieur Armet. De vous en décharger sur moy, c'est les perdre.

Adieu mon coeur, je suis celle quy vous ayme plus que soy mesme et vostre très humble servante et très obéissante seur.

§ § §

A Sedan, ce 21 novembre 1611.
ce lundy.

Archives nationales, 1 AP 334/142

16

28 novembre 1611 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, aujourduy seulement, j'ay eu vos lettres pas la faute du cocher quy ne croioit pas en avoir pour moy et a négligé de me porter la boîte dans lesquelles je les ay trouvé.

Nous présuposiosns déjà que vous aviés remis à écrire par Monsieur Le Conte, mes à ce que je voy par vos lettres son retour n'estoit pas encore résolu. Je croy que l'on luy fera grand déplaisir de rompre son voïage, sy Le Vasseur l'a trouvé encore à Paris sera le moïen de luy faire, puisque l'on voir que mon Monsieur a pris résolution d'obéir au commandement de la Roine, quoy que sa santé requéroit fort un plus long séjour chés luy, mes il préférera tousjours toute chose à son service. Dieu vueille que sa présence puisse remédier aus maux quy nous menassent et tout par faute du monde, quoy ceux quy ne nous ayment pas sauront bien faire leur profit.

Vous aurés apris mon coeur, par les lettres de mon Monsieur combien cela l'a touché de voir qu'au lieu où vous avés pouvoir et mesme en présence de /2/ Monsieur vostre fils, il a esté blasmé et échafaude et moy je m'assure bien, que vous ne le sentirés point moins vivement que luy et que vous le ferés paroistre. Et, certe, chère seur, la conséquence en est trop grande pour ne le faire point, mes je n'ay que faire de vous disposer à une chose où vous ne serés que trop portée, nous ayment comme vous faite.

Il faut que j'avoue que je me suis estonnée oyant dire que Monsieur vostre fils a esté muet et sans réplique voïant que l'on parloit sy mal à propos et calomnieusement d'une personne quy doit aymer comme père, puis quy le veut aymer en fils. Son âge est ce quy ne peut un peu excuser, mes pour ceux quy sont près de luy quy savant vostre volonté, à la vérité, ceux là ne sont pas excusable et méritent que vous leur fasiés congnoistre combien ils vous ont ofencé par leur procédure et que vous ne voulés pas prandre leur garentye sy croïent se pouvoir iustifier quy l'en alègue les raisons à celuy quy se plaint d'eux.

Je parle en pluriel, mes j'entens Monsieur du Plessis quy assistoit à l'assemblé à Touars /3/ député de l'Eglise. Il a esté mandé à mon Monsieur que M. Rivet avoit bien fait et c'est ce que vous m'avés aussy écrit, mes je croy que vous n'aurés pas esté avertye de ce quy s'y est mal fait et c'est de quoy je tâche de rapaiser mon cher Monsieur quy s'estonne que vous ne m'en dite rien et certe je jurerois que cela n'est point venu à vostre congnoissance et que sy cela estoit vous m'en usiés dit vostre déplaisir très sensible. Voïés mon coeur, quelle est ma créance que vous ne me ferés point perdre et je m'en assure, mes il faut vous dire encore que j'estime que ce quy s'est passé à Touars vous doit hâter de faire venir Messieurs vos enfans afin de tesmoigner combien vous déferés aus conseils de mon Monsieur et comme vous voulés qui s'intéressent avec luy, quy leur sera un suport assuré et quy ne leur défaudra jamais. Je vous suplye surmontés donc les difficultés quy se peuvent présenter et les faites venir. La dépense est une des grandes, mes que cela ne vous areste point.

Mon coeur, je vous parle à coeur ouvert, ce ne /4/ seroit point s'aymer sy on faisoit autrement. Vous ne me dite qu'un mot de Monsieur Durant, mandés-moy sy vous l'avés ramené au bon sentier et sy ce sont charités que l'on luy prête de dire qu'il a prêché sédicieusement.

Je vous ay dit de la maison tout ce que je vous en pouvois dire. Le Vasseur vous dira la charge que l'on luy a donné. Mon Monsieur partira du temps qu'il l'a mandé. L'on ne parle plus de la mort de

Monsieur frère du roy¹⁵, me semble que le deuil n'est point selon la perte. La Roine n'a rien mandé du mariage quy se propose, me semble comme vous que l'on en devoit mander quelque chose à mon Monsieur et que l'on vous en devoit parler. L'union de la maison de Guise leur fait bien faire leur affaires. Servonsnous de leur assemblé et nous nous en trouverons bien.

Vous este une trop bonne seur de vous estre souvenue de toute mes inportunités et mesme de Bonne. Je vous en rans très humble grâce. Le mémoire a esté bien acomply, mes je ne vous puis dire sy tout sera bien que le petit garçon ne l'ait essayé. Le satin est un petit jaune comme vous le remarqués. Ma Galopin n'a pas bien cherché. J'ay changé côté là elle ne pêcheroit point ou qu'elle auroit du tout publyé les leçons de sa mère à l'exsemple de laquelle elle ne peut faillir.

Je ne doute point chère Madame, que sy mes lettres où je vous faisois mes doléances, de n'en avoir de mon Monsieur, nusse esté acompagnées de ce petit mot où je vous disois ma joye d'en avoir eu, que vous fusiés demeurée vivement touché de mon déplaisit, car vous este trop bonne seur pour faire autrement. Il me fache bien de n'en avoir eu par ce dernier coche. J'espérois bien aprendre assurément le jour de son partement sy n'a point changé de résolution depuis ces deriers. Je croy qu'il a repassé la mer. Mon Dieu quy me tarde de le savoir et de le revoir.

L'on me mande que vous alliés à Fontainebleau. Je vous suplye que je sache sy la duché et payrie de Monsieur de Diguière se verifira au parlement¹⁶. L'on m'a mandé quy sy rancontre de grandes opositions. Je vous plains de demeurer toute seule à Paris. J'ay receu des lettres de Madame Drure de Mets du stille Englois mes en François. J'entens bien mieux sa vive vois que sa lettre que j'estime, car c'est bonté quy luy a fait écrire, me voulant faire voir comme elle fait estat de la mauvaise chère que je luy ay faite. J'ay peur que l'on ne la contante en Alemagne. je la serois bien mon coeur, sy je vous pouvois tesmoigner de quelle pasion je suis la plus fidelle de vos servantes et très obéissante seur toute à vous. chère Madame, Adieu.

\$ \$ \$

A Sedan, ce 28e novembre 1611,
ce lundy.

Archives nationales, 1 AP 334/143

1612, “ *En cet temps là* ”, écrit Bassompierre, “ *se fit une estroitte union de M. le Prince, MM. de Nevers, du Maine, de Bouillon et du marquis d'Ancre et la reine se jetta entièrement de ce costé là* ”. Les ministres : Brulart, Jeanin et Villeroy étaient discrédités, “ *tout se faisoit selon le désir de ces cinq personages* ”¹⁷.

Marie de Médicis s'était engagée dans une politique de rapprochement avec l'Espagne qui devait être scellé par le mariage de Louis XIII avec l'infante d'Espagne et de sa soeur, Elisabeth, avec le prince des Asturies. Le 22 avril, elle confia au duc de Bouillon la mission d'expliquer les modalités de ce mariage au roi d'Angleterre Jacques Ier et de lui proposer le mariage de sa fille Christine au prince de Galles¹⁸, mais en fait pour persuader le roi d'Angleterre de condamner l'assemblée de Saumur et l'attitude du duc de Rohan¹⁹. A cette occasion, il emmena avec lui son neveu

¹⁵ Nicolas, duc d'Orléans, second fils d'Henri IV et de Marie de Médicis, né le 13 avril 1607, est décédé dans la nuit du 16 au 17 novembre 1611.

¹⁶ Pour rassurer les protestants à la suite de la disgrâce de Sully, Marie de Médicis avait élevé au rang de duc et pair Lesdiguière, lieutenant-général en Dauphiné, Bernard BARBICHE et Ségolène de DANVILLE-BARBICHE, *Sully, op. cit.*, p. 339.

¹⁷ Maréchal de BASSOMPIERRE, *Journal de ma vie*, Ed. marquis de Chantérac, Renouard, Paris, 4 vol., 1870-1877, tome I, p. 311.

¹⁸ Michel CARMONA, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 250-253.

¹⁹ Jack Alden CLARKE, *Huguenot warrior : The life and times of Henri de Rohan (1579-1638)*, Martinus Nijhoff, The Hague, 1966, p. 39.

Henri de La Trémoille. Le duc de Bouillon revint d'Angleterre le 13 juin et rendit compte de son ambassade le 16²⁰.

Le duc de Bouillon qui avait reporté la rancune qu'il éprouvait contre Sully sur Henri de Rohan, dressa Marie de Médicis contre lui, lui disant que Saint-Jean d'Angély dont il était le gouverneur devenait un camp retranché. Le choix d'un nouveau maire mit le feu aux poudres. Les dames de Rohan furent retenues à Paris, les pensions de Henri de Rohan et de son frère ainsi que le paiement des garnisons dans leurs places de sûreté furent suspendues. Rohan riposta en convoquant à La Rochelle une assemblée du cercle de la Saintonge et des provinces voisines qui rédigea une liste de griefs où elle exprimait la crainte d'un retour des persécutions.

La renaissance des intrigues de Condé et des Grands obligèrent Marie de Rohan à mettre un terme à cette épreuve de force à la fin de l'année. Elle libéra les dames de Rohan et rendit ses pensions à Henri de Rohan et à son frère²¹.

Charlotte-Brabantine de Nassau partit pour Sedan le 14 août²². Ce qui nous prive des lettres d'Elisabeth de Nassau pour la fin de l'année.

17

25 janvier 1612 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, vous ayant écrit lundy ce n'est pas pour avoir beaucoup de sujet de vous entretenir. Laisser aussy partir Monsieur Le Conte sans de mes lettres seroit contrevénir aus bonnes coutumes et à mon devoir de vous dire des nouvelles de tout mon petit peuple par luy c'est aussy faire tort à sa suffisance et au bon conte quy vous en peut rendre les voiant non tous les jours mes presque à toute heure. Un procès le mène à Paris où je m'assure que vostre faveur ne luy sera douse sy la requiert. Vous savés trop bien l'obligation que je vous en aurois sachant ce qu'il nous est et l'état que nous faisons de luy quy est à preuve des presens de corruption. J'espère à son retour savoir bien de vos nouvelles que je désire meilleure que persone au monde, mon coeur, c'est ce quy me fera l'attendre inpatientement.

Je fis hier une grande dépaïche en Alemagne. J'y propose à la bonne princesse de faire faire la robe de toile d'or à Paris. Elle m'a fait une question comme elle devoit nommer feu Monsieur frère du Roy à la Roine, luy écrivant sur le sujet de sa perte, ne l'ayant peu résoudre, je vous la demande.

Je ne say sy vous savés que ma seur, la contesse de Hanaut, est grosse. Elle partit d'Hidelberg se trouvant bien mal et n'a pas trouvé tout son petit peuple en l'état où elle les avoit laissés. Il y en avoit deux entre les mains des churigiens /2/ pour des cheutes, le reste tout enrumé. Pour Monsieur le conte de Hanaut, il seigne tant du nés que ma seur en est en paine à ce que me mande nostre cadette, tousjours la meilleure fille du monde.

Vostre prudent enfant eust encore hier bien mal aus dens, c'est pourquoy vous n'aurés point de ses lettres. Pour mon petit, je continue à croire quy sera galeux. Je n'en suis pas en paine pour cela, mes marye quy sera ainsy let. Je croy que Dieu me puny de cela pource que je l'ayme trop. La punition est bien douce il n'y a que sujet de luy rendre grâce. Je tiens qu'il a serré entre ses deux gensive ceste petite escroissance de chair, car une partye paroist plus rouge, comme un petit de sanc meurtry depuis hier seulement et depuis qu'il l'a quy estoient là elles n'avoit point changé de couleur. Au moins ne paroist-il pas qu'elle luy fasse mal, car il est gay tout ce quy se peut et rit en éclatant bien fort, c'est tout mon jouet. Je le hante souvent comme vous avés veu que je le say bien faire.

Je ne pensois pas vous emplire une page et comme je me licencye à ne vous dire rien quy vaille, je suis tout estonée de voir que j'ay emplye la seconde ; adieu donc ma très chère seur.

²⁰ PONTCHARTRAIN (Paul Phélypeaux, sieur de), *Mémoires*, Ed. Petitot, Coll. des Mémoires relatifs à l'histoire de France, tome XVII, Paris, 1822, p. 5.

²¹ Cf. Georges SERR, *Henri de Rohan. Son rôle dans le parti protestant (1610-1616)*, Aix-en-Povence, 1948, p. 78-112.

²² Lettre de Flandrine de Nassau à sa sœur Charlotte-Brabantine du 21 août 1612.

Vous ne me dite plus rien de la venue de Messieurs vos enfans. Je vous demande aussy des nouvelles de Mlle vostre fille et le contantement que vous en avés, que je vous désire tout de mesme que pour moy, quy suis la très humble de vos servante, mon coeur.

\$ § \$

Chère seur, Antisanty m'a fait dire que vous aviés obtenu quelque chose en sa faveur de mon Monsieur touchant une place et me pryé de le ramentevoir. Je croy que ce doit estre par vous quy luy en avés déjà parlé.

A Sedan, ce 25 janvier 1612,
ce marcredy

Archives nationales, 1 AP 334/144

18

26 janvier 1612 - Sedan
à M. de Bouillon

Monsieur,

C'est à moy à quy il ne seroit pas pardonable sy je perdois une seule occasion sans vous écrire, sans attendre donc et comme vous aurés de mes lettres par le Sr. de Coutures quy m'est venue voir et m'a dit comme il ne manquera pas de vous aller baiser les mains et très humblement remercier de celle qu'il a optenue de vous en sa faveur.

J'eus hier l'honneur d'en recevoir des vostres par le palfrenier quy a amené le beau cheval d'Espagne que je n'ay pas encore veu, car tout hier je fus empaichée et encore plus fâchée d'une jolye bien grande qu'a fait Jaque, mon cuisinier quy s'est trouvé après minuit en la chambre de nostre fille auprès de Judic quy estoit au lict ; et cela il 2/ y a quatre ou cinq jours lorsque j'eus cest accès de fièvre et y fut trouvé par Marguerite et Bonne. Ce m'a tellement fâchée que au mesme instant je leur fis donner leur congé à tout deux commandant à Jaque de l'épouser à quoy in n'a fait nul refus y aiant lontemps qu'il l'y avoit promis. Le contrac de mariage fut dès hier passé quoy que tous deux hors de mon service ils protestent fort de n'avoir pas fait plus grand mal que celui que l'on a veu, mes je l'ay creu assés grand pour les punir comme j'ay fait car ce n'estoit pas la première fois quy luy estoit arivé de la venir voir à ceste heure indue, mes je n'en avois rien seu sur ce qu'elle avoit tant promis de n'y plus retourner. La chose a esté tant diveulguée que j'ay creu encore qu'il l'épouse que je devois pour l'exemple ne les souffrir plus céans car sy j'eusse fait les nosse je ne tenois pas la punition assés grande.

Ceste broulerye /3/ m'a fort fâché, car je ne croiois seulement que ceste fille s'oublat jusque là, au contraire j'en avois bonne opignon et la trouvois à mon gré et me sembloit qu'elle estoit pour bien servir nostre fille. Elle a une grande repentance de sa faute et tous deux à ce que l'on dit et font pityé à ceux qu'elles voient et font des sermens horribles quy n'a pas eu seulement intension de mal faire mes qu'ayant un petit bue quy n'a point pensé au respec quy devoit en la chambre de ma fille, mes assure que s'avoit esté fort sage et qu'il l'a tousjours aymé. Pour le penser l'istoire seroit bien plus longue sy je vous en disois toute les circonstances, mes, mon cher Monsieur, je croy vous en inportuner trop mes. Je vous suplye me mander sy j'ay bien fait en la procédure que j'ay tenu.

Je suis en l'atende de l'arivée du coche pour ce que c'est Samedy pour l'argent de cest armurier. Je le puis faire donner en prenant celui de ma dépense nons sans incomodité. Vous m'aviés mandé mon cher Monsieur que vous m'en envoiriés et /4/ semble quy me faudroit donner, mes ce ne sera pas toute la somme, car pour quinze jour je croy que l'armurier se passera de cent escus et cependant vous commanderés, sy vous plaît, à Fournier d'envoier les quatre cent.

Je suis extrêmement ayse que vous espérés de faire réformer la protection, comme aussy sy j'apprens que le conte de La Marc se mette à la raison. Je vous suplye me mander sy vous entendés que que l'on presse Tobye Dusat jusque là que de vendre sa marchandise. Vous ne m'avés pas mandé aussy vostre volonté touchant les clefs que Rochecoube prétens durant la suspension de Chaomaise. Je commence à bien espérer de nos affaires commeunes sy vous vous en mellé, je vous suplye dont très humblement de ne vous lasser.

Toute la petite troupe se porte extrêmement bien et atent leurs étrenes en grande dévotion. Pour moy, mon coeur, je trouve tousjours et suis tousjours préoccupée de mon insidieu mal quy me fait vous faire un vrai broulioni tant j'ay de hâte de me coucher. Adieu mon cher Monsieur que j'ayme mieux dix mille fois mieux que moy. C'est

\$ \$ \$ \$

A Sedan, ce 26e de janvier 1612,
ce samedy.

Archives nationales, 1 AP 334/145

19

30 janvier 1612 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, quoy que je prens du grand papier sy ne vous feray je plus longue lettre non pas pour prendre revanche de la vostre petite car du lieu où vous este vous ne m'en devés point faire d'autre ayant les affaire que vous avés, mes moy avec tout loisir je croy le devoir plus que je ne vous inportune pas mes ce coup cy elle sera petite et à la hâte. Le coche n'estant arivé que aujourduy comme je m'en allois souper, j'ay murmuray de sa paresse car il faut que je vous écrive au soir et j'ay des yeux quy en sont sy desacoutumés que ce leur est courvée. Le mal que j'y ay n'est pas grand mes j'y sens de la chaleur quy ocmente sy j'écris ou sy je lis, mes pour ma chère seur, je ne me sentiray pas et puis j'en choisu le remeide quy est de vous faire un broulioni à la hâte /2/ quy ne me fera pas vueiller lontemps. Les beaux mois y se sont fort rares et invisible. Vous este une trop bonne grand maman de Frédéric d'avoir serré sa lettre. Il vous en écrit une quy n'est pas mieux batye mes je ne laisse pas de croire quelle vous sera agréable.

La vostre petite lettre me dit force nouvelles. Je vous en rans très humble grâce. Celle de ceste marquise est bien dépravée. Elle est déplorable, le scandal " en est public. Je suis tout estonné que Madame ma belle-mère a esté seigné pour un rume. je dis fy de paris de meilleur coeur que je ne fis jamais.

Par les autres lettres de mon Monsieur, il sembloit quy se devoit éclater un grand mécontentement des princes du sanc où bien un acort et pas celle-cy je n'en aprens rien ny comme il vit avec Monsieur Dediguières.

Je trouve que Monsieur Durant tient bien son coeur pour un ministre. Vous savés en quels termes mon Monsieur parle de luy en public et à son frère d'en avoir eu tort es contentemens à quoy il s'atendoit cela n'a pas ainsy réusy mes de l'avoir lasé de /3/ procédures noires, je ne le croy pas, mes bien de grande opignastreté et d'avoir trop creu son sens en affaire d'Etat. Je voudrois quy ne se fut mellé que de prêcher, car j'ay veu mon Monsieur l'amirer et l'exalter jusque aus nues sy vous ne faite ceste paix elle ne se fera pas.

Quant à ce que vous me mandés de Madame de Vantadour, je croy que vous avés bien fait d'éviter sa rancontre estant haut à la main comme elle est et d'humeur de contester injustement son ranc. Tout le droit est pour vous et la raison, mes je ne say sy elle s'atent à plus de faveur. J'en voudrois grand mal à la Roine. Je voudrois que ceste question fut vides et Madame de Vantadour ramenée à suivre ce qu'elle doit car je ne doute point que cella ne vous fache. J'en dis quelque chose à mon Monsieur luy fais voir comme vous craignés de l'inportuer et comme vous m'avés mandé en vous louant quy s'estoit ofert d'en parler à Monsieur le connestable.

En cela et toute autre chose je désire autant que de vivre quy vous puisse servir agréablement et utillement. C'est la vérité ma chère Madame, et que je suis vostre très fidelle servante. La petite troupe se porte fort bien, Dieu mercy. Bonsoir, mon coeur. C'est

\$ \$ \$

A Sedan, ce 30e de janvier 1612,
à lundy au soir.

Archives nationales, 1 AP 334/146

27 février 1612 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je ne say sy je vous dois pardonner de voir que vous ne demeurés point assuré comme il faut que rien au monde ne pourra jamais désunir mon coeur, du vostre. Nos liens sont inséparable aussy rien ne les doit disoudre que la mort que je souhaite mille fois plustost que de mnquer aus devoirs et aus obligations quy m'astreignent sy solennellement en ceste union sainte et parfaite, quy defaillier c'est se randre coupable de la loy divine aussy bien qu'humaine. Certé, chère seur de mon coeur, ne croiés jamés que ces derniers liens fasse tort aus premiers quy ont tant de prérogative sur eux et quoy quy semble que Dieu ne vueille point que la perfection que j'y désirois arive. elle y est sufisante pour empaicher que d'autres se randent plus recomandables et chéris vous urés donc tousjours le coeur entier de vostre seur /2/ et n'en doutés point non plus que de la pure vérité je vous en conjure et adjure chère Madame, et qu'en ceste volonté je porteray un grand soing à inprimer à mes enfans le devoir et l'obeissance quy sont obligés de vous randre privativement à tout autre après mon cher Monsieur. Je veux que vous alliés du pair avec moy et sy je pouvois plus je le voudrois par conséquent. Vous pouvés juger ce que je veux quy soient à Messieurs vos enfans que j'ayme comme les miens.

Je ne manqueray pas de parler à mon Monsieur de celui quy fera le voiage d'Engleterre. J'ay déjà commencé. Il ne m'a rien écrit sur ce sujet mes Monsieur Le Conte m'a fort assuré qu'il n'en recevra nulle incommodité mes honneur et contentement ce que je croy fort aysément je ne manqueray pas aussy de luy parler pour son ranc, mes me semble que vous devriés savoir qu'il la teneu Monsieur de Rohan afin que mon cher Monsieur en puisse savoir les particularités avant quy parte.

J'ay seu de Monsieur Le Conte des paines que vous avés que quy m'ont touche sensiblement et jusque à l'âme. Je m'assure que vous le croirés aysément, chère Madame, et que l'embassade que l'on m'a envoyé m'a donné le /3/ bâtement de coeur, encore que je juge un grand bien pour ce quy est du général que cest aliance où nous nous embarquons.

Sy m'eust esté envoyé un autre ambassadeur que Monsieur de Bellujon, je croy que j'eusse esté muette comme un poison, mes l'ancienne congnoissance et assurance que j'ay de sa bonne volonté, me donne la hardiesse de parler, aussy me la tesmoigne il fort ; nous luy sommes certe obligés. Sy vous ne saviés particulièrement le sujet de son voiage, vous croiés bien que je vous en cellerois rien, ma très chère Madame, mes cela seroit superf[1]us, comme à vous de me reprocher le présent que mon Monsieur a donné à Mlle vostre fille, quy est de son mouvement et non du mien. Vous aurés grand tort de vous en mettre en dépense et certe je ne le vous pardonerois jamais. Quant vous aurés payé toutes vos deptes et gagné vostre grand procès je souffrir[ois] que vous preniés revanche, mès non aparavent, sy vous ne voulés rompre d'amityé avec celle quy vous a voué toute sorte de très humble service.

La bonne princesse ne désire point que la robe de toille d'or se fasse à Paris. Je croy qu'elle vous l'aura mandé. J'ay eu un chapeau pour le petit Fanfan, mes il n'est pas comme il le faut. Il est trop grand, trop pesant. Il le failloit blanc et il est vert de satin et je le demandois de tafetas. Il s'en port en maillont. J'en ay veu à feu Monsieur d'Orleans. Toute la troupe se porte très bien, Dieu mercy. Vous voirés force gens [et en receuvrés] des nouvelles, comme Messieurs de Lage, Tilénus, du Tilloy. Adieu mon coeur. C'est

\$ \$ \$

A Sedan, ce 27e février 1612.

Archives nationales, 1 AP 334/147

29 février 1612 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, vous este fort excusable de ne m'avoir écrit par le Sr. de belujon, mes je ne croirois pas l'estre sy ne vous portoit de mes lettre ayant toute autre loisir que vous quy n'en avés pas de boire et manger ny mesme dormir et moy je suis chès moy exsemte de toutes vos paines. Ce jour m'en done à ceste heure sont tous ces propos de mariage quy me troublent fort l'esprit. Je n'usse jamais pensé que cela m'eust touché comme il fait voiant que l'événement en est douteux et qu'il y a bien du temps encore pour se résoudre. J'ay parlé fort librement au Sr. de Bellujon quy me fera plaisir de vous dire à quoy je me sens fort atachée. Je m'assure que vous trouverés que j'ay raison. J'y vois le bien public fort considérable, mes il faut que le contantement particulier y soit et je ne pense pas qu'il y peut estre sans ce aue je désire à quoy je m'assure que vous porterérés aprobaton et m'ayder à faire voir que la chose est raisonnable. Il ya sy bien consideray tout mon petit peuple quy vous en peut dire force nouvelle et jusque au petit Poupa quy la veu devant le feu du il fait merveille. Il se porte extrêmement bien. Je vous uplye tesmoigner au Sr. de Bellujon comme je suis fort contente de luy et me sens luy estre fort obligée. Adieu mon coeur. Ma chère Madame, je suis vostre très fidelle servante. C'est

\$

A Sedan, ce dernier février.

Archives nationales, 1 AP 334/148

22

5 mars 1612 - Sedan²³

à Mme de La Trémoille

Chère Madame,

Je voy bien que vous aymés trop tout mon petit peuple, et croy certainement que sy toute les bénédicions que vous leur souhaités leur arivent, ils seront parfaitement heureux. Je pensois aprendre l'arivée de Messieurs vos enfans à Paris. Je croy qu'elle ne peut plus guère tarder, sy Monsieur vostre fils fait le voïage d'Engleterre. Je n'en doute point et c'est pourquoy je ramentoy à mon Monsieur Le Ranc qu'il y doit tenir ; et comme Monsieur de Rohan y a fait la planche, qu'il n'en doit rien relâcher mes plus tost en demander plus que moins en cela et tout autre chose. (Marchegay) Je m'assure qu'il vous y servira avec soin et affection.

Je le fais aussi un petit souvenir de la méchanceté de Carmen le conseiller, afin qu'il s'en venge, et lui remets devant les yeux la promesse qu'il fit à la bonne Princesse devant les quatre seurs, témoins suffisants pour le convaincre, de se mêler de nos affaires communes et les prendres à coeur. Je vous supplie, mandés-moy, quand vous écrivés à Messieurs les Etats, en quels termes vous leur écrivés : sy vous y mettés Seigneuries ou Excellences, et comme l'on fait sa suscription et comme vous mettés au bas de la lettre. Je ne demande pas cela écrit de vostre main, ce vous seroit une trop grande corvée. Je ne pense pas aussy leur écrire, mais, si l'occasion s'en offroit, ne savoir pas ce uqe je vous demande m'en empêcheroit. Que je sache aussi, s'il vous plaît, si vous leur écrirés, et à Messieurs nos frères. Mon Monsieur ne me mande point s'il ira en Hollande ; je le vous demande.

Je crois, ma chère Madame,, qu'il vous donnera une commission, car je luy ay envoyé le mémoire de ce qu'il faut faire faire à Mme Galopin²⁴ pour mon petit Poupa, qui est si fort qu'il ne veut plus demeurer dans son maillot. Je m'assure que si vous le voyés que vous le trouveriés plus beau que vous n'avés jugé qu'il seroit, quoy que vous en ayeés toujours eu bonne opinion. Il devient si gra que je crains qu'il soit de ces petits monstres que vous n'aimés point. Il n'y a encore rien de trop, mais le changement que j'y vois depuis peu de temps me fait craindre que cela arrive. Je vous ramentois encore son chapeau.

Je n'ay point trouvé de lettre pour M. Louis ; je crois qu'il n'est encore à Metz. Froment mande que vous avés eu de son baume, et qu'il est excellent ; que je sache si cela est vray, s'il vous plaît. J'ay dit à Mlle Dosquerque ce que vous me mandiés, quy trouve que vous avés trop de considération. Elle

²³ Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 94-96.

²⁴ Mme Galopin était modiste à Paris.

faisoit conscience de vous faire donner congé à denise, mais je vois bien qu'elle sera bien aise que sa fille en puisse prendre une. On tâchera de la bien choisir, et qu'elle soit bonne fille et puisse faire le service de trois, à quoi Mlle Dosquerque ne fait nulle difficulté. Je luy ay dit vostre malentendu avec cette dame. Elle en est extrêmement marrie et craint que vous ne perdiés au change, et se soumet à des choses quy sont hors d'oeuvre, c'est pourquoy je ne le vous représenteray point.

Je plains bien Mlle vostre fille d'une si longue veille pour avoir eu sy peu de plaisir. Ouylié mande quy faisoit le ballet, et que l'on vous y avoit fort priée. Le dépit que l'on a voulu faire à la compagnie, témoingne bien que les princes du sang sont toujours bien mal auprès de la Roine. J'avois cru leur apointment fait ; il sfont grand plaisir à la maison de Guise d'y être ainsi brouillés, j'en suis bien marrie. Je voudrois bien savoir si Madame de Guise est fort grosse et incommodée. Je ne sais s'il vou sera souvenu Dentisenty. C'est un vrai coq à l'âne que ma lette ; sans tâcher de la corriger, je m'en vais finir. Adieu mon coeur, ma très chère Madame, je suis vostre servante très fidelle;

A Sedan, ce 5e de mars 1612.

Archives nationales, 1 AP 334/149

23

9 mars 1612 - Sedan²⁵

à M. le duc de Bouillon

Monsieur,

Il ne se pouvoit pas avoir plus tost Monsieur le duc des Deux Pons que je l'ay eu après vostre lettre car ça esté esté une heure après vostre petit laquais je croy n'a pas fait la diligence que vous cuidiés quy fit, sy ce prince ne fut allé desendre à l'oteslerye et fait dire quy n'y avoit que le Sr. de Vandame quy demandoit à parler à Teneuil quy l'y alla trouver, sa chambre eust esté mal preste, mes cela me donna un petit de répit et puis j'envoye M. Le Conte le trouver pour luy faire des excuses s'il estoit mal receu, cela le resta aussy un peu, mes cependant je fus contrainte de le mener en ma chambre la siene estant du tout preste mes demye heure après je luy mène.

Je trouve bien qu'il n'a guère retenu de ce qu'il a veu mes je ne pensois pas quy seut les propositions de nos mariage. Il me parla des trois et je ne luy avoue que celui quy ne se peut plus celer. Il me parla de celui /2/ de Monsieur de Chatillon comme le trouvant estrange. Je luy dis que je n'en savois rien et que nostre fille estoit bien petite pour parler de la marier²⁶. Pour celui du fils de Monsieur le duc d'Usès²⁷, il me dit que pour y juger un grand avantage pour ceux de la Religion. Enquis de quy il tenoit ses nouvelles, il me dit du baron Daigne à quy vous l'aviés dit. Je croy que ce n'estoit pas encore pour le publier à mon opignon je vous suplye que je le sache.

Je ne trouve rien à redire à ce que vous faite, mon cher Monsieur, mes me semble qu'il vous plaît que je dye que vous usiés mieux fait d'aquiter vos debtes que d'acheter des logis. Sy on vous les donnoit, je trouverois cela fort commode. Je ne puis trouver personne quy sache quel peut estre ce second logis. J'en ay parlé à Metivyé quy dit n'avoir ouy parler que de bâtire à celui que vous aviés acheté. Monsieur Le Conte m'en dit de mesme. Je croy que c'est pour vous en empaicher que vous avés eu ce second, mes je croy quy ne vous pourra pas sy bien acommoder /3/ que ce que vous usiés peu faire faire mes vous serés relevé de ceste paine.

Je ne m'étenois pas d'avoir quelque chose par ce dernier voïage de La Jolye ; et cependant j'y ay veu un grand cofre de fer dans lequel il s'est trouvé sis paires de gans d'Espagne que je trouve fort bons. Je voudrois bien savoir sy vous les avés jugés tels et quy vous en a fait le présent. j'ay aussy eu

²⁵ Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 129-131.

²⁶ Gaspard III de Coligny (1584-1646), comte de Châtillon, épousa en 1615 Anne de Polignac, fille de Gabriel de Polignac, sieur de Saint-Germain et d'Anne de Valzergue.

²⁷ François de Crussol, fils d'Emmanuel I de Crussol, troisième duc d'Uzès. Le vicomté d'Uzès en Bas-Languedoc a été érigé en duché en mai 1565 puis en duché-pairie en janvier 1572 pour Antoine de Crussol. Il mourut le 15 août 1573 sans enfant et ses titres passèrent à son frère cadet Jacques de Crussol, seigneur d'Acier qui fut protestant jusqu'en 1578.

huit bouteilles d'eau de naves²⁸ que je trouve fort bonne, mes je croy qu'il y en de jachemin, melle parmy j'euse esté bien ayse que la bonne seur Madame de La Trimoille les eust veues car elle sy entent fort bien. Ce ne fut que mardy au soir qu'arive la charette de La Jolye quy m'aporta tout cela quy me fut un fprt agréable présent. Je vous en rans très humble remercement mon cher Monsieur. j'ay esté tout un jour à considérer mes eaux de naves et vouloir faire choy de la meilleure. Nostre fille en a eu une bouteille et Frédéric a promesse d'une autre. Il faut que je vous dise sa sagesse : il a entendu tout ce que luy a dit le frère de Monsieur le duc des Deux Pons en Alemand, quy me fut une joye plus /4/ grande que sy on m'eust fait un beau présent.

Je m'assure aussy que ces nouvelles vous seront fort agréable, devant le dire. Il s'est plaint de mal d'estomac mes depuis il n'en a rien dit, son petit cadet est un petit en enrumé. Je viens de sa chambre où je l'ay veu un petit mauvais. Il a tant de fleumes que je ne say comme il peut estre sy bien noury. Il y a plaisir de voir cest enfant Dieu vueille que vous le puissiser guérir bientost et moy par conséquant le parfet de mes contantemens.

Mon cher Monsieur, je croy que que ce laquais vous trouvera bien proche de vostre partement. Je continue donc à vous ramentevoir mon coeur, de me donner songneusement de vos nouvelles durant vostre eslongnement quy sans ceste douceur et consolation me seroit en grande amertume. Soulagés donc je vous suplye mon ennuy par ce moyen, mon cher Monsieur, pour quy je pry Dieu continuellement de bénir son voïage et le ramener auprès du troupeau avec autant de santé que luy en désire celle que n'est au monde que pour luy, quy est mon coeur.

\$ \$ \$ \$ \$

A Sedan, ce 9e de mars 1612
ce vendredy.

Vostre laquais ariva mercreddy. Aujourduy est party Monsieur le duc de Deux-Ponts, au matin.

Archives nationales, 1 AP 334/150

24

7 mai 1612 - Sedan
à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, vous m'avés extrêmement obligée de vous estre souvenue de moy, proche de vous mettre dans le navire et d'avoir pris la paine de m'assurer de vostre santé et de celle de Monsieur mon mary, de quy vous savés bien estimer les devoirs quy vous rand. Aussy esse, je m'assure avec les mesmes afections d'un père, car je say bien quy vous ayme et chérit en fils. Vous ne serés jamais trompé prenant ceste créance et que je say priser comme je dois les dignes assurance qu'il vous plaît me donner de vostre bonne grâce et y adjouter une entière foy ayant tant de congnoissance de vostre bon naturel et une certaine siance que rien ne vous peut honorer à l'égal de loy et que mon affection y est parfaite. C'est pourquoy je croy mériter que vous m'aymés et que je say aussy que c'est la volonté de Madame vostre mère à quy je viens d'écrire l'honneur que vous m'avés fait vous en faite un trop grand à vos cousins et cousines de vous souvenir d'eux. Ils sont tous vos serviteurs et servantes très humble. Aymés-les en ceste calité et moy Monsieur mon cher fils en celle que vous m'avés permis que je me donne de vostre très humble mère et tante à vous faire très fidelle service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 7e de may 1612.

Archives nationales, 1 AP 334/151

25

2 juillet 1612 - Sedan
à M. de La Trémoille

²⁸ Eau de fleurs d'oranger ou de citronnier.

Monsieur mon cher fils, j'estime trop l'honneur que vous avés fait à vostre petit cousin pour ne vous en randre un très humble remerciement, mes le sien et le mien joins ensemble ne peut estre assez digne pour un sy beau présent, duquel vous l'avés honorée, lequel il ne mérite nulement, ny l'honneste lettre que vous avés pris la paine de luy écrire.

Vous y excédés Monsieur, mon cher fils, je m'en plains et souhaite de tout mon coeur que grand, il se puisse randre digne de vostre bonne grâce et de la calité de vostre serviteur très fidelle. C'est à quoy j'aspire et n'auray point un plus grand soing que de le nourrir en ceste dévotion, que de vous randre ce quy vous doit croiés le, je vous suplye et que je suis sa grande apréantion de n'avoir l'honneur de vous voir bientost.

Je prans à mauvaise augure que vous luy avés envoyé ceste belle petite haquenée et me semble que c'est que vous prendrés l'opignon de venir ycy. Ce quy m'afflige fort, car je désire avec passion ce bonheur, comme celuy d'estre aymée de vous et que vous me croirés comme je suis,

Monsieur mon cher fils,

Vostre très humble et obéissante
mère et tante à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 2e de juillet 1612.

Archives nationales, 1 AP 334/152

26

30 juillet 1612 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, il ne faut pas vous dire comme la remise de mon Monsieur je soufre inpaciement de moy car vous vous le représenterés bien et comme vos incertitudes me fâchent aussy. C'est me bien faire languir mes puisque vous me faite le mal il faut que vous y portiés le remeide quy ne peut estre autre que de vous résoudre de venir ycy. Tous autres païmens ne pouvent estre receus, ny trouvés de bon aloy de moy quy ne puis estre contanté que par ce moyen, mon coeur, ne vous laisse donc point emporter à d'autres pesuations. Je vous en conjure et adjure. Sy le temps eust esté au beau j'eusse envoyé aus eaux de Spa mes il est à la pluye.

Vous me mandés m'envoïer la cotype de la lettre que vous avés receue du sinode et ce que j'ay receu est une lettre toute fermé quy s'adresse à moy pour ce qu'elle contient cela vous appartient bien mieux qu'à moy, mes me semble l'avoir trouvé dans le paquet /2/ de mon cher Monsieur et non dans le vostre. Il est vray que je les ouvris tout deux sy proche l'un de l'autre, que je ne saurois assurer dans lequel elle estoit. Je demeure donc en doute sy c'est une lettre à moy ou une cotype, mes je ne say pourquoy vous y auriés opservé tant de fasson que de la fermer et y mettre le dessus quy s'y adresse. Je ne say sy vous m'avés voulu tromper mes au moins je l'ay esté et ay creu à moy et l'ay mandé à mon cher Monsieur puis il m'est venu en luy écrivant c'est opignon que je me trompois quy m'a fait relire la lettre pour tout le discours. Je le trouve pour vous de fasson que je luy mande que je ne say que c'est que tout cela. Je vous en dis autant et vous suplye de m'en éclaircir et de croire que je suis bien marye que la réconciliation ne se fait point. Je suis estonnnée aussy bien que mon cher Monsieur : pourquoy le Sr. de Belujon m'a mandé qu'elle estoit en sy bons termes Dieu vueille que ce quy est diféré ne soit point perdu.

Vous me mandés ma chère Madame que pour nos propositions qu'elle sont mal à cheval et cependant la bonne princesse m'écrit comme /3/ assurée que mon Monsieur ira à Quazeloutre et nous y mènera je pensois rêver en lisant ses lettres. Je ne say pourquoy il ne m'en dit rien et qu'il continue à ce dessain, car la bonne princesse me dit que le baron D'Augne luy a confirmé et les lettres qu'il luy a portées sont plaine d'assurance que dès quy sera ycy, il fera ce voïage. Elles le croient bien sy fort que la bonne seur d'Orange me demande avis quelle robe elle y doit porter et sy luy en faut de parade, et croyent que ce sera à la fin de ce mois à leur stille. Pour le temps je voy bien quy se trompent car nous en aprochons de trop près.

28

L'on donne force commission à mon Monsieur de faire faire force chose pour le voïage de Monsieur l'Electeur. La dépaiche que je luy en envoie le trouvera je croy par les chemins quy luy sera de l'incommodité. Il me mande que vous ferés toucher à Mdame de St-Croix les neuf cent trante quatre livre que je luy dois et quy vous les donne à Paris. Cependant vous ne m'en mandés rien. Je voudrois bien quelle les peut toucher bientost y ayant près de huict mois qu'ils /4/ ont esté donnés au marchant de quy je les devois recevoir. Il prant son excuse sur le haut pris à quoy se met l'or et l'argent en ce país là. La bonne seur à nous deux m'avoit mandé que je le fisse donner à Monsieur de La Mote et quy le luy feroit bien tenir ou à un avocat que je nommois à mon Monsieur, mes je croiois qu'il pouroit avoir quelque asination sur Poitiers, que ce moyen seraencore plus ayse, mes il me mande que c'est par le vostre quy luy sera donné. Je vous suplye que ce soit sans retardement.

Vostre neveu a eu sy mal aus dens que cela l'excusera, sy vous plaît, sy ne vous écrit. Vous luy faite de l'honneur cent fois plus quy ne mérite et le bien cher est sy amirablement joly en ses beaux discours et bonne résolution quy ne peut estre assés dignement loué, ny chéry et aymé. Il me tarde de le voir. Vous ne me dite point sy vient avec mon Monsieur.

Mon petit poupa se porte bien mes il ne veut rien manger que son tétin. Il y a bien huict jours qu'il n'a plus voulu de boulyé et il en mangoit deux fois le jour comme je vis cela je luy fis bouillir du lect de vache qu'il a fort bien pris pour trois ou quatre jours mes depuis hier il n'en veut plus. J'ay essayé /5/ du potage il rejette cela et tout ce que l'on luy veut donner sy sa nourrice avoit assés de lait. Je ne m'en sousirois point, mes il ne peut sufire tout seul elle est trop veille nourrice son let a plus de deux ans de fasson que cela me met en paine car ce marmot se porte sy bien entre ses mains quy me seroit bien fâcheux de change de nourrice.

Je vous suplye mandés moy combien avoit le lect de celle de Monsieur vostre fils quant elle commança à le nourir et sy le voïant sy bien porter, je dois estre en paine de ce quy ne veut rien prandre. Il ne faut pas vous celer que cest un bien méchant garçon mas que vous ne laisseriés pas de le bien aymer car il est bien genty je croy qu'il fait encore des dens. Je ne say sy cela le randroit sy dégouté pour sa boulye je ne m'en estonnois point y ayant sy longtemps qu'il en mange mas pous le lects son apétit n'en a duré que trois ou quatre jours.

Mon coeur, vous avés bien autre chose à faire que d'avoir la teste rompue de mes apréantions, mes c'est que je m'en soulage en vous les disant. Il faut finir en vous assurant que je suis toute à vous et vostre très fidelle servante et très obéissante seur. Adieu mon coeur permetés moy de baiser très humblement les mains de Monsieur vostre fils et d'embracer Madamoyselle vostre fille. C'est

\$ \$ \$

Je barbouille mes lettres plus que vous.

A Sedan, ce 30e de juillet 1612,

ce lundy.

J'écris à Madame de Ste-Croix encore je vous suplye de commander que ma lettre soit bien adressé.

Archives nationales, 1 AP 334/153

27

13 août 1612 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je trouve que vous me dite beaucoup puis que vous m'assurés de ce que je désire que tant de pasion quy est l'honneur de vous voir et Mesieurs vos enfans. Loué soit Dieu quy vous a sy bien inspiré que de surmonter toutes les difficultés quy s'y présentoient. J'ay tousjours espéré que vous seriés bonne seur jusque la. Je vous en bénis, mon coeur, et rans grâce très humble, vous protestant que mon contantement en est sy grand quy ne se peut dire. Je vous assurant que vous résusiterés une personne demy morte de desespoir des remise du partement de mon cher Monsieur, quy pour me consoler me dit ce coup-cy que sy >>>>>> que je vous auray. Il sait bien qu'après luy rien ne me peut estre plus cher que vous, mon coeur, quy venés tousjours à mon besoing et lorsqu'à

29

>>>>> me presse, car je suis toute /2/ malade de regret de ne voir mon Monsieur dès qu'il a repassé la mer.

J'avois creu pour chose assurée que je le devois avoir son>>>> aussy me >>>>> il avec certitude, cependant voila >>> tost de>>>>>>>>>>, mes quy vient bien dure, car ce voiage qu'il a fait ocmente mon envye de le voir et puis ces mariages de nos enfans.

Et puis, j'ay un grand désir quy voye le poupa (?) quy est sy changé depuis qu'il est party, quy est un peu débifé de ses dens, aussy en a il persé une depuis hier ; il en a trois à cest heure. La nuict luy a esté toute fâcheuse, mes il n'y parois plus que peu. Babet quy se portoit extrêmement bien hier a une grosse fièvre aujourduy et quy me met en paine, car elle est fort violante quy a beaucoup d'enfans et à tousjours quelcun de malade. Son amoureux sera bien mary de ceste nouvelle plus quy se dé>>ère de la tant chérir.

Il me tarde bien que je m'enbrace déjà tout vostre trésor et la mère aussy quy est vraiment bonne de me l'amener. Tout il seront logés où vous ordonnerés et sy ce pourra encore mieux, c'est ce que je désirerois, car je /3/ les trouve pas assés bien a>>>>>>>> que je me plains seulement que vous me commandés ce cartier là, opossant c'est condition sy cela m'incomode point seroit bien possible que l'on en peut recevoir de ce que l'on ayme, chérit et honore comme eux. Non certe, voila pourquoy vous avés ma chère Madame, que je >>>>>>>> à la chambre verte sy vous ne me comandés autrement.

J'ay opignon d'avoir un de vos laquais sur ce que je vous ay mandé de Monsieur Louis, que j'atens demain. Vous m'avés mandé une nouvelle fort agréable que Monsieur Durant a veu mon Monsieur et qu'il en sont demeurés fort satisfaits, mes vous me lesser en erreur touchant ceste lettre au sinode vous m'en tirerés bientôt sy plaît à Dieu.

Le grand chaut quy fait vous incommode bien. Je vous en plains doublement pource que vous le souffrés pour l'amour de moy, quy dois finir puis que je vis en espérance de vous entretenir de vive vois. En attendant, je baise très humblement vos mains et de Messieurs vos enfans que j'embrace de tout mon coeur, comme vostre très fidelle servante et la leur, quy suis toute transporté de joye en attende de vous voir samedi. Adieu mon coeur.

\$ \$ \$

A Sedan, ce 13e d'oust 1612,
ce lundy.

Archives nationales, 1 AP 334/154

1613 *Les Guise étaient tous puissants auprès de la Reine, Condé boudait en ses terres. Au mois de novembre, Concini reçut le bâton de maréchal de France ce qui provoqua le mécontentement des grands.*

Le procès de Charlotte-Brabantine de Nassau et de Mme d'Elbeuf courait toujours. Pendant cette année Henri de La Trémoille alla vois ses oncles les princes de Nassau à La Haye.

28

20 mai 1613 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame,

Je n'ay garde de laisser partir le coche sans de mes lettres quoy que je vous aye écrit il n'y a que trois jours et vous la receverés, je croy, aujourduy que mon Monsieur doit ariver à Paris, au moins est-il party d'ycy avec ceste résolution. Je ne puis prandre celle de ne m'afliger point de son partement. Toutes ces absence ne m'ont peu encore acoutumer à ne m'en point fâcher au contraire je les trouve de plus en plus insuportable et j'en ay une raison bien forte. Ce coup-cy que je m'estois attendue à un long séjour et il se l'estoit bien promis comme cela à la vérité sy ce n'estoit qu'un voiage de sus semaines

pour vos affaires, certe mon coeur, je banirois toute tristesse mes ces voïages sont ordinairement sy longs que je ne puis que, je ne les apréande et et que je ne pleure amèrement son départ.

Chère Madame, Dieu vueille que vous gagniés vitement vostre procès afin que j'aye ce sujet de joye pour réjouir mon coeur. Afligé, vous /2/ me faite des excuse de vos petites lettres, mes certe vous avés tort, car quant vous ne m'écrivés pas du tout, je ne m'en plaindrois pas mes sy fais bien vous de vos paines et ne say comme il est posible que vous en pusiés tant prendre. Dieu veille les bénir par sa grâce et vous donner une heureuse ysue de vos affaires comme je l'en suplye de tout mon coeur.

Nos enfans tesmoignent bien mieux leur joye de la venue de mon cher Monsieur que leur tristesse de son partement et c'est tout le contraire de ce que je fais vous en dira bien des nouvelles et moy peu pour ce coup, car depuis qu'il est party je n'en puis guère savoir, mon coeur. Ils se portent tous fort bien, Dieu mercy, et sont en bon acort ce quy est cause de l'envye de vostre cher enfant. C'est qu'il n'est point ordinairement avec son cousin comme le petit conte de Roussy, à cause de ses études quy le randent sujet et les deux autres sont encore le bon temps n'apprenant point le latin. Frédéric en a eu une petite leçon d'ingle quy nous fit bien valoir et nous fit bien rire. Demandés le à son papa quy vous dira son bon esprit.

Croïés que je tiendray bien la main afin que les deux cousins /3/ n'aye point de mal entendre et qu'yls s'ayment en frère puisque je les ayme tous deux en fils. Vous me dite, chère Madame, mon remerciement trop grand de la belle écharpe, croïés que je ne croy pas cela, mes bien quy ne vous en peut estre randu d'assés grand ny quy soient digne du présent quy pour estre trop beau m'a fait murmurer.

Puis quy vous plaît savoir quel cartier Bonne sert pour le dire à Monsieur de Loménye. Je vous diray que cest celuy d'octobre, novembre et décembre. Vous l'obligés trop de vous souvenir de luy. Je say bien que c'est pour l'amour de moy quy vous en ay une grande obligation.

Je vous suplye souvenés vous de me mander comme il faut que j'écrive à Madame la princesse. Je fis hier et avant hier une grosse dépaiche à la bonne princesse à quy je parle bien du cofre.

J'eus grande peur hier du tonerre. Je ne say que je feray cest été, sy Dieu n'a pityé de moi. Il faut que je vous dye ceste bonne nouvelle que je ne suis pas grosse. J'espère que Monsieur du Coudray ne moura pas, puisque vous ne nous dite rien de son mal par vos dernières. Je croy que Madame d'Elbeuf n'espère pas bien de son affaire, puisqu'elle veut parler d'acort. Mandés-moy je vous suplye sy Monsieur le prince vous avoit envoyé l'intendant de ses affaires pour solliciter pour vous.

Adieu mon coeur, je suis vostre très fidelle servante toute à vous. Toute la petite troupe se porte fort bien. Dieu mercy, vostre nièce a du rume seulement.

\$ \$ \$

A Sedan, ce 20e de may 1613,
ce lundy.

Archives nationales, 1 AP 334/156

29

22 mai 1613 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, il m'est inposible de vous envoier toute ces lettres d'Alemaigne sans vous écrire. Ce que je feray bien à la hâte, car le petit Pierre me presse. Je vous envoye aussy les copies des lettres que les oficiers de Montfort ont écrit à la bonne princesse. Sy vous n'avés le loisir de les voir, comme je m'en doute bien, donnés les à Justel²⁹, sy vous plaît. Ils demandent une ratification à

²⁹ Christophe Justel, né le 5 mars 1580 à Paris, un lettré, était un conseiller et secrétaire du Roi. Après la mort d'Henri IV, il entra au service du duc de Bouillon. Celui-ci lui confia de former la bibliothèque publique qu'il avait établi auprès de son académie. Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne en fit son surintendant. Il est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages dont une *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne* (1645). Il mourut à Paris et fut inhumé le 24 juin 1649 au cimetière de Charenton.

Madame de ce qu'ils ont fait. Il faut voir sy cela se peut sans préjudisse ; et me mande qu'elle atendra de leur faire réponse, qu'elle en aye nostre avis. Sy Monsieur Armet estoit à Paris, il luy faudroit comuniquer. La bonne princesse me mande avoir demeuré permission de se retirer, je croy qu'elle vous l'écrira aussy. Me semble qu'elle est bien hâtée, le conseil ne lui avoit point encore fait de réponse je croy quy la remettrait à y aviser que Monsieur son fils soit de retour.

La bonne seur d'Orange me mande que la princesse a dis ses adieux sans pleurer, mes qu'elle ne le peut croire. Aussy est-il un peu dificile et très aysé de croire que l'on a répandu force larmes à son départ, comme l'on les en a assurés. La bonne princesse à tant d'affaire pour c'est bien venuee qu'elle ne sait par où commencer. Adieu, mon coeur, je finis tout court. C'est vostre très humble servante/2/.

A Sedan, ce 22^e de may, mercredy d'avant dîné.

Que je viens aussy d'écrire à mon cher Monsieur que je viens aussy d'écrire à mon cher Monsieur. Je baise très humblement les mains de Monsieur vostre fils et vous assure que celuy que vous aviés ycy se porte fort bien, Dieu mercy. Je veux que vous sachiés mes avigencer mon coeur que j'embrace mille fois.

chives nationales, 1 AP 334/157

30

27 mai 1613 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, j'ay bien appris de vos nouvelles par Monsieur de La Noue³⁰ et seu tout l'état de vostre procès et le désavantage d'un acort fait à la condition proposé par Madame d'Elbeuf. Il s'en reva pour continuer à bien solliciter avec vous. Mon cher Monsieur ne me mande autre chose par sa dernière, sinon qu'il sera trois ou quatre jour à Paris pour en faire autant pour la bonne seur. Il sait bien quy ne me sauroit mander rien que je désire d'avantage, car c'est avec pasion que je l'ay suplyé de vous bien servir.

Je ne pensois pas chère Madame, que la maladye de ce conseiller vous fut de sy grand préjudisse, mes j'ay appris par Monsieur de La Noue quy ne pourra opiner ne s'estant trouvé aus premières séances. Je suys fort mal instruite en ses affaires là. Je croy que /2/ Frédéric en sait autant que moy. Vous en savés asser pour nous deux, mon coeur. Monsieur de La Noue dit quy n'est pas croïable comme vous savés bien représenter vostre affaire. C'est un fâcheux exercice. Dieu vueille que la fin en couronne l'oeuvre et que sy après vous puissiés avoir du repos, il ne faut pas penser bonne seur à vous aller délasser en autre lieu qu'ycy, puis que je suis sy heureuse que vous y trouvés de quoy vous y contanter.

Je say bien au moins que vous y trouvés une sur quy vous ayme mieux que soy mesme, mes quy pour cela ne laisse à vous y faire recevoir des incommodutés dont une partye vous doit estre inputé. Car y ayant tout pouvoir, vous seriés servye comme vous le commandiés sy vous en usiés, mes mon coeur, vous este sy bonne que souvent vous n'avés point d'ieux pour voir mes défaux. Je dis force bien de vous, mes c'est en l'espérance que j'ay que vous me ferés l'honneur de venir ycy, car sy vous y /3/ manquiés, chère Madame, j'en dirois mille maux et ne le vous pardonnerois jamés, sy vous plaît de vous en bien resouvenir, afin de n'en prétendre cause dinnorance. Je croy fermement que vous me guérirés. Je traîne tousjours mon coeur, et n'ay plus de santé. Il est vray que ce dernier mal que j'ay eu n'est que rume. Il me fit mettre au lict samedy, garder la chambre hier. Ce que je n'usse fait encore aujourduy sans Monsieur de La Noue, mes il me fache de luy tant fauser comagnye.

Pour vostre cher enfant, je ne vous assureray que de sa bonne santé et vous laisseray dire de ses nouvelles par luy quy l'a veu soir et matin, car je l'ay logé céans. Il vous en dira aussi de toute ma petite troupe quy se porte fort bien, Dieu mercy.

Chère Madame, vous ne m'avés point répondu à toute mes questions. Vous avés oublyé de me dire comme vous avés mis au dessus de la lettre de Madame la princese et c'est la plus grande dificulté que vous avés laissé à vider. Je ne say sy vous entreprandrés d'y mettre selon mon opignon /4/.

³⁰ Odet de La Noue, seigneur de Montreuil-Bonnin, fils de La Noue-Bras de Fer.

J'espérois que Monsieur de La Noue m'en peu résoudre, mes il ne l'a peu et m'a dit toutefois vous en avoir ouy parler er seu comme vous luy aviés mis, mes il l'a oublyé , et moy de vous dire que mon Monsieur a receu la copye de la lettre que la Roine vous avoit écrite. Au moins à ce que vous me mandés mes je ne le pensois pas et croy que vous avés omis de lire un petit coing de ma lettre où cela estoit. Celle de la Roine estoit bien honneste, mes celle de la princesse les bien encore plus. Je seray bien des dernières à luy écrire et encore je ne say à quy adresser mes lettres. Je croy quy faudra que ce soit à Sweert quy sera mauvais faiseur de complimens de ses lettres, que je vous ay envoyé de la bonne princesse. Il semble que vous soiés encore en doute, sy elle cèdera à Madame sa belle-fille et je pensois quy fut résolu qu'ouy. Me semble que je vous ay veu croire que la chose n'estoit pas à délibérer. Seulement vous suplye que je sache ce que dit Monsieur l'embassadeur. Vous ne me dite pas sy vous savés quant passe la mar. Le papier me faut. adieu mon coeur, Ma chère Madame, je suis vostre servante très fidelle toute à vous.

A Sedan, ce 27^e may 1613, ce lundy.

Archives nationales, 1 AP 334/158

31

29 juillet 1613 - Sedan³¹

à Mme de La Trémoille

(Transcription Marchegay)

Chère Madame, je languis bien en attendant que vous me disiés quant j'auray l'honneur de vous voir. J'espérois bien l'apprendre par vos dernières, quy ne me contentent pas jusque là, mais je la suis bien toutefois de voir que vous estes résolue de me le faire recevoir.

Pour le voïage d'Allemagne, mon coeur, il semble que vous y conclués du tout aussy. J'ay vu que d'autre fois que c'estoit moy quy vous y conviois, mais ce coup-cy, sy vous ne m'aidés à m'y résoudre, je balance fort; non que je ne voie que nous devons rendre ce devoir, mais ma santé ne se rend point bien bonne. Depuis trois ou quatre jour, je me ressens de mon fâcheux mal, quy me donne un tel chagrin que j'ay toujours la larme aux yeux.

Je vous envoie des lettres de la bonne princesse quy vous convieront encore de l'aller voir, et vous en prie même de la part de Monsieur son fils et de Madame sa belle-fille. Elle m'en convie aussy fort, de façon, mon coeur, que toutes choses nous y obligent. Mon Monsieur m'en parle bien comme l'approuvent, mais non encore assés ouvertement pour le donner le courage d'y bien penser. Je ne laisseray d eluy dire à peu près ce qu'il me semble qu'il faut faire faire, et puis il ordonnera du tout ce qu'il lui plaira.

Vous ne me parlés d'autre dépense que d'habiller nos filles, mais j'y en trouve bien d'autres pour moy : il faut que j'aye aussy des robes, et de cela je vous supplie d'en donner vostre avis. Le mien est de ne porter que des robes à l'italienne, pour être plus à on ayse ; car de m'en aller gêner, c'est à quoy je ne veux point entendre. De me pouvoir passer de deux ou trois que j'ay, c'est ce quy ne se peut pas; mais si vous trouvés que sy, je m'y accorde volontiers. Pensés y donc et vous m'obligerés fort, comme aussy pour vostre nièce, quy n'a rien du tout qu'une robe. Je crois que quand mon Monsieur sera résolu que le voyage se fasse, qu'il faudra que le tailleur quy nous doit habiller vienne jusqu'ycy. D'autre dépense, c'est pour mes pages et laquais, qu'il faut quy soient bien mis. Mon Monsieur en ordonnera, s'il luy plaît. Il me faut aussy des harnois de velours pou ma litière et une housse. Je ne sais s'il en faut pour le carosse, vous le saurés bien lieux que moy. Pour des chariots, Janoteau ne nous manquera pas, mais je crois qu'il nous faut des couvertes qui soient honnêtes. Vous y penserés aussy, s'il vous plaît. Il nous faudra aussy quelques belles dentelles pour des rabats, et à vostre nièce. Que tout cela se fasse à peu de frais, je ne l'estime pas ; c'est à mon Monsieur à voir si ses affaires luy permettent de me donner de quoy les faire. Il me faudra aussy donner une robe à mes femmes, pour les accommoder un petit. Tout cela ira bien loin ; mais cependant ce voïage ne doit pour force raisons, et surtout puisque l'on nous en prie, et aves grande affection comme vous soirés par vos

³¹ Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 96-98.

lettres, que je n'oublieray pas à vous envoïer comme je fis l'autre jour celle de M. Louis. Je vous en demande mille pardons.

Je ne vous dis pas aussy comme Madame ma belle-mère m'écrit que la princesse luy fit promette de se trouver à la prochaine foire de Francfort, comme aussy à Mme la contesse de Nassau. Mon frère le prince Henry s'y doit trouver aussy ; et qu'oyant dire que vous et moy ferons le voïage, qu'elle désire fort de savoir le temps, afin qu'elle prits ses mesures là dessus. Je luy répons que ce ne peut nullement estre pour la foire et que je ne luy en peux dire le temps, bien l'assurer de l'extrême désir que j'en ay, mais que je crois que la résolution ne s'en prendra que quand vous serés ycy.

Le Sr. Swertz³² m'écrit qu'il est du tout nécessaire qu'il ait copie authentique du compromis par lequel il paroît que M. le prince d'Orange a resmis son différent en l'arbitrage de Messieurs les Etats. Je crois qu'il n'y en a pas ; cependant je luy ay mandé que je le saurai de vous et que je vous supplieray de luy envoyer, s'il y en a un. Je ne sais si l'on pense à cette affaire ; elle le mérite bien, et que nous envoyons quelqu'un sur les lieux. Je vous supplie, parlés en à mon Monsieur.

Pour le fin de ma lettre, je garde à vous parlés ce ce quy vous est de plus cher. Je vous assureray qu'il se porte fort bien, Dieu mercy, et qu'il a une extrême envie de vous voir, comme aussy toute la petite marmaille. Dieu veuille qu'ils aient bientost cet honneur, que je chéris comme ma vie. Mon coeur, c'est vostre servante très fidelle et obéissante. Adieu.

Chère Madame, Bonne, vient de me dire que le temps de servir son quartier³³ approche. je vous supplie donc de vous souvenir de luy, afin qu'il puisse être exempté et ne laisser de toucher ses gages, comme vous a promis M. de Loménie. Je vous donne toujours de la peine et vous en avés tant que je ne devrois point y ajouter, mais vous estes si bonne que cela m'en donne la liberté. Je vous rends très humble grâce des assurances que vous me donnés d'avoir soin avec affection des affaires de Mme de Chélandre.

Je commence à me baigner demain. J'ai pris encore aujourduy de la casse, mais elle ne m'a point guéri comme je l'espérois. Je ne sais si les bains sont bons pour mon mal. Je prie Dieu de vous donner un heurus succès en la vérification de la traite. Je n'ay point eu de lettre de M. de La Mote ; je ne sais s'il a reçu la mienne.

A Sedan, ce 29 de juillet 1613, ce lundi.

Archives nationales, 1 AP 334/159

32

12 août 1613 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je viens d'estre bien ayse de l'arivée de mon Monsieur en bonne santé mes ayant appris que vous n'y estiés point ma joye a esté bien mellée d'amertume. Je vous assure mon coeur, et que je ne seray pas à mon ayse que je ne sache de vos nouvelles. J'eusse envoyé exprès en savoir sy mon Monsieur ne m'eust dit vous avoir envoyé un laquais pour en aprendre Dieu vueille quy nous les aporte bonnes, comme je les vous désire de toutes mes afections et que je puisse bientost voir ceste chère Madame que j'ayme plus que moy mesme.

Je n'ay esté en paine que depuis l'arivée de mon Monsieur, car je m'imaginois que le coche ne m'avoit porté de vos lettres pource que vous aviés remis à m'écriture par de ces gens mes n'en ayant point veu cela ma mis en allarme et encore plus quant j'ay veu celle que Mlle de Tarette écrit à sa mère, quy me fet voir que vous vous trouvés bien plus mal que mon Monsieur ne m'avoit dit. Il ne me parloit que de rume /2/, mes comme j'ay veu ce mot de fièvre cela m'a bien troublée certe mon coeur, je resens sensiblement vos maux et plus que les miens. Dieu vueille que je vous en sache bientost délivrés et avec une santé telle que vous pusiés vtement venir ycy où vous trouverés des eaux de Spa et les bras ouvers à vostre seur quy est vostres servante très humble et de tout son coeur.

³² Fondé de pouvoir de Mme de Bouillon et de ses soeurs à La Haye.

³³ Bonne était apothicaire du Roi.

Je me promets que vous le croïés bien et que vous me pardonnerés aysément sy je ne vous fais plus long discours, puisque mon Monsieur n'est ycy que depuis après le dîné. Il a trouvé toute la troupe en bonne santé Dieu mercy. Adieu mon coeur, ma chère Madame, que j'ayme comme ma vye. C'est

\$ § \$

A Sedan, ce 12^e d'oust 1613,
ce lundy.

Archives nationales, 1 AP 334/160

33

3 novembre 1613 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je ne me suis pas mis à vous écrire que bien tart, pour ce que l'on m'avoit dit quy devoit venir aujourduy le coche de Janoteau quy avoit mené vos gens, mes il est bien cinq heure et je n'en ois rien dire quy me fait mettre la main à la pleume pour vous entretenir, mes ce sera encore à la hâte. Ce jour s'est passé à jouer à piquette capot avec mon Monsieur quy jouoit pour nostre fille, quy m'a gagné quatre Francs. Après la fin de nostre jeue, l'on a passé une heure à ouïr la musique Monsieur Dobilly tousjours présent. Je ne say sy vous le congnoissés, au moins en avés vous bien ouy parler. Mon Monsieur estoit debout dans une chaire mes sans se pouvoir remuer. Je crains bien quy n'arive, comme il fit il y a deux ou trois jours quy fut aussy debout mes il s'en trouva plus mal le landemaiin. Il est vray que son rume est fort diminué et par conséquent j'espère que se sera toute /2/ la déffluction. Monsieur Louis est ycy depuis hier, quy dit que Monsieur d'Epernon prit bien mal les excuses que luy fit Monsieur de Grosieu de nostre part. Il croit que nous n'avons point voulu voir son fils. Vous savés bien que cela n'est point.

J'ay fait voir à Mlle Dosquerque toute l'histoire que vous me mandés de sa fille, contre laquelle elle déclama bien, je vous assure, et resenit un sy grand déplaisir de savoir tout quy s'estoit passé de son coté que je fus presque marye de luy avoir dit. Elle est bien résolue de luy en écrire à bon essiant et de luy dire jusque là que sy elle se sent n'avoir point ce pouvoir que de commander à ses humeurs qu'elle fera fort bien de se retirer des>>>>, qu'il est du tout déraisonable qu'elle ronne ce matin à une métresse. Elle me répéta une fois ou deux quel moyen il y avoit que vous la pusier james aymer. Vous ayant dit tout ce qu'elle vous dit, je l'assure fort que vous oubliérés tout fort /3/ aysément, pronveu qu'elle voulut dorsénavant se randre plus complaisante et que mesme vous ne mandiés n'en avoir rien sur le coeur. Elle est bien marye que je ne luy ay dit cependant qu'elle estoit ycy. Les petis très qu'elle vous avoit faits quy ne vous plaisoient pas, mes je luy ay dit que c'estoit sy peu de chose que je l'avois oublyé quy me souvient bien que j'avois esté toute preste de luy dire. Vous me manderés donc sy vous plaît, mon coeur, quel fruct fera ce que sa bone mère luy mande quy dit bien et avec raison qu'elle ne luy a pas montré ceste exsemples.

L'écuier de Monsieur le Prince, quy estoit hier ycy, me dit ne vous avoir veue. Il vous donera un mot d moy que je pensois envoïer par un laquais de mon Monsieur.

Vostre cher enfant se porte fort bien, Dieu mercy. Il contanta fort Monsieur Tilénus jeudy dernier. J'oy souvent dire à mon Monsieur quy le trouve plus obéissant /4/ et plus retenu. Il se licencye tousjours un petit trop à table et n'a point sy bonne grâce que je voudrois. Il me tarde que son précepteur ne soit venu.

Pour Monsieur le duc Frédéric, il ne se porte pas du tout bien. Il a esté deux ou trois jours avec une grande gaïté puis elle luy pert, mange peu et se plaint d'avoir mal aux jambes. Monsieur Louis le considèrera bien pour, puis après en donner ses avis. Nous n'avons nulle nouvelle d'Alemagne depuis que vous este partye et n'y avons point écrit. J'espérois aussy vous en pouvoir dire de Monsieur vostre fils, mes je commence à croire que nous le voirons aussy tost que d'en savoir.

Je ne seu que hier au soir après soupé que le coche de Janctead estoit arivé avec pource quy n'y avoit pas de lestres par moy. Je croy que l'on ne se hâta pas de me le dire. Vos excuses de n'avoir écrit ne sont que trop ligitimes mon coeur, Dieu soit loué que vous y esté arrivée en bonne santé. Toute ma

petite troupe y est /5/ aussy, Dieu mercy. Mon petit Henry a un petit mal aux yeux, mes je croy que ce soit ses dens. Il en a persé deux depuis que je suis ycy.

J'achève ceste lettre du matin. Je vous disois hier que mon Monsieur se portoit assés bien de son rume, mes aujourduy, je vous diray que la défluxion s'est renouvelé et qu'il a fort tousé ceste nuict, mes il se porte mieux de son pied. Il vient de me dire quy se soutenoit un petit dessus et en mesme instant est venu un homme quy estoit à La Haye. Il y a eut dimanche quinse jours quy, quoyque Monsieur vostre fils n'y estoit encore arivé. J'ay opignon que son voïage sera plus long que vous ne croiés. Dieu luy donne aussy heureux que je luy désire. Mon Monsieur vous suplye de nous mander bien toute les nouvelles que vous aprendrés et moy de nous envoïer un patron de vos bandes pour ma fille et du canevas et des éguilles sy vous plaît à la charge que l'on dira combien tout cela coûte; Ma chère Madame, j'écris à Madame de Longueville et luy dis (une ligne recouverte par la reliure du registre) bon ofices et de tous autres, car je suis la plus fidelle de vos servante et vostre très obéissante seur ; mon coeur, Adieu et bonjour.

A Sedan, ce 3e novembre 1613,
au matin.

Archives nationales, 1 AP 334/161

34

30 novembre 1613 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je vous fis hier une assés grande lettre par le chénéchal de Didone et aujourduy, je vous en feray une bien petite par un laquais que mon Monsieur envoye à Paris sur la nouvelle qu'il a eue de la mort de Madame de Pusieux³⁴ bien pronte à ce que l'on luy mande. Mes il faut que vous sachiés que j'ay receu les deux vostres mon coeur par le coche quy est arivé aujourduy bien contre vostre opignon car nous ne l'atendions que demain. J'en ay fait lecture à mon Monsieur, quy a esté contraint de garder le lict aujiurduy pour se res sentir tousjours de ses gouttes quy ne /2/ luy ont doné guère de relâche. Il craint bien qu'elles ne le quittent de longtemps.

Nous avons tous deux bien blâmé. Mlle de Terelle et je m'assure qu'elle le sera de sa bonne mère, car ses propos ont fort excédé le respec qu'elle doit à une métresse, quy est bien toute autre qu'elle ne l'a dit, certe, elle m'ofense de se plaindre de vous ainsy à tort, car vous avés bien plus de soing de celles quy vous servent, que moy quy a me tout prendre, ne suis pas sy bonne que vous, mon coeur ; il s'en faut bien.

J'ay veu que j'estois moins difficile que vous voiés sy /3/ je vous flate mes depuis que je ne me porte plus bien, il n'y a plus quère de diférance je vous écris prête de m'aller coucher et sy vite à cause de cela que ceste lettre est à brûler plus tost qu'à montrer. Sy ce n'est à ma bonne seur quy ne laissera de la lire volontiers. J'ay veu celle que vous écriviés à Madame la princesse. Je la trouve fort bien et tant que j'apréande de ne savoir que luy dire mon Monsieur trouve vostre consoue fort bonne il vous en rant très humble grâce.

Nos enfans se sont promenés ceste après dînée. Ils se porte fort bien, Dieu mercy, mes moy, je me resens tousjours de mon fâcheux mal. Bonsoir ma chère Madame, quy pouvés tout sur vostre servante très humble et très obéissante seur. C'est

A Sedan, ce dernier novembre 1613.

Par le coche, je vous en diray davantage.

Mon Monsieur vient de me commander de vous suplier de dire à Madame de Longueville l'état où on est, quy suporte fort inpaciement et ne pouvant randre à Monsieur de Nevers le service quy désireroit pour les affaires de Mantoue.

Archives nationales, 1 AP 334/162

³⁴ Magdeleine de Neuville de Villeroi, première épouse de Pierre Brulart, marquis de Sillery, décédée le 24 novembre 1613.

1614 *La lune de miel du duc de Bouillon avec la Cour ne dura guère. Il était aux cotés du prince de Condé lorsque celui-ci le 18 février publia un manifeste contre les mauvais conseillers de la régente et contre sa politique étrangère, demandant la convocation des Etats généraux.*

Les provinces ne furent guère sensibles à l'appel de Condé. Au début du mois d'avril, une conférence fut réunie à Soissons. Marie de Médicis le 14 avril chargea le duc de Ventadour, les présidents Jeanin et de Thou de négocier avec les princes. La paix fut signée le 15 mai à Sainte-Ménéhould. 450 000 livres furent donnés aux princes pour leurs frais.

C'est dans ce contexte qu'Henri de La Trémoille entreprit au mois de mai, avec son gouverneur Zacharie du Plessis-Bellay, son Grand Tour en Europe qui pendant sept mois va le mener en Allemagne, Autriche, Hongrie, Italie du Nord et en Suisse.

Le duc de Vendôme persistant dans la désobéissance, la Cour quitta Paris le 5 juillet pour se rendre en Bretagne pour la réunion des Etats de cette province. Venant par Orléans, Blois, Tours, elle fit un crochet par Poitiers et arriva à Nantes le 11 août. Les Etats de Bretagne désavouèrent Vendôme et supplièrent la Reine de lui retirer le gouvernement de la province. Celle-ci, après avoir hésité, soucieuse de ne pas ressouder la coalition des princes, lui laissa son gouvernement et ses charges.

La Cour regagna ensuite la capitale. Le 26 octobre les Etats généraux, réclamés par Condé, débutèrent à Paris au couvent des Grands Augustins.

Pendant ce mois d'octobre, Elisabeth de Nassau après un bref séjour à Paris se rendit à Turenne. Elle y resta environ un mois puis se rendit à Lanquais.

35

17 février 1614 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je commence ma lettre sans savoir sy Monsieur Armet vous la portera, car soudin quy fut arivé, bien quy fut sur les quatre heures, je ne fis que lire les vostres et l'envoye à mon Monsieur, quy estoit à Mesièrè où il y a bien du bruit, mes vous ne serés pas à le savoir quant vous receverés celles-cy.

Cela ne m'enpaichera toutefois de vous dire, chère Madame, comme mon Monsieur fut avertye samedy, à onse heure du soir, par un gentilhomme exprès que la cita[de]lle de Maisièrè avoit fermé les portes à Monsieur de Nevers³⁵ ; affront sy insupportable quy faudroit estre de pierre pour ne s'en point ressentir. Ils n'ont point déclairé qu'ils en avoient commandement, mes bien la résolution de ne l'y laisser point entrer, sur quoy il s'est délibéré de les y contraindre. Monsieur le Prince y estoit quant ils ont fait ce beau refus, quy /2/, je croy, leur coûtera bien cher, comme ils donnèrent cest avis à mon Monsieur. Ils ne prièrent aussy bien fort de les aller trouver. Ce qu'il fit des le landemain à cinq heure, quy partit d'y cy devant le jour. Le soir en se couchant il avoit donné ordre que tout fut prêt pour partir sur les dix heures pensant aller trouver Monsieur le Prince et les autres quy savent y estre arivés le jour auparavant sur les trois ou quatre heure, mes il ne s'atendoit guère à ceste petite guerre, quy est arivée bien innopinément. Monsieur de Nevers ne se doutoit nullement d'une sy grande lâcheté à personnes quy sont ses pensionnaires, qu'il a tousjours obligé. La garnison est de ses sujets de Maisièrès. Estre gouverneur de la province et bon serviteur du Roy et recevoir cest escorne ! C'est pour estre piqué à bon essiant et c'est un grand malheur toutefois que se commenssement de conférence soit avec cest éclat. L'on le pensoit faire avec sy peu de bruit et des comportemens tels que l'on eust fermé la /3/ bouche à tout le monde et je croy qu'à ceste heure ils l'auront bien ouverte, puis que sans sujet aucun ils bouche à tout le monde et je croy qu'à ceste heure ils l'auront bien ouverte puisque sans sujet aucun ils déclameront tant, car la venue de Monsieur le Prince, de Messieurs de Nevers, du Maine et

³⁵ Lorsque les princes avaient pris les armes contre Marie de Médicis afin de s'opposer à la réduction drastique de leurs pensions et à l'accaparement du pouvoir par Concini, ils avaient tenté avant tout de rééditer l'opération menée par Henri de Guise trente ans plus tôt : prendre le contrôle de plusieurs places en Champagne, afin d'apparaître en position de force lors de futures négociations avec la couronne. Mais depuis 1585, le pouvoir avait changé de mains. Partout en Champagne, la noblesse seconde resta fidèle à la régente. Ainsi lorsque Nevers se présenta devant Mézières pour s'assurer de la ville, la garnison refusa de lui ouvrir ses portes, conformément aux ordres qu'elle avait reçus du gouverneur de la ville, Charles de La Vieuville. Laurent BOURQUIN, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVIe et XVIIe siècles*, op. cit., p. 136-137.

de Longueville avec de sy petits trains, estoit bien tesmoignage quy vouloient représenter les griefs de l' Etat par les voies douces et regarder aus remeides. De mesme fasson ceste désobéissance randue à Monsieur de Nevers a fait une estrange métamorphose, car ceste petite asemblée devient une petite armée. Tout le monde y acourt pour châtier ces rebelles quy ont mis des étrangers dans la citadelle pour tenir bon contre le gouverneur de la province. Sy on vient bientost à bout d'eux, comme on l'espère, les chose reprandront leur première forme, sy plaît à Dieu. C'est de quoy je le suplye de tout mon coeur, car vous savés bien comme je chéris la paix et comme la guerre m'est odieuse. Celle-cy quy ne sera de guère de durée ne laisse pas de mal armer, car un siège ne se fait point sans péril. Mon Monsieur a envoyé guérir des armes quy me /4/ font jeter des larmes, mes Dieu quy me l'a conservé jusque ycy le garentira contre tous dangers par sa grande bonté que j'invoque bien a ce besoing.

Madame de Nevers est à Maisière bien en paine, aussy bien que moy. Monsieur du Plessis quy fut hier faire excuse à Monsieur le Prince de la part de Monsieur vostre fils, suivant l'avis de mon Monsieur, la vit et la trouva toute triste ; mes pour les hommes ils rioient et gauoient. Il vous randra conte de ce petit voïage, que vous aprouverés, je m'assure, et que Monsieur vostre fils n'ait bougé. Sans ceste petite guerre, il fut allé baiser les mains à Monsieur le Prince et eust dîné là aujourduy et fut revenu coucher ycy. C'est comme mon Monsieur l'avoit résolu samedy au soir devant de se retirer, mes la nuit fit changer de résolution.

Je n'ay point seu de nouvelle du siège depuis bien au sur que l'on n'avoit point encore commencé à tirer. J'en sauray que j'espère devant de fermer ceste lettre, que je vous manderay, mon cœur ; et, en atendant, je vous diray quy Monsieur vostre fils fut fort triste hier de se voir demeurer /5/ ycy. Durant le prêche là bas, je luy fis souvent les larmes aus yeux, mes aujourduy il est tout consolé et recongoist bien que l'on a eu raison de ne le mener point. Monsieur Armet fut bien ayse quant je luy dis quy n'avoit bougé et me dit quy croïoit que vous aprouveriés ceste prodédure. Monsieur du Plessis m'a dit qu'il s'estoit fort enquis s'y seroit apelle au conseils que ces princes tiendroient et qu'il l'avoit tousjours fort eslongné de s'atendre à cela et fait voir que c'estoit à vous à donner la forme à ses actions et à sa conduite.

Mon Monsieur a ce mesme but là et de luy bien enraciner l'obéissance quy vous doit et c'est à quoy il travaille le plus et à luy donner de la méfiance de luy mesme, pour prandre de la confiance de ceux quy sont auprès de luy. Son labeur n'y a pas esté inutile, chère Madame, comme vous pourra dire Monsieur du Plessis quy trouve de l'amendement à bon essiant.

J'ay veu ce que vous mande M. Bertolle puis quy ce condane, je ne vous en diray rien, mes seulement quy ne vous pose pas le fait /6/ comme il est, car s'il n'y avoit pas eu plus de faute quy ne vous en représente, je n'usse point et serés de châtiment pour la crainte que, que à que je continue à luy en vouloir mal. Vous pouvés l'assurer que non, il me satisfait de recongoistre que la pasion l'a un peu emporté. Sy vous ne m'usiés envoyé sa lettre, mon cœur, je ne vous en eusse point tant dit, car j'avois promis à Monsieur du Plessis de passer ma plainte sans silance.

Je n'y contreviens guère, puisque je vois changer de discours pour vous dire que vostre cher enfant se porte bien et qu'il est bien plus modéré qu'il n'a esté, aussy mon Monsieur ne l'a que fort peu tansé et l'a bien caressé d'avoir enduré avec courage d'estre brûlé un petit avec des étoupes à un petit jeu quy firent le soir. Me semble quy m'a dit vous l'avoir mandé, par Monsieur de Lage.

M. Bruce a eu des lettres d'Alemaigne, mes je n'en ay point eu. Il me les a montrées et vous en envoira copies. Mes, mon coeur, je n'ay point receu celles que vous m'avés écrites par le petit Pierre. Il n'a point passé par ycy. Je ne say où il est. Je vous en envoie du Sr. Sweerts que je receust hier.

Je vous suplye de m'obliger /7/ tant que de m'excuser vers Mlle Ane de Rohan, sy je ne luy écris point, j'ay l'esprit tout troublé. J'atendray que je sache des nouvelle d'Alemaigne, n'ayant, pour ceste heure, rien à luy dire, sinon que je suis sa servante et très affectionée et je me promets que vous pranderés la paine que de l'en assurer, puisque je vous en suplye et que c'est la vérité que je la suis, de tout mon coeur, et de Madame sa mère et de Mlle sa seur aussy.

La fin de ma lettre ne ressemblera pas au commencement, chère Madame, car je vous y assure que j'ay l'esprit en repos. Je viens de savoir que la guere est finye. Celuy quy commande à la citadelle a recongnu sa faute. Dieu soit loué que tout c'est passé sy doucement. Mon Monsieur vient de me mander que nous aurons demain à dîné tous ces princes. Je n'atendois rien moins que cela. J'ay aussy

apris que M. Armet a esté dépaiché de Maisière proutement. Il vous dira comme je n'ay rien peu savoir de luy comme vous désiriés. Je pensois bien le revoir ycy.

Adieu mon coeur. Ma chère Madame, je dormiray bien à mon ayse de savoir que ce que j'ay de plus cher au monde n'est plus an péril (deux mots illisibles). Chère Madame, je suis la plus humble de vos servante et à la vye et à la mort. Vous avés une trop bonne opignon de moy. Je ne suis capable que de bien savoir honorer la meilleure seur du monde. C'est

\$ § \$

A Sedan, ce 17e de feuvrier 1614;
ce lundy.

Toute ma petite troupe se porte bien, Dieu mercy.

Archives nationales, 1 AP 334/163

36

31 mars 1614 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, vos soings nous tesmoigne bien comme vous prenés à coeur ce quy nous touche, mes de vous en pouvoir randre de remerciement assés dignes, c'est ce quy ne se peut pas et que je n'entreprendray pas aussy, mes ce que je désire c'est de pouvoir faire parler mes services aussy hautement que j'ay d'affection, car lors, mon cœur, vous jugeriés aysément quel est le resentment que j'ay de vos biens faits et de vostre grande bonté, quy vous fait estimer mille fois plus les chétifs que je vous rans, quy ne méritent ; ces vous en dire assés, ma chère Madame, pour vous en faire croire bien d'avantage.

C'est pourquoy, je changeray ce discours pour vous dire comme vostre laquais ariva hier, comme j'estois au prêche là bas d'après dîné, quy m'en fit sortir sans atendre le batesme pour venir montrer à mon Monsieur combien vous estiés songneuse de nous avertir de ce quy /2/ vous regarde. Vous estes la première par quy nous avons appris le recalement des sensé, quy est un bien encore que mon Monsieur dye que leur aprochement ne pouvoit leur nuire ayant bien prouvé à leur sûreté, mes au moins cela tesmoigne que l'esprit de la Roine se porte à eslogner les soupçons, quy n'est pas un petit mal.

Nous ne savions point aussy que Monsieur de Joïeuse et Monsieur de Vantadour fusent choisis pour envoïer à la conférence, que à ce que vous me dite que ceux que ces princes ont moins y seront aussy. Mon Monsieur m'a dit qu'il les avoient laissés à la nomination de la Roine.

Il faut vous répondre à la lettre que un gentilhomme de Monsieur le Prince me dona samedy. Je l'ay fait voir à mon Monsieur quy m'a demandé de vous dire, quy ne peut se résoudre sur les propositions qu'une amye du marquis d'Encre a fait à un des nostre sen quy n'aye veu ces princes et sen leur avis ; que pour le sien, il est que l'on doit demeurer dans des procédures /3/ publiques sans y rien faire quy y puisse préjudicier ; que pour son particulier, il ne veut mal du monde au marquis d'Encre et au contraire quy le voudroit servir.

Quant aus plaintes de Monsieur de Vileroy, il m'a dit que c'est bien luy quy en peut faire plus justement contre luy, quy l'a décryé partout et surtout aus païs estrangé, comme l'heuteur de tout le mal quy pouvoit ariver, et cependant il n'a rien oublyé pour l'empaîcher et sa consiance luy sera bon tesmoignage qu'il y a contribué tout ce quy dépendoit de luy pour détourner les maus quy menassent la France ; et toutefois l'on a éclaté des blâmes furieusement contre luy, quy ne se départira pour cela du bon chemin qu'il veut tenir en ayant tousjours pour but le service de Leur Majestés et le bien de l'état.

Vous me réjouisés bien, mon coeur, de me dire que l'esprit de la Roine s'adoucit. Elle congnoistra enfin ses bon sserveurs. Je pry Dieu de tout mon coeur de les porter à suivre les bons conseils et rejeter les mauvais et que ceste /4/ conférence de Soisons se termine heureusement par sa grâce. L'on y parlera pas des intérêts particuliers, mes rien que des publics. C'est pourquoy, il en faut bien espérer. Tout le monde est sy intéressé qu'il s'en peut aysément représenter l'utilité. Vous me

dite, mon cœur, que sy l'on ne demande pas des chose trop dificiles que l'on les optiendra, certe elles ne le seront pas mes fort justes et raisonnable et auxquelles tous les gens de bien ne peuvent que dire amen et lesquelles l'on peut deviner sans les dire.

Mon Monsieur m'a fait copier une partye de vostre grande lettre pour la communiquer à ces princes, sans y mettre le non de celuy de nos amis, à quy l'on a fait les propositions. Je n'usse pas entendu vostre désination du blanc et noir, mes mon Monsieur reconnoist soudin ce que vous vouliés dire. Il part aujourduy pour son voïage de Soison. Il me vouloit faire dépaicher vostre laquais dès hier, mes un mal de dos m'en empaicha. J'en suis souvent persécutée et je ne me /5/ puis résoudre à la diète que M. Louis m'a conseillé.

Sy je ne vous disois des nouvelles de Monsieur vostre fils, je serois fort mal contente de moy, car c'est tout ce que j'ay de plus agréable à vous dire, mesme vous pouvant assurer chère Madame, quy vient de m'anvoïer M. Bruce m'assurer parfaite. Mon Monsieur et moy ne luy prêchions autre chose. Nous en avons eu une contestesion ensemble sur ce quy croïot que sy la guerre se faisoit, il ne se devoit pas esloigner. Je luy pardonne de désirer d'y tesmoigner un courage, mes sy fait-il que ce soit se soumettant tousjours à dépendre de vos comandemens et suivre ce que vous luy dirés. Sur quoy mon Monsieur luy dit des belles choses. Dieu vueille qu'il en fasse bien son profit et moy je luy ay use de menasse de quoy je vous feray rire un jour et cependant je vous diray que je /6/ croy qq'elles auront servy. J'en ay eu des remors croïant avoir excédé, mes c'est la grande amour que je vous porte quy me les aracha de la bouche, car je vous veux voir obéye, mon coeur, que je feray rire un jour de mon discours. Pleut à Dieu que ce peut estre bientost, mes vous ne m'en donnés guère d'esparance. Il arive quelque fois lorsque l'on l'espère le moins.

Je n'entens pas bien ce que vous me dite de donner l'argent à lettre veue. Je croy quy n'est pas besoing que vous envoiés M. de St-Cristofle sy ce n'est lorsque voudrés qu'il parte et que Monsieur du Plessis ne fut de retour. Il vous a trop loué mon soing. Je ne vous rans pas ce que je vous dois. Il s'en faut bien, mon coeur, je n'y satiferay jamés. Je ne say sy je vous écriray encore par le coche. Je n'en aurais pas grand loisir. Il faut vous dire que vostre cher enfant se porte fort bien, Dieu mercy. Ma petite Babet a tousjours la fièvre tierce. Mon petit, je croy, sera guéry de son dévoiment. Adieu mon coeur, Ma chère Madame, de quy je suis la très humble servante. Je vous écris un vray brouillon.

Depuis ma lettre écrite, mon Monsieur a receu une lettre du Vasseur quy m'a commandé de vous envoïer afin que vous voiés l'injustice que l'on luy a faite. Il vous mande voir quels remeide l'on y peut trouver pour empaicher la sorty de ces méchantes gens. Cest affaire nous est d'une grande conséquence. Je m'assure qu'elle vous sera donc bien recommandée. Je vous en suplye mon coeur, très humblement. C'est

§ § §

Ma chère Madame, je viens de recevoir la lettre par Gobaille. J'ay dit à mon Monsieur ce que vous désirés touchant le Sr. de >>>>>>>>>> quy m'a assuré d'en parler à Monsieur le Prince. Le fils de Monsieur de Guise a dîné avec nous et nous a parlé de vostre procès comme affectionnant vostre droit. Je vous renvoye la lettre que vous m'avés envoyé pour Madame de Tou. Je suis bien ayse que sont contens de nous quy les honorons aussy de tout notre coeur. Je porte de ces petis rabas. Adieu mon coeur.

Archives nationales, 1 AP 334/164

37

1er avril 1614 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame,

Je vous feray ce mot, par le coche pour vous dire que je croy que Justel se méprit hier, vous ayant adressé une lettre quy est pour Madame l'Electrice comme il me la porta. J'en eus opignon, mes la voïant fermée et ladesus à vous je crus ne devoir faire difficulté de vous y adjouter ces trois ou quatre mots, pour vous suplier de garder le blanc signé jusque à ce que Le Vasseur vous le vient demander. C'est pour toucher de l'argent à Paris que nous ne devons toucher qu'à Bourdeaux sy cela se peut. Il nous sera grande comodité, car nous en avons affaire. Nostre dépense se fait grande. je croy que

40

j'emploieray l'après dîné à écrire en Alemagne sy mon mal de dos ne m'en /2/ empaiche ils y sont bien en paine de tant de faux bruits que l'on y fait courir, mes pour ce quy sy mande à nostre désavantage, ils faudroit de bons orateurs pour leur persuader que cela soit vray.

Le batesme du petit prince y a esté fait sans grande compaignye il n'y a point eu de princesse étrangère. Je crains que ceste court ne paroisse plus comme elle a fait et surtout quant nostre bonne princesse s'en sera allée quy sera bientost à ce qu'elle me mande et que c'est avec conseils de ceux quy luy ont déconseillé d'autre fois. Elle a opignon que le mariage de ceux quy gouvernent tout se fera. C'est bien long de s'en réformer icy. Mon jeune frère est là fort caressé des seurs. Adieu la meilleure du monde de quy je suis la très humble servante.

A Sedan, ce premier d'avril 1614,
ce matin à huict heure

Archives nationales, 1 AP 334/172

38

14 avril 1614 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, ce ne fut qu'hier au soir après soupé que je receus vos chères lettres. Nos cochers devienent merveilleusement paresseus. L'on m'a dit quy veulent faire une coutume de n'ariver plus que le dimanche. Je la trouve fort mauvaise et n'y consentiray qu'à regret, car me semble que l'on avoit toute autre comodité, quant ils arivoient le samedy afin mesme d'écrire en Alemagne le dimanche.

Vous me comandés, chère Madame, d'y faire vos excuses et justement j'ay avois écrits le jour auparavant avoir reçu vos lettres par un mesager que j'y ay envoyé exprès, par comandement de mon Monsieur, pour y faire tenir des lettres du Roy de la Grande-Bretagne, qu'il acompagne aussy des sienes. C'est pour l'affaire de M. Tilénus, ce grand prince la prant fort à coeur³⁶. c'est une oeuvre digne de sa piété que de la vouloir terminer et qu'il ne peut qu'estre bien agréable à Dieu. Il ne s'est point laissé surprendre aus fause inpression que l'on luy a voulu donner de /2/ l'intension de ses princes mes approuvé du tout leur procédures de quoy je suis fort ayse.

Vous n'este pas à savoir mon coeur, les demandes qu'ils ont faite en la conférence quy justifie véritable ce que je vous ay mandé quy ne parleroient que du public, mes ils ont trouvé que les députés n'ont pas grand pouvoir quy n'est pas un bon signe, mes Dieu fera sy luy plaît réussir tout en bien contre les aparances humaines, quy nous menasse tousjours de mal, à ce que l'on me mande, mes je ne say de nouvelles que du premier jour de la conférence. Monsieur de Bullion estoit allé savoir la volonté de la Roine et ont dit consulter l'oracle quy jusqu'à ceste heure nous a prédit bien plus de maux que de biens.

Vous este bien plus proche d'en savoir des nouvelles que moy quy ne vous en puis dire que de superflues pour ce regart là, mes je vous confirmeray que le travail de Mesièrre est bien aysé et qu'il a fait courir le bruict que la paix estoit faite. Dieu nous la donne par sa bonté, ceux que vous me mandés que l'on sème à Paris est bien à dessain de randre Monsieur le Prince /3/ odieux au peuple. Nul artifice n'y est oublyé, mon Dieu qu'il y aura de plaisir de voir confus tous ceux quy calomnieusement ont blâmé leur actions et déclamé contre leur pleurs. Ce sera en les faisant voir justes et bonnes et sy mon Monsieur est bien creu, comme j'espère, quy sera leur dessain sera loué de tous leur ennemis et envieus ainsy soit-il par sa grâce. Vous y dirés amen, je m'assure, ma chère Madame, quy avés bien tesmoigné chercher la paix et la poursuivre sont bénédictions que vous avés amassée.

Mes, mon coeur, quelle obligation ne vous ay-je point de voir que vous voulés que mon pouvoir sur Monsieur vostre fils aillé de pair avec le vostre, certe je ne cède aussy qu'à vous de le pouvoir

³⁶ Tilénus eut dans les années 1612-1614 une querelle théologique très vive avec Pierre du Moulin sur les deux natures du Christ. Le roi d'Angleterre, Jacques Ier intervint en personne auprès du duc de Bouillon pour que Tilénus se rangea au silence.

aymer davantage et Dieu sait avec quelle passion, je désire son bien et sa grandeur et que ce n'est pas moins que pour mon Frédéric, car il me touche au plus profond du coeur. Il m'a fait l'honneur de me montrer la lettre que vous luy avés écrite quy est bien fort bonne. J'amire vos /4/ amonitions, car elles en sont dignes, croiées que l'on remarque bien que vous congnoisés bien celuy à quy vous les faites car vous n'oubliés rien à luy dire de tout ce quy l'y fait besoing et de sera utilement sy plaît à Dieu. J'y vois du changement quy me le fait espérer. Je le voudrois bien voir sy parfait, que j'y trouve force chose à redire et Monsieur Bruce me le remarquoy bien, mes cependant il me dit qu'il se corige fort. Il est moins réveur qu'il n'a esté, est plus honneste. Il pert de ceste bonne opignon qu'il a de luy mes il n'a point assés de liberté en son entregent. Il y a de la contrainte, n'est pas assés caressant et la dessus je n'oublie pas à luy représenter comme vous désirés qu'il le fuit et le grand avantage que l'on en tire.

Il y a quinze jours que M. Tilénus n'a point monté sy haut à cause de sa goute, ce luy est grand perte que sa communication. Il est heureux d'avoir auprès de luy M. Bruce, quy est certe un honeste homme et à quy je n'ay point paine à parler, car c'est une humeur sy facile. Il est bien à mon gré. Je /5/ l'entretiens souvent en l'absence de Monsieur du Plessis, que j'espère que nous avons aurons bientost. Me semble que Monsieur vostre fils le goute plus qu'il n'a fait au comencement quy revient. Il semble qu'il trouvoit son gouvernement fort insupportable. Ses petis voïage qu'il avoit fait sans luy, luy avoient donné envye de secouer le jouc, mes il s'y s'est mieux soumis que je ne pensois quy feroit et me parle de luy, comme l'aymant et désirant son retour.

Je croy qu'il est du tout nécessaire que devant que de voïager quy a purgé. L'on voit de petis changement à sa santé quy tesmoigne requérir cela. J'ay écrit à M. Louis et luy pryé de nous donner ses avis et luy ay remarqué comme après des exercices violens il est sujet à un tremblement de mains quy ne se doit point négliger. Il n'a pas assés de soing de sa santé et semble quy fase gloir de la mépriser, mes c'est à quoy il doit bien penser, car sans cela l'on ne peut que fort peu au regart quant l'on en a une fort bonne. Il y a trois ou quatre jours quy reviens de là bas tout en eau, sans /6/ vouloir jamès changer de chemise le soir, y luy prit un mal de cote et la nuict il eust une fort grande sueur quy l'emporta toute. Il m'a avoué quy croïoit avoir la paresye, ce ne fut pas sans luy reprocher son opigniatreté de n'avoir voulu changer de chemise mes je ne le seus point lorsqu'il la fit. Il dit ne s'estre jamés veu suer quy montre bien que nature fit un grand effort. Le landemain, il sorty sans vouloir garder la chambre et mesme voulut aller faire des exercice, mes l'on l'en ampaiche. Je remarque lors son tremblement plus grand qu'il ne l'avoit encore eu et il me reconnoissoit bien aussy, mes cela n'a point duré et se porte fort bien Dieu mercy, mes pour prévenir le mal il fera bien de se purger !

Pour vostre cher enfant, il est bien fort gaillard et va tousjours un petit bien vite. Mes il faut que je vous remarque que Monsieur son frère ne s'ofense point de ces prontitudes, mes prant tout bien de luy. Il n'y a nule contestasion entre eux. Je vous les avois veu craindre. Pour ma petite troupe la petite Babet a encore de la fièvre mes peu. Elle l'a eue double tierce mes aujourduy qu'elle la devoit avoir. Elle ne l'a point eue Dieu mercy. Le petit Henry se porte bien et est bien genty.

J'espérois bien savoir la fin de vostre procès que je plains ma bonne seur d'avoir tant de paine et que je luy désire de repos car je suis la plus fidelle de ses servantes quy l'honore passionément. Certe vous pouvés tout sur moy mon coeur, ma chère Madame.

A Sedan, ce 14e avril 1614

J'ay receu, ma chère Madame, le masque. Je luy trouve les yeux bien petit, mes elle reste bien. Vous prenés trop de paine pour moy et je vous en donne tousjour témoignage. Le mémoire que je vous ay envoyé pour (les derniers mots de la phrase sont illisibles).

Archives nationales, 1 AP 334/166

Chère Madame, croiant que vous pourés plustost avoir ceste lettre l'envoiant où est Monsieur le Prince quy a sy souvent des couriers que d'atendre le partement du coche de la semaine quy vient je

me suis résolu de vous écrire par le Sr. de Lescure que Monsieur vostre fils envoye à Monsieur le Prince pour sescuser d ce quy ne luy va dire adieu sur l'incertitude où il est du lieu où il le pouvoit trouver et sur le temps quy le presse de faire son voiage. C'est par l'avis de mon Monsieur quy s'y gouverne comme cela. Il en eust hier une lettre, par laquelle il luy dit adieu et luy tesmoigne le regret qu'il a de ne luy pouvoir dire autrement et luy donne de bons préceptes et comme à son enfant à quy il souhaite toute sorte de bénédictions. Ce quy m'a fait désirer mon coeur, que vous pusiés recevoir bientost de mes lettres. C'est que j'ay seu de Monsieur du Plessis quy n'avoit point de lettre de change en Alemagne pour de l'argent et j'ay cre vous devoir ramentevoir que sy cela leur manque ils seront en grande paine /2/ et ne sauront que faire. C'est la principal chose à quoy il faut que vous pensiés que de donner ordre à leur en faire toucher et plustost un petit trop que trop peu, car il sera fort songneusement ménagé, mes à ce que m'a dit Monsieur du Plessis vous croiés la dépense moindre que ne croit mon Monsieur quy l'a met à mille escus par mois. Dès que vous luy en parlate ycy il jestoit là ces mesures et ayant voiaagé il en peut mieux juger que les autre. Il ya a desjà lieux où l'on est rançonné tant le peuple y est barbare. La dépense ne peut guère estre fort grande.

J'ay promis au Sr. du Plessis de vous représenter tout cela, car il dit ne vous en avoir rien dit. Il m'a aussy parlé de l'argent que vous luy avés dit quy pourra toucher à Hidelberg, mes craignant que celuy là luy manque nous avons avis quy seroit à propos que vous écrivisiés à la bonne princesse de luy faire donner mille escus de l'argent qu'elle fait estat d'envoier à Monsieur son fils quy est ycy et que vous les luy ferier randre et vous luy manderés que je vous ay /3/ escrit qu'elle m'avoit mandé qu'elle luy en devoit bientost envoier outre celuy qu'elle a fait donner à nos marchans luy estoient à la foire de Franquefort seroit au cas que celuy que le Sr. Sweerts y doit faire tenir n'y fut me semble que Monsieur du Plessis m'a dit que vous vous voulés servir du Sr. Gramiset pour les lettres d'échange. Je croy quy fera fort bien cela mes vous ne luy en avés point donné. L'argentier que vous devés envoier et que nous atendons remédira peut estre à la crainte que nous avons que vous avés oubly d'en retirer de luy.

Il faut, ma chère Madame, que je vous rande aussy raison de ce que nous avons fait pour Monsieur Dor³⁷, quy n'est acordé de faire le voiage, mes a alégué de telles nécessités, que nous avons creu que puisque vous désiriés tant d'avoir un ministre et que celuy là pouvoit porter de grande commodités, sachant la langue et estant du païs, que vous ne serés pas marye de les soulager par une avense de cent cinquante livre et promesse d'envoie autant à son retour et par mois saise livres pour s'entretenir de ce qu'il luy faut. Ceste dépense est grande, mes je croy qu'elle sera bien employé et que vous l'estimeriés comme cela, car /4/ la charité y tient sa place ; ce quy nous a fait représenter, c'est quy quite un ménage quy aura grand paine à subsister sans luy. Je luy ay promis d'en avoir soinct. Avec cela, il a des pensionnaires Englois quy nourrissent toute sa famille, quy crain de perdre en s'en allant. Tout cela en a esté de telles considération que nous avons creu que vous trouverés bon la condition que l'on luy a promise. Je vous fais un lon discours de ce que je pouvois vous dire en trois lignes, c'est comme j'ay bon esprit chère seur, mais vous ne m'en aymés pas moins.

Je voy presque mon papier plain. Il faut vous dire des nouvelle de Monsieur vostre fils quy se porteroit fort bien, sans son rume quy le persécute fort et presque tous ceux quy sont à luy. Monsieur du Plessis, M. Bruce, son valet de chambre. Ce dernier en est le plus mal de tous. Ma fille l'a aussy, force personne s'en resente. Il vaut mieux que ce soit ycy que par le chemin.

Je seu hier qu'il avoit esté résolu au conseil : le président de la court et des comtés et le prévôt des marchans y estant apellé >>> >>>>>>> >>>>> à Monsieur le Prince. J'espère que de ce bon coup là qu'il en viendra bien du bien. J'en pry Dieu continuellement et de nous donner la paix et de ma faire la grâce de pouvoir randre de bons service à ma chère Madame, comme j'y suis obligé et comme le désire plus que de vivre estant passionément sa très humble servante.

§

A Sedan, ce 7e may 1614. ce mecredy.

³⁷ Cette lettre d'Elisabeth de Nassau nous apprend que le ministre François Dor était originaire d'Allemagne. Il avait fait toutes ses études à Sedan et avait été admis au ministère le 21 décembre 1604. Après avoir exercé trois ans et demi le ministère à Laon, il revint à Sedan et y fut nommé ministre le 3 août 1608. Il accompagna Henri de La Trémoille et fut très sérieusement malade d'une fièvre quarte à Venise. Comme Tilénus, il devint Arminien et pour cette raison fut démis de ses fonctions le 29 novembre 1619. Il se retira alors à Paris avec sa femme et ses enfants.

Chère Madame, je dois recevoir deux cent quarante quatre escus, en espesse, pour Madame de Ste-Croix quy m'a mandé de les faire tenir par Monsieur de La Mote, mes Monsieur du Plessis m'a dit que vous les luy feriés donner, et cela rendroit lieu de ce que vous me devés, quy ne monte pas tant, mes le reste seroit conté sur la dépense de Monsieur vostre fils (le reste de la ligne est couvert par la reliure) monte ces deux cent quarente quatre escus en espesse. Vous le ferés conté sy vous plaît et me manderés sy je puis écrire à Madame de Ste-Croix que vous les luy ferés toucher. Adieu mon coeur.

Les deux-cent-quarante-quatre escus en espesse se monte à neuf cent vient sept livres quatre sous.

Archives nationales, 1 AP 334/167

40

Sans date - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, comme je voulois envoier mon paquet au coche, on est venu présenter du fruit nouveau à mon Monsieur quy a demandé sy on croioit qu'il y en eu à Paris et luy ayant dit que non. Il a creu quy l'y failloit envoier et que ce devoit estre à vous, quy en userés comme il vous plaira et sy vous jugiés que la rareté peut suplérer à la petitesse du présent, vous les ferés présenter à la Roine. Je croy que vostre santé ne vous permettra pas d'en manger. Dieu vueille que je me trompe.

Adieu mon coeur. Ma chère Madame, je baise très humblement vos mains et sy vous me le permettés à Monsieur vostre fils, je suis et de vous et de luy vostre très humble servante. C'est

\$ \$ \$ \$

Ce mardy matin au retour du prêche.

Archives nationales, 1 AP 334/168

41

3 juillet 1614 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, hier à dix heure au soir estant au lict, j'ay recceu vos chères lettres par Le Gripet que mon Monsieur redépaîche et en écrit une bonne à Monsieur le président Janin, quy vous sera montrée et celle qu'il luy a escrite quy tesmoigne qu'il craint de la rumeur de ce fait de Poitiers³⁸ et fait voir que l'on y cherche pas les remeides propre à empaicher le mal, mes que l'on travaille à ocmenter les soupçon encore quy n'avoue pas que cela vient de leur coté. Je croy bien aussy que cela ne vient pas de son mouvement. Mon Monsieur l'en assure bien et luy parle librement et je croy sera utillement, luy disant de fort bonne chose. Sa lettre m'a fort contenté, vous y voirés aussy sa résolution d'aller trouver Leurs Majestés, laquelle je croy quy vous mande, mes je n'ay point veu la lettre quy vous écrit.

Je viens du presche et vous fais celle-cy à la hâte. Mon esprit, mon coeur, ne demeure pas bien encore en repos des apréantions que je vous ay dis que je prens de son allé à la Court à bien prier Dieu de l'y conserver, car la méchancheté est en son reigne.

J'ay receu des lettres de la bonne princesse quy m'en envoye une du Sr. Sweert, laquelle je vous envoye. Vous aurés eue d'elle mes en estant en doute, vous l'aurés aussy de moy quy vous diray que sy Monsieur Armet continue à avoir de la bonne volonté pour nous, que je croy que se seroit bienfait de l'envoier en Holande. Vous y penserés donc sy vous plaît.

³⁸ Louis-Henri Chasteigner de La Roche-Posay, fut évêque de Poitiers de 1612 à 1651. Alors que le maire de Poitiers, Scévole de Sainte-Marthe avait été au devant du prince de Condé avec les échevins, La Roche-Posay, partisan de la Reine-mère, avait interdit l'entrée de la ville au prince.

Nos présens ont esté faits en argent. Je m'estonne fort qu'ils ont esté receus en calité des personnes quy tesmoigne qu'ils l'ayent bien. Je croy mon coeur, que se vous a esté vostre grande courvée de parler à Monsieur du Houssay quy, à ce que je voy, ne peut pas a demy mot.

Je vous écris, sans avoir parlé au Gripet, à quy je croy de l'affection au service de mon Monsieur. Je suis bien ayse que vous envoies un abillement à Monsieur vostre fils, il en avoit besoing. Je fus hier de la promenade de leurs cambots. Je prans demain médecine pour finir toute ma diète. Monsieur Louis part aussy lundy. Je vous suplye m'oubliés pas son affaire et de m'en mander vostre avis. Je suis fort ayse de nos melons. Vous este agréable à la Roine. Nous vous donnons >>>> nulle peine, Chère Madame et je ne vous rans point le très humble service que je vous dois au grand >>>>>>.

A Sedan, ce 3e de juillet 1614,
ce jeudy à onse heure

Archives nationales, 1 AP 334/169

42

8 juillet 1614 - Sedan³⁹

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, depuis vous avoir écrit, hier après dîné, j'ay receu trois de vos chères lettres : deux par M. de Saint-Germain et une par Le Gripet, qui arriva hier au soir après souper comme nous retirions en nostre chambre. Mon Monsieur, quy est là bas au corps de garde, me vient demander qu'il le va redépêcher, de façon que, tout à la hâte, je vous ferai ce mot pour vous dire que je n'ay point encore entretenu M. de Saint-Germain, mais que, lorsque je le feray, sera avec la liberté que vous me conviés de prendre. Ce que je feray fort aisément, car j'ay une fort bonne opinion de luy et crois luy avoir de grandes obligations que je n'oublieray jamais.

Le Gripet nous a bien étonnés, nous assurant que le Roi et la Roine étoient partis : c'est un précipité promptement que nous craignons, accompagné de conseils bien violens. Le désir de mon Monsieur seroit d'être près de Monsieur le Prince, pour le porter à accepter les offres draisonnables que l'on luy fit ; mais les choses sont en état qu'il n'ay a plus moyen de l'aller trouver, car devant qu'il y soit il les aura acceptées ou refusées. Si ce dernier, sera bien contre l'avis de mon cher Monsieur, qui n'est nullement averti de son dessein, ni consentant à ce qu'il fera de mal, je vous assure, car je ne l'ai jamais vu plus porté au bien qu'il est, Dieu mercy, car il sacrifieroit volontiers sa vie pour faire un bon service au Roi, à la Roine, et pour empêcher l'Etat de ruine ; mais il le voit en un si périlleux état qu'il dit qu'il faut que le remède en vienne de Dieu seul, car il voit bien que ceux qui gouvernement veulent porter les choses aux extrêmes. Dieu par sa bonté vueille avoir pitié de nous !

Mon Monsieur s'est levé dès quatre heurs au matin et m'a dit qu'il alloit prendre conseil de M. de Saint-Germain de ce qu'il se pouvoit faire de mieux. Je n'ai point vu depuis, c'est pourquoi je ne puis vous dire grand chose, sinon qu'il ne jugeoit pas devoir partir encore. Je m'étonne qu'il n'y a eu nulle opposition au partement du Roi, cela fait croire qu'il y a grand changement aux esprits. Le Gripet vous dira toutes nouvelles. Adieu mon coeur, ma chère Madame, que j'aime plus que ma vie, je suis vostre très humble servante;

J'ay vu les lettres que vous m'avés envoyées. Mon Monsieur les a lues aussy mais ne m'a rien dit ; par M. de Saint-Germain, je vous en dirai davantage.

A Sedan, ce mardi à dix heures au matin, ce 8 juillet 1614.

Archives nationales, 1 AP 334/170

³⁹Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 98-99. Nous avons utilisé cette transcription cette lettre étant peu lisible sur le microfilm.

28 juillet 1614 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je ne prans que la demye feuille, car je vous écrit samedy bien au long par le juge de Lanquais et hier je vous fis un mot par un gentilhomme quy vous porte le pourtrait de Madame la princesse. Il s'est ofert de vous porter de mes lettres quy ne vous parle que du contantement que je reçoey de l'honneur qu'elle m'a fait de m'en avoir envoyé un.

J'en ay bien eu l'alarme, car l'on m'avoit mandé comme il m'avoit esté envoyé et ne le recevant point je le croïois perdu, mes l'ocasion du retardement de ce gentilhomme s'est qu'il a esté en Holande et à Brucelle devant que de venir ycy. Je croy que vous serés bien ayse de savoir ce que je luy y donné : c'est une bague de sept diamens tallyé en facette quy estoit à ma fille, quy est bien jolye. Elle a coûté soisante escus. N'estant pas venue exprès, mes en chemin faisant, j'ay creu que cela sufiroit.

La boîte du pourtrait est belle et peut valloir quatre ou cinq cent escus, mes j'en ayme ...⁴⁰/2/

... superflus. Nous attendons Le Gripet aujourduy ou demain. J'eusse esté bien ayse que [le juge de] Lanquais fut arivé à Paris devant qu'il fut party, afin d'avoir prontement avis, mon cœur, sur ce que je vous [escrivis] pour mes enfans, car je voy mon Monsieur en sa résolution de mon [voïage] mes cela ne se dit point encore [en la] maison. L'on atent que Le Gripet [soit ycy] pour la divulger. Sans vostre conseil je n'aurois de déplaisir de le faire. J'y prenois force chose quy me [fit] bien de la paine et quy sont fort à mon humeur, mes le contantement d'avoir l'honneur de vous voir [me fait] surmonter les dificultés que j'y [trouverois] sans mentir me troublent un peu. [Le] cher enfant se porte fort bien, Dieu mercy, comme aussy font tous les miens. [Sauf] Henriette quy est tousjours au lit [avec un] petit de fièvre. Cela n'empaichera [point que je] ne parte mecredy (sic).

L'on nous a dit la [mort de] Monsieur le marquis d'Enchebac quy est [...] notable pour l'ale>>>> fort de prin[...] tant ouy dire de bien à la bonne princesse et sachant comme il affectionne Monsieur l'Electeur. J'ay peur que le poison se trouve un petit employé en ceste mort, sy regretable aus gens de bien. Dieu ôte des soutiens à son Eglise, mes il luy en [donnera d'autres] s'y luy plaît. Adieu, mon coeur, quy [...]ose sur moy quy suis vostre servante très humble et vostre très obéissante seur. Ma chère Madame, c'est

§ § §

A Sedan, ce 28e de juillet 1614,
à lundy.

Archives nationales, 1 AP 334/171

4 août 1614 - Sedan⁴¹
Marie de La Tour d'Auvergne
à Mme de La Trémoille

Madame,

La crinte de vous estre inportune a retenue jusques icy mon devoir de vous escrire, mais Madame ma mère ne s'en pouvant aquitter ceste fois, je penserois commettre une grande faute de menquer à vous mender l'estat auquelle elle est, qui a commencé dès jeudy par ces frissons que l'on estimoit ne tirer qu'à un reume comme aussy à ce esté et une grande défluction durant laquelle est sorty des rougeurs qu'elle ne tenoit pour rougeolle, mais Monsieur mon père jugeoient tousjours bien que ce seroit ce mal. Elle en est maintenant au plus fort, que les rougeurs commencent à s'espandre par le corps et se plaint bien fort, mais, Madame, vous ne vous en mettez point en plus grand peine et de la plaindre comme nous faisons tous, mais sans doute grâces à Dieu de ce que nous aurions plus à crindre

⁴⁰ Le bord de la lettre a été rogné ce qui nous prive de la fin de ce paragraphe et du commencement du paragraphe suivant.

⁴¹ Marie de La Tour d'Auvergne par cette lettre a supplée à sa mère malade. L'on notera que désormais âgée de 14 ans, elle n'écrit plus familièrement à sa " chère grand-maman " comme dans sa lettre du 16 avril 1607.

que nostre propre vie et en espérance de la revoir bientost en la santé, que je say vous estre chère comme la vostre et toutes les deux, Madame, le bonheur

Vostre très humble et très obéissante nièce et servante.

Marie La Tour

A Sedan, ce 4 aoust 1614.

Archives nationales, 1 AP 430/6

45

11 août 1614 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je ne suis plus au lict, Dieu mercy, mes ma roujolle m'a laissé un sy fâcheux rume, que je n'ay nul repos toute la nuit. Je la passe toute entier à touser quy ne mes pas une petite incomodité, aussy m'abat elle sy fort, quy semble que je soye condanée à la mort. Je ne prans pas la paine de mettre chose du monde que je me cache comme un loug-garou et donne trop de place à ma mauvaise humeur quy est bien mélancolique. J'ay bien plus envye de pleurer que de rire sy cela me continue, je seray bien fâcheuse. Il m'est demeuré un grand dégoûtément quy me fait aussy bien de la paine. Je prandray demain de la casse, sy plaît à Dieu. Je le suplye de me soulager mes incomodités par ce moyen.

Je crains, mon coeur, que l'on vous aye mis trop en paine de mon mal, car vous este sy sur que vous prenés trop à coeur ce quy me touche et vous n'avés point besoing de nouveau tourment, car vous en avés quy ne vous acablent que trop /2/. A mon grand regret vostre santé s'en est aussy resentye, à ce que j'ay pris par le Sr. de Vassignac sans le voir, mes, Dieu mercy, vostre grande lettre tesmoigne que cela estoit passé et que Dieu vous donne grande force et courage. Je le suplye de vous la continuer selon le besoing que vous en avés.

Je ne doute pas que vous ne demeurés estonnée avec fore gens du voïage de Bretagne⁴², car il donne de grand soupçons des mariages⁴³ quy ne se peuvent faire sans un grand esclandre, veu tout ce quy s'est promis, car quel moyen de ce pouvoir plus assurer sy l'on romp la foy promise ceux quy doivent à ces conseils montre bien quel gens y sont et qu'ils veulent à quel pris que ce soit venir à bout de leur dessain, quant la France s'en devroit bouleverser, mes Dieu ne le permettra pas, sy luy plaît. Il y a bien a faire de grande doléance sur ce sujet.

Mes, mon coeur, je n'ay pas une teste à beaucoup écrire et j'ay cependant à répondre à force de vos lettres et bien grosse. Il n'y an a point eu /3/ perdu comme vous croiés. Je ne say comme j'oublye de vous faire mention de celle que vous aviés creu m'écrire par Jérémie, mes j'ay bien fait une plus grande faute, car ne ne vous ay rien répondu touchant M. Armet que vous aviés bien fait de me mander.

Je ne say que vous dire de mon voïage. Mon Monsieur dit quy le faut faire, mes il ne se diveague point et d'après il ne s'en fait point. Je suis aussy sy débifée que je pense à rien. Vous me faite résoudre à mener Henry sy je le fais, mes vous ne me dite rien touchant Juliene de quoy je vous avois aussy demandé aussy force chose y répugne ce me semble. Quant à la proposition que je vous faisois de vous mener en Poitou, me semble avec vous y aquisés. C'est bien le principal noeud de la matière et tout le contantement que je me propose.

Quant à vostre voïage de Bretagne que quelque uns vous conseillent, mon Monsieur est bien eslongné de cest avis et dit que vous devées fuir d'estre à Vitre où vous ne pouriés que recevoir grande incomode et mesme faire /4/ dépense sans aucun plaisir, n'y estant bien acomodée. Je trouve que aysément vous vous pouvés passer de ceste courvée.

Je suis bien ayse que nostre bonne seur, à nous deux, a esté tant caressé. Elle le méritoit bien. J'ay mandé à Monsieur Louis ce quy vous a pleu me mander de luy, qui a maryé sa fille à M. de St-

⁴² Pour obtenir la soumission du duc de Vendôme, Marie de Médicis, Louis XIII, Mme Elisabeth et quelque 5 000 gentilshommes, se rendirent à Nantes le 12 août 1614. César de Vendôme fit sa soumission le 26 août.

⁴³ Les princes et les protestants craignaient que le but véritable du voyage soit Bordeaux et l'Espagne.

Mar. Je désire bien que vous trouviés vos eaux bonnes. Je croy que nos pourtraits sont tous semblables puisque trouvés le mesme défaut au vostre que moy au mien, mes vous m'avés fait rire, me disant que vous craignés que l'on ait mandé ma libéralité et vostre vilennye. Je ne feray pas semblant d'entendre l'envoy de Mlle Tudelay quy me semble ne se devoit point aproprier puisque Madame la princesse écrit et sy honestement que l'on se donneroit à elle sy on n'y estoit pas. Mon mal me fera estre lontemps à luy en randre mes très humble remercimens veu ma lettre de Madame de Longue, mes je ne say sy je me trompe remarquant qu'elle parle un peu [...] de quy ou auré pas oublyé de luy faire de [...] que Monsieur le Prince donne sujet à ses serviteurs [...] pityé de sa conduite. Nous atendons des nouvelles par Justel quy vous en aura dit de vostre cher enfant et moy je vous assureray quy se porte bien comme aussy tout le reste de la petite troupe. Adieu, mon coeur, ma chère Madame, je suis vostre très humble servante.

\$ § \$

A Sedan, ce 11e d'oust 1614.

J'ay dit à mon Monsieur ce que vous me mandiés touchant Monsieur de Arou. Il m'a dit y avoir satisfait, je croy que ce sera par Justel.

Il me tarde de savoir sy ce sera fait quelque chose contre les auteurs de ces libelles difamatoire de quoy vous me parliés dans la lettre à quoy je ne vous avois fait de réponse. Ce que Monsieur le cardinal a dit est bien contraire aus mariages, touchant ces droits de Navare. Mon Monsieur a veu toute vos lettres devant moy. Il croy quy vous l'aura dit par les sienes.

Il y a douse jours que je n'ay veu >>>>>> mes j'oy dire quy cause bien.

Archives nationales, 1 AP 334/173

46

18 août 1614 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je ne vous feray pas une plus grande lettre aujourduy que hier au soir, bien que j'en aurois plus de loisir, mes puis que je dois avoir l'honneur de vous voir sytost je remettray tout à la vive vois pour penser à donner ordre à mille chose quy m'enbarasent fort, car je n'ay pas vostre esprit, mon coeur, et avec cela mon rume me tourmente sy fort, que je n'ay cessé de touser depuis que je suis levée. Je fis cest musique hier au soir jusque à minuict et depuis mesme je n'ay guère bien dormy. Je n'ay pas laissé de m'abillier et d'aller dîner à la salle, mes je souperay en ma chambre j'apréande fort que ce fâcheux rume ne me quite et durant mon voiage se me seroit une grande incommodité et telle que je ne say sy je pourois subsister.

Mon petit garçon a tousjours le sien quy me met bien en une autre paine. Je crains quy me le faudra laisser. Nous avons demandé à Monsieur Bertolle sy vous ne luy avié rien mandé du voiage de vostre cher enfant. Il dit que non, mes j'espère que Janoteau aportera vostre comandement de ce quy faut faire, sy vous plaît quy porte son lict. Mon Monsieur donna hier une courte joye à Féderic, luy disant quy vouloit bien quy vient jusque à Paris avec moy et quy reviendroit ensemble son cousin et luy. Il le laissa en ceste créance tout /2/ le jour et sembloit qu'il inclinoit à cela, mes le soir il luy dit que cela ne se pouvoit, quy luy fait bien un grand rabat joye.

La bonne seur d'Orange me mande qu'elle a fait vostre conte des deux mille resdollars à vient deux bats la pièce et qu'elle trouve quy monte à quatre mille huict cent quatre-vient-sept ou neuf livres. Je luy fait vérifier par un marchand d'ycy quy le trouve bon. Je croy que ce que je vous en avois mandé se trouvera conforme à cela. Je me trouve empaiché comme me meubler à Paris. J'en envoie un mémoire à Jéremye que je vous suplye de voir et de changer ce que vous ne trouverés pas bien, car je défère bien plus à vos avis qu'aus miens pour un tailleur. Je vous suplye de ne l'oublier par sy me faylloit faire mon grand voiage sans avoir l'honneur de vous voir, mon coeur, je mourois de déplaisir. C'est toute la consolation que j'y trouve quy eust osté bien grand sy vos affaires vous eussent permis de faire le voiage de Poitou ou que de contantement, mes je croy quy ne sy faut pas atendre puisqu'il n'y a pas de vacations, ce sera le Sr. de Bonnefoy quy vous donnera ceste lettre et quy vous pourra dire toute nouvelle de tout le petit troupeau; Adieu mon coeur, ma chère Madame, que j'embraceray bien tost en effet. Je suis la plus fidelle de vos très humbles servantes et vostre très obéissante seur. C'est

48

§ § §

A Sedan, ce 18^e de d'oust 1614,
ce lundy.

Archives nationales, 1 AP 334/174

47

25 août 1614 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, j'ay trop demeuré sans vous écrire pour ne réparer ce défaut à toute les occasions quy me seront à ceste heure ofertes. Celle-cy me presse sy fort que je ne vous feray qu'un mot pour vous dire que Justel arriva hier au soir. Je ne l'ay encore que peu entretenu. Je garde tousjours la chambre de mon fâcheux rume, mes, Dieu mercy, il m'a laissé dormir les deux dernières nuicts et depuis je vous le mande ce quy me donne le plus de paine à cette heure, mon coeur, c'est mon petit Henry quy est enrumé. L'on me la celé deux ou trois jours. Je ne l'avois point encore veu que ce matin que je l'ay trouvé plus mal que l'on ne me l'avoit fait. Je l'ay trouvé extrêmement changé non sans grande amertune de coeur quy m'est redoublé, à cause que mon Monsieur parle tousjours de mon voiage et de le mener en cest estat il n'y a point de moyen. Vous avés trop resenty mon mal ma chère /2/ Madame, mes c'est à quoy vous ne défaudrés jamés qu'a tesmoigner que vous savés bien aimer vostre seur quy vous honore aussy de tout les force de son âme toute remplye d'affection de vous randre très humble service et certe je désire plus que de vivre ma chère et parfaitement loué seur à quy il faut que j'assure que Monsieur vostre cher enfant se porte fort bien et que j'en vois mon Monsieur contant.

Je viens d'avoir un laquais de Monsieur le prince d'Orange quy envoye savoir de mes nouvelles. J'ay du tout publyé à escrire. Adieu mon coeur de quy je suis la très fidelle servante, toute à vous que j'embrace mille fois.

A Sedan, ce 25^e d'oust 1614.

Archives nationales, 1 AP 334/175

48

Sans date - Orléans

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je vous feray ce mot d'Orléans où je suis arivée de fort bonne heure, mes j'y reçoxy ce déplaisir de voir vostre nièce fort tourmentée du mal de dens. Dès que nous y sommes arivée, il l'a fallu désabillier. Je viens de luy mettre vostre emplêtre et de la coucher et je suis aussy preste à me mettre au lict. Il est de fort bonne heure, mes je ne laisse pas d'écrire avec paine soit des chaleurs quy me monte au visage. Je croy que c'est que je n'ay point encore james eu sy peu ce quy me prit avant hier. J'apréande d'en estre malade, car je ne me porte point bien comme à Paris. Je vous suplye, chère Madame, de commander à Justel de voir Madame de Momorency pour luy dire combien de fois j'ay esté chés elle et le déplaisir que j'ay eu de partir sans avoir eu l'honneur de la voir. Je croy que ce /2/ seroit bien fait à en faire dire de mesme à Madame la contesse de St-Pol.

J'ay grand peur que l'on ne n'ait point eu une lettre de Monsieur le cardinal de Joieuse, quy eut fort contenté la bonne seur à nous deux, quy m'en eust veu de meilleur oeuil. L'on m'a dit que son secrétaire avoit dit que vous en aviés déjà fait la reigle et que vous l'aviés veue sans la grille, mes me semble que cela n'est point. Mon Dieu quy me tardera d'avoir de vos nouvelles, mon coeur, et cependant je n'en espère pas bientost et seulement (?) par le retour de Monsieur de La Méchauchée⁴⁴, père du Sr. de La Ceste, quy m'a veu à Tours.

⁴⁴ Jacques I Maschat, sieur de la Meschaussée, était un huguenot de Turenne.

Je vous donne cent mille bonsoir d'Orléans, d'où je vous proteste que je pense contiuellement à ma chère seur, de quy je suis la très humble servante et très affectionnée. C'est

§ § §

Archives nationales, 1 AP 334/165

49

19 octobre 1614 - A 10 lieues de Limoges

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, je pry Monsieur du Plessis de m'escuser envers vous de ce que je ne vous y écrit de Paris, mes cela ne m'empchera que je ne vous en demande aussy pardon, ayant fait une grande faute, mes je vous suplye representés vous que j'y ay esté tellement acablé de visite ou bien d'en faire, que je n'avois heure du jour à moy que celle de mon repos, de fasson que pour écrire à Monsieur mon mary, je veillois jusque à une heure après minuit ! Vye sy contraire à celle de Sedan, que je ne say comme j'ay peu la supporter.

J'atribue bien cela à Madame vostre mère quy a esté tout mon recours, et sans elle je ne say ce que j'eusse fait. Je luy ay donné mills sorte de paine qu'elle n'a point resentye tant elle est bonne, et moy j'ay eu ce regret extrême de ne luy avoir randu nul service très humble et c'estoit /2/ tout mon désir que de luy en pouvoir faire et qu'en sollicitant son procès qu'elle le peut gagner, mais elle a esté remise après la St Martin, ce quy l'a fait résoudre de s'en venir à Touars bientost et de là elle s'en va en Bretagne ; et moy je m'en vois à Turenne où, sy je puis avoir l'honneur de vous voir, Monsieur mon cher fils, je m'estimeray extremement heureux. Prenés y donc vostre chemins, sy vous est posible, je vous en suplye très humblement et de m'aymer tousjours bien, puisque je vous honore chèrement et que je suis de toute les puissances de mon âme, Monsieur mon cher fils, vostre très humble mère et servante à vous faire service.

Elisabet de Nassau

Je vous fait ce mot à la hâte. Il me faut lever demain à quatre heure, mes je ne pouvois pus demeurer sans vous randre ce devoir Monsieur mon cher fils.

A 10 lieues de Limoges,

ce 19ème octobre 1614

Archives nationales, 1 AP 334/176

50

3 novembre 1614 - Turenne

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je ne vous feray que trois lignes pour vous dire que j'ay receu vos lettres, par Monsieur de La Meichauxée, il y a huict jour et aujourduy celle que vous aviés envoyé à Poitiers avec les gans plus vieille que l'autre. Je doute fort sy celle-cy vous trouvera encore à Paris, c'est pourquoy je ne vous feray pas grand discours et aussy que mon loisir ne le permet pas, à cause des compagnées quy m'asujettisent fort et l'acort d'une querelle quy m'a fait vueiller jusque à une heure après minuict.

Je ne say comme je puis faire cela avant hier. Je me trouvois toute mal aussy, mes aujourduy je ne m'en resens. Mes, je voy bien que vous me voulés mal de quoy j'ay retardé la venuee de mon Monsieur, mes sy a ceste heure il est près de vous, vous me le pardonerez bien. Il me tarde extrêmement de /2/ le savoir heureusement arivé et bien receu. J'en suis en langueur.

J'ai écrit de Poitiers à Monsieur le cardinal de Joïeuse. Tant que vous serés à Touars, la meilleure adresse de vos lettres sera à la bonne seur, à nous deux, quy les envoira à Limoge au collègue des jésuites, quy seront songneux de me les envoier. Ceste adresse est un petit extraordinaire pour nous⁴⁵, aussy en aye eu du scrupule, mes je croy que ce ne sera pas mal fait que de s'en servir.

⁴⁵ Cet étonnement est partagé par le lecteur du XXIe siècle.

Mandés m'en vostre opignon, sy vous plaît, et sy l'on parle où vous este des visites que l'on me vient faire. Je croy que demain ou après j'auray Monsieur le duc d'Usès⁴⁶, avec Monsieur le conte de Vaillac⁴⁷ et cantité de noblesse /3/. J'ay comensé à voir des dames et me suis méele d'acorder d'une querelle. Jugés, sy je suis une brave femme : elle m'a donné tant de paine encore n'en suis je pas au bout que j'ay protesté de n'en prendre plus de congnoissance. J'ay receu la lettre de Madame de Longueville. Je suis bien sa très humble servante et bien marye de la fièvre carte de Monsieur le conte, car je suis la siene comme je doy et de Madame sa mère.

Je vous suplye que je sache sy mon Monsieur l'aura veue et bien contentée, car je désire fort cela et de savoir des nouvelles de Monsieur vostre fils quy est sy eslongné. Dieu le vous conserve et vous donne tout ce que je luy désire et à vous aussy, mon coeur, que j'ayme parfaitement aussy y estant obligée en tant de fasson que manquer, c'est se rendre sacrilège, car vous este une seur la meilleure au monde. Adieu, mon coeur, je suis aussy vostre servante très humble très fidelle et toute à vous. C'est

\$ \$ \$

A Turene, ce 3e novembre 1614.

Archives nationales, 1 AP 334/177

51

8 novembre 1614 - Turenne

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, après avoir bien languy j'ay enfin receu des lettres de mon Monsieur et apris son arivée à Paris où il dit que vous avés donné des aydes à sa conduite tels, quy ne peut douter de l'événement. Ce n'a pas esté sans paine, car il me mande que l'on vous avoit jetté en des craintes de sa sûreté quy vous ont fait travailler avec ardent courage et prudence pour en découvrir la vérité.

Après une telle obligation, mon coeur, que vous doit-on dire, mes que peut-on vous dire quy puisse vous représenter le resentiment que j'en ay, quy me fait croire qu'elle ne se peut paier en recongnoistre de mille vies, sy je les avois. Vous jugerés donc sy celle que j'ay ne sera pas employé gaiment pour vostre service très humble, l'estimant sy peu de chose auprès de ce que je vous soy, que je ne me satisfais pas de vous l'offrir, car certe, mon coeur, vous avés fait des merveille et sy mon Monsieur n'en /2/ fait pour vous servir, je demeurée acablée d'affliction. Dieu vueille luy en donner pouvoir quy puisse segonder la volonté.

Je vous plains d'avoir esté retenue après vos aprests de partir, mes mon coeur, ceste conspiration n'a pas esté faite que pour nostre bien du lieu d'où elle vient. J'espère qu'elle vous succédera heureusement. Je croy que je fusse morte, sy je fusse demeuré à Paris, avec les incertitudes que vous me représentés et les discours que l'on y tenoit, j'amire les vostres à Monsieur le Prince et murmure contre les siens, car je croy qu'il peut empaicher que l'on écécute un méchant desain. Il fait tort à son octorité que de se dire sans pouvoir et a l'amityé qu'il a promise et doit sy demeurer sans resentiment l'assurance de M. de Bullion à un petit manque à ce que je voy puisqu'il a eu de la froideur, me tarde bien de savoir sy l'on a réparé par un bon visage.

Mon Monsieur me mande avoir veu Madame la contesse mes non pas sy elle luy a fait bon et sy en est contant. Je le [voudrois] /3/ bien et de savoir sy Monsieur de Guise efectuée les assurance de bonne volonté qu'il a donné, par personne que vous savés. Je vous suplye, mandés-moy cela et sy Monsieur le cardinal vit aussy avec luy comme il avoit promis et sy Monsieur de Nevers n'est pas tousjours intime amy.

Je me joins avec vous pour n'approuver de demander une déclaration pour le ranc des marchans de Poictier. Me semble qu'il sffit à mon Monsieur'en avoir une pour luy seurement. Je vous suplye que je sache aussy sy l'on parle de reconsiliation avec les deux personne et qu'elle mine il se font.

⁴⁶ Emmanuel I de Crussol, troisième duc d'Uzès, possédait en Quercy les seigneuries d'Assier et de Capdenac.

⁴⁷ Louis Ricard de Gourdon, comte de Vaillac.

Je continue à voir force compagnée quy me donne fort peu de loisir. A ceste heure, je m'en ay point, mes elle arive comme l'on y pense et je n'ay pas encore écrit à mon Monsieur, quy me fera finir celle-cy ma chère Madame, après vous avoir dit que vos nièce se portent bien, Dieu mercy. Pour moy, il ya bien de l'inégalité aux jours, car il y en a que je me trouve fort bien et que je passe sans m'asoier seulement, d'autre que je suis toute débifée. Le jour d'aujourduy en est un, aussy ay je fort peu en ce quy rant saine.

Je m'assure que vous aurés esté bien ayse de voir M. Louis, mesme ayant à vous purger, pour son affaire et celle de son fils. Je m'assure qu'elle vous sera assés recomandé. Il est sur le lieux pour juger sy les difficultés quy s'y ofrent se pourront surmonter. Il ne tiendra pas à vous, ny à mon Monsieur je le say bien. Je vous suplye que je sache sy sera parlé du rume de vostre nièce et de qu'il en dit. Monsieur d'Usés a esté ycy avec sis vient chevaux contanté le conte Vaillac quy estoit avec luy. Il n'y a couché q'une nuit.

J'ay trouvé en ce lieu le pourtrait de Monsieur vostre fils, de l'âge de trois ans, que je regarde en vous écrivant. Je vous suplye sy vous savés de ses nouvelles de m'en mander. Adieu mon coeur, ma chère et bien aymée seur et la meilleur du monde et y serois en exsécration sy je ne vous donnois vostre puisance absolue sur moy et sy je n'estois pasionément vostre servante très humble et la plus fidelle que vous aurés jamès. Adieu mon coeur. Je demande aussy des nouvelles de vostre cher enfant et de Madamoyselle vostre fille.

\$ § \$

A Turene ce 8e de novembre 1614.

Sy je ne vous eusse écrit tantost, je ne l'usse peu à ceste heure que je me trouve toute (illisible).

Archives nationales, 1 AP 334/178

1615 *Le 23 mars les Etats généraux se séparèrent sur un constat d'échec. A la fin du mois de juin, le prince de Condé, les ducs de Bouillon, de Longueville, et du Maine quittèrent la Cour pour manifester leur opposition contre la politique extérieure de la Reine-mère et marquer leur opposition aux mariages espagnols. Le 9 août, Condé lança un nouveau manifeste.*

Sans se laisser démonter, Marie de Médicis décida d'entreprendre le voyage vers Bordeaux où elle arriva le 7 octobre. Le 9 novembre l'échange des princesses eut lieu sur la Bidassoa. Le 25 novembre fut célébré à Bordeaux le mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. Pendant ce temps Condé et ses partisans ravageaient le Poitou.

Elisabeth de Nassau va passer les cinq premiers mois de l'année à Lanquais où elle regrette le calme de Sedan où elle a laissé ses enfants. Le 12 avril, elle aura la joie de recevoir son neveu Henri de La Trémoille de retour de son Grand Tour en Europe. Elle l'emmènera visiter Castillon, terre que son époux venait d'acheter le 2 janvier de cette année à Emmanuel-Philippe de Savoie, marquis de Villars, pour la somme de 246 000 livres⁴⁸. Dans le courant du mois de mai, elle se reviendra à Turenne avant de prendre le chemin de retour vers Sedan où elle arriva dans les premiers jours du mois d'août.

52

3 janvier 1615 - Lanquais
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je n'ay pas esté sy longtemps sans vous écrire que vous avés esté longtemps sans recevoir de mes lettres, mes afin de réparer la faute que je puis avoir faite d'avoir encore trop demeuré, vous en receverés deux bien proche l'une de l'autre, car je vous écrivois avant hier.

⁴⁸ Fernand GUIGNARD, *Histoire de Castillon-sur-Dordogne, op. cit.*, p; 204.

Il est vray, mon coeur, que celle-cy que vous donnera Monsieur le baron de Bénac⁴⁹ ne vous sera pas du tout randue sy prontement que l'autre, car il ne prant pas le plus droit chemin, mes s'en va passer en Poitou et y voira la plus intime de vos amies et saura sy la recherche quy veut faire des bonnes grâces de sa belle fille luy sera agréable et pour ce qu'il sait, mon coeur, que vostre recommandation et vostre faveur luy peut de beaucoup servir. Il m'a fort pryé de vous supplier de ne la luy deinier et je luy ay fort promis de le /2/ faire, avec toute sorte d'afection, estant fort obligé et par de bien fortes considérations, Monsieur de Bénac ayant tousjours esté des plus intimes amis de Monsieur mon mary et en ayant receu de bien bonnes preuves au temps de nostre adversité et tousjours depuis et lontemps devant. Je say aussy que Monsieur mon mary ayme, honore et affectione fort ceste maison quy mérite de l'estre, car il y sont fors de la religion. La vertu y est chéry. J'en puis parler comme l'ayant veue depuis peu, y ayant passé venant ycy et y ayant receu une extrêmement bonne chère. Ceste une maison quy a cantité d'amis et quant je dirois toute la noblesse de la province, je ne mentirois guère, car il s'en peut fort peu établir. C'est une fort encien maison et la première baronye de Périgort, mes pour ne vous rien celer, elle leur est disputé, mes c'est la vérité qu'elle se trouve présider aus assemblées bien plus souvent que tous les autres /3/, mes quant il y est, les autres n'y sont point et quant les chose s'y passe et pour son bien. Il seroit beau s'il avoit maryé ses seurs. C'est pourquoy il a besoing d'argent, mes l'on tient quy restera à Monsieur le baron de Bénac dix mille livres de rante et de belles maison avec de beau promenoirs. Vos nièce vous diroient plus de nouvelle de cela que moy, quy aime à garder la chambre comme vous savés. Pour l'humeur de celuy de quoy il est question, elle est fort agréable. C'est un gentilhomme plain de courage, de bon naturel et entre les mains de quy une femme sera bien heureuse. Vous le congnoissés que je croy, mes je m'assure que mon Monsieur vous randra ce mesme tesmoignage et qu'il est plain de mérite.

J'onore sy fort Monsieur de St-Germain, que sy je ne croiois que sa fille y peut estre contante, je ne vous en parlerois point avec l'afection que je fais. Jugés-moy donc tant mon coeur, Madame que d'y en avoir pour /4/ sa recherche et vous sonderiés que c'est la seur quy est toute à vous quy vous en conjure. Il y a déjà quelque temps qu'elle se fait et à ce quy m'a dit Monsieur de St-Germain, il est plus disposé que Madame de St-Germain, mes sy vous luy représentés bien toute les calités quy se trouvent en Monsieur le baron de Bénac et que vous doniés vostre avis en sa faveur, l'on sait bien que cela sera de grand pois, Ma chère Madame, ne lui déniés donc pas. Je vous en suplye très humblement.

J'ay emply tout mon papier sur ce sujet. Je laisseray à la sufisance du porteur à vous dire de nos nouvelles. Ce qui peut faire bien particulièrement m'ayant conduite jusqu'à Limeuil. Je me suis promenée ceste après dîné en carosse et à pied pas un temps aussy doux que au mois d'avril. Je voy de la compagne, mes non tant qu'à Turene. S'y est demeuré des gentiomes à soufférance, moy quy note le moyen d'écrire le soir et me donne fort peu de loisir, je vous écris en poste.

Vous avés fait oeuvre de charité pour mon tailleur devant que vous en usiés esté requise par moy, je vous en rans mille grâce. Ceus des villes voisines m'envoient visiter ceux de Ste-Fois y ont esté aujourduy. Adieu mon coeur, Ma chère Madame, je suis la plus fidelle de vos très humble servante et très obéissante seur quy ay bien mal au dos. C'est

\$ § \$

A Lanquais, ce 3e de janvier 1615

Archives nationales, 1 AP 334/179

53

1er avril 1615 - Lanquais
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, j'ay esté plus estonnée de recevoir une sy grande lettre de vous que je n'ay est de mettre lontemps sans en avoir, car sachant vostre procès sur le bureau, mon coeur, je ne m'atendois d'en avoir que de fort petites. Aussy esse une oeuvre de supérogation que de prandre ceste paine là, de

⁴⁹ Guy de Beynac, premier baron du Périgord. La baronnie de Beynac est située entre Limeuil et Montfort. Ce projet de mariage ne se fit pas, Guy de Beynac n'épousa pas la fille de M. et de Mme de Saint-Germain, mais Gabrielle de Pons, fille de Jacques de Pons, marquis de La Caze et de Judith de Montberon.

laquelle il m'est permis de murmurer quoy quelle ne laisse pas de m'obliger, puis que je ne veux point que ma bonne seur s'incomode pour moy quy plains tellement le peu de repos que vos avés et me représente sy bien les inquietudes de vostre esprit et le travail que vous prenés sans relache, transporté du désir de bien faire les affaires de Messieurs vos enfans, que je souhaite mille fois le jour de pouvoir au pris de mon sanc et de ma vye soulager vos paines et contribuer quelque service bien utile. Et au lieu de cela, mon coeur, je suis du tout inutile et ne puis rien que de vous et de souhaits très ardens /2/ quy procède d'une affection très parfaite, mes quy ne produict point d'efets de sorte que vous me faite une grande grâce de l'avoir agréable, mes j'ay un grand regret d'estre sans pouvoir s'il égaloit ma volonté. Vous ne manquerez point de preuves que ce que je vous dis est fort véritable.

Ce défaut n'empâchera, je m'assure, que vous ne le croiés tel et que rien au monde n'est à vous comme moy, quy vous diray comme j'ay receu deux ou trois jours devant vostre grande lettre vostre petite de bien vieille date que vous aviés donné à Madame de Longua. Elle estoit du 22e de janvier. Elle a esté deux mois par les chemins. Vous m'y parliés de vostre mal de doit que je loue Dieu estre guéry. Vous n'y faisiés aussy réponse à ce que je vous avos écrit touchent Monsieur le baron de Bénac. Je suis bien marye que sa recherche n'est agréable, car il mérite beaucoup et prouveu qu'une femme luy porte des comodités. Elle ne peut qu'estre bien contante car c'est une bonne maison quy a cantité d'amis et quy pour estre bien encienne ne laisse d'estre bien aproprié. Il y a des jardins de Fontainebleau. Je vous en ay assés dit par une autre lettre.

Il faut vous /3/ dire par celle cy que j'ay veu celle que la bonne seur, à nous deux, vous a écrite, que je trouve un petit rude ; mes ne doutés pas aussy que l'on ne luy aye bien exagé ceste procédure, quy a esté bien indiscrete, mes puisque vous l'assuriés qu'elle s'estoit faite sans vostre seu, cela la devoit rapaiser. Elle me répliquera qu'y voiant une sy grande suite, et qu'elle vous en avoit fait sa plainte au commencement qu'il y devoit intervenir un commandement de vous de cesser la poursuite jusque à ce que vous en usiés ordonné. Et, certe, sy vous n'aviés non plus d'affaire qu'elle ou bien que vous usiés esté à Touars, pardonés-moy sy je dis que vous auriés eu tort et sy je vous condane ; mes la cantité que vous en avés à Paris vous excuse fort, et c'est sur quoy je rabas fort ces plaintes qu'elle me fait douloureusement : et je say bien que je l'assure fort véritablement que vous l'aymés bien, mes à ceste heures que vous m'aiées donné plus de congnoissance de ceste affaire, je ne manqueray point de luy justifier que vous n'este pas coupable de son acusation puisque ce n'est pas vous proprement quy l'avés poursuivye, mes de vos /4/ fermiers en vertu d'une de vos procuration.

Mes, mon coeur, il faut que d'un côté et d'autre, que tout s'oublye et que vous soiés tousjours les bonnes soeur à nous deux ; et je ne seray pas bien contante que je ne voye qu'elle se loue autant de vous comme elle s'en est plainte et certe trop. Mes dans sa solitide elle ne sait pas le tracas des affaires et vous compare à elle, quy a loisir de penser à toute chose ; mes il ne faut plus qu'en pensé ny vous aussy a ce quy s'est passé.

Je vous en suplye, mon coeur, très humblement avec conjuration et me réjouis de savoir que mon Monsieur vous a bien entretenu à vostre gré, mes seroit bien encore plus sy j'avois seu qu'il eust peu bien solliciter vostre affaire, mes j'apprens quy garde tousjours la chambre. Ce quy m'afflige fort et de voir quy ne vous peut estre utile comme je désirerois. La volonté n'y manque point au moins, car vous este bien la chère seur à quy j'auroi force raison à dire. Touchant ce quy vous plaît m'écrire que le revenu de Beaufort monte deux fois autant que la rante de l'argent quy a emprunté, que c'est une terre du domaine du Roy que nous avons /5/ d'engagement, desquelles l'on se voit souvent dépoulyé sans renbourcement, mesme quant le revenu monte beaucoup, l'on vous paye de la jouissance que vous avés faite. Vous rirés de mon imagination. C'est tout ce que je vous en diray, mes non tout ce que j'en pense quy n'appartient qu'à moy d'aprènder.

Mon Monsieur me loue bien trop que de dire que je fais force bien ycy où il commence bien en m'ennuier. C'est longtemps estre privé de la présence de tout ce quy m'est de plus cher au monde. Je vous en ay déjà fait mes doléance et à luy aussy, quy me veut donner de la paciance en me disant qui me viendra quérir, mes je crains bien que ses affaires ne luy permette pas. Dieu vueille que sy et que ce soit bientost. Mandés-m'en ce que vous en croiés, mon coeur, je vous suplye.

J'avois eu espérance que j'aurois l'honneur de voir Monsieur vostre fils ycy mes l'on m'a dit que vous luy aviés donné un comandement de vous aller prontement trouver. Dieu vueille donc que se puise estre bientost en Poitou en m'en /6/ retournant. Et puisque je ne puis avoir le contantement de le

voir, il ma tarde que je ne sache qu vous l'ayés et que vous l'avés trouvés tel que vous désirés estre, quy est bien ce que je luy souhaite de toute les force de mon âme, toute remplye d'affection et d'amour comme pour mes enfants.

C'est la vérité, mon coeur, et que je me sens bien esbaye ayant eu l'honneur de recevoir encore de vos lettres aujourduy quy sont du 10e du mois passé où vous me mandés la grande extrémité en laquelle a esté la roine Marguerite; le bruit de sa mort a couru en ce país cy⁵⁰. Vous este trops bonne mon coeur, de vous souvenir de m'écrire et avoir vostre procès sur les bras, mes souvenés vous que je ne veux point que vous vous incommodiés pur moy quy suis toute à vous sans réserve aucune.

Mon Monsieur me mande quy faudra que vous voïés le balet, seront des merveilles à ce que l'on dit mes je n'ay pas tant d'envye de les voir que celle de mon petit garçon que l'on me dit bien genty et les galentes de mon grand. Je m'assure que Monsieur vostre petit fils s'y sera souhaitté. Sy vous avés du loisir, je vous en demanderois particulièrement des nouvelles. Je vous en diray de vos nièces quy se portent bien , Dieu mercy. Ma chère Madame, le papier me faut. Je suis vostre servante très humble et très obéissante seur, mon coeur.

§ § §

A Lanquais, ce premier apvril 1615.

Chère Madame, j'ay eu des lettres de M. Louis quy me pry de vous recommander le frère de son beau-fils. Il me mande vous en avoir écrit. C'est pour estre mis au service de Monsieur vostre fils lorsque vous ocmenterés son train. Ce que je ne pense que vous ferés encore, mes sy cela estoit, je vous suplye vous souvenir de la prière quy vous en fait et de la miene. Vous savés combien je luy suis obligée et comme je l'affectione. C'est pourquoy je vous ramentois aussy l'affaire de son fils, mes je crains que la saison ne soit guère propre, ny (la fin de la phrase est illisible).

Archives nationales, 1 AP 334/180

54

13 avril 1615 - Lanquais
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, ça bien esté avec une joye du tout excessive que j'ay appris et par vos lettres et par celle de mon Monsieur que Dieu avoit eu soing de vostre affaire, puis qu'il vous en a fait sortir par une voye quy vous a acquis l'honneur et louange et encore que ce ne soit point du tout aus termes que vous le pouviés désirer, sy esse quy vous est tout autrement avantageux que d'avoir esté remise en l'état où vous estiés auparavant. L'arest donne en faveur de Madame d'Elbeuf quy ne peut que supporter bien inpaciamment de voir sa condition empirée après cela, mes elle s'apuyoit en son crédit quy la trompée et vous en Dieu, quy ne vous a point délaissé, mes quy au besoing vous a montré quy vouloit défendre votre bon droit /2/ quy l'a eu sy recommandable que d'office, elle vous a acordés, quy est une voye quy n'est pas comeune et quy vous tesmoigne une grande bien vueillance, laquelle vous doit ayder à trouver toute sorte de satisfaction au jugement qu'il ont fait et mesme sachant que vous este louée d'un chacun, de vous y estre souvenus et d'avoir fait des ofres sy raisonable à la fasse d'une court.

Mon Monsieur m'assure que cela vous tourne à un grand honneur et estime quy est donc bien ayse. Mon coeur, c'est moy quy en loue Dieu de toute mes affections et quy amire vostre harengue de demye heure et déplore mon peu d'esprit de ne pouvoir pas dire trois mots de suite. N'ayés donc plus bonne opignion de moy, mes ayés en pityé et permettés que je vous porte envye et que je dye que vous mérités d'estre mise dans l'histoire, car c'est la vérité que vous avés fait vostre merveille et un bien quy doit estre estimé à la postérité, mes chère Madame vous laisser mon contanement /3/ mélé de ce déplaisir que vous avés une autre fâcheuse affaire sur les bras. Dieu vous en vueille sortir heureusement, sy luy plaît, pour acte de mes diligence, mon cœur, je vous envoie une grande lettre que j'ay faite il y [a] huict ou dix jours, croiant que le Sr. de St-Plaire deut partir, par laquelle je vous mandois que je n'espérois plus d'avoir l'honneur de voir Monsieur vostre fils, car mon Monsieur m'avoit mandé que vous luy avés écrit de vous aller trouver prontement et a ceste heure je voy par les

⁵⁰ Marguerite de Valois est morte le 27 mars 1615 à Paris à l'âge de 61 ans.

vostres que vous le croïés en ses cartiers. Il n'y a pas encore esté, mes j'ay veu une lettre de Madame d'Usés quy dit l'avoir veu et luy avoir fait la meilleure chère qu'elle a peu et qu'il l'avoit assuré quy me viroit. C'est tout ce que j'en say, mes j'espère d'en savoir bien tost davantage ; cependant je garderay vos lettres et espère d'estre la première à luy avouer ces bonnes nouvelle de vostre acort /4/.

Chère Madame, j'ay laissé ceste lettre imparfaite et bien à propos, car la fin couronera l'oeuvre : vous pouvant dire que j'ay l'honneur et le contentement extrême de voir Monsieur vostre fils depuis hier à cinq heure, et le déplaisir de le voir aussy incomodé qu'il est aye en tout son voïage. Je n'ay seu son arivée que trois ou quatre heures devant le voir. Abel a esté l'ange Gabriel. Tout ce que je puis faire, fut de luy faire tandre un chambre de la méchante tapisserie de ma salle, luy donner le lict de sa cousine. Dieu sait sy j'ay du regret de le voir aussy mal en un lieu où il a tout pouvoir.

J'ay à vous faire une grande liste des incomodité quy reçoit mes sans suite à rester ny à la douleur que j'en ay. Je croy vous devoir plustost parler de mon contentement de le voir en sy bonne santé, creu aussy, mes non pas tant que l'on me l'avoit dit. Sa petite verolle ne l'a point changé sinon un peu rougy. Ce que j'ay trouvé à l'abort, que j'ay /5/ admiré, c'est son discours où il trouve pour sa grâce et pour son humeur est en l'état que je ne luy avois veue, au moins à ce que j'en puis juger, pour le peu que je l'ay veu.

Je n'ay peu encore entretenir assés Monsieur du Plessis pour savoir le contentement qu'il a de luy, mes j'en ay beaucoup de savoir qu'il a receu force honneur et tesmoignage de bonne volonté où il a passé. Je leur ay donné vos lettres quy les presse de fasson quy font estat de ne voir que Bergerac où je vois aussy et de là à Castilion où j'ay envye de les mener.

Je faisois estat de faire partir mon laquais dès hier, mes afin de vous pouvoir mander davantage de ses nouvelle, je l'ay retardé. Et afin de ne le laisser point trop longtemps, je ne vous feray ce discours plus long où je n'useray point de flaterye que pouvoient faire des autres, encore que j'aye veu assés de bien pour me mettre davantage sur ses louange, mes j'ayme mieux que vous trouvés que je vous en aye trop peu dit que trop, cela n'empaîchera pas que vous ne croïés que je l'ayme et honore comme je doy et que je ne le regarde d'un aussy bon oeuil que mon enfant.

Le laquais de mon Monsieur m'a bien dit des nouvelles de vostre cher, quy dit estre fort caressé de Monsieur frère du Roy. Dieu les bénye tous selon les souhaits, mon cœur, de vostre très humble servante et très obéissante seur.

\$ § \$

A Lanquais, ce 13e avril 1615, à minuit.

Et j'ajouteray ce mot, que Monsieur du Plessis m'a dit : qu'il y trouve force bon changemens et afermis dans la crainte de Dieu quy le bénira.

Archives nationales, 1 AP 334/181

55

1er mai 1615 - Lanquais⁵¹
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je vous ay écrit de Castilion, mes bien à la hâte, y voïant force compagne, et d'y cy ce ne sera guère moins, y ayant force afaire ; mes sy vous y entretiendray-je un petit plus, et vous diray comme j'ay fait ce petit voïage bien heureusement, Dieu mercy, et par eau et par terre. En y allant ce fut en bateau, de Bergerac ; mes vous aurés seu cela de Monsieur vostre fils quy me fit l'honneur de m'y mener.

En revenant, j'ay passé à Ste-Foy où l'on m'a fait bonne chère. Monsieur le conte de Gurson⁵² a esté sy honeste que de m'avoir acompagné jusque là. Il m'a veue deux fois à Castilion, et moy j'ay

⁵¹ Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 100-101.

⁵² Louis de Foix, comte de Gurson.

esté voir Madame la contesse, sa femme⁵³, quy estoit en couche. La plus grande marque de grandeur que j'y ay trouvé, c'est que l'on nomme son fils Gaston : Monsieur. Il est bien d'une bonne maison, mes je croy qu'à la /2/ Court il n'en peut pas ranc pour cela. Je vous pry de me le mander. Il n'a pas oublyé à se mettre sur vos louange et à me dire quy vous croit une fort abille femme. Je croy que sy vous avés parlé à luy que vous n'este pas à savoir l'incomodité que l'on y a, comme aussy que Madame de Case⁵⁴ quy est une très honeste femme et que j'ayme bien, mes j'avois grand paine à l'entretenir. Mes Monsieur le conte de Gurson est encore plus sourd qu'elle quy vous honore fort.

Et moy, je vous diray, mon coeur, force bien de Castilion, car sont les meilleures que du monde. Ils pleuroient tous quant je les ay laisser, et n'est pas croiable la joye qu'ils eurent de me voir. Je n'ay plus de regret à cest acquisition, car l'on y adore mon Monsieur⁵⁵. J'ay receu tant de tesmoignage de bonne volonté de tous ceux de la Religion quy sont nos voisins, que j'en demeure fort contante. Je voudrois que Monsieur vostre fils eust pris le loisir de les voir, ils /3/ l'ussent fort désiré. Il eust veu de belles Eglises à Clérac, à Touin⁵⁶.

J'ay veu Monsieur de Primeros⁵⁷ de la part de celle de Bourdeaux où il y en a une belle, mes tousjours en apréantion d'estre opresée, car nous y sommes les plus foibles. Depuis peu, l'on les y a mal traités. Les plainte en sont à la Court. Je ne say sy elles y seront bien receue, mes pour ces autres lieux que je vous nomme, nous y sommes bien puissans. Je croy mesme qu'il n'a y a pas de papiste, ny à Ste-Foy aussy d'où je vins coucher ycy hier et y arive de bonne heure. Mes le malheur en voulut à mon cheariot, quy n'ariva qu'à minuict, de fasson que je me couche de belle heure.

Dieu me fait une grande grâce, ma chère Madame, de me donner de la santé, car il me faut bien faire une autre vye qu'à Sedan, où je n'ay pas une petite envye de me revoir. Certe, ma chère Madame, je commence à trouver mon eslongnement insupportable, car je me /4/ voy dans le moys de may, sans que mon Monsieur me limite le temps de mon retour. Et lorsque je le laissé, il ne m'avoit prescrit ma demeure que jusque au mois de mars et m'avoit donné toute permission de m'en pouvoir aller sans attendre de commandemens ; cependant je n'y puis pas penser que cela ne soit.

Je vous réclame donc à mon secours, mon coeur, afin que je le puisse recevoir et savoir combien durera encore le tourment d'estre eslongnée de luy et de mes chers enfans, de quy il me mande tout bien. Cela ocmente encore le désir de les voir. Dieu vueille que ce puisse estre bien tost, et que j'embrace aussy ma chère Madame, quy aura eu un grand contentement, auquel j'ay bien participé, que de voir Monsieur son fils. Il me tarde de savoir de vos nouvelles quy m'aprene son arivée et que vostre grand affaire soit du tout terminé. Quant ce sera selon mes souhaits, mon coeur, vous n'en apellerés point, je m'assure, car je vous ayme plus que moy-mesme et suis vostre très humble servante et obéissante seur. C'est

§ § §

A Lanquais, ce premier de may 1615.

Archives nationales, 1 AP 334/182

56

26 mai 1615 - Turenne

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je suis de retour à Turenne depuis hier où j'y atens fort inpaciement de vos lettres n'en ayant point eue depuis que vous avés eu le contantement de voir Monsieur vostre fils. J'ay

⁵³ Charlotte-Diane de Foix-Candale.

⁵⁴ Jean de Cazes était le gouverneur de Castillon. Le 5 avril 1616, le duc de Bouillon acheta à ce dernier pour la somme de 21 000 livres sa charge de gouverneur. Le 31 août le Roi nomma Henri de La Tour d'Auvergne gouverneur de Castillon. Fernand GUIGNARD, *Histoire de Castillon-sur-Dordogne*, op. cit., p; 224-225.

⁵⁵ Castillon était une ville protestante et ses habitants avaient accueilli avec joie la nouvelle de son acquisition le 2 janvier 1615 par le duc de Bouillon.

⁵⁶ Tonneins (Lot et Garonne).

⁵⁷ Gilbert Primerose, né en Ecosse, était ministre de l'Eglise de Bordeaux. Le gouvernement de Louis XIII l'expulsa de France en 1621. Il se retira à Londres où il mourut en 1642.

bien appris son arivée à Paris, comme je vous ay déjà mandé par des lettres de mon Monsieur quy enfin a eu son congé d'aller à Sedan. J'ay veu des gentilhommes quy m'ont dit l'avoir veu parler en bonne santé, bien content d'aller chés luy. Je croy que vous la serés bien aussy quant vous oiyrés aller jouir du mesme repos.

Par ses dernières, il me mandoit que vous ne tarderiés guère à quitter la Cour, où il dit que Monsieur vostre fils s'est bien gouverné et me le loue bien fort sans le flater, car il ne me cèle pas qu'il a encore des humeurs que nous luy avons veue. Cela seroit bien a désirer quy fut tout parfait, mes cela ne se peut espérer, mes il y a bien de quoy louer Dieu que l'on ne les peut califier vi[c]les et que ce sont petis défauts, quy ne /2/ se peuvent comparer aus grandes espérances quy donne de luy, de quy l'on me dit mille biens à Limeuil où je vis Monsieur le lieutenant du Cheine quy est à Périgueus quy se mit tellement sur ses louanges et en bonne compagnie que je be receus pas un petit conatamment. Je l'assuré bien chère Madame que je le vous manderais et que je luy avois grande obligation du soing qu'il avoit pris de luy faire rendre l'honneur, que le peu de loisir qu'il avoit eu de sy préparer leur avoit peu parmettre. Je vous suplye donc que je sache comme Monsieur vostre fils en partit satisfait ; et ne doutés point que l'on ne le soit fort de luy en ceste ville et que l'on a loué son bon esprit et son jugement avec admiration.

Je souhaite plus d'une fois que vous usier peu ouïr tout ce que l'on m'en dit, quy m'estoit un agréable entretient l'onorant pasionément comme je fais et y estant obligée sy estroitement que je suis que je ne puis rien désirer à l'égal de son bonheur que je voudrois procurer au péril de ma vye que je reconnois tousjours tenir de vous, mon coeur, après Dieu, que je suplye me faire la grâce /3/ de la pouvoir bien emploïer à vostre service très humble où je l'ay voué de coeur et d'affection toute entière. Croiés le fermement, ma chère Madame, car je le vous proteste véritablement.

Je ne vous diray pas beaucoup de mes nouvelles, car pouvant dire et particulièrement de ma santé quy me fait prandre de la casse. Je me réjouis bien d'espérer d'apprendre bien des vostres par son retour quy sera bien pront sy ce peut passer d'aller à Sedan, d'où il me tarde bien de savoir des nouvelles de l'arivée de mon Monsieur et comme il aura trouvé tout nostre petit peuple et sy le petit Henry aura fait des gentillesses devant luy à son abort puis quelles luy sont sy ordinaires à ce que l'on me mande. Je suis sy folle mère que de croire fort aysément qu'il est bien joly et d'avoir une telle envye de le voir que je m'en meurs.

Vous ne m'avés point encore mandé sy mon Monsieur vous avoit parlé de mon retour mes je vous diray que je resent l'efet de ce que vous luy en avés dit car il me permet de partir dès que j'auray donné ordre à nos affaires que je dépaïche tant que je puis, mes il y en a tant que j'en suis acablée et je say par où commencer.

J'ay bien envye de savoir comme /4/ il est party contant de la Cour, tient pour le public que pour son particulier. Je ne m'atens pas quy m'en mande rien. Il se contentera de me parler de Sedan.

Sy vostre loisir vous le permet mon coeur, mandé m'en quelque chose et à quoy vous vous résolvés touchant les Estas de Bretagne. Sy l'on cède à Monsieur vostre fils ce quy luy appartient sy justement et ce que vous croiés de nostre assemblée générale, sy nous aurons un autre lieu que Gergeaus et lequel.

L'on a voulu dire en ce païs que Monsieur de Nevers avoit quité ses anciens amis, mes je ne l'ay point creu, c'est grand pityé de l'inconstance de ce siècle, quy ne pourra cependant changer les résolution que j'ay d'estre la très humble servante de Madame de Nevers, mes surtout celle de ma très chère Madame quy peut sur moy tout ce quy luy plaît commandés moy absolument à vostre seur très obéissante quy est toute à vous mon coeur, et vostre très fidele servante, aymés moy en ceste calité.

\$ \$ \$ \$

A Turene , ce 26e de may 1615.

Chère Madame, j'ay receu des lettres de la bonne seur à nous deux, quy a tousjours le coeur fort navré de ce quy s'est passé et se plaint qu'ensuite le sergent a voulu avoir dis escus pour l'avoir adjourné, mes qu'il n'en a eu que cinq ; et que vos fermiers prenent les lots et ventes quy luy appartient. Faites ceser ces plaintes, mon coeur ; je fais tout ce que je puis de mon coté pour la rapaiser, n'oubliés y rien du vostre, vous en conjure, et tesmoignés que vous este bonne et que vous l'aymés.

Archives nationales, 1 AP 334/183

21 septembre 1615 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, j'ay bien attendu impatiemment le contantement que je receus samedy par la réception de vos lettres, n'en ayant point eu depuis mon retour, duquel vous me tesmoignés estre en paine. Mes vous ne me mandés pas sy vous avés receu celles que je vous écrivis à une journée de Turene après mon partement. Je ne suis pas mon coeur, à vous mander mon heureuse arivée en ce lieu. Vous ayant écrit trois fois depuis et celle-cy est la quatrième par laquelle vous saurés que je fus bien estonnée du voïage que vous me mandiés que vous alliés faire. Il me tardera bien de savoir comme il vous aura réusy. Vous me l'avés écrit bien à la hâte, car vous me le représentés fait par le commencement de vostre lettre et mesme me dite m'avoir écrit de Poitiers, mes je croy que vous voulés dire de Touars ou de Vitré, mes celle là n'est pas encore tombée /2/ entre mes mains.

Ceste dernière m'a esté envoyé de Paris par Le Vasseur quy me mande que luy envoïant des mienes quy vous les fera tenir. Nostre coche d'ycy continue à y aller. Les nouvelles que l'on en mande cest que l'on avoit envoyé une déclaration du Roy quy ne peut qu'sstre attribué à ces mauvais conseliers par laquelle il déclare Monsieur le Prince et ceux quy l'assistent criminels de lèze-majesté, sy dans un mois il ne reconnoisse leur fautes. Seroit bien plus tost eux quy devoient se repentir de la leur, quy met en désolation toute la France et quy force les gens de bien et les bons François à faire les choses qu'ils ont tant aborés et fuies et combien de fidelle tesmoing peut avoir mon cher Monsieur de n'avoir jamés en d'autre but que le service du Roy et le bien de l'Etat. Certe, tous les bons serviteurs et ceux quy luy ont veu sy souvent faire sy peu de cas de sa vye et répandre sy gaiment son sanc pour le bien et le repos de sa chère pat[r]ye et certe l'on rant une triste récompence /3/ à ses signalés services quy en peuvent justement crier vengeance au ciel, quy ne permettra pas que ces méchans quy l'ose acuser demeurent impunis et ne soient recongnus avoir le coeur tout espagnoils et comme tels. Il ne faut pas s'étonner sy sont animés contre luy, quy à tousjours esté sy bon François que de désirer à quelque pris que se fut de maintenir l'ocortité de son Roy quy grant un jour et gouverne de son propre mouvement reeongnoistra un jour sa fidélité et son affection que l'on luy déguise malicieusement abusant de son âge, mes Dieu quy tient le coeur des vois en sa main disposera le sien à juger droitement après avoir recongnu la vente, ainsy soit-il par sa grâce et en atendant cela, il faut bien boire de l'amertume de voir comme l'on en veut aus gens de bien et comme s'atache à la ruine de mon Monsieur quy a de sy bonnes intensions et quy a fait de sy grans efors pour empaicher ce mal quy est arivé, mes l'on a point voulu avoir d'oreil pour luy, car mesme /4/ la dernière fois que Monsieur de Vileroy vient trouver Monsieur le Prince, que l'on se souviene de ses propositions, mes l'on ne veut point avoir de mémoire de ses bon conseils. Les mauvais sont en reigne et font la loy aus autres quy ne seroit outre de douleur de voir les maux quy se prépare. Il faut bien dire à Dieu toute foye y de là haut le remercia n'y est porte, cest où il faut avoir recours afin quy touche le coeur de la Roine sy endurcy se dit-on et qu'elle nous rant bien le mal pour le bien, car vous savés mon coeur, le service que l'on luy a randu et de quelle affection et en combien d'ocasion et le plaisir que l'on prenoit à la louer et combien aye exalté sa bonté et faut que j'espérimente tout le contraire. Dite-nous en des nouvelles mon coeur, Vous en pouvés beaucoup savoir et moy je ne say rien que plaindre nos misères et lamenter la ruine de ce florissant roïaume que quatre ou cinq personne procure pour croire ce sauver dans le naufrage, mes Dieu ne permettra pas que nostre petit grand Roy continue à suivre leur conseil. Il se souviendra que Monsieur le Prince quy est de son sanc a plus d'intérés à la conservation de son roïaume que personne et que ses demandes sont /5/ justes, qu'elles sont segondés de tous les bons françois et quy aiment son estat. Il en oira donc la clameur, car Dieu l'entent et a déjà donné un arest à ce voïage précipité par la maladie de Madame⁵⁸. Le bruct est mesme de sa mort quy est une grande perte et doit toucher le coeur de Roine et luy faire voir que Dieu s'opose aus mariages quy se font sans les formes ordinaires.

⁵⁸ Le 31 août 1615 à Poitiers, Madame Elisabeth était tombée malade de la petite vérole et l'on craignit pour sa vie. Lorsqu'elle fut guérie, Marie de Médicis tomba à son tour malade d'une fluxion de poitrine et d'un érépipèle qui manqua de lui paralyser le bras. La cour quitta finalement Poitiers le 28 septembre pour Bordeaux où elle arriva le 7 octobre..

Mes chère Madame, je vous fois un bien long discours de murmure, c'est pour me soulager. J'en ay bien besoin, car je suis bien acablé d'ennuy aus continuelles apréantions où je suis c'est tout ce que je vous puis dire et que je continueray à atendre de vos nouvelle bien inpaciamment. Il ya quatre jours que je n'en ay eu de mon Monsieur quy lors se portoit bien, Dieu mercy. Il estoit près de Roye. Il me mande que jusque là la guerre est bien douce, mes quelle pityé qu'il en faille avoir. Sont les derniers temps que le père est contre le fils, le frère contre le frère, mes ceux quy en sont cause seront bien maudis de Dieu quy bénira ceux quy le l'ont voulu empaicher. Il faut se consoler /6/ en luy quy ne délaisse jamès ceux quy y espèrent. Vous este aussy de ceux la mon coeur, et quy y avés vostre recours et quy serés concerné et protégée par luy.

Je l'en suplye de tout mon coeur, comme je m'assure que vous faite pour moy, quy vous écris à la hâte, mes sy faut-il vous dire comme tout nos enfans se portent bien, sy ce n'est Babet quy se trouve un peu mal depuis hier. J'ay déjà l'alarme que ce soit la petite vérolle, quy est fort chès Bonne; ses trois enfans l'ont eue et ne sont encore tous. Ce mal est sy fort enraciné en ce lieu quy ne le peut quitter. Etivaux fut maryé hier avec le Sr. de Gagnac⁵⁹, quy commande à St-Ceray à un château quy est à nous. Je n'ay point fait de festin. Elle a mieux aymé l'argent et le temps n'y estoit point propre. L'on m'avoit mandé que Monsieur vostre fils estoit à La Rochelle.

Vostre dernière lettre me rant encore plus alarmée de savoir de vos nouvelles. Il faut que je vous en dise particulièrement de mon petit marmot, mes quy semble que Dieu me donne sy joly, afin que j'y prène un plaisir que j'en crois sy vous le pouviés voir et que le contantement sy je pouvois embracer la chère Madame, que j'ayme plus que ma vye et suis sa servante de tout mon coeur, pasioné d'honore. C'est

\$ \$ \$

A Sedan, ce 21e sepbre 1615.

Chère Madame, je ne say sy celle quy m'avoit fermé vostre lettre, se souvient d'avoir mis deux cachés l'un sur l'autre, car il semble qu'elle ayt esté ouverte, mes c'est bien grosièrement.

Archives nationales, 1 AP 334/184

58

Sans date - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, ce gentilhomme quy vous porte le pourtrait de Madame la princesse ne vous fera pas moins recevoir de gloire et de contantement qu'à moy quy m'en vois honorée avec un ravissement de joye tant cette grande princesse est gravée en mon coeur, que je ne me puis souler de regarder sa peinture quy luy ressemble fort, mes sans flaterye. Je la trouve encore plus belle. Elle a bien ceste agréable mine quy captive les coeurs, mes ils luy ont fait les cheveux trop noirs. Je ne say sy ce mesme défaut sera au vostre. Vous me le manderés sy vous plaît. Je ne vous écris que pous vous dire ma chère Madame comme je me glorifye de ce beau pourtrait que je garderay comme un trésor très précieux.

Je vous écrivis hier, croiant que le juge de Lanquais partiroit de grand matin aujourduy et je l'ay veu encore un petit devant souper. Ce gentilhomme m'a fait les recommandations du secrétaire et m'a parlé du mal entendu avec Mlle Tudelay à quy il donne un peu de tort de mécontenter tant de gens, car il dit que Madame la Princesse n'a plus que deus gentisomme que tous les autres s'en sont allés. Je finis tout court pour me coucher. Adieu mon coeur, c'est vostre servante très humble.

\$

A Sedan, ce dimanche soir.

Archives nationales, 1 AP 334/185

⁵⁹ Judith d'Estivaux, fille de feu Louis d'Estivaux, sieur de Vauds, gouverneur de Sedan et de Raucourt et de Philippa de Vendrehart, dame d'honneur de la duchesse de Bouillon, épousa le 20 septembre 1615 à Sedan Jacques II de Moustoulac, sieur de Gagnac, gouverneur de Saint-Céré, une des villes fortifiées de la vicomté de Turenne.

1616

Le 3 mai la paix de Loudun mit temporairement fin aux conflits qui opposaient les princes à la Régente, en satisfaisant l'aspiration du prince de Condé d'avoir une place au conseil du Roi. Ce nouvel épisode de contestation du pouvoir par les grands est toutefois important parce que les protestants s'allièrent imprudemment à Condé, confirmant alors un personnage, alors absent de la scène politique, Louis XIII, et beaucoup d'autres, dans la croyance qu'ils constituaient un danger perpétuel pour l'Etat⁶⁰.

Au cours de l'été 1616, Concini, le favori de Marie de Médicis, obtint le renvoi des vieux ministres d'Henri IV et les remplaça par une équipe nouvelle constituée de serviteurs personnels de la Reine-mère. Mécontents de cet état de choses, pendant le mois d'août, le prince de Condé et le duc de Bouillon se rapprochèrent du duc de Guise pour éliminer l'Italien. Le duc de Bouillon évoqua même la possibilité de déposer Marie de Médicis et Louis XIII au profit du prince de Condé⁶¹. Marie de Médicis, mise au courant de ces tractations, ordonna l'arrestation des comploteurs. Seul le prince de Condé fut arrêté le 1^{er} septembre. Les ducs de Bouillon, du Maine et de Vendôme parvinrent à la suite de divers concours de circonstances à s'échapper et se réfugièrent à Soissons chez le duc du Maine où tous leurs fidèles, leurs alliés et clientèles vinrent les rejoindre.

Les princes ne se sentant pas assez forts pour tenir tête à l'armée royale rassemblée autour de Villers-Cotterêts trouvèrent plus adroit de négocier par l'intercession du duc de Guise. Le 6 octobre un traité fut conclu garantissant les promesses du traité de Loudun.

Le duc de Bouillon peu soucieux de revenir à Paris se rendit à Sedan où il entra en relation avec le duc de Nevers qui continuait les hostilités. Pour écarter les menaces qui pesaient sur lui, il fit courir le bruit que le marquis de Spinola attaquerait Sedan au printemps pour défendre les droits du comte de Maulévrier sur la principauté. Pour mobiliser le parti protestants en sa faveur, il envoya son épouse dans ses terres du sud-ouest⁶². Elisabeth de Nassau rencontra le 2 décembre à Saumur Duplessis-Mornay⁶³, puis rejoignit sa soeur à Thouars avant de prendre le chemin de Turenne.

59

15 février 1616- Sedan⁶⁴

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, j'ay bien eu ce contantement d'avoir de vos lettres par ce dernier coche, mes je n'y aprens pas ce que je prétendois, quy estoit de vous savoir à Touars, et force nouvelle de la conférence où l'on mande de Paris que vous vous trouverés par commandement de la Roine-mère ; et vous en serés sy près que quant cela ny seroit point, sera pour y voir ce que vous y aymés. J'en parle comme cela pour ce que j'y crois mon Monsieur, et je me réjouis fort de vous savoir proche de luy, mesme à ceste heure que ses gouttes le travaillent, car me semble quy peut estre fort soulagé d'une segond moy mesme. C'est en ceste calité que vous este aismée de moy, mon coeur, quy ne m'aresteray point sur des protestations sur ce sujet, croiant que vous me faite l'honneur d'en estre toute persuadée, mes sur le contantement que je reçoÿ de ce que l'on me mande quy semblent que /2/ toute chose se disposent à la pais.

Cela est aussy dous à ouïr dire comme il est dur et efroiable d'ouïr parler de la misère du pauvre peuple. Hélas ! Que ceus quy sont cause que les justes remontrance de Monsieur le Prince et de la

⁶⁰ Robin BRIGGS, *Early modern France, 1560-1715*, Oxford University Press paperback, Second edition, 1998, p. 83.

⁶¹ Richelieu, *Mémoires*, Ed. Michaud et Poujoulat, Paris, Firmin Didot, 1837, tome I, p. 119.

⁶² Selon l'abbé Marsollier, " le duc de Bouillon porta la précaution jusques à faire croire à la duchesse elle même que le bruit qu'elle devoit appuier, étoit véritable ". Elisabeth de Nassau s'acquitta d'autant mieux de sa commission, qu'elle étoit elle même fort allarmée de ce projet. Mais ni Rohan et Duplessis-Mornay, ni la Cour ne furent dupes de cette manoeuvre. Abbé MARSOLLIER, *Histoire de Henry de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, op. cit., livre VIII, p. 63-65.

⁶³ Lettre de Duplessis-Mornay du 14 décembre 1616 à M. de Seaux. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenans divers discours, instructions, lettres & despesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 1023-1024.

⁶⁴ Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa soeur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 101-103.

court de Parlement ont esté rejeté pour épandre des clameurs, que Dieu apaisera, sy luy plaît, en mettant les bons en la place des mauvais et rapprochant du Roy ceus quy n'ont autre but que de maintenir son octorité. Certes nous devons bien estre en prières et oraisons afin que Dieu prende au milieu de l'assemblée. Le bruit est que la Roine mère y veut estre. Je croy que ce seroit un grand bien et que l'on luy peut représenter à elle mesme comme le Roy est mal servy et tous les abus et défordres de l'Etat. L'on assure fort qu'elle désire la paix. Dieu vueille qu'elle nous ait esté conservée pour nous la donner. On dit qu'elle a esté garenty d'un grand danger⁶⁵.

Monsieur de Nevers s'aquert bien des bienveillances de travailler à ce bon oeuvre avec fort d'affection. Il oblige aussy bien des gens. Madame /3/ sa femme m'a fait l'honneur de me mander comme elle avoit veu mon Monsieur, et comme elle en demeura bien satisfaite et qu'elle le trouva le plus raisonnable de tous. Elle dit qu'elle n'en put tant dire de ses proche, et qu'elle croit qu'ils ont perdu l'entendement ; et pour Monsieur vostre fils elle le fait encore un petit plus sage qu'eux. J'ay veu de ses lettres qui font paroistre qu'il l'est beaucoup. Mandés-moy, s'y vous plaît, quy luy a aidé à les faire. Je luy ay écrit il n'y a que cinq ou sis jours, quy sera cause que je m'en abstiendré ce coup cy, et puis j'ay fort peu de loisir, dépaîchant Chavagnac⁶⁶ en hâte pour porter à mon Monsieur copie des privilège d'ycy et la protection. J'ay pris à bon augure quy m'a commandé de luy anvoïer.

Nos ennemis font courir le bruit que nous ne serons pas compris dans la paix, mes puisque nous le sommes aus accessoire nous le serons au principal. Il en est besoing quy pense un petit à luy en ceste occasion, en chose sy raisonnable, comme aussy de songer pour ce quy luy doit /4/ et que je désire luy estre cher comme ses enfans, quy sont les vostres, mon coeur, à quy je ne pense pas moins qu'à moy, je le vous jure.

Je ne says s'il se parlera de conseiller de la religion. Sy cela est, ma chère Madame, souvenés vous du fils de Monsieur Louis, quy est tousjour en exsil pour l'amour de nous. Après celuy-là, je suis pryé d'incéder pour celuy de Mme la présidente. A la vérité sy l'autre ne pouvoit estre, je serois bien ayse que celuy-là le fut ; obligés-moy donc que de vous ramentevoir toute les suplications que je vous en ay faite.

La dernière lettre que j'ay receue de vous est du 15 de l'autre mois, de Laval. Je suis bien mary de voir que vous ne recevés point les mienes ; Roquefort vous en porte. J'en ay receu de la bonne princesse de vient page. J'en ay frémy d'apréantion de la réponse, que je ne me puis résoudre à faire sy grande.

Adieu mon coeur, ma chère Madame, Dieu me donne bientost de vos nouvelles, et toutes bonne par sa grâce quy ne peut estre sans la paix tant désirée, non de vous et de moy seulement, mes de tous les gens de bien. Toute ma petite troupe se porte bien, Dieu mercy. C'est vostre servante très humble et très obéissante seur.

\$ X \$

Chère Madame, je vous envoie deux petits livres, dont l'auteur de l'un se nomme Pont; l'autre, le discours vous le fera connoistre. Mandés-moy ce qu'il vous semble de celui-là, qui traite jusqu'au fond de la matière.

Archives nationales, 1 AP 334/186

60

10 mars 1616 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, j'ay eu ce contantement de recevoir vos lettres du 14e et 15e de l'autre mois et de savoir que vous en aurés receu trois des mienes dont la dernière estoit par Roquefort. Chavagnac vous en porte aussy que j'espère que vous aurés receues.

⁶⁵ A Tours, Marie de Médicis s'était installée dans l'hôtel de La Bourdaisière. Le 25 janvier 1616, pendant une séance du conseil une partie du plancher de la salle s'effondra subitement. Le comte de Soissons, le duc d'Epéron, Villeroy, Bassompierre et quelques autres furent ainsi précipités un étage plus bas.

⁶⁶ Un gentilhomme du duc de Bouillon.

Je ne doute point, mon coeur, qu'ayant tant demeuré sans en recevoir que vous n'ayés esté en paine de vostre seur que vous aymés tant et quy vous honore sy parfaitement, car sy elle demeure longtemps sans en avoir des vostres, elle n'a plus de bien, ni de repos tant elle vous a à la pensée qu'y n'est pas sans plaindre vos pains et incomodités. J'en ay bien ma bonne part, lesquelles je m'assure vous sont bien sensibles. C'est pourquoy, mon coeur, je croy que j'ay fort de vous en surcharger en vous les représentant, mes puisque c'est pour mon soulagement, chère Madame, vous me le pardonnerés, mes non sy je continuois.

Puisque l'espérance /2/ de la paix nous y inpose silance et nous donne sujet d'oublier le passé sous l'espoir de l'avenir quy nous sera aussy doux et agréable que l'autre rude et fâcheux. Mes mon coeur, je ne say sy vous faite comme moy, car les choses que je désire bien fort et avec pasion je ne les ose croire que la fin n'ait couronné l'oeuvre. J'en suis là réduite et ay plus de crainte que d'espérance quy n'est pas pour estre à son ayse, eslongnée comme je suis en cela.

Vous avés un grand avantage sur moy, chère Madame, car je vous croy en ceste notable asemblée où Dieu par sa grâce vueille tellement présider qu'elle essuie toute les larmes de nos yeux et de tous les gens de bien et qu'elle ouvre noste bouche à la louange de son grand nom, quy aura eu pityé de nos clameurs et tarira le cours de nos malheurs par sa grande bonté que nous invoquons à ce besoing. Avec sue et cendre nous fimés le jeûne il y a dix ou douse /3/ jours et recongnissons bien que son ire et couroux s'épënt à bon droit sur nous, mes aussy savons nous que ses compassions sont éternelles et quy ne se peuvent épuiser ; et que ceux quy le recherchent et le trouvent quant c'est de bon coeur que l'on le réclame, car il est proche des âmes triste et désolé quy espèrent en luy et nous fait ceste grâce que nous y atendons. Toute chose ne nous peuvent donc que tourner en bien, C'est bien là la solide consolation et comme vous dite mon coeur : que ferions nous sans cela, sinon demeurer acablé sous le faix de l'avérsité où nous l'avons éprouvé sy souvent : Dieu envers nous plain de bonté quy faut prandre courage.

J'eus il y a un jour ou deux des lettres de mon Monsieur, mes sa main ne luy permet que de me faire trois lignes, quy seroit assés sy m'assuroit de la paix. Ceste bonne nouvelle tarde bien à venir. L'on me mande bien qu'il y travaille bien puisament et il m'est aysé de croire qu'il ne s'y oublye pas. L'on me dit aussy que l'on vous atendoit en ceste grande asemblé et qu'il y avoit cantité de princesse et de dames et encore plus de princes et de /4/ seigneurs. Je croy, mon coeur, que l'on vous y pourra faire voir des chose que vous ne croiriés pas autrement contre 98 et que vous en partirés avec une autre créance que vous n'aviés. Pour le siège d'ycy le bruiet n'en est pas éteint nos voisins font de grand préparatifs quy disent pour Juliers hautement c'est ce quy en fait douter, car ce n'est pas leur coutume de dire ce qu'ils veulent faire.

J'ay eu pas le Sr. de Valigny force nouvelle de nostre chère patrye où il y a des personne quy déguise fort la vérité, mes le nombre des gens de bien y est grand, Dieu mercy. Il m'assure que mon frère le prince Henry se marye et Madame ma belle-mère ne m'en mande rien, ausy ne m'écrit elle qu'un mot estant fort enrumée. Elle me mande avoir eu de vos lettres de Vitré où je ne vous crois plus, mes proche de mon Monsieur quy me fera venir plus tost.

Celle-cy en vous assurant de la bonne santé de toute ma petite troupe. Monsieur Leduc soutient fort ne se point tromper, mes il se peut estre perdu des lettres. Adieu mon coeur que je say bien tirois d'un de grande affection pour la conservation de Sedan aussy y avés grand pouvoir et intérêt. Dieu en excausera vos prières en nous rasemblant sy luy plaît au nombre de cinq seurs et que luy pleut-il que la sisème y fut. Je suis la vostre très obéissante et très fidelle servante.

A Sedan, ce 10e mars 1616.

Archives nationales, 1 AP 334/187

61

30 avril 1616 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, comme j'avois donné mes lettres à Monsieur Eraut et partoit m'aller coucher, Monsieur mon [mary] m'a commandé de vous faire ce mot et autant à Monsieur vostre fils,

63

pour vous supplier luy pardonner sy ne vous écrit comme il l'avoit résolu, mais il a sy mal aus yeus qu'il ne m'a peu comme il a pris la plume pour le faire. C'estoit pour vous remercier très humblement de l'affection que vous luy tesmoigner pour ce quy le touche et pour vous assurer de son resentment. Il remet à ces Messieurs à vous dire totut ce quy s'est passé ycu et s'assure que cela vous contentera ayant fort clairement fait vois quelles sont ses intentions et quelle n'ont pour but que le service du Roy à quy il écrit et je croy que vous trouverés sa lettre bonne. Elle part du coeur et toute ces actions le convaincront, sy plaît à Dieu.

Bon soir, ma très chère Madame, je suis bien marie que mon Monsieur ne vous peut écrire. Il vous diroit de meilleure chose que moy, quy suis vostre très humble servante, mon coeur, ma très cher seur.

A Sedan, ce dernier apvril à dix heure du soir,
bien tart pour Sedan.

Archives nationales, 1 AP 334/188

62

20 juin 1616 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je n'ay pas en le contantement de recevoir de vos lettres il y a déjà quelque temps, mes j'ay eu celui de savoir de vos nouvelles par celles que Mlle de Tarette écrit à sa bonne mère et l'honneur et la bonne réception quy vous a esté faite à La Rochelle, luy en mandant tout plain de particularités. Vous y avés préparé le chemin à Monsieur vostre fils que l'on m'a mandé y devoir aller. Sy vous y eust peu encore trouver, mon coeur, je croy que c'eust esté le meilleur, vos conseils estant mervuilieusement nécessaire à sa conduite quelque mauvaise opignon que vous ayés de vous, quy je m'assure vous este fait amirer en ce lieu la et y aurés fait bien du bien y ayant encore trouvé l'assemblée que vous aurés fortifyé en ses bonnes résolutions et dispée des brigues fort préjudiciable au repos que vous avés bien à coeur.

Je le say bien ma chère Madame et que vous vous y aurés fait louer et estimer d'un chacun /2/ cela ne vous manque jamés mon coeur, c'est pourquoy vous avés grand tort quant vous ne vous contentés dres grâces que Dieu vous a sy libéralement départies. j'en murmure contre vous a quy jevoudrois sy bien ressembler et avoir de ceste amirable prontitude d'esprit quy vous fait faire tant de chose à la fois. Le meine devient plus lent que jamais.

Quant j'auray l'honneur de vous voir ma chère Madame je vous diray bien toute mes bétisse et vous en feray rire, mes je ne m'aréteray pas car je vous découvriray bien tout mon coeur où vous avés sy bonne part que de contantement. Quant je vous pouray dire tout ce que je pense chère seur et sy nous nous pouvons raserbler toute quatre que nostre joye sera parfaite.

J'ay sy mauvaise mémoire que je ne say sy je vous ay mandé l'espérance que la bonne princesse me donne de ramener ycy Monsieur son fils. D'ycy, il partit il [y] a aujourduy huit jours en fort bonne santé et bien contant, mes non sans répandre des larmes, tant il [a] de bon naturel.

Qu'il me tarde, chère Madame, d'avoir de vos lettres /3/ quy me dise que vous préparés boire des eaux de Spa ycy. Je croy que je vous y rendray compagnée, me sentant plus souvent que je n'avois acoutumé de mon mal à faire de l'eau.

Mon cher Monsieur a bien eu celui de sa gravelle, ce quy m'a bien aflagée, car je l'en pensois exempt et croiois que la goute l'eust emporté. S'il a tous les deux ensemble sera grand pityé. Il les a eu de suite et a encore bien de la foiblesse aus jambes ; du [...]nier sy me mande il qu'il a esté au Louvre, mais ne me parle plus de son retour, qu'il n'ait veu Monsieur le Prince, que l'on atent en grande dévotion, espérant que sa présence achèvera de calmer les affaires où il y a tousjours quelque nouveauté ; mes vous les mander de Sedan, ce seroit resver, car vous les savés aussy tost que moy, quy ay eu ma fille Juliene fort mal. Il y a un peu d'amendement, l'on craint toutefois qu'elle ne demeure étique. Je croy que l'on la remettera au let d'anesse. C'est son seignement de nés quy la mis sy bas.

Tout le reste de mon petit peuple se porte fort bien, Dieu mercy. Je l'avois tout hier à une (illisible) d'une accouchée, de quy j'étois commère. Elle estoit belle pour Sedan /4/ non pas auprès de celles que l'on vous a faite à La Rochelle, où l'on mande qu'il y avoit de la manificence. Je croy que vous y aurés bien eu du chaut. Nous en avons tant ycy que je ne say où me mettre. Je n'en quite point mon cabinet, mes j'aprènde sy fort ceste incomodité que je me suis mise à écrire le matin, quy m'en est un autre bien grande, mes je la suporte plus aysément que l'autre. Nous mangons des melons. Il y a plus de huit jours, j'en ay envoyé sis à mon Monsieur. Pleut à Dieu fusiés vous assés près pour vous en envoiér, mon coeur, mes puis quy faut souhaitter sera encore plus que cela car ce serait que vous en vinsier manger. Je vis en ceste espérance que l'été ne passera pas que je n'aye cest honneur sy cher et que je désire sy pasionément mon coeur, que je ne puis m'estimer heureuse que cela ne soit. Dieu vueille donc me doner ceste joye parfaite et je m'assure que vous me plaidrés bien de savoir que je ne jouis point de celle de la présence de mon Monsieur à quy je m'estois atendu sy assurément que l'on m'en doit plaindre doublement puisque je suis celle sur quy vous pouvés tout et vostre très obéissante seur, très fidelle servante quy vous embrace de tout son coeur et Messieurs vos enfans.

J'écris à Monsieur vostre fils avec ma liberté accoutumée, mandés-moy sy elle doit durer avec (deux mots illisibles).

A Sedan, ce 20e de juin 1616.

Archives nationales, 1 AP 334/189

63

9 octobre 1616 - Sedan

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, vous saviés par ce gentilhomme ce quy s'est passé depuis que Monsieur mon mary vous a dépaiché le vostre de Soisons. Je ne vous en feray donc point de redites, mais vous assureray seulement que Monsieur mon cher fils quy me tarde bien de savoir vostre heureuse arrivée à Touars, bien que je ne sois pas en paine, comme j'ay esté quelque jours après vostre partement et jusque au retour de vostre guide par quy j'ay seu que vous n'aviés fait nulle mauvaise rancontre. Dieu vous en vueille tousjours bien préserver /2/ et selon mes souhaits vous donne toute sorte de bons heurs et contantement et à moy celuy de vous tesmoingner par mes services très humbles Monsieur mon cher fils quelle est le pouvoir que vous avés sur moy et l'afecton an laquelle je vous honore quy me fait contiuellement me souvenir de mes défauts durant que j'ay eu l'honneur de vous voir ycy. Je vous en demandé encore mille fois pardons et conjure vostre bon naturel d'en perdre le souvenir puisque je conserveray tousjour la volonté de vous randre toute sortes de devoir. Bonne vous a peu ranvoier vos laquais prontement pour avoir tousjour esté malade. L'un s'en reva par le coche et l'autre nous /3/ le garderons encore pour vous mander des nouvelles. Cependant je donne celle-cy à ce gentilhomme, croiant quy sera plus tost près de vous que le laquay ne partira que mardy.

Nous avons eu ycy Monsieur Morée quy s'en est allé en Alemagne. Il nous a trouvé logés au logis de la basse-court où j'ay opignon que nous passerons hiver. Monsieur et Madame de Nevers sont encore au país d'où j'aurais tort de vous dire des nouvelles de Paris, car vous les pouvés savoir plus tost que moy, quy n'ay point reçu des lettres de Madame vostre mère par le dernier coche quy en est venu, mais seulement de Mademoiselle vostre seur quy me mande qu'elle estoit un petit fâchée de n'avoir point de vos lettres. Il la faut bien raseurer. Je m'assure que vous n'y manqueriés pas et à me faire l'honneur que vous m'avés promis quy est de me me bien aymer Monsieur mon cher fils.

Vostre très humble mère et tante à vous faire servisse.

Elisabeth de Nassau

Monsieur mon cher fils, permettés-moy d'assurer ycy Monsieur vostre frère que je l'honore chèrement et que j'ay un très grand contantement de savoir qu'il soit sy sage et sy savent.

A Sedan, ce 9e octobre 1616,
au soir et à la hâte.

Archives nationales, 1 AP 334/190

65

Sans date
à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, il y a bien quinze jours que nous vous pouvions renvoyer ce laquais, mais l'attente de, de vous pouvoir mander quelque chose de certain nous l'a fait retenir et cependant je ne voy pas que l'on puisse adjouter beaucoup à ce quy vous a déjà esté écrit, sy ce n'est que Monsieur mon mary a siné les articles aussy bien que MM. du Maine et de Vandôme quoy quy ne fasse nulle mention de luy quy n'a rien demandé de plus que ce quoy luy a esté promis au traité de Loudun. C'est pourquoy il avoit creu qu'il ne luy seroit point demandé de les siner ce qu'ayant esté fait, il n'a pas failly adviser soudin à Sa Majesté.

Je croy que vous les pourés déjà avoir veu mais je ne laisse pas de vous les anvoier /2/ comme aussy copie de la déclaration quoy qu'elle ne soit pas encore vérifié, mais elle a esté seue du Roy.

Pour toute les nouvelle quy se mande de Paris de la confusion des affaires, vous n'estes pas à les savoir. Je ne vous en feray donc pas de redites. Je me contanteray de vous dire, Monsieur mon cher fils, que l'on continue à donner des ombrage à Monsieur de Nevers envoyant force troupes en garnison en son gouvernement quy nous avoisinent fort quy n'est pas pour estre aussy sans soupçons. Nous avons eu l'honneur de le voir ycy et Madame de Nevers quy désirent bien de voir toute chose en bon estat. Dieu le vueille par sa grâce et nous donner bientost le contentement de savoir de vos nouvelles par de vos lettres.

L'on nous assure bien que vous este à La Rochelle, mais pour estre /3/ contant il faut en savoir plus de particularités. Nous les atendons inpaciement Monsieur mon cher fils comme aussy d'apprendre sy vous aviés veu Madame vostre mère quy a esté bien longtemps sans savoir de vos nouvelle à ce qu'elle m'a mandé. Il faut réparer de défaut à ceste heure que vous avés le moyen de luy en faire savoir.

Monsieur mon mary m'a dit quy vous écrira. Cela me devoit empaicher de vous faire un sy lon discours, mes je me promets que vous le receuvrés sans importunité, puisque c'est d'une personne quy vous honore sy parfaitement et à quy vous avés fait promettre de vous mander des nouvelles en m'en acquitant je vous protesteray aussy de me randre songneuse de tous les devoirs quy vous serons agréable et vous tesmoigner par toute mes actions que je suis,

Monsieur mon cher fils,

vostre très humble et obéissante mère
et tante à vous faire didelle servisse

Elisabet de Nassau

Archives nationales, 1 AP 334/191

Sans date
à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, celuy quy m'a donné vostre lettre m'a confirmé le peu de loisir quy vous donna de m'écrire. Les petites aussy bien que les grandes me sont fort chère. Car tout m'est fort agréable de vous qy avés tellement gagné mon coeur qu'à plus juste titre que jamais, je puis vous nommer Monsieur mon cher fils et protester avec vérité que j'ay de la pasion à vous honorer et à désirer de vous randre toute sorte de service, nulle servante que vous ayés ne m'y peut égaler, aussy avec ceste calité, j'ay cette de tante quy m'y oblige de telle fasson que je m'oubliray plus tost moy mesme que de manqué vous randre les devoirs que je vous dois, vous, vous tesmoigner bien d'un bon naturel, Monsieur mon cher fils, de trouver que l'on vous ait fait bonne chère en ce lieu là méritant tout autre, mes tous nos défaus n'ont pas esté aperceus de vous tant vous nous aymés.

J'ay dit à vostre cousin et à vos cousines chacun par leur nom le souvenir que vous avés d'eus et parle souvent de vous. C'est toute la preuve quy peuvent donner de leur affection. Permétés-moy que je

dye ycy à Madamoyselle vostre seur que je me réjouy de la savoir près de vous et que je suis de tout coeur, mais de tous trois plustost,

vostre très humble tante à vous faire randre service.

Elisabet de Nassau

Archives nationales, 1 AP 334/193

1617 *Le duc de Nevers avait pris la tête du parti des Grands, dénonçant le pouvoir du maréchal d'Ancre seul responsable, selon lui, de la mise au pillage des finances royales. Le pouvoir royal réagit avec autorité, pendant que Rohan et Duplessis-Mornay maintenaient les huguenots illégalement réunis en assemblée politique à La Rochelle dans la fidélité au Roi, trois armées entrèrent en campagne. L'armée de Champagne commandée par le duc de Guise attaqua les places du duc de Nevers, menaçant à l'occasion Sedan, la seconde armée commandée par le maréchal de Montigny opérait dans le Nivernais et le Berry contre la duchesse de Nevers et la troisième armée sous les ordres du comte d'Auvergne contrôlait le Perche et le Maine agitées par le duc du Maine.*

Alors que les trois armées royales s'employaient à réduire les Grands, le 24 avril 1617, l'assassinat de Concini fit apparaître un nouveau personnage sur le devant de la scène politique : le Roi en personne.

La Reine-mère partit en exil à Blois, les anciens ministres furent rappelés et Luynes, le favori du souverain, reçut les dépouilles de Concini. Lucide, le duc de Bouillon constata : " La taverne est la même, il n'y a que le bouchon de changé ". Conscient, de la ruine de son crédit et qu'il n'était plus qu'une figure du passé, il se retira à Sedan où il se montrera dorénavant beaucoup plus discret. Il est vrai qu'il était de plus en plus handicapé par la goutte.

C'est avec beaucoup de craintes que Henri de La Tour accueillit la nouvelle de la déclaration du Roi du 25 juin, ordonnant au pasteur du Béarn de restituer à l'Eglise catholique les anciens biens de celle-ci qui leur avait été attribués du temps de Jeanne d'Albret.

Elisabeth de Nassau était arrivée avec sa fille aînée, Marie, à Turenne au début du mois de janvier. Au mois de février, elle se rendit à Nègrepelisse⁶⁷ puis au mois de mars à Castillon, au mois de juin à Lanquais et revint en août à Turenne où elle fut rejointe par son fils aîné, Frédéric-Maurice, venant de Paris où il avait assuré le souverain de la fidélité de son père. Le 5 octobre 1617, le jeune prince de Sedan fut solennellement reçu à Martel, la principale ville de la vicomté de Turenne⁶⁸.

Après avoir rencontré sa soeur, Charlotte-Brabantine, pendant l'automne à Thouars, Elisabeth de Nassau, rendit visite à Marie de Médicis à Blois, puis prit le chemin de la capitale où elle arriva le 17 décembre⁶⁹. Elle en partit le 2 janvier 1618⁷⁰ pour aller à Sedan.

66

17 janvier 1617 - Turenne

à M de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, comme je pensois vous envoyer la réponse des lettres que vous m'aviés données, et lesquelles j'ay envoiées par un gentilhomme exprès, j'ay eu l'honneur et le contantement de recevoir des vostres par le laquais de Madame vostre mère, quy sont les seules que j'ay receue

⁶⁷ Henri de La Tour d'Auvergne avait acheté le 18 juin 1616 le comté de Nègrepelisse à Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, fils aîné du maréchal de France. Henri de La Tour, d'Auvergne, seigneur de Lanquais, de Limeuil et de Montfort au Périgord, vicomte de Castillon depuis 1615, complétait ainsi son emprise dans le sud-ouest.

⁶⁸ Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne sur le chemin de son retour passa à La Rochelle. Jacques Merlin dans son diaire note : " Le dimanche 19 de novembre [1617] est arrivé en cette ville M. le prince de Sedan, fils de M. le maréchal de Bouillon qui a esté bien receu et festoyé par M. le Maire, il en est parti, mercredy au matin ", Charles DANGIBEAU, " Diaire de Jacques Merlin ou recueil des choses les plus mémorables qui ce sont passées en cette ville (de La Rochelle) de 1589 à 1620 ", *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome V, 1878, p. 331-332.

⁶⁹ Lettre de Anne de Rohan à Charlotte-Brabantine de Nassau du 22 décembre 1617.

⁷⁰ Idem, lettre du 5 janvier 1618.

depuis que je vous quitte. Je le dis sans me plaindre, jugant bien que vous en avés plus de sujet que moy, Monsieur mon cher fils, ne m'estant pas acquittée de ce devoir depuis, ce quy ne procède nulement de faute de souvenir de ce que je vous doy, ny de désir de vous le rendre, ayant beaucoup mieux défailir à toute chose qu'à cela, quy m'est de sy grande considération, qu'au péril de ma vye je ne manqueray point de vous le tesmoigner par toute sortes de services très humble, mais représentés vous sy vous plaît qu'à mon abort en ce lieu je me trouve avec tant de divertissement d'affaires et de compagnies que je suis sans loisir. C'est la vraye cause de mon silence /2/ que vous me pardonnerés bien, je m'assure et je vous en suplye, Monsieur mon cher fils, et de croire que j'estime extrêmement la faveur quy vous plaît me faire de m'écrire vostre grande lettre. Je say que cet contre vostre humeur et recongois que je puis beaucoup sur vous, quy ne m'est pas un petit contantement et pour vous l'exprimer, il me fauderoit beaucoup de parolles que je m'emploiray point sur l'assurance que j'ay que vostre bonté y supléra.

Sur quoy, je changeray de discours pour vous dire que je vous envoye cotype de la lettre que Monsieur mon mary a écrit au Roy et à la Roine mère sy j'en savois la réponse l'une n'iroit point sans l'autre, mais tout ce que j'en say c'est la mesme chose que l'on vous a mandé qu'elle n'est pas bonne. C'est m'en dire assés pour me mettre en paine. Nous sommes bien au temps de n'avoir, puisque l'on prant du soupçon de ce que je me suis donné l'honneur de vous voir. Dieu vueille prouvoir à nos maus, sy luy plaît, et empaicher le dessain du siège de Sedan quy a tousjours esté l'asille des gens de bien, quy ont grand intérêt à sa conservation⁷¹. L'on ne say point encore /3/ en ce país cy que les affaires de ceus de La Rochelle sont acommodées, car depuis peu le Conseil de la Basse Guienne s'est assemblée sur l'instance que l'on leur faisoit de ce côté là, d'y envoyer plus grand nombre de députés. Ils m'ont fait l'honneur de m'envoyer voir et par ce moyen je l'ay appris, le conseil de la Haute Guiene et Haut Languedoc s'est aussy assemblé à cause je croy de Létoure quy leur a donné de grande apréantions, mais il semble qu'ils ayent meilleure opignon du gouverneur qu'ils n'ont en pour ce, ce quy est de sa religion, mais le voient résolu à ne point quitter son gouvernement. L'on croit que la nouvelle de la réunion du Béar[n] à la couronne estonne fort les Eglises, quy y ont grand intérêt. Je ne doute point que vous ne le sachiés déjà et toute les autres chose que je say, comme la levée quy se fait au Lusembourg de quatre mille homme de pied et mille chevaux que l'on dit estre pour l'Italye.

Il n'y a pas d'aparence de vous dire des nouvelles que vous pouvés savoir plus tost, moy quy atens bien inpaciament Monsieur de La Forest quy aura eu l'honneur de vous voir, que je croy. Je n'ay encore bougé d'ycy où je voy bonne compaignye. Monsieur et Madame de Sully sont tousjours à Causade⁷², quy ne parle que d'aquérir cent mille livre de rente en ce país. Il témoigne à me... /4/, ou dit désirer d'estre bien avec Monsieur mon mary quy je say bien donnera tousjours ces intérêts particuliers au public.

L'on tient que Monsieur d'Epernon a eu le gouvernement de la Guiene. C'est le mal commeun et que Monsieur le marquis de La Vallette son fils eust épousé la fille du maréchal d'Encre, sy elle ne fut morte ; sy ne tesmoigne-il pas par ses discours qu'il ayme le père.

Je veus réparer mon silance, mais c'est par un discours bien mal poly. La calité que je porte vous le randra agréable. Je m'en assure Monsieur mon cher fils à quy il faut que je dise comme Madame de Ste-Croix me mande avoir envoyé de vos lettres à Limoge pour moy, quy ne les ay point encore receues. Au lieu de trois que je pensois vous envoier, vous n'en receuvrés que deux. Ce n'est pas que l'on n'aye pressé d'avoir la troisième, mais il dit n'avoir rien d'assés digne pour vus mandé et qu'il enverroit esprès vous trouvés quant cela seroit, cependant il assura estimer fort l'honneur que vous luy faisiez et qu'il vous le tesmoigneroit. Il ne tiendra pas à moy de le maintenir en ceste bonne résolution et que vous ne receviés tout le contantement que vous en pouvés désirer. Vous savés quel pouvoir vous avés, Monsieur mon cher fils, sur

vostre très humble et obéissante tante

⁷¹ Selon le témoignage de Richelieu, Bouillon lors des conciliabules tenus en son hôtel de Paris au mois d'août 1615 avait mis en doute la validité du mariage de Marie de Médicis avec Henri IV. A son avis, les juristes pouvaient conclure à sa nullité et dans ces conditions Louis XIII pouvait être déchu de sa couronne au profit du prince de Condé. Bouillon avait été très loin et ne devait pas s'étonner d'être traité avec méfiance par la Reine mère.

⁷² Caussade (Tarn-et-Garonne) à la lisière des Causses, du Bas-Quercy et de la riche plaine de la Garonne.

et mère à vous faire service.

Elisabet de Nassau

A Turenne, ce 17^e janvier 1617.

Depuis ma lettre écrite, j'ay seu que l'on est en grand doute de ce que l'on se doit promettre de Monsieur de Fontenaille y en ayant quy assure qu'il a abjuré sa religion quoy quy aye au contraire le bruit est grand en ce païs que l'on va assièger Nevers. J'en suis toute en paine. Vous saurés bien sy Monsieur de Nevers est allé au secours comme on dit.

Archives nationales, 1 AP 334/194

67

30 janvier 1617 - Turenne

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, trouvant ceste comodité de se gentilhomme quy a une chanoinie à trois heures de Touars, je ne la dois point perdre puis que je suis sy heureuse que mes lettres ne vous inportune point. Je ne vous y diray pas grand nouvelles, car je croy que vous en savés plus que moy comme plus près du lieu d'où l'on les sait et mieux averty.

Toutefois, je croy vous devoir envoïer la lestre du Roy à Monsieur mon mary et la réponse qu'il fait à Sa Majesté à quy on veut donner de bien mauvaises inpresions de ses plus fidelles serviteurs. La calonye est bien en reigne, mais Dieu l'étoufera par la vérité, sy luy plaît. Vous innorés pas ce quy s'est fait contre Monsieur de Nevers quy a bien du malheur de son coté, que je plains /2/ Madame de Nevers. J'avois envoyé savoir de ses nouvelles devant que de savoir ceste déclaration de fasson que j'ay bien sujet de redoubler mes plaintes et mais prières à Dieu afin quy luy plaise apaiser son couroux et nous délivrer des maux quy nous menassent quoy que nous les ayons bien mérités.

Sy j'estois sur ce discours en écrivant à Madame la duchesse de Lancheberg⁷³, je ne le fuïrois pas sy pronte et mais pour vous, Monsieur mon cher fils, je croy mesme abuser de vostre pasiance en vous faisant, mais l'aumentrons. Je m'en vois en récompense vous parler des préparatifs quy se font à Figac de passer bien le temps à cause que Madame de Sully y doit donner une sy belle bague que l'on ne parle que de cela en ce païs et de la cantité de piereries qu'elle porte tous les jours avec des robes où /3/ manteaux de couleur. Tout cela sy diapre que c'est une belle chose. Je ne vous en parle que par ouy dire. L'on y tient aussy souvent le but.

Je ne say sy vous avés seu que l'on a aresté des armes à Bourdeaux à Monsieur de Sully quoy que l'on dit qu'il eust un passeport du Roy, et pour ce que je croy vous avoir mandé que l'assemblée provinciale du Haut Languedoc et Haute Guiene se tiendroit au 8^e de mars je m'en révoqueray et vous diray que c'est au 25^e de février à la sollicitation de Monsieur de Sully, quy a fait changer la première résolution. L'on nous dit ycy que celle de La Rochelle est séparée, mais qu'elle se doit retrouver ensemble le dixième du mois quy vient.

Je ne me puis asser estonner de quoy M. de La Forest ne vient point. Sy je savois assurément où il est, je luy dépaicherois pour le prier de venir. Sy vous le savés, je vous suplye de ..., faite moy l'honneur de luy écrire et envoïer les lettres et de luy dire quy me fait grand besoing ycy où je ne fais plus estat d'estre que jusqueau 8^e du mois quy vient, mais il m'est bien nécessaire où je vais, quy est à Nègreplisse et puis à Castilion. En quelque lieu que je sois jamais, sera tousjour avec une ferme résolution de vous tesmoigner que je suis avec passion,

Monsieur mon cher fils,

Vostre très humble mère et tante
à vous faire fidelle service

Elisabet de Nassau

A Turenne, ce 30^e janvier 1617.

⁷³ Amélie-Secunda de Nassau la plus jeune sœur d'Elisabeth et de Charlotte-Brabantine avait épousé le 24 juin 1616 Frédéric-Casimir, duc de Landsberg en Rhénanie-Palatinat, frère cadet du duc des Deux-Ponts.

68

31 mars 1617 - Castillon

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, j'ay receu avec un extrême contentement l'honneur quy vous a pleu me faire que d'envoyer savoir de mes nouvelles par ce gentilhomme quy vous dira comme il m'a laissé à Castillon et que depuis la dépaîche que je vous ay faite de Nègreplisse où je vous informais particulièrement de toute chose. Il ne s'est rien passé de nouveau de grande conséquence, mais je n'ay pas laissé de luy dire tout ce que j'ay appris et m'en remettray sur sa suffisance.

J'eusse bien désiré que vous vous fussiez souvenu, Monsieur mon cher fils, de me faire réponse à la dépaîche que vous port le Sr. de La Touche, car je demeure en doute de la résolution que vous prite. J'ay bien l'honneur de recevoir une de vos lettres depuis, mais vous ne m'en disiez pas un mot et permettés moy aussy que je vous fasse ce petit reproche que vous oubliez de dater vos lettres. Je me suis enquis à ce gentilhomme de chose quy ne m'a peu dire et que j'eusse esté fort ayse de savoir. Je vous suplye que ce soit par vostre première dépaîche.

Sy vous este à Taillebourg⁷⁴, comme il me le fait espérer, j'auray l'honneur d'estre bien proche de vous et je me prometteray celuy de savoir souvant de vos nouvelles, car je ne manqueray pas d'en envoyer apprendre et de vous rendre toute ma vie le très humble service à quoy est obligé par tant de considérations,

Monsieur mon cher fils,

vostre plus humble tante et mère
et très affectionnée servante
Elisabet de Nassau

A Castillon, ce dernier mars 1617.

Il est bien nécessaire que vous continués à faire voir vostre crédit à La Rochelle.

Archives nationales, 1 AP 334/196

69

1er mai 1617 - La Rochelle

Henri de La Trémoille⁷⁵

à Madame la duchesse de Bouillon

Madame,

Vous aurés desjà seu la nouvelle de la mort du maréchal d'Ancre⁷⁶, toutefois je ne voudray estre inoportun de vous en rafraichir la mémoire qui ne vous peut apporter, pour diverses considérations, qu'un très grand contentement ; lequel sera parfait lorsque la pais sera affermie par le retour et rétablissement des vrais serviteurs du Roy.

Il ne me reste autre déplaisir den mon contentement que de n'avoir peu tesmoigner en la nécessité où nous estions, ce que j'aurois à coeur par de bons aiffects. M. de Masure vous dira les préparatifs que j'y faisais et la disposition des affaires, mais cela seront, sera autant inutile à l'avenir

⁷⁴ Henri de La Trémoille était parti à Taillebourg le mardi 28 mars 1617. Lettre de Duplessis-Mornay du 30 mars 1617 à M. de La Ferté. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 1093-1094.

⁷⁵ Cette lettre de Henri de La Trémoille est conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon. Le pasteur Jacques Merlin dans son *Diaire* fait état de l'arrivée de Henri de La Trémoille à La Rochelle le samedi 29 avril 1619. Charles DANGIBEAU, " *Diaire de Jacques Merlin ou recueil des choses les plus mémorables qui ce sont passées en cette ville (de La Rochelle) de 1589 à 1620* ", *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome V, 1878, p. 327.

⁷⁶ Concini, marquis d'Ancre, a été abattu le 24 avril 1617 par le capitaine des gardes Vitry, sur l'ordre de Louis XIII.

qu'à l'estat présant, me le fait croire dans lequel nous verrons, celerons nos dessains particuliers, antre lesquels je n'en ay aucuns plus à coeur que de [contin]uer par de bons services l'honneur de vos bonnes grâces et la calité,

Madame de,

vostre très humble et obéissant fils, neveu et serviteur.

A La Rochelle, ce premier may 1617

Archives nationales, 273 AP 180

70

11 mai 1617 - Castillon

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, vous aviés bien raison de croire que les redites d'une sy bonne nouvelle que la mort du maréchal d'Encre, par le commandement du Roy, ne me pouvoit estre qu'agréable, le considérant l'hauteur de tant de maux et de nostre persécution particulière, pource que l'on s'oposoit à son agrandissement sy prèjudiciable à l'octorité roïalle, que l'on ne pouvoit estre bon François sans y porter de l'empaïchement et avoir soufert pour une sy bonne cause.

Ce ne peut estres sans honneur et louange et ceus quy ont servy à le maintenir n'en peuvent que recevoir honte et confusion, et je m'assure que Sa Majesté saura bien y mettre de la diférence et tenir les premiers pour ses bons et fidelles serviteurs à preuve de tout et les autres pour aymer bien mieux leur intérêt particulier que le bien de son service et de l'état puisqu'il favorisoient /2/ assistoient avec tant de passion celuy quy en avoit juré la ruine. Certe, ceste lâcheté ne leur doit point estre pardonnée, mais au moins ne peuvent-ils éviter le suplice de leur consiance quy leur sera un assés grand tourment et en récompence ceux qu'il ont blâmés et difamés recevra joye et contantement de se voir justifiés par la propre bouche de leur Roy quy dit n'en avoir eu que le nom lorsqu'il estoit sous la tyranye de ceux qu'il a fait châtier exemplairement, inspiré à cela par la honte de Dieu quy a tesmoigné le soing qu'il veut avoir de sa personne et de son roïaume, grand sujet aus gens de bien de le louer et d'espérer que comme il a commencé son oeuvre qu'il la parachèvera. Je croy, Monsieur mon cher fils, que sans vous dire plus particulièrement ma joye, que vous vous la représenterés bien et comme je fais la /3/ vostre.

Il me tarde bien d'avoir des lettres de Madame vostre mère⁷⁷, depuis ce changement heureux, car par ses dernières je la voïois plongée dans de grandes perplexités et je la consolais, bien que j'eusse besoing de l'estre, mais Dieu soit loué à jamais quy nous en a relevée. Je luy ay écrit par ces Messieurs quy sont allés au synode national quy m'ont dit quy passeroient à La Rochelle, mais ils me donèrent sy peu de loisir que je ne peus m'aquiter de mon devoir vers vous ; et aussy que ce jour là j'avois pris médecine. Je ne say sy M. de Miniy que j'y renvoye, vous y trouvera encore.

J'ay creu devoir tesmoigner à ceste grande asemblée ma joye de la délivrance que Dieu à donné à la France et aus gens de bien, comme aussy le resentment que j'ay de l'afection qu'il ont tesmoigné à Monsieur mon mary, prenant sa cause en main et ne voulant laisser oprimer son innocence.

Pour vous, Monsieur mon cher fils, vostre contantement ne doit point estre mellé de plaisir de n'avoir /4/ fait voir ce que vous aviés au coeur, car personne ne doutera que vous me l'usiés rempli de très bonnes intentions pour le service de Sa Majesté et le bien de son Estat, et la conservation de ceux quy ont l'honneur de vous appartenir. Pour moy, j'en suis tellement persuadée que vous ne pouvés rien désirer davantage en la créance.

M. de Nevers n'a point manqué aussy à me rapporter fidèlement tout ce quy luy en est venu à la congnoissance. Je me remets sur luy à vous dire tout ce quy se passe de deça et en quelle espérance et moy je viveray en celle que Dieu me fera sy heureuse que de vous tesmoigner par mon service très humble que j'ay de la pasion à désirer vostre bonheur comme étant de coeur et d'afection,

Monsieur mon cher fils,

⁷⁷ Charlotte-Brabantine de Nassau était à Vitré supervisant l'organisation du synode national.

Vostre plus humble tante et mère
et fort fidelle servante
Elisabet de Nassau

A Castilion, ce 11e may 1617.

Archives nationales, 1 AP 334/197

71

4 juin 1617 - Castillon
à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, envoiant ce mesager à Madame vostre mère pour savoir de ses nouvelles, j'ay creu le devoir faire passer par Touars afin quy me raportat aussy des vostres quy m'apporteront tousjours beaucoup de contantement tousjours beaucoup de contantement faite moy donc l'honneur de m'en mander je vous suplye.

J'en ay seu par M. de Numy quy m'a randu vos lettres, où il vous plaît me tesmoigner désirer savoir sy j'approuve l'avis que vous avés donné de la séparation de l'asemblée générale. Je vous diray donc que je la tenois nécessaire et juste comme vous et que j'ay esté bien ayse de l'apprendre et me sens bien obligé. Mon Monsieur mon cher fils de l'assurance quy vous plaît me donner que vous désirés que vos sentimens se conforment aus notres et vous crois bien de sy bon naturel /2/ que vous voudrés par toute vos actions nous tesmoigner que vous nous faite l'honneur de nous aymer aussy vous honorons nous sy passionément que l'on ne peut point égaler nostre affection ny nostre désir à vous tesmoigner par toute sorte de services et de devoirs et au péril de milles vies sy j'en avois autant car je les tiendroit bien employées à vous confirmer ceste vérité que je vous conjure de croire, Monsieur mon cher fils ; a quy je diray comme j'ay eu des nouvelles de Monsieur mon mary par le Sr. du Gripel quy venu poste et n'ariva qu'avant hier.

J'apprends qu'il se porte fort bien, hormis la foiblesse qu'il luy est demeuré de ses gouttes quy l'obligent à sa faire encore porter après qu'il a un petit marché et à envoier vostre cousin en /3/ sa place trouver Sa Majesté⁷⁸, auprès de quy il sera le dixième ou dousième de ce mois, à ce quy me mande. Je le désire bien sy heureux d'avoir l'honneur de vous y voir et me promets que vous luy ferés celuy de luy dire comme il faut quy fasse sa court et de luy tesmoigner que vous l'aymés en frère puisque je vous ayme en fils. Pardonnés ceste liberté à mon affection et croiés je vous suplye que je luy comanderay de vous obéir en toute chose. Il sera bien en un monde nouveau et aura bien besoing que l'on ayde à sa conduite.

Pleut à Dieu y peut y trouver Madame vostre mère quy excéderoit au soing que je puis désirer qu'elle en prit. L'on me la dit proche de son partement pour y aller et vous aussy, Monsieur mon cher fils, à quy je ne diray point de nouvelle de /4/ Paris, car je croy que vous en savés plus que moy quy ne puis m'enpaïcher d'en dire à Madame vostre mère et à vous. Je vous diray que Monsieur d'Epernon part demain de Cadiliac pour aller en Gascogne pour faire faire les honeurs de feu Madame de La Valette. Il m'a mandé qu'à son retour, sy je suis en Limousin, quy me voiray. Il a écrit à la Roine mère et envoyé vers elle une personne quy luy est fort confident. Cela s'est seu à la Court quy a donné de l'ombrage à ce que l'on me mande. C'est tout ce que je vous diray, ayant grand envye de dormir. Je pry Dieu vous donner tout ce que vous désire,

Monsieur mon cher fils,

vostre plus humble mère et tante
et très affectionnée servante.
Elisabet de Nassau

A Castilion, ce 4e juin 1617.

⁷⁸ Le duc de Bouillon, impotent, envoya à la Cour son fils aîné, le prince de Sedan, Frédéric-Maurice, assurer Louis XIII de sa fidélité.

Monsieur de La Force m'a mandé aujourduy quy s'en va à la Court et part demain de trois lieues d'ycy.

Archives nationales, 1 AP 334/198

72

4 juin 1617 - Castillon
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, il y a longtemps que je pensois vous randre ce devoir que d'envoyer apprendre de vos nouvelles. J'en ay tousjours esté empaichée pour les raisons que je vous ay mandé quy estoit qu'en mesme temps que je faisois estat de vous dépaicher, il s'ofroit une occasion de vous écrire, j'eusse bien désiré vous envoïer un laquais en lieu d'un mesager, mais les miens sont tous malades et de vous pouvoir entretenir avec un peu de temps et cependant je suis contrainte de le faire à la hâte, ayant forces dépaiches à faire et ne voulant pas retarder d'avantage de peur que l'on vous trouve partye pour vostre voïage de Paris sans nul ordre donné. Mon coeur, je vous feray ce duscours et me promets que ne laissera de vous estre agréable.

Je comenceray par la réception de vos lettres dont l'une est encore écrite devant la délivrance que Dieu a envoyé à la France, que /2/ ces gens de bien ont tant d'intérêt. Vous m'y aurés fait un lon jargon que je n'ay jamais peu déchiffrer, ce quy ne m'estoit point encore arivé, car après y avoir ruminé, j'en venois à bout les autres fois, mais celle-cy il n'y pas eu de moyens, je croy que sy le temps de désolation n'eust point changé, que Dieu mercy donne inteligence, car peut estre que faisoit-elle besoing, ma chère Madame, quy revoirés, sy plaît à Dieu, vostre seur pour en estre l'interprette.

C'est ce que je vous diray pour vostre première lettre et pour vos deux segondes dont l'une est du 10^e de may et l'autre du 20^e sy après vostre joye de ce coup d'en haut l'agréable je ne révoque nulement en doute, mon coeur, car je ne seus pas sy tost la bonne nouvelle que je ne pense à vous comme à celle quy je savois bien quy en louroit et béniroit Dieu de grand cœur, en quoy je vous ay bien segondée, je vous assure, comme vous l'aura peu tesmoigner le lettre que je vous ecrivis par les desputés quy s'en alloient au sinode national, que vous m'avés mandée avoir receue et m'y dite mon défaut de n'avoir /3/ pas esté assés honneste en celle que j'écrivois en ceste compagne. J'en suis bien fort marye et faut atribuer cela au changement des complimens quy n'ont plus de borne et pour moy j'y en opserve tousiours, mais puis qui faut changer de coutume, je ne faudray point une autre fois.

Je suis bien ayse au reste que ma lettre a esté agréable. J'espère à leur retour quy m'aporteroit de vos nouvelles que je désire savoir meilleures que vous ne me les disés par vos dernières, car vous vous resenttés du mal de dens, de quoy il y a longtemps que je ne suis plus tourmentée, Dieu mercy. J'ay une emplâtre souveraine pour cela, mais elle élève tout le tin en la place où l'on la met, au moins à vostre nièce, je croy vous l'avoir dit et qu'elle ne fait pas cela à tous ceux quy s'en servent, mesme à des enfans quy doivent avoir le tin bien délicat. Je n'en say pas la recepte, mais j'en ay de toute faite que je vous envoyez pour le non de la racine que je pens au cou l'on l'apelle racine de *sigilium salononis*.

Quant à cest honeste homme quy se nomme St-Jupian. C'est la vérité quy me vit à Montauban /4/ et me donna des avis et me tesmoigna force bonne volonté. Je me l'avois jamais veu, mais Canterac m'en disoit force bien et m'écry de Nérac par luy, quy est fils d'un ministre d'Orange.

A ce que l'on me dit, il y a un gentilhomme, quy est fort de nos amis quy est allé au sinode national, quy se nomme le baron de Monbrun, d'autres l'apelle de Lorancy⁷⁹. Je vous suplye, faite-luy congnoistre que je vous ay parlé de luy, comme faisant estime de son amityé. Il ne passa pas mais m'a fait excuse par de ses lettres. Il est homme d'esprit et de crédit et quy m'a tesmoigné beaucoup de bonne volonté. C'est vous en dire assés mon coeur, pour vous convier à luy faire bonne chère. L'on me mande de Paris que ceux que le sinode avoient envoyé à Sa Majesté ont esté bien receus. L'assemblée générale a obéy, sy seut esté plus tost sent oste le meilleur, ça tousjours esté nostre opignon.

⁷⁹ Jacques de Laurency, baron de Montbrun, était un ancien de l'Eglise de Cajarc.

Monsieur vostre fils me mande qu'il a donné son avis pour la séparation et qu'il sera bien ayse s'il a suivy nos sentimens. Je l'assure bien que sy Monsieur de Numy m'a dit quy faisoit estat de vous aller trouver bientost /5/. C'est pourquoy ne sachant où il est, je metteray vostre lettre pour luy dans vostre paquet.

Je suis bien ayse de ce que vous me dite de 100, mais je vous assure bien que ceux d'Enjou ne se portoient point dans ses limites que vous me mandés. Je croy qu'il y en avoit quelques unes, mais se vouloient nien porter aus estrémities dans la compaignye, mais la plus grande vois s'y oposoit et faisoit chois d'un milieu où ceux d'Enjou ne se joingnèrent point et prenoient l'autre extrémité de laisser ruiner ses princes et cependant vous m'assurer que ce n'estoit point nulement l'intension de 100, quy surtout nous tesmoignoît ce dite vous en nostre particulier beaucoup de bonne volonté. C'est à vous à quy nous en avons la principale obligation, mon coeur, car vos soings n'y ont pas esté oubliés.

Je me réjouis de vostre voiage de Paris, afin que vostre neveu puisse avoir l'honneur de vous y voir. Je croy quy sera le dixième ou douzième de ce mois, sera bien un nouveau courtisan que vos bonnes instructions luy seroient nécessaires. Vous savés, ma chère Madame, que vous avés sur /6/ luy mesme pouvoir que moy et que je veux quy vous randre toute la mesme obéissance quy me doit. S'il y manquoit il ne seroit pas mon cher fis, je vous le jure.

Mon Monsieur me mande quy me l'envoira en ce país sy ne change de sentimens. Le Sr. du Gripet en revient aiant bien en poste de fasson que j'ay des nouvelles fort fraiches, mes devant qu'elles soient à vous elles seront vieilles. Il a esté fort touché de ceste rude déclaration et dit que l'on a pris plaisir à les difamer après avoir esposé leur vies pour le salut de l'état. Cela est dur, à la vérité, de n'avoir point voulu recongnoistre ce quy est sy visible que tout ce qu'ils ont fait à esté pour le service de Sa Majesté et tout ce qu'ils ont enduré pour n'avoir voulu consentir que l'on oprimat son octorité quy estoit en un estat bien perilleux puisque déclaire par ces lettres qu'il n'avoit plus que le nom de Roy, n'esse pas justifié qu'il ont eu raison d'en faire ce qu'ils ont fait et quy sont vray François et dous et fidelles serviteurs quy n'ont point épargné leur vye pour s'oposer à cest ennemy juré de la France tesmoigne tel par la punition exemplaire qu'en a fait faire nostre Roy à quy Dieu vueille donner /7/ de bons conseillers afin quy aye remise de son septre par justice et équité. Ceste généreuse action n'a pas eu toute la suite que l'on espéroit. Par le retour du Sr. de Gripet, je n'apprends que des incertitudes. L'on n'a fait encore nuls reiglemens pour les affaires. Dieu par sa bonté y vueille tellement présider que nous pussions longuement jouir d'un bon repos que l'on ne peut croire assuré que l'on ne voye Monsieur le Prince en liberté et chacun employe selon sa calité et capacité. L'on croit de la division parmy tous ses grans quy seront un grand mal. Il y a peu de personnes capables d'empaicher cela.

Vous savés bien comme Madame la Princesse est dans la Bastille avec Monsieur son mary⁸⁰ quy a tesmoigné sa grande joye de l'avoir auprès de luy, d'un mal creu on aura tiré ce bien là que de faire ceste rencontre quy sembloit imposible aus hommes. L'on me mande que comme elle s'alla renfermer : elle dit qu'elle alloit metre son corps en prison pour mettre son esprit en liberté. Ce quy tesmoigne bien une grande amityé de son coté. Elle le sera de tous les /8/ deus, sy plaît à Dieu, lequel je suplye de leur donner un beau petit prince quy les lye pour jamais d'amityé.

Madame de Nevers est à Paris. J'ay eu de ses lettres, que de changement en peu de temps dont nous avons à chanter et tout plaisir maintenant nous otroye en lieu des mois et jours tant douloureux qu'avons senty tou couroux rigoureux. Dieu nous fasse donc la grâce de nous rassembler mon coeur, pour le louer et manifier ensemble.

Mon Monsieur me mande n'avoir plus de douleur de ses goutes, mais de le foiblesse seulement. Il avoit eu de la part du Roy Messieurs de Préau dont l'on estoit sous gouverneur du Roy. Il sont partis fort contans de Sedan et trouvant que vostre neveu n'a point mal employé le temps. Pour le petit Henry, je vous oseray bien dire l'on m'en a dit mille biens.

⁸⁰ La princesse de Condé était absente de Paris le jour de l'arrestation de son mari. Elle y revint en hâte et demanda à être admise auprès de lui. Loin d'obtenir cette grâce, elle reçut l'ordre de se retirer à Valery. Le 26 mai 1617, elle réussit à aborder le Roi, se jeta à ses pieds, le supplia de lui accorder la faveur de partager la captivité du prince. Le soir même, elle entra à la Bastille. Une seule demoiselle et un nain l'accompagnaient. Le 15 septembre le prince et la princesse de Condé furent transférés à Vincennes.

Je vous envoie la copie d'une lettre du Roy à mon Monsieur et la réponse, comme aussi une à Monsieur de Guise que je ne trouve pas bonne. Vous voirés aussi ce que l'on mandoit d'Allemagne à mon Monsieur et comme l'on voulu embracer leur cause, asurant bien que cestoit le service du Roy quy je m'assure n'en doute point. L'on luy fait bien dire dans cest imprimé du récit véritable de ce quy s'est passé depuis la mort du marquis d'Encre. Je ne pensois pas, mon coeur, vous faire un sy lon discours, mais pour vous le faire tel je vous ay fait de mauvaise grâce et ne vous disant pas un mot d'honette, je ne serais pas moins vostre servante très humble et obéissante seur, mon coeur, toute à vous.

Je ne say, ma chère Madame, sy vous avés veu un discours de Monsieur de Rohan ; à tout asart je vous l'envoie. Vous jugerés s'il est digne d'un bon François et huguenot. Avec cela, je suis fort ayse que Mlle de Tarette s'est bien remise et qu'elle vous donne sujet d'estre plus contente d'elle. Je me vois en ce país jusque en septembre ou octobre. Je vous dis bien les chose à bâtons rompus, mais c'est que j'ay envye de dormir. J'embrace avec vostre permission à Monsieur vostre fils.

J'y eu des nouvelles d'Allemagne depuis quy nous savent hors de percécution quy ne leur est pas une petite joye.

L'on m'a conseillé de faire passer ce mesager par Touars quy m'empaichera d'enfermer ma lettre pour Monsieur vostre fils dans mon paquet.

L'on me mande de Paris qu'ayant seu que Monsieur d'Epernon avoit envoyé vers la Roine mère et luy avoit écrit, que cela avoit donné de l'ombrage à la Court. C'est chose quy ne celle point et qu'il a dit à Monsieur de Rignac quy l'a esté voir. Mandés-moy si vous passerés à Blois, je vous suplye.

Mlle de La Forest est ycy. C'est une fort honeste femme quy a les plus beaux enfans quy se puisse voir. Je croy m'en aller bientost à Lanquais.

Chère Madame, je ne say sy je vous ay mandé que Monsieur le marquis de Duras m'a fort parlé pour son fils d'une de nos filles⁸¹. Je l'ay veu il est fort gentil et promet beaucoup. Il est de sa religion et riche. Une maison fort (quelques mots illisibles) et il est seul. Mon Monsieur me mande agréer la recherche. Je vous en demande vostre avis où je défère plus qu'à personne.

Adieu mon cœur, je vous fais un estrange brouillon.

A Castilion, ce 4 juin 1617.

Archives nationales, 1 AP 334/199

73

27 juin 1617 - Lanquais

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je n'atenderay pas de vous savoir arivée à Paris pour vous écrire car puisque vous estiés sy proche de vostre partement quant mon mesager est party d'auprès de vous je ne doute point que celle cy ne vous je ne doute point que celle-cy ne vous y trouve mais bien que vous n'aurés pas trouvé vostre neveu à Paris puisque mon Monsieur m'a mandé qu'il atenderoit à l'y envoier quy vous y sont arivée cela tesmoigne bien qu'il ne se veut fier de sa conduite qu'à vous mon coeur, de quy il say bien avoir l'honneur d'estre bien aymer et en ceste considération et luy et moy nous promettons bien que encore que se vous soit bien de la paine de prendre soing de luy, que vostre affection vous la fera prendre agréablement et l'entier pouvoir que nous vous y donnons quy est pareil à celuy que nous y avons. Prenés bien sy je vous suplye tout apsolu, ma chère Madame, et croiés que sy vous obéit bien songneusement quy n'y sera plus mon cher Frédéric /2/, mais sy vous ne luy commandés aussi en mère, vous ne serés plus ma bonne seur, car vous manqueriés à l'aymer, mon coeur, ne pouvant recevoir un plus grand bien et honeur que celuy là. Je vous conjure donc de l'y faire recevoir et d'ordonner de tout sans crainte sy vous est possible à ceux quy seront près de luy. Je demande beaucoup de vous, ma chère Madame, et plus que je ne pourois faire mais, j'ay bien meilleure opignon de vous que de moy, quy vous entretiens comme sy je parlois à un second moy

⁸¹ Le marquis de Duras renouvellera cette recherche pour son fils en 1619.

mesme et avec ceste créance que vous ne trouverés point mauvais ma liberté, mais au contraire que vous la prenés pour gage de mon amour et extrême affection quy est parfaite et sincère et je me promets que vous le croiés.

Je briseray donc là pour obéir au commandement que Madame la princesse d'Angleterre me fait de vous faire ses excuse sy elle n'a encore envoyé une aquenée à Mademoiselle vostre fille et de vous dire qu'elle luy en fait chercher une. Sa /3/ bonté est sy grande d'en avoir envoyé une à vostre nièce. Je croy qu'elle pense qu'elle soit à Sedan et moy aussy, me faisant commandement de vous mander cela. Mon Monsieur écrit à nostre fille qu'il la luy envoie ycy et qu'elle est fort belle et à une house de velours vert en broderye d'argent⁸². C'est bien pour se faire valoir d'avoir ce présent de la main d'une sy grande princesse !

Madame sa belle-mère me l'a fait espérer grosse, quy est une agréable nouvelle pour ses servantes très humbles, passionnées, comme nous. Elle me mande qu'elle n'aura pas faute d'occupation, car après s'estre trouvée aus couches de Madame la duchesse des Deux-Pons⁸³. Elle ira à celles de nostre bonne seur la duchesse de Lancheberg⁸⁴ et puis à celle de Madame la margrave de Brandebourg⁸⁵, et de là elle espère aller en Holande et me mande qu'elle croit quy seroit à propos que M. Armet s'y trouva pour nos affaires. Ce sera au mois d'oust à mon opignon. Je tiens que son avis est bon. Sy c'est aussy le vostre, il faudroit luy en parler, sy vous plaît, je croy qu'il a ces mémoires et instructions et, s'il y faut achouter, vous vous pouriés servir du Sr. Justel /4/ quy est à Paris et quy en a quelques congnoissance. J'estime quy me faut point prendre ceste occasion pour tenter ce que Messieurs nos frères et Messieurs les Estas voudront faire pour nous. Il n'est pas croiables les bonnes volontés que les princes d'Alemaigne vouloient tesmoigner à mon Monsieur, mais vous pouvés savoir cela par Justel, c'est pourquoy je ne vous en diray pas davantage.

Je suis très ayse que Monsieur vostre fils vous a bien satisfaite. Je n'en doute point que trouver cent mille escus ne tente. Nous sommes bien eslongnés de pouvoir égaler cela. Dieu donne et aus une et aus autres ce que je leur désire. Je vous assure que mes souhaits ne sont pas avec plus d'affectation pour l'un que pour l'autre.

Je n'ay pas ce bien de congnoistre Monsieur de Rouveray particulièrement, mais je say bien que je le souhaiterois de l'humeur de Monsieur de La Forest avec quy il ne faut nulle contrainte. Je n'usse jamais osé espérer la facilité que j'y trouve. Je luy dis plus librement toute chose qu'à personne, certe c'est un gentilhomme quy mérite beaucoup et que j'ayme bien. Vous avés raison de me dire heureuse de l'avoir.

Je n'avois point veu ce bel écrit que vous m'avés envoyé. Il est bien méchant, quoy que bien fait pour le sujet que l'on se proposoit. M. de Monbrure a écrit à Monsieur de La Forest que l'assemblé estoit mervuiheusement satisfaite de vous. C'est tout ce que j'en ay encore apris, mais je doute pas que cela ne soit confirmé par tous, me représente qu'il y aura de grande embrasade entre les chers cousins. Dieu vueille qu'il y en aye bientôt entre les chères seurs et vous y serés auten, je m'assure, mon coeur, aussy suis ta servante très humble et très obéissante seur. adieu C'est

\$ § \$

Ma chère Madame, j'oublie de vous dire que je suis à Lanquais. Il y a dix jours avec force affaires, mes elle ne sont pas de la calité qu'elles ont este Dieu mercy, J'y pouray mettre un mois et puis je m'en iray à Turene atendre Frédéric, que j'espère tousjours d'y voir. Vous serés bien ayse d'avoir trouvé à Paris le bon Monsieur l'ambassadeur d'Angleterre.

⁸² Connaissant la passion de Marie de La Tour d'Auvergne pour les chevaux l'on peut présumer qu'elle apprécia ce présent de la princesse Elisabeth.

⁸³ Louise-Julienne von der Pfalz (1594-1640), fille aînée de l'Electeur palatin Frédéric IV et de Louise-Julienne de Nassau, seconde épouse du duc Jean II de Deux-Ponts, accoucha le 20 juillet 1617 d'une fille Anna-Sibylla, décédée le 9 novembre 1641.

⁸⁴ Amélie-Secunda de Nassau, duchesse de Landsberg, accoucha le 14 août 1617 d'un fils, Frédéric qui mourut le lendemain de sa naissance.

⁸⁵ Elisabeth-Charlotte (1597-1660), seconde fille de l'Electeur palatin Frédéric IV et de Louise-Julienne de Nassau, avait épousé le 24 juillet 1616 à Heidelberg George-Guillaume de Brandebourg (1595-1640). Le 13 septembre 1617, elle accoucha à Berlin de son premier enfant, Louise-Charlotte, future duchesse de Courlande, décédée le 29 août 1676.

Tant que vostre loisir vous le permettra, dite moy, sy vous plaît des nouvelles, du monde où vous este et ne me céler point les défaux de vostre neveu. Je m'assure que vous voiré souvent Madame de Nevers. J'onore grandement ceste bonne princesse. Mandés-moy sy c'est amour de Mlle de Rohan a peu durer. Veux tout ce quy s'est passé quy est bien estrange. Vous pouvés bien juger tout ce que je seray plus aise de savoir. Faite moy l'honneur de me le mander car je suis fort atante de bonnes nouvelles.

A Lanquais, ce 27^e juin 1617

Mandés-moy sy Monsieur vostre fils vous montrera la lettre de Monsieur de La Forest et permettés de luy baiser très humblement les mains.

Archives nationales, 1 AP 334/200

74

10 juillet 1617 - Lanquais
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, depuis le retour de mon mesager, je vous ay écrit une assés grande lettre. Je ne vous en feray donc à ceste heure qu'une petite pour vous dire quy me tarde bien d'avoir des vostres et aprendre vostre heureuse arivée à Paris et savoir particulièrement de vos nouveautés et sy vostre neveu a eu l'honneur de vous voir. Je crains bien mon coeur, quy fasse bien des défaux en faisant sa Court, mais je me conforte en l'assurance que j'ay que vous ne l'y flaterés pas et que vous luy ferés l'honneur de les luy dire afin quy ne retombe pas deux fois en une mesme faute. Ne me celés pas je vous suplye mon coeur toute celles quy fera et usés du pouvoir absolu que vous avés sur /2/ luy, car dès que Dieu nous l'a donné nous l'avons entièrement destiné à vous randre la mesme obéissance qu'à nous. Commandés luy donc en mère, sy vous voulés, ma chère Madame, que je le croye bien heureux et que vous este la bonne seur quy m'avés tousjours tant aymée que vous n'avés trouvé rien de difficile pour me le tesmoigner et m'avées aussy obligée à ne désirer pas ma vye mieux employé qu'à vostre service très humble où toute mes affections sont sy fort atachées, que je ne respereray jamais qu'amour, respect et fidélité pour ma très chère seur quy n'a point besoing de ces paroles pour le croire, car je m'assure que c'est de longtemps /3/ qu'elle est persuadée de ceste vérité, aussy est-elle très pure.

Depuis mon autre lettre, j'ay veu M. Esperien pasteur de Ste-Foy⁸⁶ quy m'a porté des lettres du sinode national plaines de tesmoignage d'affection et de bonne opignon de vostre zèle à l'avènement de la gloire de Dieu, quy nous fera, sy luy plaît, la grâce de la leur confirmer par toute nos actions. Il m'a fort parlé de vous mon coeur, et de la satisfaction que vous aviés donné à tout le monde. Il m'a remaimoré que vous aviés eu des soing merveilleux d'eux et ne s'est pas teu de vos louanges, je vous assure, entre lesquelles il met bien la bonne éducation que vous avés fait donner à Messieurs vos enfans de quy il m'a dit mille biens et de tous deux /4/, certe il dit quy se sont fait aimer en leur harangues et assurance quy n'est pas un petit don de Dieu, et que je suplye de les multiplier de plus en plus selon les voeux ardents que je luy en fais.

Je croy mon coeur, que vous aurés trouvé un monde bien nouveau. Il me tarde bien de savoir comme vous en serés contante et comme toute ces princesse vivent en ceste heure. Je croy que Madame de Nevers vous sera tousjours des amies du coeur.

Pour nouvelle d'ycy, Monsieur d'Epernon est de retour de son voïage de dévotion. Il a grandement caressé la noblesse en Gascongne. Il est à ceste heure à Cadiliac et moy je suis à Lanquais avec force affaires. Il faut un petit me faire valloir et vous dire que j'y ay acordé une grande querelle entre Monsieur le conte de Gurson⁸⁷ et Monsieur de Chabot. J'avois une compaignie ycy : Monsieur le marquis de Duras⁸⁸, Monsieur le conte de Ribérac⁸⁹ et Monsieur de Castelbaïart⁹⁰.

⁸⁶ Pierre Hesperien, ministre de Sainte-Foy.

⁸⁷ Frédéric de Foix, comte de Gurson.

⁸⁸ Jacques de Durfort (1547-1626), marquis de Duras, seigneur de Rauzan, Blanquefort et Pujol, une des principales figures protestantes de la Guyenne. Jacques de Durfort et Henri de La Tour d'Auvergne s'étaient battus en un duel, le 17 mars 1579 près d'Agen, à l'issue duquel le vicomte de Turenne avait faillit être tué traîtreusement par des amis de son adversaires. Catherine de Médicis dut intervenir personnellement pour mettre fin à cette querelle. Cette visite à Lanquais du marquis de

Le papier me faut. Adieu ma chère Madame, je suis de coeur et d'âme vostre servante très humble et obéissante seur.

A Lanquais, ce 10e de juillet 1617.

Ma chère Madame, j'avois écrit au Sr. Justel de vous parler de l'affaire de Bonne. Je vous supplie de vous y employer, comme pour une personne que j'affectionne et que vous savés quy nous sert fort bien et quy veut contribuer à vous randre du service.

Archives nationales, 1 AP 334/201

75

17 juillet 1617 -Lanquais

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, depuis ma lettre écrite, j'ay eu l'honneur et le contentement de recevoir la vostre quy m'apprent vostre heureuse arrivée à Paris et la bonne chère que vous avés receu de Leur Majestés, quy est la principale chose que l'on peut désirer passionnée à leur très humble service comme vous este. Comme je serois tousjours vostre caution pour cela, je m'assure que vous seriés aussy la miene, car vous savés quel est mon coeur, tout remply, certe, de voeux pour leur conservation quy doit estre sy chère et précieuse aus bons François, quy ont bon sujet de les redoubler plus. Quy se voit tant de monstre d'enfer quy conspirent contre leur sacrées personnes. Mais Dieu en sera la garde, sy luy plaist, et confondera tous ceux quy ont de sy détestables dessains.

Je suis bien marye, mon coeur, que l'on vous a donné sy peu de loisir de m'écrire. Il est vray qu'à vostre abort vous ne pouviés qu'avoir beaucoup demeurés /2/, mais me semble quy dure tousjours à Paris, aussy voudray-je bien savoir quel jugement vous faite du repos que Dieu vous a donné et s'il y a aparence de jouir longtemps. L'on fait courir mille méchans bruits en ces cartiers. Il y a de mauvais esprits partout, mais Dieu est par dessus, quy nous conserve nostre Roy et le fera reigner longtemps heureusement, sy luy plaît.

Vostre neveu sera trop heureux de vous trouver à Paris. Dieu luy fasse la grâce de vous randre un jour tout ce qui vous doit, mais une vye n'y sauroit suffire. Adieu, mon cœur. Ma chère Madame, je suis la plus fidelle de vos servantes et très obéissante seur, sur quy vous pouvés tout, en vérité. C'est

§ § §

A Lanquais, ce 17e juillet 1617.

Archives nationales, 1 AP 334/202

76

21 juillet 1617 - Lanquais

à Monsieur le duc de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, l'honneur que vous me faite de vous souvenir de moy parmy de sy agréables divertissement que ceus de la Court, m'oblige extrêmement aussy m'esse un grand tesmoignage que j'y ay beaucoup de parts et un bonheur que j'estime sur tous autres. Je vous en vous done très humble grâce, mais je ne vous puis rien offrir que la mesme affection et le service que je vous doy. Il y a longtemps et que je désire avec passion de vous rendre, car il n'est pas en ma puissance d'y pouvoir rien ocmenter. C'est dont le continuation que je vous /2/ en jure pour durer autant que ma vye quy sera heureuse, comme je la souhaite, sy je vous puis tesmoigner ce que je vous ay voué de

Duras à la duchesse de Bouillon témoigne de son oubli. Le rapprochement entre les deux hommes, se concrétisera en 1619 par la demande faite par le marquis de Duras de la main d'une des filles du duc de Bouillon pour son fils unique Guy-Aldonce. Cf. Yves DURAND, *La Maison de Durfort à l'époque moderne*, Fontenay-le-Comte, 1975, p. 46-51 et 59-62.

⁸⁹ Armand d'Aydie, un catholique, comte de Ribérac, vicomte d'Espeluche et de Cailus, seigneur de Montagrier et de Montbazillac. Il mourut au siège de La Rochelle en 1628.

⁹⁰ Charles de Durfort, baron de Castelbayart ou Castelbayac, de la branche catholique de Civrac de la Maison de Durfort.

devoirs, respect et affection ; personne ne m'y pouvant égaler. Je vous supplie de le croire, Monsieur mon cher fils, et que je me réjouis extrêmement de quoy vostre cousin aura l'honneur de vous trouver à Paris.

Je désirerois seulement quy fut aussy capable de vous rendre autant de service très humbles, comme s'y oblige celui que vous luy faite de l'aymer et de luy souhaiter d'estre bien veu de Sa Majesté. Je m'assure que vous ayderés à cela de tout vostre pouvoir et à cacher ces défauts quy ne peuvent estre petis. Ce sera l'obliger à vous rendre de grands services quant il en sera en âge. Je le /3/ noury bien en ceste espérance et qu'il vous tesmoignera qu'il est vostre serviteur très humble. Aymés le bien puisque ceste calité ne luy peut pas manquer puisqu'il est mon fils.

Je suis bien marye de voir avec quelle incertitude vous me parlés de la liberté de Monsieur le Prince. Dieu y prouvoira, sy luy plaît, et disipera les caballes quy sy oponent et conservera nostre Roy contre tous dangers. Il l'a retiré d'un sy grand, quy ne faut point douter quy ne le protège à la ruine de ses ennemis et pour le contantement et repos de tous ses bons sujets.

Vous ne me dite pas comme il vous a fait l'honneur de vous voir de sy bon oeuil. Je l'ay seu par d'autres et je vous puis bien observer véritablement, que ce m'a /4/ este une nouvelle quy m'a aporté une grande joye, comme le principal bonheur que je vous désire que d'avoir part en sa bonne grâce et où je say aussy que vous aspiré sur toute chose. Dieu vous en fasse donc jouir selon le souhait, Monsieur mon cher fils, vostre humble mère et tante et très affectionnée servante.

Elisabet de Nassau

A Lanquais, ce 17 juillet.

C'est où je vous ay veu recevoir tant d'incomodité.

Archives nationales, 1 AP 336/401

77

21 août 1617 - Turenne⁹¹

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, celle-cy vous dira l'heureuse arivée de vostre neveu, il y a déjà sept ou huit jours, mais je n'ay peu rancontrer plus tost une occasion pour vous écrire ce que je feray bien à la hâte, car compagnie et affaire ne me manque pas et j'ay grand envye d'y mettre ordre pour m'en pouvoir retourner à Sedan. Je ne say où je pouray avoir le contentement de vous voir, car je pense à recevoir ce contentement autant que toute autre chose, je vous assure, mon coeur. Vostre neveu m'a dit que vous faite estat de vous en retourner en Bretagne. Je souhaitteray bien plus tost que ce fut au Poitou, car j'y passeray sy plaît à Dieu.

Mais, ma chère Madame, que vous diray-je sur les obligations que je vous ay des soings que vous avés eu de mon enfant, quy me /2/ les représente sy grans et ceus quy sont auprès de luy, quy n'y a point de parolles quy puisse exprimer le resentiment que j'en ay, ny vous rendre le très humble service quy vous en est deu, car vous avés fait trop de bien et d'honneur, mon coeur et avés pris mille fois trop de paine. Dieu luy fasse la grâce qui puisse, estant grand, s'aquitter de ce quy vous doy, mais une vye ny peu sufire que dut-il l'employer toute à vostre service. Elle y est bien voué dès son berceau et depuis tousjours élevé et noury pour vous rendre nécessaire obéissance et amour qu'à nous, quy ne le pourions aymer sy défailloit en quelque chose au devoir quy vous est deu. J'ay de sy forte considération, quy manquer seroit s'atirer la malédiction de Dieu et de nous quy voulons quy vous honore et /3/ serve comme une mère, aussy luy avés vous bien tesmoigné avoir ceste affection, mais mon coeur, toute ces parolles ne vous disent rien de ce que je resens. Je me veux mal de vous en inportuner, car elle ne me contenteroit pas et je say bien que n'en est pas besoin vers vous pour vous dire ce que je vous suis et ce que je voudrois vous tesmoigner à mon resentiment, car vous vous le représenterés bien, et moy je souhaitteray du profond de mon coeur, que mes services puissent parler et me tairay pour vous dire que j'ay receu un extrême contantement de pouvoir aprendre particulièrement de vos nouvelles et de Messieurs vos enfans, quy ont bien obligé le mien et tous trois et en toute

⁹¹ Cette lettre est très peu lisible sur le microfilm.

fasson Dieu les vueille lier d'une sy étroite amitié qu'elle ne se puisse jamais rompre, comme vous /4/ me tesmoignés que c'est vostre désir. Vous croirés bien que c'est le mien et que je contribueray tout ce quy peut dépendre de moy. Pour le sujet que vous me remarquérés, mais j'y voy de grande impossibilité et plus que lorsque j'eus l'honneur de vous voir tesmoignant que nous empruntons à Paris. Je ne doute point qu'il n'y en aye cantité à coté de celle que l'on nous assure bien guérye, mais aussy y manque il pas autre chose, jamais mon intérêt ne m'empaichera que je ne souhaite.

Certe, vous jugérés pour le bien de Monsieur vostre fils, car je l'ayme comme le mien, quy a donné jusque icy toute satisfaction en ce país. Je le trouve avoir profité son petit entre gent depuis que je ne l'avois veu de quy vous plaît m'en dire. Fau c'est efet là, sachant bien que vous voirés plus clair que moy quy defère tant d'un jugement que vous me donnerés tousjours toute la créance que vous voudrés. Je ne vous dis pas tout ce que je voudrois, tant je vous écris. Présentement, ma fille mandera à Madamoyselle vostre fille de nos après-dîner et nos compagnies.

Adieu mon coeur, je suis ta très humble servante et très obéissante seur. J'ay receu trois lettres de mon Monsieur par vostre neveu quy a desja raconté tout (illisibles). C'est

§ § §

A Turenne, ce 21e d'aoust 1617.

Archives nationales, 1 AP 334/203

78

31 août 1617 - Turenne

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je ne prans que du petit papier, tant j'ay d'affaires. Vous croirés bien que c'est bien par contrainte et non volontairement que je me résous à vous entretenir sy peu, car je me prive d'une grand contantement pour m'employer à des ocupations fâcheuses et ennuieuse et quy ne me sont agréable qu'en tant quy ayant mis fin, je m'en pouray aller.

Vostre dernière lettre me tesmoigne bien, mon coeur, que nos pensées se rencontrent et que vous désiriés de me voir à mon retour. Dieu say sy c'est le mien et avec quelle passion je le souhaite. Je ne puis vous dire encore rien d'assure du temps que je passeray en vos cartiers, mais je croy que c'est tout sy ce pourra estre d'avis le mois de novembre. Je trouve ce terme bien long, mais j'ay affaire un sy grand tour et tant d'affaire /2/. A chaque lieu que je ne juge pas le pouvoir accourir, comme seroit bien ma volonté, de laquelle vous ne doutés point, je m'assure, ny de mon affection à vous chérir plus que ma vye quy vous est entièrement vouée et sy obligé à vostre service très humble qu'il y auroit plus que crime de manquer à vous en randre et à m'en rechercher l'ocasion que je dois bénir, Ma chère Madame, comme un souverain bonheur. Vous honorant parfaitement comme je fais et étant aymé de vous comme je le suis. Ce que ma bien tesmoigné, mon coeur, le soing que vous avés pris pour vostre neveu en disant son arivée. Je vous en ay randu très humble remerciement. Je vous le réitère encore comme ayant fort présent l'honneur que vous luy avés fait et vostre amirable bonté quy ne se peut assés priser et exalter.

Je me tairay donc, pour /3/ me réjouir de quoy vous me mandés que Monsieur vostre fils se rant plus songneux de vous contenter. Que mon Monsieur y a servy de quelque chose en la forme quy vous a écrit quy tesmoignoit la bonne opignon qu'il a de vostre esprit et de vostre conduite, quy est telle qu'elle rant inexcusable Monsieur vostre fils, sy ne se conforme à vos volontés quy sont sy justes et quy n'ont pour but que son bien. J'espère bien quy n'y manquera point volontairement, mais par quelques proutitudes et oubliance quy faut pardonner à son âge, mon coeur, et vous commander un petit afin de vous donner le loisir d'examiner les choses quy fera et voir sy peêche. faute de bon naturel ou par accidens réparations.

Je vous parle comme à un second moy mesme. Je me promets que ma /4/ liberté vous sera agréable aussy préside-elle d'affection plaine d'ardeur, et pleut à Dieu pusions nous passer tous les jours une heure ensemble, les jours nous en seroient bien plus doux.

Je suis très ayse que Madame la contesse et Madame de Nevers commencent à quitter de leur froideur.

Pour le voïage de Monsieur vostre fils, il faut que je vous dye un mot de mon opignon, quy se doit d'éviter le plus que vous pourés la dépense en chose supleflue et ne faire que la nécessaire. Que je sache, sy vous plaît, dans quel mois il le fera et en quel temps vous pouriés estre à Touars, afin que selon cela je puisse aussy préparer le mien. Vous ne me dite rien de vos affaires quy vous ont mené à Paris, où je commence à m'engager fort.

Je croy que vous aurés seu du Sr. Justel quels empruns on y a fait et comme les prêteurs veulent que je m'en charge. Je regrete fort la pauvre contesse de Roussy⁹², je croy qu'elle m'aymoit vreiment. Vos nièces se portent bien, Dieu mercy, mais nous avons le chaut et encore plus d'ardeur de vous tesmoigner par mes actions que je suis la plus fidelle de vos servantes et très obéissante seur, mon coeur,

\$

A Turene, ce dernier aoust 1617.

Ma chère Madame, il faut que je me réjouisse avec vous de ce que je viens d'apprendre par les lettres de Madame l'Electrice, que nostre seur la duchesse de Landesberg estoit acouché d'u[n] fils⁹³. Dieu les vueille conserver tous deux quy ont couru grand danger.

Archives nationales, 1 AP 334/204

79

13 décembre 1617 – St-Laurent-des-Eaux
à son époux⁹⁴

Monsieur,

Encore que ces lettres n'ariveront à Paris qu'un jour ou deux devant moy et qu'elles trouveront le coche de Sedan party, je ne laisseray de vous randre conte de mon voiage jusque ycy espérant quy ce pourra ofrir quelque occasion extraordinaire par quy Le Vasseur vous les pourra envoyer. Je vous diray donc, mon cher Monsieur, que j'ay fait mon voïage heureusement jusque en ce lieu.

Nostre bien aymé Fédéric n'a point manqué au randé vous que je luy avois donné dimanche dernier à Tours, où j'ay passé sans rien acheter, ne pouvant rien faire qu'avec loisir, tant j'ay l'esprit lourt. D'Emboise, je viens dîner à Blois.

Afin d'avoir moyen de faire ma court, j'envoye savoir de Madame de Guercheville⁹⁵, l'heure que je pourois avoir l'honneur de voir la Roine mère. Elle me manda que ce seroit comme elle seroit revenue du sermon. Je luy avois fait dire, par l'avis de la bonne seur, Madame de La Trémoille, que j'avois ma fille avec moy et que je m'assurois que la Roine mère la traiteroit comme elle avoit fait d'autrefois et du temps du feu Roy. Madame de /2/ Guercheville dit qu'elle s'en souvenoit bien plus que cela ne fut an une fois et y faisoit des difficultés et assura que cependand elle feroit ce qu'elle pouroit afin que j'en use du contantement sur quoy l'on la suplia d'en savoir la volonté de la Roine mère quy luy comanda de me faire dire qu'elle m'en vouloit donner et que j'estois la bien venue.

Je m'y en allé sur les quatre heure avec nostre fils. Je la trouve dans son cabinet quy me fit l'honneur de me faire fort bon visage, et, soudin, s'asit sur un petit lict et comanda que l'on me donna un siège et dit aussy à nostre fille de s'asoier, ce qu'elle fit auprès de Madame de Guercheville, quy se mit en lieu où la Roine mère ne la pouvoit voir et nostre fille estoit en veue. J'eus l'honneur d'estre près d'elle deux heure, comme nostre fils y eust esté demy, cardeure je luy demande permission qu'il

⁹² Claude de Gontault-Biron, veuve de Charles de La Rochefoucauld-Roye, comte de Roucy, est décédée au mois d'août 1617. Charlotte-Brabantine de Nassau favorisa le mariage de son fils unique, François, avec sa nièce Julienne-Catherine de La Tour d'Auvergne.

⁹³ Emilia-Secunda de Nassau, duchesse de Landsberg, a accouché le 14 août 1617 d'un fils décédé le landemain.

⁹⁴ Il s'agit de la deuxième et dernière lettre d'Elisabeth de Nassau à son époux, conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon, où elle lui conte la visite qu'elle rendit à Marie de Médicis à Blois. Saint-Laurent-des-Eaux (Loire et Cher) sur la Loire au nord-est de Blois abrite aujourd'hui un centre nucléaire de production d'électricité. Cette commune a fusiné en 1972 avec la commune voisine de Nouan-sur-Loire et porte désormais le nom de Saint-Laurent-Nouan.

⁹⁵ Mme de Guercheville, était dame d'honneur de Marie de Médicis depuis 1600 et l'avait suivi dans son exil à Blois. Elle était le premier personnage de sa suite.

alla voir le château, ce qu'elle trouva bon. Elle me dit qu'elle croioit que vous l'aymiés bien et luy demanda s'il avoit grande envye de vous revoir et tout plain d'autre petite chose, puis il s'en alla et je demeuray près d'elle quy me tesmoignoit un visage fort contant. Je la trouve aussy belle que je l'avois jamais veue. Je luy dis ce que vous m'aviés commandé sur quoy elle me dit qu'elle se souvenoit de vos conseils, qu'elle voudroit /3/ les avoir crus. Je luy dis que vous les luy aviés donné comme ayant beaucoup d'affection à son service, et comme estant son très humble serviteur et que vous le seriés tousjours. Elle me fit un grand mercy fort doux mais demeura fort retenu et regardoit fort d'un coté et d'autre, elle me demanda sy je savois bien que Madame la princesse estoit assurément grosse, et puis me dit la Bastille sera cause qu'elle aura un fils ou une fille. Elle fera ce bien là. Je luy dis ou y seroit lei grand, elle me dit aussy que Madame la contesse estoit allé à Rouan y mener Monsieur son fils, et qu'elle ne l'avoit point voulu qui le y qu'elle avoit seu que l'o luy avoit voulu oter et qu'elle se servoit de l'exemple, qu'elle avoit devant ces jeux et qu'elle faisoit bien. Elle me dit aussy qu'il n'ay avoit que peu de prince a Rouan près du Roy que Monsieur de Guise y estoit allé pour y demander justice d'un exempt des gardes quy l'avoit aculé et Monsieur d'Epernon de vouloir faire tuer Monsieur de Luines et qu'elle s'étonnoit que la punition que l'on avoit fait de celuy quy avoit usé d'une semblable calony contre M. de Vandome ne l'avoit randu plus sage et disoit-il se fera pendre comme l'autre et puis me dit que Monsieur d'Epernon n'avoit bougé de Paris, que la Roine y estoit /4/ encore malade, et qu'elle n'iroit pas à Rouan c'est ce qu'elle me dit de plus particulier tout le reste fut discours fort commeuns. Elle m'usa de ceste gratification que de me dire qu'elle ce fut allé promener sy ce n'ut esté qu'elle me vouloit voir, et quelle estoit demeuré pour cela, me parla fort de son bâtiment, de parcs et que je serois bien sa voisine. Comme je luy disois qu'elle se portoit sy bien, elle me disoit qu'elle pensoit à sa santé, qu'elle en avoit le loisir et qu'elle s'en trouvoit fort bien. Elle fit l'honneur de reconnoistre nostre fille pour sa filleule et en dire du bien. Comme je luy parle de recevoir ces commandemens, elle ne me dit point vous revoiray-je encore n'y rien quy m'oblige à demeurer au contraire elle m'avoit dit qu'elle estoit en dévotion et soudin me dit qu'elle me prioit de faire ces recommandation au Roy de voir Mesdames et leur dire comme elle se portoit bien de fasson que je ne l'ay veue qu'uns fois et n'y ay point fait de séjour affecte, mais je n'ay pas seu aussy grand chise de ses sentimens, mais j'ay eu l'honneur d'une fort bonne chère. Elle n'avoit que Madame la marquise de Guercheville dans son cabinet et ses filles. Et Madame de Marillac, quy là est Madame de >>>>, y estoit, quy se dit bien vostre servante. Elle m'a veu en mon logis et me tesmoignoit /5/ qu'elle eust fort désiré que jusse fait plus de séjour auprès de la Roine mère et qu'elle say bien qu'elle l'eust eu agréable, mais qu'elle ne commande jamais à personne de demeurer, elle me demanda fort sy je ne trouvois point qu'elle m'eust fait bonne chère, et que tout ceux quy estoient dans le cabinet le remarquoient bien, il n'y avoit pas beaucoup de gens il y avoit un prince Italien parant de la Roine mère, frère de Madame de Pomprency, qui estoit près de ces filles. Je ne le remarque point, mais mes demoysselle quy eurent la favrur d'entrer au cabinet me le dirent, il y avoit quelque avis ou ses gentisommes et deux ou trois hommes d'église quy avoient de grans manteaux le petit marin fit tout voir le château à nostre fils quy prenant congé de la Roine mère. Elle luy dit ! “ Servés bien le Roy ”.

Comme je fus de retour en mon logis, j'y trouve Madame de Bresieu à quy je dis comme je la pensois trouver auprès de la Roine, sur quoy elle me conta qu'en peu de temps les choses estoient bien changés et que la Reine mère avoit commandé à son fils de se défaire de sa charge⁹⁶ et à elle de ne la plus voir et quy recevoient cela après l'avoir servye le plus fidèlement du monde et que son fils ny avoit point épargné sa vye. Je luy demande la cause de cela. Elle mr dit que c'estoient des calomnies, et que l'on avoit /6/ dit à la Roine mère que c'estoient tesmoigné contraire au rétablissement de M. l'évesque de Luçon et qu'il avoit employé ses amis afin que cela ne fut point ou quoy elle dit que l'on luy fait un extrême tort. Elle dit que la Roine mère luy faisoit espérer qu'elle luy fera randre ce qu'il a acheté son estat quy n'est pas peu de chose cela monte soisante mille escus. L'on se plaint à moins de perte. Ceste dame me pryra de vous assurer de beaucoup d'affection à vostre service et quelle n'oubliroit jamais les obligations qu'elle vous a.

Comme j'estois prête à monter en carosse j'ay veu une dame que je n'avois point encore veue quy est Madame de Roche-Baron quy a l'honneur de vous appartenir et d'estre, se dit-elle, fort vostre servante. Elle se loue fort des bons offices qu'elle a receu de vous et après m'avoir protesté d'un grand

⁹⁶ M. de Bressieux était le premier écuyer de Marie de Médicis.

resentiment, elle m'a fait avec larmes de grande doléance du tort que l'on faisoit à sa fille de s'y vouloir randre, quoy que chacun reconnoisse qu'elle estoit innocente de l'acusation que malheureusement l'on avoit inventé ; et dit que la Roine mère luy a dit qu'elle savoit bien qu'elle l'estoit et que la haine avoit attiré cela sur elles, qu'elle le feroit cougnoistre à tout le monde qu'elle en avoit un grand déplaisir, mes qu'elle ne la pouvoit plus /7/ garder, de fasson qu'elle se loue de la bonté de la Roine mère, mais elle dit que l'on la contraint à faire ce qu'elle fait, qu'elle voit bien que ce n'est point de son mouvement, mais pour plaire à ceus quy veulent mal à sa fille. Cependant, le blâme que l'on luy donne n'est pas de petite conséquence, car il va à son honneur de fasson qu'elle m'a instamment pryé que, comme vostre parante et servante, je fisse suplier Madame la marquise de Guercheville d'intercéder pour elle vers la Roine mère, et luy dire que sy j'usse seu cela devant que de luy avoir fait la révérançe que j'eusse pris la hardiesse de luy en parler. J'ay cren ne luy devoir point refuser cest office et y ay envoye mais je n'ay point eu de réponse guère favorable, car Madame de Guercheville m'a mandé que la Roine mère avoit résolu ceste affaire et qu'elle savoit bien qu'elle n'y changeroit rien, qu'elle ne feroit que la fâcher de luy en parler et que cela ne serviroit de rien qu'elle auroit touiours en grande considération. Ce quy luy seroit en grande considération ce quy luy seroit recommandé de ma part, force belles parolles sans efet en ce suiet où elle ne manque point de pouvoir, car l'on croit, qu'elle en a un fort absolu et qu'elle fait tout ce qu'elle veut enfin l'on tient qu'elle possède, du tout la Roine mère il ne faut rien oublier.

Je vous dire donc comme j'ay veu la cordonnière de Loudun, quy me fit de grande révérançe et dit que sa grande /8/ vous veut force bien pour toute les dames et filles et m'ont fait fort bonne chère et ont esté fort honnestes, mes pour les gentisomes, je ne me puis louer de pas un. Voilà comme tout s'est passé à Blois, mais je ne vous ay point dit comme à Loudun et à L'Ile-Bouchart les deux pasteurs de ces lieux là, quy sont fort des amis de Monsieur Tilenus, sont fort scandalisés de certains thèmes quy approche fort de la créançe des arméniens. Ils disent que cela fera recevoir un grand préjudisse à nostre académie et quy n'ira plus d'écoliers, j'ay creu, vous en devoir donner avis et cependant je priray Dieu d'arester le cours de ce mal et me faire la grâce de vous revoir bien tost en bonne santé, mon cher Monsieur. Que ce contantement est désiré de moy ardamment. Je m'atens bien d'avoir l'honneur de trouver de vos lettres à Paris et vos comandemens pour ma conduite quy est toute ma consolation en l'apréantion où je suis, quy me faut faire ma court, je n'y auray nulement l'esprit, car il sera tout auprès de vous mon cher Monsieur et de la petite famille que je meurs d'ennuye de voir et de vous dire de vive vois le bon comportement de nostre bien aymé Federic quy a une grande joye de voiajer avec moy, quy presse aller vous donne cent mille bonsoirs. Mon cher cœur, mon tout, c'est \$ Y \$

A St-Lorans-des-Eaux,
ce 13e de décembre 1617,
ce mercredy.

C'est Guy quy porte ceste despeche à Paris, où je l'envoye pour vous faire préparer le logis, sy cela n'est déia fait. Je m'en suis souvenue bien tart. Je vois demain coucher à Orléans.

Archives nationales, 273 AP 179

80

27 décembre 1617 - Paris
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, j'ay receu avant hier vostre lettre du 12 de ce mois et j'y feray réponse sans un mot d'honeteté à ce soir, que j'ay besoing de me reposer d'avoir tracasé tout le jour. Croiés que mon discours ne sera pas mieux poly que celui de quoy je vous fis rire à Touars. Au que ce temps là, que j'ay passé auprès de ma très cher seur, m'a esté doux et que celui que je demeure ycy m'est ennuieu.

Mais il faut briser là mes doléance, pour vous randre conte de ce que j'y ay fait. Le landemain de mon arivée, je ne vis point la Roine, Madame la connestable⁹⁷ m'ayant mandé que l'on ne la voïoit point, et cependant il fut trouvé que sy. Je luy fis dire un mot de ma fille ; elle en parla à la Roine quy

⁹⁷ Mme de Montmorency.

dit que cela dépendoit du Roy, ce quy me fit résoudre de l'envoïer auprès de Mesdames, comme j'irois aussy au cabinet de la Roine que je trouvé bien plain de princesse et de /2/ dames.

Dès ma première révérence, la Roine se leva, quy estoit plus d'honneur que je ne m'atendois recevoir ; mais je n'us point celuy de luy ouïr dire un mot, lorsque je l'assuré que j'étois sa très humble servante. Soudin, l'on me porta un siège auprès de Madame la princesse de Conty, quy me fit bien la bonne chère que vous m'aviés dite, comme aussy Madame sa mère⁹⁸. Personne ne me tesmoigna froideur, quy me fut un moyen d'assurer ma timidité. Après que j'y ues esté un car d'heure, mon fils y vient avec son assurance acoutumé. Madame la princesse de Conty me vouloit fort presser de le regarder et disoit qu'il avoit bonne mine et je luy disois que le coeur me batoit pour luy. Le petit marquis de Sésac estoit avec luy, quy ne sortit quelque mot, quy atendois que la Roine alla faire sa colation et lors je salut les princesse et les dames ; et par l'avis de Madame la duchesse d'Usès, je dis un mot à Madame de Luïnes de ma fille et la joye d'en écrire à Monsieur de Luïne. Elle me le promet et avec grande /3/ franchise et comme estant fort bonne. Je ne say encore ce quy réussira de cela, mais je say bien que je n'ay pas veu la Roine depuis. Comme je sortis du cabinet, Monsieur d'Usès me mena chés Mesdames et me fit toute les courtosyes quy se peuvent. Ma fille joua au carte avec la petite Madame tout le jour. Madame sa seur ne revint (?) que tart de la ville et depuis que j'y fust je les ay trouvé embelyes toute deux et fort honeste.

Madame la conestable n'estoit pas chés la Roine. Elle me vient trouver chés Mesdames et me dit force belle parolles et m'asure sur le sujet de ma fille, mais je croy qu'elle m'y est contraire.

Sy je voulois vous randre conte de toute mes journée, il faudroit un estrange volume. Je quitteray donc ceste méthode et vous diré que les premières quy me quy me sont venu voir à mon logis. C'est Madame de Chatilion, Madame de Témine⁹⁹, Madame d'Usès, Mesdames de Rohan et Mesdamoysselle de Rohan et Madame de Nevers quy les trouva ycy et pource que je voulois aller chés la Roine, ils n'y furent que jusque à trois heure.

J'oubliais de vous dire que Mlle de Hoteman vient chés la Roine avec moy et qu'elle avoit parlé à Madame de Rose la de ma /4/ fille et qu'elle luy dit que la Roine ne s'émanciperoit jamais jusque là que les ordonner et quy failloit que le Roy le fit. Je n'ay retenu mon fils que trois jours et croiés que je ne l'ay point veu partir sans bien envier l'honneur qu'il alloit recevoir. Il a envoyé un gentilhomme au Roy pour l'assurer de son très humble service et luy dire son retour à Sedan. Il n'est pas encore revenu.

Madame la Princesse a esté à l'estremité et sans espérance de guérison. Il y a du miracle d'estre revenu de sy bas. Elle a esté sans parolles et sans congnoissance plus d'un jour et au plus fort de son mal, j'estois auprès de Madame d'Engoulaimé quy estoit bien afligée. Elle y envoya l'eau de Berieu que l'on laissa catre au bois de Vicene¹⁰⁰, comme aussy Madame la conestable. Elle a esté extrêmement bien assistée. L'on croit que c'estoit une apopleysie. L'on avoit délibéré de la faire accoucher pour tâcher de saigner la mère, mais Dieu a conservé jusque ycy et l'un et l'autre, car il remue forte quoy que l'on l'ay bien oublyé après de la seigner. Je luy ay envoyé : trois fois un gentilhomme y a esté et puis Abel, mais l'on ne faisoit /5/ que demander de ses nouvelles. Monsieur de Bersan en disoit luy mesme à celuy que j'envoyois. Toute les princesse y ont envoyé. Je ne voïois personne quy ne plaignit ceste pauvre princesse quy fut recommandé à Charanton non sans me faire pleurer. Ce fut Monsieur Durant quy fit un amirable prêche, que je vous y souhaite mon coeur,.

Je ne feray pas la Cène demain, je me réserve à dimanche prochain sy plaît à Dieu. J'ay veu Monsieur Erau, mais non pas depuis que j'ay receu vostre lettre. Je me trouve empaiché : comment luy faire les questions que vous mandiés, car vous ne voulés pas que je luy dise que vous avés manqué d'intelligence. Je croy quy parle de Monsieur de Monbason. Mais, sy sa lettre vous est obscure, elle me l'est bien davantage à moy quy n'ay veu aussy que comme un éclair Monsieur de Hoteman et ne

⁹⁸ La duchesse de Guise.

⁹⁹ Catherine Ebrard de Saint-Sulpice, première femme de Pons de Lausières, marquis de Thémines, maréchal de France.

¹⁰⁰ Bois de Vincennes.

luy peu parler de l'afaire que vous m'avés commandé. L'on croit que la mort de Monsieur de Vileroy¹⁰¹ la facilitera et tient on quy n'est point plaint pour estre à Paris.

Je n'y say point de nouvelle. Mlle de Roan, la jeune, m'a dit qu'elle vous mandoit /6/ que je vous dirois le sujet dit de mariage de Monsieur de Candalle, mais je vous assure que je ne le say point. Monsieur d'Épernon est allé à Rouan bien acompagné, ce quy n'a pas servy à luy faire faire bonne chère, au contraire, l'on luy a fait froide mine. Monsieur de Guise est de retour depuis hier et l'on atent demain Monsieur de Nevers et Monsieur du Maine, mais rien n'est certain à Paris sy n'est arivé. Madame de Nevers, me fait l'honneur de me faire fort bonne chère et est bien plus caressante que je ne luy veue d'autre fois. Il y a du plaisir de voir Mlle de Rohan près d'elle. Nous y avons bien parlé de vous, comme aussy chés Madame de Longueville quy ne se porte pas guère bien et sy a elle prit la paine de venir à mon logis.

Je m'oublioy de vous dire que Monsieur le Prince ofroit tout son bien à quy sauveroit Madame sa femme quy ne voulut jamais quitter et pleuroit amèrement. Il s'est tesmoigné aussy bon mary qu'il l'a esté mauvais d'autre fois. L'on m'a assuré que Madame la contesse, quy est à Rouan, a envoyé voir Madame la princesse. C'est tout ce que je vous diray, mon coeur. Je vous supliray de rompre de vilain brouillon que je ne liré point de peur d'avoir horeur de mes fautes que vous pardonnerés bien à vostre servante très humble et obéissante seur, toute à vous, mon coeur.

A Paris, ce 27e décembre 1617.

au soir à minuit.

Je baise très humblement les mains de Monsieur vostre fils sy vous me le permétés.

Chère Madame, j'ay fait donner à Madame Oteman vostre lettre, mais elle a fait difficulté délivrer le bassin. Il n'y a rien quy presse. J'avois commandé à l'argentier de le choisir. Je m'en vais dormir. Je ne say plus ce que je fais mon coeur [joint] à la grande paine d'écrire avec cérémonie à Paris. Je n'en aurois pas l'esprit, mais j'auray tousjours la volonté de vous aymer comme un segond moy mesme, je le vous jure avec serment mon coeur.

\$

Archives nationales, 1 AP 334/205

81

30 décembre 1617 - Paris¹⁰²

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, vos lettre du (un blanc) de ce mois m'ont trouvé encore à Paris, où je lenguis bien, je vous assure, car je suis au désespoit d'avoir creu partir mardy prochain, et estre à ceste heure incertaine sy cela sera, à cause que le Roy sera demain à St-Germein, et l'on me dit que je ne dois point partir sans prandre congé de luy. Cependant, je m'en vois demain à Charenton faire la Cène, et me résoudre là de revenir ou de m'en aller ; et afin d'estre préparée à l'un ou à l'autre, j'ay pris congé de la Roine. Ma fille n'a point eu l'honnuer de la voir, pource qu'elle a remis au Roy à ordonner de son ranc. Cela est un petit rude après en avoir jouy et n'avoir point doné sujet de nous faire ce traitement, n'ayant jamais rien respiré que l'obéissance et le service de Sa Majesté, de quy j'épère que la venue me fera recevoir contantement, sy ceux quy sont près de luy prenent la paine de luy bien représenter nostre droit et possession, car l'on le croit fort juste et bon.

Je ne vous diray rien de ce quy s'est fait à l'assemblée des notables, car d'autre vous en avertiront ; et puis, mon coeur, je vous écris à l'heure que je voulois prandre pour lire la préparation de la Cène. Pardonnés moy donc sy je ne répons come je devois à vos lettres. J'ay couru tout le jour à dire mes adieus. Partout, l'on me parle de vous quy este fort honoré, je vous assure et désire ycy.

¹⁰¹ Nicolas IV de Neufville, seigneur de Villeroy, secrétaire d'Etat de quatre rois de France, est mort le 22 novembre 1617 à Rouen.

¹⁰² Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 104-106.

Je n'ay peu voir qu'aujourduy M. Eraut, quy m'a dit quy vous pensoit expliqué la lettre dont vous m'aviés envoyé copye ; laquelle j'ay rompue et ne luy ay pas dit l'avoir receue, mais que j'en avois veus quelque chose à Touars. Il m'en a donné une grande partie de l'intelligence, mais je ne vous en feray point de redite ; je n'en ai point aussi le loisir, et /2/ puis ce quy croignoit n'est point (Marchegay) au terme où il étoit lors. Tout de que je vous en diray est que son opinion est qu'il ne faut nullement choquer l'autorité et le crédit de M. de Luynes et de M. Deagent, qui n'en a point moins que l'autre. Je crois que vous n'en avez nulle envie, ni nous aussi ; mais de honorer et servir tout ce que le Roy aimé, et rechercher leur bonne grâce.

Dès le lendemain que je vous eus écrit, la pauvre Madame la Princesse accoucha d'un fils mort¹⁰³. Que mon affliction m'a touchée ! Aussi fera-t-elle à vous, je sais bien ; pour elle, l'on la croit sauvée. Mme la connétable n'a point vu la Reine depuis qu'elle est revenue du Bois de Vincennes. L'on croit qu'elle ne sera point rétablie en sa charge, et qu'elle sera donnée à Mme de Luynes. Le courroux de la Reine, c'est que l'on lui a dit qu'elle avoit dit qu'elle lui avoit permis d'entrer au Bois de Vincennes, et que cela fut cause que M. de Persan le permit. Elle dit n'avoir point tenu ce langage, de façon qu'il y a contradiction entre le discours de M. de Persan et d'elle.

Je n'ai pu voir M. le président Le Jay¹⁰⁴ ; j'en ai un grand déplaisir, et surtout pour ce que vous me l'aviez commandé. J'ai bien parlé à M. Hotman qui continuera à vous servir de tout son pouvoir touchant le voïage; Croyés que si de Blois, j'oubliai tant de choses, que d'ycy je feray bien encore pis. Pardon, mon coeur, et de que j'ai été toute prête de ne vous écrire point, me fâchant de le faire si mal et vous rendre compte de si peu de chose; mais je crois que vous aimerés mieux ce brouillon que rien, où je ne vous parleray point du peu de sujet que vous avés de vous plaindre de moi, qui certe vous ay bien parlé à coaur ouvert et témoigné mon extrême désir que la chose put réussir¹⁰⁵. MM. Durant et Mestrezat, m'ont dit la joie qu'ils ont comme si la chose étoit résolue. Dieu sait ce quy leur est propre, et leur donnera s'il luy plaît. Bonsoir, ma chère Madame, je suis vostre servante très humble.

Le coche de Sedan n'est pas encore arivé et l'on est venu quérir mes lettres, que je n'ay commencé que depuis soupé. Je ne la refais pas : seulement, ma chère Madame, sy vous n'estiés parfaitement bonne, je n'oserois vous l'envoïer. Mlle d'Hotman vous dira plus de nouvelles que moi.

De Paris, ce 30e de décembre;

Archives nationales, 1 AP 334/206

1618 *est une année où se posent les jalons des crises à venir. Les faveurs qui s'abattent sur Luynes et sa famille irritent les grands qui se rapprochent de la Reine-Mère exilée à Blois. Les protestants pour leur part craignent les sentiments catholiques du Roi. Le 23 mai à Prague, les protestants de Bohême en défenestrant les représentants de l'Empereur Mathias provoquèrent la guerre qui pendant trente ans ravagera l'Allemagne.*

Le duc de Bouillon souffrant de plus en plus de la goutte restait cantonné à Sedan et se reposait désormais sur son épouse pour le représenter à la Cour. A la fin de l'Eté, le duc et la duchesse de Bouillon reçurent la visite de la duchesse de La Trémoille en route pour La Haye où l'appelait la succession de son frère aîné le prince d'Orange, Philippe-Guillaume, décédé le 20 février. Pour sa part, son fils était à la Cour pour demander au souverain l'autorisation de se marier avec sa cousine germaine Marie de La Tour d'Auvergne.

82

Sans date - Sedan

¹⁰³ Le 20 décembre 1617, Charlotte de Montmorency avait accouché avant terme à Vincennes d'un fils qui mourut en naissant.

¹⁰⁴ Nicolas Le Jay, baron de Tilly, président en la grande chambre du parlement de Paris, était un ami du prince de Condé. Premier président en 1630, il devint garde des sceaux en 1636 et mourut le 30 décembre 1640, âgé de 66 ans.

¹⁰⁵ C'est à dire le projet de mariage de Henri de La Trémoille et de Marie de La Tour d'Auvergne.

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, je n'ay eu nulle paine à vous écrire de Paris que celle de ne vous rendre pas bien conte de tout et de répondre sy mal aus vostres, tesmoingne que je vous ay mandé que je ne dirois pas que vous n'aviés pas entendue la lettre dont vous m'aviés envoyé la copye, car c'est ce que j'ay dit et ce que j'ay seu c'est que vous m'en aviés envoyé la copye. J'ay seulement fait semblant que vous m'en aviés parlé et que vous m'aviés dit que vous n'entendiés pas bien de quy il vous parloit sy l'aviés vous bien deviné, car c'estoit de Monsieur de Monbason quy avoit voulu eslongner quelque un de la congnoissance des affaires et luy faire perdrele crédit qu'il y a fort grand.

Mes, il seroit superflus de vous en faire le discours, car puisque vous serés bientost à Paris, mon coeur, vous saurés cela et force autre chose de celuy quy vous avoit écrit assurément qu'il say des nouvelle de bon lieu et m'a promis que par vostre moyen nous en saurons. Il désire ne les dire qu'à vous et ne s'en veut coufier à personne d'autre. Quant vous l'aurés peu, vous nous ferés l'honneur, sy vous plaît, de nous faire part des avis quy vous /2/ donnera. Je luy trouve beaucoup d'affection et pour vous er pour nous. C'est comme je les ayme, car l'on ne peut défailir aus uns sans manquer aus autres, nous sommes trop estroitement liés.

Vous ne m'aviés pas ordonné de vous faire écrire par Justel, et je n'ay pas eu sy bon esprit que d'y penser et puis vous fûte sy bien informé de tout ce quy se passoit à Rouan par M. de La Bussonnière qu'il n'y avoit que peu de chose à vous mander. La plus inportante a esté l'accident de Madame la princesse quy vous aura bien touché. J'ay eu des lettres de Madame de Montatère sur ce triste sujet, mais elle dit rage sur la perte de ce petit prince innocent, aussy est-elle bien grande, car sont de fors étansons pour maintenir l'ocortité du Roy que les princes du sanc. Dieu nous vueille conserver ceux que nous avons et nous en ocmenter le nombre.

Ce que j'ay a vous dire de plus agréable d'ycy, c'est la bonne santé de Monsieur vostre jeune fils et qu'il continue le progrès de ses estudes au contentement de M. Bertolle, que j'ay veu ce matin pour apprendre quel est son comportement aus lieux où nous le voions point. Il y a bien de la modération en ses actions depuis huit jours, car je ne l'ay point /3/ veu tanser à mon Monsieur, quy est bien signe, quy ne luy voit point faire de mal, car il l'ayme trop pour le souffrir. Il a monté à cheval la semaine passé depuis il tesmoigne estre bien ayse.

Nous avons veu ycy Madame Deshots quy y a esté quatre jours. Elle vous en pourra dire force nouvelle, car elle l'a bien considéré et le trouve bien plus retenu et modéré qu'à Paris. Elle aprouve fort nostre nourriture. Elle les a veu danser. Le mauvais temps a empaiché qu'elle ne les a veu monter à cheval. Elle trouve Monsieur le duc Louis bien genty. Mon Monsieur l'a acordée avec ses enfans et luy a fait passer une transaction où elle n'a pas eu besoing de conseil, car je vous assure qu'elle en a un bon dans sa teste. C'est un abille femme et plain de mérite. Elle m'a bien promis de me bien aymer. Elle vous honore fort aussy.

Pour l'avis de mon Monsieur, touchant la venue de Monsieur vostre fils à Paris, je vous aye mandé comme il l'approuve. Je n'us pas le loisir de m'étendre sur ce discours pour ce que ne me le dit que comme il me faillut fermer ma lettre. C'est pourquoy, je vous diray à /4/ ceste heure que le conseil quy luy donne : c'est de tesmoigner ne penser à autre chose qu'à bien acquérir la bonne grâce du Roy et se rendre sujet auprès de luy et s'acomoder à ses humeurs et prendre plaisir à ce qu'il ayme et de meller de toute autre chose fort peu. Je ne vous dis pas cecy aus termes qu'il me l'a dit, car ils estoient fort bons et sinificatifs et les miens sont bien grosiers et mauvais, mais en efet je croy avoir retenu le sens que je dis à ma très chère seur quy est bien acoutumé à supporter mes défaux, de fasson que je ne luy en fera point d'escuse.

J'ay parlé à mon Monsieur pour les tapiserye que vous désirés. Il m'a commandé de vous dire que vous pouriés disposer de tout ce quy est dans la maison. Le commandement en sera doné à nostre concierge. Je ne say pas bien qu'elle tapiserye vous entendés. Sy ceste de haute lise, nous y en avons deux assés belle. El servent aus chambres et aus petites salles de nostre logis. Je ne say sy celle du vostre sont grande. Je croy que nous avons aussy quelque tapyserye de Beauvais et de Bergame. Nous y en avons une d'Odenarde, mais nous l'avons mandée en ayant besoing ycy. Vous chosirés de cela ce quy vous sera le plus propre. Je croy que ce sera celle de haute lise de quoy l'une est bien belle. Justel est revenu de Paris quy ne nous porte pas grand nouvelle, sy ce n'est le retrenchement de la paulette et dit que nous devons quelqu'un de la part du Roy bientost. Mlle de Hoteman me mande que l'on se met

à faire des colations. La Roine a fait la siene et Madame la princesse de Conty et Madame de Luïne. Je vous dis ce qu'elle vous aura mandé. Adieu mon coeur Ma chère Madame, je suis la plus fidelle servante que vous aurés jamais et vostre très obéissante seur, mon coeur, adieu. C'est

§ § §

Chère Madame, cependant qu'il m'en souvient, il faut que je vous suplye que vous me fasiés ce bon office quant vous serés à Paris que de tâcher de n'avoir de Monsieur de Pontchatrin une lettre qu'il a de moy, du temps de la tiranye du marquis d'Encre, que j'écrivois à mon Monsieur. Elle est de huict page ou dix que je croy escrite de Castilion. Il ne vous refusera pas de vous la montrer au moins, ny certe de vous la donner. S'il nous porte la bonne volonté quy je m'assure bien que quoy que nous fusions fort percécutés à tort que l'on ne voira point que je soye sortye des bornes de mon devoir, car je n'ay jamais prié Dieu de meilleur pour Sa Majesté que fort et vous le savés bien.

Chère Madame, vous auriés sujet de ne me pardonner pas sy je fermois ma lettre sans vous assurer de la bonne santé de mon Monsieur et de tous mes enfans. Le plus petit est sy joly quy m'estonne de ce que je luy ois dire. Pleut à Dieu le pusiez vous voir, mon coeur.

Archives nationales, 1 AP 334/207

83

15 janvier 1618 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Chère Madame, j'ay receu par ce dernier coche de vos lettres du 28e de l'autre mois avec le paquet de Monsieur de La Forest quy me renvoye à d'autres lettres quy m'a écrit et lesquelles je n'ay point receues, mais bien celle que M. Loumeau vous avoit écrit. Là où je voy son avis que je croy avoir suivy, car par M. de La Forest j'ay remercyé Messieurs de La Rochelle de l'honneur qu'ils ont fait à mon fils et en termes quy ne sont pas fort recherchés. Il ne reste donc plus sinon que mon Monsieur leur écrive sur ce même sujet.

Le dit Sr. de Loumeau nous tesmoygne bien une fort bonne volonté que de se souvenir ainsy de nous. Je suis bien marye de ne le congnoistre que par réputation, tant j'en ay ouy dire de bien. Celuy quy me veut n'est que pour l'amour de vous mon coeur. Ce n'est pas le seul avantage quy me revient d'estre vostre seur car il est cause que je suis bien voulue de force gens je le recongnus bien en passant à Paris où la bonne et grande opignion que l'on a de vous en fit prandre de mot, quy y demeurer sy peu qu'il n'urent pas loisir de recongnoistre mes defaux. Vous este bien la meilleure quy fut jamais d'aprendre que le tourment d'esprit :2/ que j'ay receverois ne m'y fit malade et d'estre en paine du petit mal que j'eus par les chemins.

Je vous ay déjà mandé, mon coeur, comme je suis arivée heureusement en ce lieu, mais je ne vous y ay pas encore longuement entretenue. Je l'avois remis à la huctaine et le jour est presque passé sans que j'aye commencé et la raison de cela, c'est que mon Monsieur ne bouge presque plus de la chambre et que j'ay paine à la quiter et que je suis sy souvetnt interompue quant je me mets à écrire, je n'ay pas l'esprit de faire un discours de suite dans se divertisement. J'ay déjà laissé ma lettre trois fois et vous savés ma chère Madame comme il me faut du silance et mesme me renfermer pour pouvoir randre conte un petit exate. Sy c'estoit donc a une autre qu'à vous, mon coeur, je serois en paine du broulion que je vous fais mes vous trouverés tout bon de moy je le say bien.

Je viens d'aprendre du Sr. Bertolle, quy vous mande fort particulièrement l'état de la santé de Monsieur vostre jeune fils, mais je ne laisray aussy de vous en assurer. Il ne manque point de vous avertir de toute autre chose, mais, cependant, je croy vous devoir dire ce que je say et me plaindre un petit de ce que je n'ay nulle réponse de mon cher neveu lorsque /3/ pour son bien, je l'admoneste, suivant ce que vous m'avés ordonné. Il m'écoute sans rien répliquer. Je croy que vous ferés bien de luy tesmoigner par vos lettres que vous desaprouviés cela et que vous voulés quy vive autrement.

Monsieur Bertolle m'a dit quy ne se plaît nulement ycy et qu'il luy tarde de s'en aller et mesme quy donne bien de interprétasions aus réprimandes que luy fait mon Monsieur, contraires à son vray bien quy ne tent qu'à son bien. Je suis bien marye de savoir qu'il a ceste créance quy randra inutile toute la paine qu'il y peut prandre.

Monsieur Bertolle m'a dit ne vous avoir point mandé cela, mais le sachant, j'ay creu ne vous le devoir point celer, et pour moy j'estime que, quant mon Monsieur vous a mandé qu'il luy manquoit de la sufisance pour sa conduite, qu'il a recongneu quy ne prenoit pas bien ses remontrances, ayant l'esprit préoccupé d'une opignon, quy perdra un jour, sy plaît à Dieu, et jugera qu'elles ne procédoient que d'amour, car c'est la vérité quy se surmonte luy mesme à ce quy m'a assuré pour pouvoir faire chois des choses quy luy sont propres en reconnoissant bien son esprit quy se fâche /4/ de trouver de la résistance à ses volontés et de la retenue à ces libertés et c'est ce quy est du tout nécessaire pour changer ces inclinations et le randre capable de vous donner du contantement un jour quy est tout le désir de mon Monsieur tant il vous honore et ayme parfaitement. Je le vous dis bien librement, mais je croy quy vous sera plus agréable qu'avec plus de cérémonie.

Je me suis enquis de M. Bertolle s'il avoit besoing d'argent il m'a dit en avoir receu un peu, mais non tout celuy que vous aviés ordonné cependant il a acquité ce quy devoit ains le sert fort bien son mestre. Mon Monsieur a parlé à luy devant moy et bien enquis de toute ses actions. Il dit qu'il les modère fort et qu'il recongnoit du changement, mes cependant il séchape tousjours tesmoing ce quy c'est passé avec Monsieur le duc depuis que je suis ycy. M. Bertolle m'a dit qu'il vous en fera l'istoire quy me retiendra de vous la faire. Je conjure fort Monsieur vostre fils a se faire aymer et de prince et de tout le monde car cela luy manque fort. Je l'ay veu danser ce quy fait bien et a bonne grâce que je l'ay trouvé creu. Un abillement d'hiver luy fait besoing car il n'a que celuy d'écarlate.

Vous m'avés obligé à vous dire tout. Je m'en acquit bien; mes mon coeur, que vous diray-je sur l'honneur que vous nous faite de nous tesmoigner tant désirer que nous soïons encor plus estroitement lyé /5/. Vous savés mon coeur, comme je l'estime. J'ay trouvé que mon Monsieur en fait de mesme, mais nos affaires ne permettent que nous puissions sy tost marier nostre fille et nous aymons tant Monsieur vostre fils, que nous ne voudrions pour rien du monde retarder son bien sy s'offre, mais sy cela n'est point, je croy qu'il y a force raisons et bien fortes quy vous doivent faire désirer de luy voir un peu plus de âge devant que de le marier.

Mon Monsieur m'en a représentées beaucoup, mais certe il vaut mieux les remettre à la vive vois, puisque vous nous faite espérer que c'est vostre résolution de nous faire l'honneur de venir ycy. Bon dieu que je m'estimeray heureuse quant cela sera mon coeur. Tout ce que je vous diray encore sur ce sujet. C'est que j'ay trouvé nos affaires en l'état que je vous les représentes, estant près de vous un peu de temps nous les peut faire changer et y voir de la résoudre les mesmes considération que vous avés pour vostre nièce, nous les avons pour Monsieur vostre fils, car je ne vous puis céler que vous l'aymiés plus que nous ne l'aymons. Vous ne me pouvés vouloir mal de ceste présomtion quy procède de l'amour /6/ que je vous porte quy est parfaite ma chère Madame, je vous conjure de le croire.

Depuis mon autre lettre où je vous mandois l'acouchement de Madame la princesse d'Angleterre¹⁰⁶, nous avons eu l'honneur, mon Monsieur et moy, d'estre conviés à aller tenir au batesme le petit prince que Dieu leur a donné. Sa réponse a esté avec un très humble remerciement plain qu'il y avoit son infirmité de maladye quy l'empaichoit de disposer de luy. Pour moy nous le faisons un peu plus espérer, mais douteusement toutefois. Le jour du batesme est pris au deusième de mars à nostre sebillé (?). C'est bien tost pour faire les préparatifs quy faut faire quy seront de dépense et devant que de la commencer, il faut avoir des nouvelles de la Court où Justel est encore. Nous l'atendons tous les jours.

Mon coeur, je vous ay fait une plus longue lettre que je ne pensois, mais devant la finir, il faut vous dire que mon Monsieur à bien la goute à une main. Il ne peut aler au prêche hier, mais moy j'y fis la Cène et M. Rambour¹⁰⁷ preicha. Bonsoir mon coeur. Ma chère Madame, je suis celle sur quy vous pouvés tout et vostre très humble servante et très obéissante seur. Adieu. C'est

§ § §

¹⁰⁶ Elisabeth d'Angleterre, épouse de Frédéric V, avait accouché le 22 décembre 1617 à Heidelberg de son second fils, Charles-Louis, qui deviendra en 1649 électeur palatin ; son frère aîné, Henri-Frédéric, né le 1er janvier 1614, s'étant noyé le 17 janvier 1629. Il est le père de la princesse palatine, l'épouse de Philippe d'Orléans. Il mourut le 28 août 1680.

¹⁰⁷ Abraham Rambour (1590-1651), d'une famille Sedanaise, fit ses études à l'académie de Sedan. Il devint en 1610 pasteur de Francheval et fut appelé à Sedan en 1618. Il fut nommé en 1620 professeur d'hébreu et de théologie à l'académie de Sedan.

Tout mon petit peuple se porte bien, Dieu mercy.
A Sedan, ce 15e janvier 1618.

Archives nationales, 1 AP 334/208

84

29 janvier 1618 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je n'ay point receu de vos chères lettres par ce coche quy me fera prendre du petit papier n'ayant pas grande chose à vous dire. Je croy que vostre voïage de Poitiers sera cause de cela.

Depuis mes dernières mon Monsieur a eu la réponse du Roy touchant nostre voïage d'Alemaigne. Sa Majesté l'approuve et tesmoigne avoir eu agréable le respect que l'on luy a randu de ne l'entreprendre pas sans savoir sa volonté. Monsieur de Seau nous assure aussy de la mesme chose.

De vous dire des nouvelles de Paris, mon coeur, cela seroit bien superflus à vous quy en este bien avertye. Je ne vous en diray donc que d'ycy où tout se porte bien, Dieu mercy, mais ce n'est pas assés que de le vous dire dans ces termes généraux il faut venir au particuliers. ce sera en vous disant que mon Monsieur s'est traité fort doucement de sa goute. Je ne luy en ay veu encore qu'une atiente à la main /2/ depuis que je suis ycy et même elle commence à se fortifier de fasson quy peut écrire. Il ne bouge presque point de la chambre à cause que le fret est fort grans et à cause quy vient souvent en mon cabinet. Je ne m'enferme plus de fasson, ma chère Madame, que mes discours sont fort mal polis, car vous savés quant je suis interrompue en qu'elle paine je suis et c'est ce quy m'arive souvent. Je ne vous en feray pas toutefois de grandes excuse mon coeur, car vous ne vous formaiserés jamais de ces défaut là, puis que vous m'aiées d'autre fois reprochée mes belles parolles pour n'en avoir donc plus je n'en auray pas oins d'affection à honorer parfaitement ma chère seur et à désirer de luy randre service très humble. Ce sera tousjours une des plus fortes passion que j'aye.

Je le vous jure, mon coeur, sans aucune cérémonie, mais avec tant de vérité que vous l'aurés /3/ agréable, mais, ma chère Madame, je me trouve bien esloignée du discours que je vous vouloir faire, quy estoit de vous parler de Monsieur vostre jeune fils après vous avoir dit l'état de mon Monsieur et vous assurer de sa bonne santé et que je ne voy pas faire de plainte de luy et remarque une grande amityé entre luy et son cousin. Je say bien que vous désirés ceste bonne inteligence. C'est pour quoy je vous le dis et aussy pource que je m'en réjouis, mais comme je vous dis le bien, il faut que je vous dye aussy les choses quy ne sont pas bonnes. C'est quy ne se fait pas bien vouloir de Monsieur le duc Louis et sont souvent en contestasion. Je ne say sy vous avés seu que devant que je vinse, il avoit fort médit de la nation Alemande, et cela l'a fort esloigné de ces bonnes grâces et fait quy n'est point aymé des Alemans. Ils doivent excuser l'âge mais luy en a assés pour amander ceste faute. Je n'ay seu cela que depuis peu de fasson que je ne luy en ay pas encore parlé.

Je ne say sy vous entendés que M. /4/ Tilénus fasse l'exsament de ses études, car cela ne se fait point. M. Bertolle m'a dit quy l'a examiné une fois sur les points de sa créance, devant quy fit la Cène, mais que pour le reste il n'en a point de cognoissance, cependant je croy que s'il la prenoit que ce en seroit pas sans profit. Ce n'est pas que M. Bertolle ne soit bien capable et savent, mais non pas de c'est air là, quy est tel quy n'y en a guère quy se puisse égaler à luy. Je vous parle avec la liberté d'une seur quy vous ayme comme un segond soy mesme et je n'assure bien aussy que vous l'agrérer.

Monsieur Durant me parla à Paris de l'opignion qu'à Monsieur Tilénus¹⁰⁸, mais en termes tout plain de piété et désirant qu'elle n'éclatât pas sur ce sujet. Je vous diray que les choses sont en bon estat, Dieu mercy. Mon Monsieur ne s'y endort pas, nous avons dressé une Eglise à Givone¹⁰⁹ de fasson que dans ceste terre nous y avons sept ministre, ce n'est pas un petite grâce que Dieu nous fait. La continura sy luy plaît et sur le lieu et sur nostre peuple et fera que l'un et l'autre servira à sa gloire, sy luy plais. Je l'en suplye de tout mon coeur et de me faire sy heureuse que de tesmoigner que je suis

¹⁰⁸ Tilénus avait épousé désormais la cause des Arminiens.

¹⁰⁹ Givonne à l'Est de Sedan.

la plus fidelle de vos servante et très obéissante seur, toute à vous mon coeur, que j'embrace mille fois. Je doute sy celle-cy vous trouvera à Touars.

\$ \$ \$ \$ \$

Chère Madame, je vous dis que nous avons permission de faire le voiage d'Alemaigne et ne vous dis point sy nous le ferons. J'en doute fort car j'y voy tant d'aprêts à faire et sy peu de temps que j'y vois de l'inoposibilité, ceste dépense et nos affaires ne conviennent pas bien, car je croy qu'il faudroit qu'elle fut grande. J'usse bien désiré en avoir vos avis, mais je n'y ay point vue de moyen vue nostre eslongnement. J'atens encore celuy de la bonne princesse que je n'ay point encore eu.

A Sedan, ce 29e janvier 1618.

Archives nationales, 1 AP 334/209

85

26 février 1618 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, j'estois bien afamée d'avoir de vos chères lettres, estant arivé deux coches de suite quy ne m'en avoient point porté. Vous m'en avés bien payé les arérages, mon coeur, par la bonne et grande quy vous a pleu de m'écrire, laquelle m'apporte beaucoup de contantement y aprenant vostre bonne santé et que Monsieur vostre fils vous contente plus que lorsque j'eus l'honneur de vous voir. Cela m'est sensible jusque à l'âme. Je suis aussy très ayse, mon coeur, que vous ayés agréable les petis services que je rans à Monsieur vostre jeune fils.

Mais de l'autre coté, j'ay receu du déplaisir de voir que vous nommés froideur les incommodités que je vous représente de nos affaires sur le sujet du mariage, que vous me tesmoignéés désirer en quoy je reconnois, ma chère Madame, que vous me faite beaucoup d'honneur et que je vous en ay de grande obligations, sy je pouvoit me liroit /2/ encore plus estroitement à vostre service très humble et à vous honorer et révéler, mais il n'est plus en a puissance mon coeur de pouvoir estre à vous plus que je ne suis, et c'est pourquoy je vous parle librement et sans déguisement et ne vous cèle point l'incomodité de nos affaires et, cependant, il semble que vous croiés que je cherche là dedans des difficultés quy n'y sont point. Certe, ma chère Madame, je ne vous dis rien du mauvais estat où elles estoient aupris de ce que je les ay trouvées, car nous sommes presés de tous cotés de randre les sommes que nous avons empruntées. Je ne me trouve pas peu estonnée du changement que je voy en nos affaires et sy nous estions sy heureux de vous en pouvoir donner congnoissance particulière. Je m'assure que vous changerés l'opignion que vous avés quy nous ôte le moyen de penser à marier nostre fille.

Je ne doute point de vos incommodités mon coeur, et vous m'en avés fait voir de vostre /3/ bonté de quoy en estre demeurée bien informée, mais je ne pense pas que vous y deviés chercher remeide en mariant Monsieur vostre fils contre vos sentimens et contre tant de raison et d'exemple quy s'y oponent et croy que vous devriés bien plus tost penser à vendre une belle et grande terre. Le marché n'en est pas de sy grande inportance, certe, celuy d'un mariage est tel, que je ne me puis empaiher de vous dire ma pensée et que je pryé Dieu de tout mon coeur, de ne permettre que vous pusiés prandre de résolution de quy vous ayés du regret et du repentir.

Et pour la fin de ce discours, ma chère Madame, je vous diray que vous ne vous trompés pas de croire que mes désirs se raportent aus vostre et que j'y ay tousjours eu une grande affection, mais vous et moy voulons le bien de nos enfans. Il ne s'y peut trouver encore à cause de vos incommodités et des nostre, c'est pourquoy j'avois désiré de voir sursoir ceste affaire, y posant ceste condition, toutefois, que je ne voudrois pour rien du monde empaiher le bien de Monsieur vostre fils, sy vous le pouviés rancontrer ailleurs.

Vous me remarqués qu'en ces termes : " de ne vouloir empaiher le bien ", il y avoit de la contradiction en mes lettres /4/ précédentes. Ce seroit aussy un discours plus propre à la vive vois et pleut à Dieu mon coeur, pussay-je espérer c'est honneur. Vous m'en eslongnés l'espérance, ce quy me fait soupirer et du profont du coeur où il n'y aura jamais de froideur pour désirer ceste estroite lieson.

Je le vous jure, mon coeur, et suis certaine que vous diriez que j'ay raison de juger, que nous ne pouvons penser à marier nostre fille sy vous voyés le fons de nos affaires.

Ce n'est pas que je ne l'ayme bien et qu'elle ne soit en âge pour nous y faire penser, ny que l'honneur que vous me proposés ne soit estimé très grand, mais c'est la vérité que nous sommes réduits où vous ne le pensés pas, puis quy plaît à Dieu quy nous donera sy luy plaît et aus uns et aus autres ce quy nous est propre pour servir à sa gloire, comme c'est nostre but. Je le suplye quy nous en fasse la grâce et que je puisse tesmoigner à ma chère seur ce qu'elle peut sur moy, quy vous avois a la vérité mandé que nous devons avoir quelcun de la part de Sa Majesté.

Le Sr. Justel nous l'avoit raporté comme cela, et cependant il n'y a pas eu d'effet au sujet de son voiage. Le dit Justel quy est à Paris vous le pourra dire. Il s'y en /5/ est allé sans vous porter de mes lettres, estant party le landemain du coche sans que je vous en eusse rien dit, ne croiant pas son partement sy prompt, mais il vous en porte de celles de mon Monsieur, quy ne peut aprouver que vous quitiez le gouvernement des affaires de Monsieur vostre fils. Sy luy en ay-je dit les raisons, c'est signe quy les croïoit bien entre vos mains, mais, mon coeur, que vous me donner dans vos lettres des louange quy ne m'appartiene pas sans mentir. Tous les jours je me trouve avec moins d'esprit, aussy ne vous dy-je rien de ce que je voudrois et que je pense sur ce digne sujet de mariage de Monsieur vostre fils.

Je fais une dépaiche en Alemaigne quy me divertit un petit. C'est pour y envoyer le mémoire du train de vostre neveu que vous croiés trop parfait. Il le sera sy plaît à Dieu en affection de vous faire très humble service. Je vous écris bien à la hâte, mais j'ay une bonne pleume, autrement je vous eusse fait un estrange broullion d'Alemaigne de ce qui je n'y va point. C'est la bonne princesse /6/ et la bonne seur la duchesse quy ne se peut résoudre de sa perte à ce que l'on me mande et est tousjours fort triste. Vostre neveu partira demain en huit jours, sy plaît à Dieu. Monsieur vostre jeune fils tesmoigne estre bien joieux de l'esperance qu'il a de vous aller bientost trouver. Il en [à] grande raison et on auroit grand tort de le trouver estrange. Le Sr. d'Etival trouve qu'il a fait du profit icy et quy sy est modérés sy vous faite ce mesme jugement. Ce me sera beaucoup de contantement, car je luy désire mesme bénédiction qu'à mes enfans.

Sy ce que l'on nous mande de Paris est véritable, vous trouverés que l'on y est fort alarmé du retour de la Roine, mère du Roy. Ce n'est pas à nous à vous dire des nouvelles de ce lieu là, mais à vous suplier de nous en mander, car nous aprouverons plus de foy à ce quy vous plaira nous écrire que de toute autre ou ce quy vous plaira de dire au Sr. Justel, quy vous dira le sujet de son voiage et moy je ne feray plus que vous protester que je suis véritablement la plus fidelle de vos servantes et très obéissante seur. Adieu mon coeur.

§ § §

Ma chère Madame, je ne pensois plus que nous usions de tapiserye d'Odenarde à Paris, mais nous y en avons encore une de laquelle vous vous servirés et de tout ce quy est dans la mayson. J'ay commandé à Gobaille de vous en donner ce que vous désirés d'atour. Je vous envoie des lettres du Sr. Sweerts tout est en grand désordre en nostre cher patrye. Dieu y vueille prouvoir par sa grande bonté. Je suis en paine que l'on nous dit Madamoyselle vostre fille toute mal, car je l'ayme passionément.

A Sedan, ce 26e février 1618.

Archives nationales, 1 AP 334/210

86

5 mars 1618 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, vous aviez une très légitime excuse de ne m'écrire point du tout, n'estant arivée que d'un jour à Paris et je croy l'avoir aussy de ne prendre que du petit papier. Monsieur le duc Louis estant party ce matin et vostre neveu partant demain. Et puis nous umes nosse et hier et

aujourduy, quy est la fille de Monsieur Le Conte, la seconde, quy a espousé le fils de Monsieur de Villeneuve¹¹⁰. Tout cela ensemble est sufisant de m'ocuper.

Vous m'excuserés donc bien, mon coeur, sy je ne vous fais qu'un mot à ce soir, quy vous dira que je suis en paine de vostre santé, mais je dis bien fort puis que vostre mélancolye vous porte à désirer /2/ la mort et à me dire que vous este en charge, non, ma chère Madame, vous este en bénédiction plustost et quy ne recongnoist cela est aveugle et n'est pas posède d'un bon esprit. Certe, j'ay leu vostre lettre avec amertume y voiant vostre chagrin quy me fait apréander vostre santé, car je say bien qu'il n'y a rien quy vous soit sy contraire sy vous ne la voulés conserver pour vous mesme ayés en soing pour l'amour de moy quy n'aurois plus de contantement au monde sy vous n'y esies plus, car vous este une partye d'emoy et que j'ayme plus que ma vye. Gardés donc bien la voistre puis qu'elle m'est sy chère, ma chère Madame, je le vous dis en parolles bien véritable, mais elles ne sont pas belles, mais ceste calité première vous les /3/ fera recevoir agréablement, sy vous plaît, car le coeur les dit avec la main, quy va sy vite, que sy vous n'etiés toute bonne, je ne vous oserois envoier ce brouillon, où il faut encore que je vous dye comme, par ce dernier coche, j'ay receu les lettres que vous m'écrivite le jour auparavent vostre partement de Touars où vous me mandiés que l'on nous randoit de mauvais ofice auprès de Sa Majesté. Cela nous est ordinaire !

Nous l'avions bien seu et c'est sur ceste occasion et autres que le Sr. Justel y a esté dépaiché. Il vous en aura randu conte suivant le commandement qu'il en avoit. Je croy que son voiage s'est fait à propos. Quant à ce que l'on dit que des miens ont publyé que la Roine-mère m'avoit dit force chose. Elle ne parla à moy que tout haut et me dit bien que Monsieur luy avoit donné de bons conseils /4/ qu'elle n'avoit pas suivy. Je croy qu'elle disoit bien vray. A ceste heure que vous este sur le lieu, vous saurés force chose de conséquence à nous mander ; sy nous touchent, je m'assure que vous n'oublirés pas à nous en donner avis.

M. Bertolle voulu suivre vostre premier commandement à faire partir Monsieur vostre jeune fils demain, mais je me suis arêtée au dernier. Il se porte fort bien, Dieu mercy, et a conduit Monsieur le duc ce matin, que je me suis levée à cinq heure. C'est pour avoir envy de dormir, mais je ne vous dis pas, mon coeur, que je vous plains bien d'avoir apris ceste mauvaise nouvelle de la mort de Monsieur nostre frère, arivant à Paris où vous aviés prou l'esprit enquiète sans cela, puisque c'est une perte comeune. Vous vous représenterés bien par vostre affliction la miene, quy le regrette doublement à cause que l'on le dit empoisoné. L'on en veut tousjours aus gens de bien. Je le croïois de bon naturel.

J'estime avec vous que cela rant vostre voiage de Holande plus nécessaire encore, mandés moy comme vous avés pris le doeuil et comandés sy vous plaît que l'on me fasse une coifure de nave (?) avec la heure. Je vous donne déjà de la paine. Vostre bonté en est cause. Adieu, mon coeur, ma chère Madame, je suis vostre servante très humble.

§ § §

A Sedan, ce 5e mars 1618.

Ma chère Madame, je vous suplye de ne refuser point vostre faveur à Madame de Chélandre quy a une affaire importante. Sa fille est à Paris pour ce sujet, quy vous en dira le mérite. Obligés-moy de l'y assister de vostre recommandation, comme estant fort de mes amies et que j'ayme et désir servir. Il faut que je vous dise que le présent que nous faisons à Madame la princesse, c'est nostre cofre de lapis pour le petit prince. Nos grans frutiers dorés mandés moy ce que vous en semble, sy vous plaît.

Archives nationales, 1 AP 334/211

¹¹⁰ Suzanne de La Marche des Comtes, seconde fille d'Antoine de La Marche-des-Comtes, sieur de La Roche, gouverneur de Sedan et de Anne de Maucourt, avait été baptisée le 17 janvier 1599 à Sedan. Elle épousait Jean de Cormont, fils d'Antoine de Cormont, écuyer, sieur de Villeneuve et de Madeleine Hotman, baptisé le 14 novembre 1588 à Basle.

Les Cormont étaient une famille protestante de Brie Champenoise, de la paroisse de Vandyères, près de Montmiral-en-Brie Antoine de Cormont gentilhomme de la chambre du Roi, capitaine de 50 cheveu-légers, vétéran des guerres de la Ligue, était un ancien de l'Eglise de Sézanne et avait représenté en 1612 les Eglises de Champagne au synode national de Privas.

Jean de Cormont était le gouverneur du prince de Sedan, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne. Cette éducation achevée, il alla servir en Hollande avec le grade de capitaine d'une compagnie de cheveu-légers. Frères HAAG, *La France protestante*, Ed. Bordier, tome IV, colonnes 700-703.

13 mars 1618 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je suis toute interdite quant je pense à vostre fâcheux abort de Paris et qu'après la nouvelle de notre perte comeune, quy vous a mise toute en doeuil et en dépense, vous ayés encore eu ceste suite de maux que l'on me représente estre des émorides¹¹¹ et dans vostre mal de mère et pleut à Dieu que pour les ressentir vivement l'on les peut soulager. Croiés mon coeur, que vous la seriés bientôt. Je le vous jure avec larmes quy procède d'un coeur navré et quy vous say plaindre comme moy mesme, aussy ne vous ayme-je pas moins, ma chère Madame, car vous este la meilleure seur du monde, à quy je dois la vye après Dieu. Il est donc bien raisonnable qu'elle me soit moins chère que vous et que je ne la désire pas moeux employé qu'à vostre service très humble.

Ceste grande affection et obligation n'a produit que de bien foibles efets au regard de Monsieur vostre jeune fils quy faut, sy vous plaît que vous atribuiés au peu de capacité que j'ay et non à faute de volonté, car je l'y ay toute /2/ entière. Et ce quy me console, c'est que je m'assure que vous me faite l'honneur de le croire. Je ne vous en continueray point donc mes protestations, mon coeur, mais vous diray que suivant ce que m'a mandé Madamoyselle vostre fille, j'estois en doute sy Monsieur vostre jeune fils devoit partir. Toutefois en ayant parlé à M. Bertolle, j'ay trouvé qu'il y inclinoit du tout et sa plus forte raison, c'est que Monsieur vostre fils n'a plus l'esprit qu'à son partement et ne le met plus à ses études, de fasson que seut este beaucoup de temps perdu. Avec cela, il me représentoit que les chemins ne se randroient pas plus beaux pour huict jours de fasson que j'ay laissé prévaloir son avis. Il me remettoit aussy devant les yeux que vostre indisposition ocmentoit l'envye à Monsieur vostre fils d'estre auprès de vous et que sa venue vous pouroit réjouir, mais Dieu vueille qu'elle vous trouve en sy bon estat que tous vos maux soient guéris et qu'il n'aye point sujet de vous y divertir, mais que vous en ayés de recevoir tout contantement. C'est bien tout le but que mon Monsieur s'y s'est proposé et de luy faire voir quy ne se pouvoit bien conduire que par vostre volonté et renonçant à la siene, quy ne luy peut faire dire que chose mauvaise et /3/ préjudiciable et quy s'en doit tellement défier qu'elle luy doivent estre suspectte. Sy on peut gagner cela sur luy de surmonter ses passions et le faire penser à ce quy fait Dieu luy a donné assés de gentillesse d'esprit et de solidité pour vous en fair recevoir tout contantement et à tous ceux et celle à quy il apartient. Et sur ce sujet, je vous diray que j'ay souvent ouy remarquer à mon Monsieur qu'il estoit là tout nécessaire sy vous mettés quelcun auprès de luy pour gouverneur, quy fut bien capable et homme de bien et aussy fin que luy et quy luy peut bien représenter quels accidens il luy pouvoit ariver de ses défaux. Vous me dirès où les trouver où à la vérité il sont bien rares en ce siècle de corruption.

Je pryé Dieu quy vous y fasse bien échoir pour ses études. M. Bertolle vous randra conte comme il y a bien profité. Je ne vous en puis randre tesmoignage que par le sien. J'ay quelque fois parlé à luy, non sy souvent que je devois, pour partye pour ce que je ne comprenois pas bien ses discours, y trouvant un petit de vos contracdition et confusion. Il tesmoigne force bonne volonté à son service, mais il semble bien quy ne désire point de supérieur, de la fasson quy m'a parlé du pauvre Monsieur de Joière¹¹². J'ay bien oublié de vous dire le grand avancement que /4/ Monsieur vostre jeune fils faisoit aus mathématique ; l'ingénieur qu'il luy aprent s'en loue fort.

J'ay veu le bassin de M. Tilénus quy est fort beau, mais vos armes y manquent bien. Je receu hier des lettres de Madame nostre belle-mère et y en trouve pour vous, que je vous envoie. Elle me mande l'estrange accident de la mort de Monsieur nostre frère et comme il ne si[g]na point un codicille quy fut dressé un petit devant sa mort, quy estoit en faveur de Madame sa femme. Son testament à esté sellé par le comandement des archiducs. L'on nous assure tout en faveur de Monsieur le prince Maurice. Je croy que nous avons plus besoing que jamais d'y faire un voïage et croy quy n'y seroit pas inutile. J'ay eu aujourduy des lettres de la bonne princesse quy ne savoit pas nostre perte comeune et cependant, il n'y a que sis jours que le mesager en est party. Il a trouvé Monsieur le duc Louis et vostre neveu par les chemins, quy sont sy mauvais qu'il ont grande paine à s'en tirer.

¹¹¹ Hémorroïdes.

¹¹² Monsieur de Joyère un huguenot au service de Mme de La Trémoille.

Monsieur votre jeune fils saura que c'est de cest incommodité là. Il me tarde de le savoir heureusement arivé auprès de vous ; à quy je pry Dieu de donner toute la santé que vous souhaite mon cher coeur celle quy est plus à vous qu'à soy et vostre servante très humble et très obéissante. Adieu ma chère Madame,

A Sedan, ce 13e de mars 1618.

J'avois bien oublyé les emplâtre l'autre voïage. Je vous en demande pardon.

Archives nationales, 1 AP 334/212

88

18 mars 1618 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Chère Madame, mon Monsieur dépaiche ce laquais à Paris pour envoyer des lettres au Sr. Justel pour donner de sa part à Messieurs de Nevers et du Maine sur le sujet de leur perte¹¹³, que j'ay pleuré amèrement. Je m'assure quelle vous aura bien touché aussy, car, certe, elle est publique puisque c'estoit une sy vertueuse princesse. J'en suis toute interdite quant j'y pense.

Mais, mon coeur, je demeure aussy bien en paine de vous savoir tousjours malade. Je vous suplye que ce laquais me raporte de vos nouvelles et cependant je priroy Dieu qu'elles soient bonnes. Par le coche, je vous en diray davantage et avec un peu plus de loisir, car c'est sy à la hâte que je ne say ce que je dis. Adieu mon coeur. Je suis vostre vostre très humble servante et très obéissante seur.

Ce dimanche 18 mars 1618.

Archives nationales, 1 AP 334/213

89

19 mars 1618 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je vous écrivis hier un mot bien à la hâte par Espagne. Aujourduy, ce sera avec un peu plus de loisir, quoy que toute lasse de la grande dépaiche quy m'a faillu faire en Alemagne à cause d'un accident quy est arivé à vostre neveu, quy est d'avoir perdu toute ses lettres en aprenant son heureuse arivé à Quazeloutre. Nous avons eu de rabat joye quy ne m'a pas esté petit, car vous savés que je plains fort mes paines quy avoient duré dis ou douse jours à faire toute ceste dépaiche là mais ce n'est pas encore ce quy y doit estres de plus considérable mais pour ce que de là dépendoit toute la conduite de nostre fils quy aura bien esté un ambassadeur /2/ sans pouvoir. Je luy mande que l'on le devoir renvoïer bien rude, met représentés vous aussy ce quy pouvoit faire sans la bonne princesse, quy aura bien eu de quoy exercer sa bonté dans tous ces défauts où par son moyen seul il y peut trouver quelque remeide, mais cependant je voy bien que ceste accident là fâche fort, car il y avoit mille chose sur quoy elle atendoit de savoir nostre intension pour la plus part des présens je remettois tout sur elle quy aura bien en à deviner et certe cela luy portera mille difficultés. J'en ay un sy grand déplaisir que je ne m'en puisrapaiser.

J'avois eu un soing de mes lettres et les avois mise dans une boite, donné moy mesme à Morenvulye quy dit les avoir /3/ mis dans une cacette quy a esté perdue et d'autre hardes aussy, comme vaiselle d'argent et mesme un petit carcois émaillé de bleu couvert de diamens quy étoit pour Monsieur le prince palatin, l'ainé, mais je ne plains quère cela auprès de nos lettres. Toute celle de mon Monsieur ont connu la même fortune et ses instructions. Imaginés vous un peu en quelle paine cella nous peut mettre.

La bonne princesse nous mande quelle en console vostre neveu, tant il en est triste. Je m'assure que cela luy nuira beaucoup à faire sa petite court que d'avoir cela en l'esprit encore faut-il que je vous dise que j'avois bien écrit quarente pacques car je n'avois oublyé personne. Il y avoit

¹¹³ Catherine de Lorraine, femme de Charles Ier de Gonzague, duc de Nevers, est décédée le 8 mars 1618 à l'âge de 33 ans.

premièrement les lettres de Leur Altesse, trois à la bonne princesse, de quoy l'une estoit de saise page. Les autres deux estoient petites. Après, j'écrivois à la bonne seur la duchesse, à Monsieur son mary, à Madame la /4/ marquise de Brandebourg, à Monsieur et Madame la duchesse des Deux-Pons a Madame la princesse d'Anhalte, à Madame Crétiene, à Madame la contesse de Hanaut. Je croy que j'oublye à vous en nommer encore quelcune ese pas pour estre dépité certe me semble que l'on est à moins et mesme quant l'esprit tout affligé de la mort de la pauvre Madame de Nevers¹¹⁴ que je regrette sy fort, que je l'ay tousjours devant les yeux. Certe, c'est une grande perte à la France et quy doit estre sensible aus femmes de bien, car elle estoit toute plaine de vertu. Je m'assure que le regret que vous en aurés porte aura nuit à vostre santé de quoy je suis encore en paine mon coeur, car elle m'est chère comme la vye Dieu vous la vueille donner bien entière et selon mes souhaits il me tarde de savoir Monsieur vostre jeune fils...¹¹⁵

A Sedan, ce 19 mars 1618.

Je croy que Madamoyselle de Rohan aura resenty une grande douleur ayant un sy grande amour. Je luy tesmoigne y participer

Archives nationales, 1 AP 334/214

90

22 mars 1618 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, j'espérois bien que les premières nouvelles que j'aurois de vous me reléveroient de paine, mais tout au contraire je m'y vois plus que je n'avois esté aprenant pas les lettres de Madamoyselle vostre fille que la fièvre ne vous a point encore quité et que vos autres maux vous ont redouble. Elle me parle bien d'un petit amandement du jour qu'elle m'écrit, mais avec de telles incertitude que je n'auray aucun bien que je ne sache de vos nouvelles et afin que j'en puisse savoir bientost et bien particulièrement.

Je me suis résolue de vous envoïer /2/ le Sr. de Teneuil en poste. Il vous dira des nostres et comme vostre mal me touche au coeur et comme je me souhaite auprès de vous, mais que ma santé m'oblige à me metre aus remeides de précaution. Je croy que la vostre a du tout besoing des eaux de Spa. Il faut donc en venir boire ycy mon coeur, où nous receverons c'est honneur avec tous les contantemens du monde. Je say bien que vous avés de grandes affaires mais celle de vostre santé est la principalle. Pensés-y donc à la conserver pour l'amour de vostre très humble servante et obéissante seur quy vous en conjure et adjure par l'amitié que /3/ vous luy portés et par la très fidelle servitude qu'elle vous veu randre toute sa vye comme estant toute à vous; Adieu mon coeur, ma chère Madame; Mon Monsieur vous veu tesmoigner comme il est en paine aussy bien que moy quy redoubleray mes prières. adieu et avec larmes pour le recouvrement de vostre entière santé plaignant et resentant vos maux comme miens. Je vous le jure mon cher coeur et que je seray en perpétuelle inquiétude et tourment d'esprit jusque à ce que je sache de vos nouvelles. Dieu me les donne bonnes par sa grâce comme je l'en suplye ardemment de toute mes afections.

§ § §

A Sedan, ce 22e mars 1618,
à deux heure après midy.

Archives nationales, 1 AP 334/215

91

26 mars 1618 - Sedan

¹¹⁴ Catherine de Lorraine épouse de Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Rethel.

¹¹⁵ La fin de cette lettre manque.

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, vous aurés seu par le Sr. de Teneuil comme j'estois en paine de vostre mal. J'y suis un petit moins, Dieu mercy, aprenant par les lettres de Madamoyselle vostre fille quy continue à diminuer. Je la suplye que les premières nouvelles que j'en aye soit vostre entière guérison. Je ne puis plus guère tarder à en avoir et par Espagne et puis par celui que je vous ay envoyé. Je les atendray bien inpaciement mon coeur, ne pouvant estre à mon ayse tant que je vous sauray des maux. Pleut à dieu vous les pouvoir soulager /2/ par mon sanc. Je ne l'y épargnerois nulement ny ma vye mesme pour vous tesmoigner combien la vostre m'est chère. Dieu vous la vueille conserver longuement ma chère Madame, et vous la donner aussy heureuse et tranquille que je vous la désire et certe mon coeur. c'est comme pour moy mesme. Faites moy l'honneur de le bien croire et de penser à venir boire des eaux de Spa ycy, où vous avés tout pouvoir. Je vous écris à la hâte, car le coche n'est arivé qu'un peu devant soupé et part demain.

Je me réjouis de savoir Monsieur vostre /3/ jeune fils heureusement arivé auprès de vous. Il a été assés peu de temps, Dieu mercy. Nous l'avons à ceste heure bien fret pour la saison et force pluye, ce quy me retarde de me purger !

Madame de Châteauneuf m'écrit et me mande qu'elle s'asure que vous me tesmoignerés qu'elle me veut force bien. Je l'honore fort et me sens fort obligée de la courtosye qu'elle m'a departy comme j'estois à Paris. Elle est bien de celles quy regrette fort la pauvre Madame de Nevers. Je l'ay fort pleurée. Certe, c'est une perte quy mérite de l'estre et que l'on aye sa /4/ mémoire bien chère.

Je croy que sera Le Vasseur quy vous donnera celle-cy. Il vous pourra dire des nouvelles de toute la petite troupe, sy vostre santé vous permet d'en jouyr. Elle se porte toute bien, Dieu mercy. Madamoyselle vostre fille me mande que Monsieur son jeune frère luy a dit force bien de son petit cousin. Je me promets bien que vous ne le trouveriés pas fâcheux, et puis c'est celui que vous m'avés aydé à mettre au monde. Je pry Dieu qu'il y soit sy heureux que de vous y randre autant de service très humble et d'obéissance quy vous en doit et que je le désire. Adieu mon coeur, sur ceste vérité. C'est vostre très humble et obéissante seur toute à vous ma chère Madame. Adieu.

\$ \$ \$

A Sedan, ce 26e mars 1618.

Archives nationales, 1 AP 334/216

92

23 avril 1618 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je n'ay point receu vos lettres sans randre grâce à Dieu de tout mon coeur quy vous a randre de la santé. Je le suplye de la mesme affection que je len ay loué quy la vous rafermise tellement qu'avec joye et parfait contantement nous ayons l'honneur de vous voir ycy vous ne m'en donnés, ma chère Madame, qu'une bien petite espérance encore mais je ne laisse pas d'em'en réjouir extrêmement tant je le désire pasionément.

Et pource, mon coeur, que vous me dite que nous aurons bien tost quelcun de vostre part pour un sujet où mes affections sont entières. Je croy vous devoir suplier de me mander quy vous y voulés employer et jusque où ira se commision et vous dire aussy que je croy quy seroit à propos que vous en retardisiés l'envoy jusque à ce que vous ayés en ma réponse sur l'avis que vous m'en donnerés. Je vous propose cela sur le désir que j'ay que vous receviés du /2/ contantement de ce voïage comme je croy que vostre intension est de nous en donner.

Je vous en parle avec la liberté que vous m'avés tousjours permise mon coeur, et que mon affection me donne. Elle est telle et je le proteste devant Dieu que vous m'este plus chère que ma vye. Et commant ne resentirois-je point vos maux. Certe, je les plains et grans et petis et voudrois les soulager de mon sanc et veux grand mal à ceux quy ne le font point et quy le doivent faire et n'avoir point d'autre soing que de vous complaire. C'est pour quoy je m'estonne bien de ce que vous me mandés de Mme de Tarette de reprocher cela à ceux quy le font et de ce qu'elle ne le fait pas. Je l'avois tant conjuré lorsque je la vis de n'avoir plus ses contradictions et de ne craindre point de fâcher

97

les autres pour vous plaire pour ce que c'est là où elle doit avoir son principal but. J'ay eu envye de m'en plaindre à Madamoislle Dosquerque afin qu'elle luy en mandat mon sensiment (sic), mais pource qu'elle se trouve un peu mal. J'ay craint de /3/ luy donner ce déplaisir. andés moy mon coeur ce que vous jugés que j'ay puisse faire et je l'y contriburay avec tout le soing quy me sera possible. Je trouve quy fauderoit que Toinette luy eust fait de grans outrage pour luy vouloir mal ayant veu qu'elle vous a sy bien servye et a pris une paine incroyable en vostre maladie. Teneuil me le dit à son retour quy n'estoit pas possible qu'une autre fit ce qu'elle fet. Je l'en ayme bien et trouve que cela mérite d'estre fort suportée quant mesme elle auroit de fâcheuses humeurs. Madamoyselle vostre fille m'avoit mandé que vous désiriés d'avoir une femme pour veiller; Je vous l'ay envoyé et pource que vous ne m'en mandés rien, je crains qu'il y ay du mal entendu. Vous me faite de petite plaintes contre elle. Mon coeur, il est bien mal ayse qu'en ceste âge là il n'en donne point de sujet. Je puis servir de tesmoing que par toute ces lettres elle s'est tesmoigné vous estres fort bonne fille et ayant l'amour que l'on doit pour une bonne mère. Me semble qu'elle me /4/ tesmoignon ses entimens avec beaucoup de naïveté et me randoit raison de tous les accidens de vostre mal avec grand soing. Mon Monsieur quy a veu ses lettres la louoit fort. Elle n'estoit blâmée que d'écrire un peu chafouré. Nous en oions dire force bien et avec un extrême contantement je vous assure.

Je say bien que vous en recevés quant vous en oyés dire de nos enfans. C'est pourquoy, je vous manderay encore que la bonne princesse est fort édifyé de vostre neveu. Il nous l'on retenu huit jours plus que nous ne pensions de fasson que nous serons encore autant sans le voir ycy. Monsieur l'Electeur luy a fait l'honneur de le mener à la foire de Franquefort. Il y sont allés en un jour et reveus en ceste mesme diligence avec des relais. Nous avions envoyé un gentilhomme à Nancy quy est Monsieur de Videbourse, quy ne l'a point trouvé. Il fut jusque à Strasebourg, mais il n'avoit garde puis qu'il l'avoient retenu à Hidelberg. Il nous a assurés que l'on luy fera fort bonne chère en ceste court de Lorraine. Je vous en manderay ce quy en sera. Je ne doute point que vous ne soiés en paine de trouver un gentilhomme comme il en faut un pour Monsiur vostre jeune fils. Dieu vous y fasse avoir une heureuse rancontre Ma chère Madame, mon coeur, Adieu je suis toute à vous et vostre très humble servante;

§

Ma chère Madame, mon Monsieur me vient de commander de vous baiser très humblement les mains et vous assurer qu'il [est fort vostre serviteur et comme tel se réjouit extrêmement de vous savoir auss. Il demeure tousjours bien foible de ses gouttes et ne peut bouger d'une chaise et s'y fait porter pour faire la Cène.

Archives nationales, 1 AP 334/217

93

21 mai 1618 - Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, ayant eu tant de maux comme vous avés eu c'est beaucoup de vous savoir en l'état où vous este quy n'est toutefois pas encore tel que je le vous désire, car il me paroist bien par vostre lettre quy vous est encore bien demeuré de la foiblesse. Je pry Dieu qu'elle ne vous puisse guère durer et que vous pusiés sy tost venir ycy, mon cœur, que ce soit à Sedan où vous repreniés toutes vos forces d'une chose suis je bien assurée au moins c'est que vous ne pouvés aller en lieu du monde où vous ayés plus de pouvoir et où on chérisse plus l'honneur de vostre présence, mais cela n'empaichera pas que vous n'y receumes des incomodités. Que je vois vous dire, ma chère Madame, afin de vous y préparer, c'est que nous sommes logés au bâtiment neuf où il n'y a point de sy grans départemens qu'au château. Il y en a bien un où loge Monsieur le duc Louis quy est beau, mais sy sujet au bruict quy n'y a pas d'aparance de songer à vous y loger. Nous en avons un tout près de nous où nous faisons estat de vous mettre quy n'est /2/ pas des plus spacieux, mais la chambre est bien aussy grande que celle de la grosse tout. Elle a sa garde-robe et un petit cabinet.

Monsieur vostre jeune fils vous dira bien où c'est, y ayant veu loger vostre nièce. De vostre garde-robe, l'on entre dans la miene et de là en mon cabinet sans passer dans ma chambre sy on veut. Vos demoyelles ne pouroit estre logées que an dessous. Nous avions pensé, sy vous aymeriés mieux

98

loger au château, il y auroit moyen de vous y donner un grand département, mais nous serions sy eslongnées l'une de l'autre, que je ne pense point quy vous peut estre agréable, mais au cas que vous ne fusiés bien où nous délibérons de vous mettre nous aurions recours à l'autre. Je ne vous dis pas encore que nous n'avons point de chambre proche de vous pour Madamoyselle vostre fille et que nous metterons un lict pour elle dans vostre chambre. Il est vray que, tout près de la vostre, elle aura celle de sa cousine quy se promet qu'elle luy fera l'honneur de l'aymer autant qu'une autre où elle ne seroit point. Nous sommes un peu estroitement logés et c'est bien vous le faire resentir que de ne loger Madamoyselle vostre fille à une chambre a part et continuer à vivre sans ceremonies. Me semble que là où elles sont sy grandes, quy n'y /3/ peut avoir une vraye amitié quy ne se séparera jamais de nous, sy plaît à Dieu, lequel je pryé me donner plustost la mort que la volonté de manquer à randre ce que je doy à la meilleure seur du monde et quy m'est aussy plus chère que ma vye. Ce n'est pas vous le dire en de belles parolles, ma chère Madame, mais elles sont sy véritables qu'elles valent bien les autres et je say bien que ceste calité vous les rant assés agréables et que je n'ay point de soing de servient par vous les faire croire, ny d'un plus long discours.

Je le changeray donc mon coeur, pour vous dire que nous n'avons point eu de lettres du Sr. de Bonnefoy et par conséquent point de nouvelles. J'ay fait voir à mon Monsieur la lettre que Messieurs de Béar[n] ont escrite à Monsieur vostre fils il m'a commandé de vous dire qu'il en a receu une pareille, à laquelle il n'a point fait de réponse, mais elle estoit sans date et qu'il la fait voir la siene à Monsieur de Luines pour deux raisons : - la première afin qu'il seu les résolutions à quoy ils se vouloient porter ; - la seconde pour leur lever les ombrages quy prenent de luy sans sujet.

Et comme je luy ay demandé ce que devoit faire Monsieur vostre fils, il m'a dit : demeurer dans la conduite du général et ne se porter point dans celles des particuliers. Sy j'en aprens /4/ encore davantage, je vous diray. C'est par M. de Vilars quy a fait voir sa lettre Vous tenés ce que je vous en dis segret sy vous plaît l'envoy de celui que vous me nommés mon coeur, sera bien agréable.

Je suis fort ayse que ma liberté vous l'est tant. Madame ma belle-mère de quy j'eus avant hier des lettres me mande qu'elle vous fait un reproche de ce que vous ne luy mandés point comme vous engagés Monsieur vostre fils. Elle me dit le sien libre à son grand regret¹¹⁶ et me conjure fort de penser à le marier, car ce n'est pas chose fort aysé. Le Sr. d'Arbonne quy a esté à Brucelle voir Madame la princesse d'Orange et quy en est revenu et nous a porté de ses lettres, dit qu'elles se doivent voir, Madame ma belle-mère et elle à Envers dans peu de jours. Les archiducs à quy l'une l'a demandé la permission la trouve bon. Je croy quy se parlera de ce grand procès de Monsieur nostre frère et d'elle et je tiens qu'il n'y a que le Roy quy puisse bien acommoder cela. Je suis très ayse que Monsieur du Maine soit sy bien auprès de Sa Majesté. Il le mérite, certe, mais il devroit avoir le pouvoir d'y mettre bien ceux qu'il ayme et de quy il a une siance certaine de leur afections au service de Sa Majesté.

Tout mon petit peuple se porte fort bien, Dieu mercy. Mais mon Monsieur est porté tousjours dans une chaire. Adieu mon coeur, Ma chère Madame, je suis vostre très humble servante et très obéissante seur.

A Sedan, ce 21e may 1618.

Je ne pensois pas que M. d'Arbonne alloit à Paris. Je ne l'ay seu que comme il m'a dit adieu. C'est pourquoy il ne vous porte point de lettre.

Archives nationales, 1 AP 334/218

94

12 juin 1618 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, à l'ouverture de vostre chère et grande lettre j'espérois bien y apprendre vostre santé en meilleur estat que vous ne me la mandés mais à mon grand regret j'y vois mon coeur quy vous survient tousjours quelque nouvel accident celui de vostre cuise n'est pas à négliger. Je me suis enquis sy les bains d'Ais seront bons aus débilités. L'on m'assure qu'ouy et en dit on des miracles. Monsieur Caré n'en inore pas la vertu que je croy. J'estime quy peut avoir esté sur les lieux

¹¹⁶ Un projet de mariage entre Frédéric-Henri de Nassau et Elisabeth de Hesse venait d'avorter.

et quy vous pourra mieux dire que toute autre ce que vous en pouvés promettre. Vous m'estonés d'eme dire que vous avés esté encore seignée. Je tiens que cela ne peut que vous fort afoiblir et que vous ne devriés sy souvent user de ce remeide. Je le dis après l'avoir ouy dire à mon Monsieur, car l'aborant comme je fais mon avis ne seroit pas /2/ recevable.

M. Bruce ne m'avoit rien dit de vostre cheute. Vous voiés que pour l'avoir très méprisée vous ne vous en este pas bien trouvée. Jusque ycy on ne peut pas me reprocher cela, car quoique je fit mal que ce puisse stre je n'en néglige pas. Je plains er resens bien les lettres, mon coeur, et pleut à Dieu les pouvoir soulager de mon sanc. J'en ferois bien litière pour cela, quoy que je le conserve sy songneusement. Mais, ma chère Madame, puisque vous ne vous pouvés quérir à Paris, il faut venir prendre l'air de Sedan quy y aura une vertue particulière. Vous ne vous y este pas mal trouvée jusque ycy. J'espère que le mesme bonheur vous y arivera et à nous aussy que de vous y voir reprendre une entière santé. Je pryé Dieu de toute mes afections et que ce puisse estre bientost que nous jouissons de ce parfait contantement et sy cher honneur et tant désiré que /3/ je languis après.

Vous me dite, ma chère Madame, que je ne vous dis plus rien de vostre voïage de Holande. C'est que j'ay creu que cela se pouvoit bien remettre lors que nous aurions l'honneur de vous voir ycy, où je vous diray pourquoy je ne désire pas quitter Sedan, qu'après le mois de septembre.

Vous me mandiés que le bonne princesse l'approuve, mais elle ne se veut pas résoudre à le faire. Deux ou trois heure après le partement de M. Bruce, nous receumes de ses lettres et en trouvâmes pour vous, mais ce n'est que de Madame la duchesse de Lancheberg, la bonne seur et j'aye creu qu'il n'y avoit rien de pressé et quy méritat de vous les envoïer après quy m'a fait attendre le coche. La bonne princesse m'envoye le testament de René de Châlons, prince d'Orange¹¹⁷ et me commande de vous en faire faire une copye, ce que j'ay fait. Elle croit que c'est une des principales pièces sur quoy l'on puisse juger, sy feu Monsieur nostre frère nous pouvoit ôter la sucesion et la donner à d'autres. Je croy que cela est bon pour le bien quy luy donnoit, mais quy ne peut pas /4/ faire de conséquence. Pour l'autre, vous voirés ce que vous en dira le conseil de Paris.

Nous avions mandé à la bonne princesse les raisons pourquoy nous désaprouvions le retour de Monsieur son jeune fils ycy et il est arivé. Que devant que de les savoir, elle a fait le mesme jugement que nous et se resent à le garder prés d'elle et cependant nous fait ceste proposition que pour son bien, elle croit qu'elle devera venir acheter sa table auprès de nous et qu'elle la propose à Monsieur son fils, quy l'est venu voir il y a peu et nous comande de luy en mander ce quy nous en semble pour sur cela surmonter les difficultés quy s'y rancontent. Vous jugerés bien que nous ne la dégouterons pas de ce dessain quy nous seroit un honneur et contantement bien inespéré.

Mon Monsieur dit que ce n'est qu'en riant qu'elle le propose, mais je vous assure que c'est tout de bon sur quoy il dit qu'yl faut que vous fasiés la mesme /5/ résolution seroit bien lors une court plainière qu'à Sedan. Je m'assure que vous verés en lisant ceste lettre où il faut que je vous dye la principale raison pourquoy nous n'avons peu aprouver le retour de Monsieur le duc Louis. C'est le déplaisir que pour son bien, quy tesmoignoit de revenir ycy sur quoy la bonne princesse fait des doléances et des excuses amirables en l'acusan d'une ingratitude horrible et pource quy dit ne la vouloir point quitter, elle pense à venir ycy avec luy afin qu'il puisse avoir les bonnes instructions de mon Monsieur quy les y a veues jusque ycy assés inutiles et c'est pourquoy il n'a pas aussy jugé devoir désirer son retour.

Le Vasseur ne nous a pas, par ce coche, envoyé de réponse de Monsieur Deagen. Ce quy vous plaît me dire de Monsieur du Maine, me l'a fait espérer meilleure que nous ne l'atendions. Nous avons fait voir à M. Bruce la lettre que mon Monsieur luy a écrite quy vous en dira la substance. l'on luy avons dit aussy le voïage que de Sr. de Valigny va faire à Mets avec sa femme¹¹⁸ et le sujet, car je

¹¹⁷ René de Châlon (1519-1544), prince d'Orange, était le fils de Henri III de Nassau (1483-1538), comte de Nassau et de sa seconde épouse Claude de Châlon (1498-1521), fille de Jean II de Châlon († 1502), prince d'Orange et de Philiberte de Luxembourg, petite fille de Guillaume VII de Châlon († 1475) et de Catherine de Bretagne (1428-1476). René de Châlon avait hérité de son oncle Philibert de Châlon la principauté d'Orange. Il fut tué en 1544 lors du siège de Saint-Dizier, sa femme Anne de Lorraine (1522-1568) ne lui ayant donnée qu'une fille morte née, dans son testament il avait désigné pour seul héritier de tous ses biens son cousin Guillaume le Taciturne, alors âgé de 12 ans.

¹¹⁸ Jean de Vassignac, sieur de Valigny et d'Imecourt, d'une des plus anciennes familles du Limousin et Anne de Vaudin son épouse.

m'assure que dès que l'on mandera de Mets à /6/ Paris que l'écuier de mon Monsieur y est, que l'on glosera la dessus. Il avoit mandé au Sr. de Valigny que sy ses affaires n'y estoient bien presées, qu'il retardera son voiage et qu'au moins sy le faisoit quy ne vit Monsieur d'Erpernon qu'à l'heure de son dîner afin quy y eust force tesmoing de ce qu'il dira et quy ne parla point de nous, mais que sy on luy en parloit qu'il dit comme c'est la vérité qu'il y a trois semaine qu'il ne nous a veus. Il est chès luy depuis ce temps là ! Sur moins d'aparance, la calonye nous est ordinaire de fasson que j'ay creu qui seroit à propos que vous en fusiés avertye.

Je me suis bien portée de mettre purgée. Mon Monsieur est au mesme estat que l'a laissé le Sr. Bruce. Il marche un peu. Pour toute la petite troupe, elle est en fort bonne santé, Dieu mercy. J'espère bien que le petit garçon à nous deux vous donnera du plaisir et que vous n'en trouverés pas mal plaisant. Il continue bien à parler de vous er tesmoigner une grande envye d'avoir l'honneur d'estre entre vos bras, aussy sera il bien heureux et moy bien contante, ma chère Madame, vous aymant plus que ma vye. Adieu mon coeur, Madame sur ceste vérité c'est vostre très humble servante et très obéissante seur quy vous la jure.

§ § §

Ma chère Madame, je vous suplye de me mander quels papiers il faudroit faire voir au conseil de Paris, afin que je cherche ceux que j'ay. Je ne say sy vous avés veu le testament de feu Monsieur nostre frère. Nous l'avons cependant. Je vous envoye celui de René de Chalons que la bonne princesse m'a envoyé. J'ay opinion que nous avons donné à Monsieur de Lage le testament de feu Monsieur nostre frère, vous luy demanderés sy vous plaît.

A Sedan, ce 12 de juin 1618.

Archives nationales, 1 AP 334/219

95

18 juin 1618 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, vous me voulés randre conte trop exatement des ocasions quy vous ont empaiché de voir Monsieur vostre fils. Un mot y pouvoit sufire et me faire croire tout ce que vous désiriés persuadée comme je suis que vous ne me déguiser rien et résolue d'en user comme cela vers vous quy m'obligés très sensiblement, mon coeur, que de me tesmoigner avoir receu avec tant de joye et contantement les assurances que nous vous avons données d'avoir nos désirs tous conformes aus vostres et reconnoistre que nous faisons un grand effort pour poséder l'honneur que vous nous proposer jusque là, mon coeur est touché, rasasyé et contant, mais quant je voy après, ma chère Madame, que vous me conviés à deventage que ce que je vous ay fait dire par le Sr. Bruce que nous pouvions sans aucune réserve, il demeure abatu triste et apréansif que nos désirs ne pouvoit réusir, car je vous redis encore /2/, mon coeur, et avec vérité que c'est tout ce que nous pouvons et que vous ne devés rien attendre de plus, car je say avec quelle paine j'ay fait dire jusque là. J'y ay fait mon dernier effort que ce soit donc là dessus que vous nous mandiés vostre résolution et celle de Monsieur vostre fils de quy les incommodités nous touchent fort. Et, Dieu say le plaisir que nous prandrions à les soulager, prouveu que ce fut sans ruiner nostre maison quy a plus de nécessité que vous ne croiés et quant nous aurons l'honneur de vous voir, rien ne vous sera caché. J'ay une grande joye que vous ne m'ôtés pas l'espérance de le poséder.

Pour vos eaux de Spa, ma chère Madame, s'il eust fait beau, j'y eusse envoyé mes les pluies m'en empaichent depuis que je vous ay mandé qu'il y avoit aparance quy seroient bonnes. Il a tousjours pleu de quy j'ay bien du déplaisir, mais j'espère que cela ne durera plus. Je le désire de grande /3/ affection et que vous n'ayés pas sujet d'aller sur les lieux comme vous m'en menassés me disant vostre indisposition très grande ce quy m'afflige fort que de savoir tousjours des maux à ma très chère seur que j'ayme mieux que moy mesme. Je pry dieu et d'une grande ardeur de vous en délivrer et vous donner autant de santé et de repos d'esprit que j'en désire pour moy quy me porte bien d emettre purgée Dieu mercy.

Nous fîmes hier la Cène ycy bas et avec résolution de la faire encore dans trois semaines à la ville, sy plaît à Dieu quy sera à la seconde Cène. Mon Monsieur ne se fait plus porter dans une chaire

à la salle, mais il ne marche encore guère. Il a receu des lettres du Roy, quy luy commande de s'entremettre de l'acort de Madame la princesse d'Orange et de Monsieur nostre frère. Il s'estimera bien heureux de pouvoir servir à ce bon oeuvre. J'y crains bien de grande difficultés /4/. M. de La Grange est icy de sa part, quy a porté les lettres du Roy et de celle de son ambassadeur, quy est à Brucelles quy assure qu'elle désire un acort, mais il ne faut point que cela soit seu juique à ce que l'on sache la volonté de Monsieur nostre frère, vers quy mon Monsieur envoira. Je vous suplye donc chère Madame, de n'en point parler et sy vous vus portés assés bien de me mander ce que vous jugés du monde où vous este.

Il a couru un bon bruiet que les affaires de Béar estoient sursise pour trois ans, mais cela ne continue pas. Nous demeurons dans des termes quy ne donne point d'aparance au soupçon seulement. Il est bien aysé de suivre ce chemin, mon Monsieur ayant une parfaite amour pour la personne du Roy et un désir de luy randre une très fidelle sujection et obéissance et de procurer de tout son pouvoir le bien de son service et le repos de son estat. A tout cela, vous savés bien que je ne contredis point, mais sy fais bien au bien.

Vous dite de vostre nièce, à quy vous faite trop d'honneur, de l'aymer sy chèrement. Je pryé Dieu quy l'en rande digne et moy sy heureuse de vous randre tout ce que vous dois et que mon extrême affection me fait désirer. Adieu mon coeur. Ma chère Madame, je suis vostre très humble servante et très obéissante seur.

§

Archives nationales, 1 AP 334/220

96

25 juin 1618 - Sedan¹¹⁹

à Mme de La Trémoille

(transcription Marchegay)

Ma chère Madame, vous me faites l'honneur de me mander que Monsieur vostre fils est très satisfait de quoy nous avons agréé le voiage du Sr. Bruce et que son affection le fait consentir à tout ce que nous avons proposé. Jusque là je ne pouvois rien désirer de plus et avoir grand sujet d'espérer l'accomplissement de nos conformes intentions. Mais quand je vois qu'ensuite, mon coeur, vous me dites que sa nécessité le fait balancer par la crainte que ses incommodités en fassent ressentir à celle qu'il désire heureuse, et que vous tâchés à luy faire espérer que la bénédiction de Dieu suppléera au défaut du plus, je reconnois bien qu'il y a encore de grandes difficultés, et sur des considérations où Monsieur vostre fils, ce me semble, ne se devoit point attacher sitôt que vous, si le sujet luy étoit aussy agréable qu'il vous plaît le me dire ; mais je crois que c'est à vous qu'il l'est davantage, ma chère Madame, puisque vous me témoignés surmonter toute sorte d'obstacles. Sont des effets très grands de vostre affection et une obligation fort sensible. Croyés aussy, mon coeur, que vous n'en pouvés avoir pour personne au monde qui désire plus vostre contentement : car je n'y en trouverai jamais pour moy si le vostre n'y est, car vos intérest sont les miens ; c'est pourquoy je demeure perplexe en cette affaire, voyant que nous ne pouvons soulager vos nécessités et que nous faisons un sy grand effort pour témoigner combien nous chérissons ccet honneur que nous en recevrons pour nous. Je ne puis donc autre chose que faire comme vous, ma chère Madame, qui est de prier Dieu de nous donner à tous de bonnes résolutions, car c'est de lui qu'elles procèdent ; et j'espère qu'il nous en fera la grâce, car en ce sujet nous avons devant les yeux l'avancement de sa gloire, qui est le but où doivent rapporter toutes nos actions. Il bénira donc nos intentions communes, s'il lui plaît ; et quoique par mes dernières, mon coeur, je vous aye ôté toute espérance de faire plus que ce que nous avons dit au Sr. Bruce, je vous le confirmerai encore et qu'il est hors de nostre pouvoir, mais cela vous sera mieux représenté quand nous aurons l'honneur de vous voir.

J'ay une grande joie de voir que vous avés pris le jour ; certes, mon coeur, je ne la vous saurois représenter car elle est merveilleuse ; et rien ne la rabat que d'apprendre que vous ne vous portés pas

¹¹⁹ Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 106 - 108.

encore guère bien par vostre lettre. En ce sujet j'ai bien eu plus de plaisir d'entretenir M. Delage que de la lire, car il m'a assuré ne vous avoir jamais vu mieux porter. Ce sons ses termes, et ce que vous me mandés y est bien contraire : de façon que je luy fis redire souvent, en luy disant que vostre lettre ne me témoignoit pas cele. Il pesrista toujours, mais je vois bien, ma chère Madame, qu'il vous fait mal d'écrire. N'en prenés donc poit la peine, et au moins que ce ne soit qu'un mot et non pas de grande lettres, car je les recevois avec déplaisir, sachant qu'elles vous portent de l'incommodité; celle de Mademoiselle vostre fills me témoigne bien cela. Le suis bien aise que l'avis de mon Monsieur ait été suivi et qu'il ait donné de la facilité en vos affaires. M. delage dit qu'il vous vit ce jour là et qu'il ne paroissoit rien de malade en vostre visage ni en vostre façon et qu'il vous faisoit beau voir.

Nous avons vu ycy M. Carr¹²⁰ qui nous a bien dit l'état où il vous avoit laissée, et qu'il étoit bon, vu le mal que vous aviés eu, que l'on apprend sans grande frayeur à cette heure que vous en êtes guérie, Dieu mercy, mais cela ne laissoit pas de me faire frémir.

Si par les ouvertures de M. Eraut nous pouvions être payés de ce qui nous est dû par le Roy, nous paierions de bon coeur Mlle Cappel si la somme n'étoit bien grande. Croyés que s'il nous fait recevoir contentement que nous luy en donnerons, et qu'il n'en doute point. M. Deagent ne fait qu'un mot de réponse à mon Monsieur, et c'est le Roy quy la lui fait ; et cependant l'on n'eut eu garde de dire à Sa Majesté les mêmes choses que l'on dit à un de son conseil, que l'on prioit de savoir par son moyen le sujet de ces nouvelles calomnies pour luy en avoir l'obligation, et force autres choses comme vous aura pu dire M. Bruce.

Depuis deux jours il est arrivé un grand accident. C'est que le Sr. de Chouville, que j'ay nourri page, a été tué par le Sr. de Vaqueresse qu l'a été de mon Monsieur en même temps que l'autre l'étoit de moy ; et étoient les plus grands amis du monde. C'est une fureur et barbarie étrange : Satan ne dort point, mais Dieu veille à l'entour de ceux qui le craignent.

Adieu mon coeur, ma chère Madame. Mon Monsieur et toute la petite troupe se portent bien, Dieu mercy. J'enverrai quérir des eaux de Spa dès qu'il aura fait un petit beau. C'ess vostre très humble servante et obéissante sur qu vous pouvés tout, mon coeur.

Ma chère Madame, je croi vous devoir dire que nous ferons la Cène, s'il plaît à Dieu, d'hier en quinze jours, quy sera la dernière ; et ce sera M. Rambour quy prêcher, mais je vois de l'incommodité pour vous de n'arriver que le samedi. Cela vous fera peut-être résoudre de partir un jour plus tôt, afin d'arriver le vendredi; ou bien de retarder pour n'arriver que le dimanche. Ce jour sera bien heures pour moy, quy ne puis pas jouir d'une plus grande douceur et d'un plus parfait contentement que de posséder l'honneur de vostre présence, si chère que mon coeur en fait déjà des feux de joie.

A Sedan, ce 25 juin 1618.

Archives nationales, 1 AP 334/221

97

2 juillet 1618 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, vous ne me pouviés pas me faire une plus agréable réponse à mes lettres que de m'anoncer vostre chère venue, quy me ravit toute de joye. Je n'entreprendray donc pas de vous la représanter par des parolles, car je l'y ferois tor. Elle est de calité de ceux quy ne s'exprime point tant elles sont grandes, mais vostre bonté supléra à ce défaut et jugera bien quel peut estre mon resentment en l'atente et espérance de jouir bientost d'un honeur sy passionément désiré que celui de vostre présence.

Pour le randre parfait, mon coeur, il ne faut plus que voir vostre santé rafermye. J'en /2/ pry Dieu avec ardeur et comme pour la chose du monde quy me touche le plus. Sy vous este partye mardy, comme vous me le faite espérer, ma chère Madame, je mes celle-cy au asart de ne vous rancontrer, car les coches prenent divers chemins. C'est pourquoy je ne vous feray pas grand discours remettant tout à la vive vois.

¹²⁰ Secrétaire de l'Electeur palatin.

J'ay eu envye mesme de ne vous envoïer, voïant les lettres du Sr. Sweerts mais j'ay creu que cela me porteroit malheur de les garder et que vous ne vouderiés point par ce coche sy je les retenois de façon que je me suis résolue de vous les envoïer afin de perdre ceste créance sy fâcheuse.

J'ay eu des lettres de Madame ma belle-mère /3/ et de Monsieur mon jeune frère sur le sujet de l'opinion, qu'ils ont prise que je feray le voïage de Holande. Je ne say sur quoy il l'ont fondé. Ils me mande que Monsieur le conte Guillaume, nostre cousin, se résout à nous atendre, s'yl est assuré que nous irons et me conjurent, avec toute les instance du monde, à persévérer en ceste bonne résolution, de quoy nous parlerons et de toute autre chose à nostre première veue sy plaît à Dieu.

Mais, mon coeur, je ne say pourquoy vous me demandés que Monsieur vostre jeune fils ait une chambre au château, car il aura ycy bas celle quy y a tousjours eue et une là haut sy vous le désirés, mais je crains vous avoir mandé quelque chose du peu de commodité que nous avions ycy au logis nneuf quy soit cause /4/ que vous me partiés du château. Il sera plus près de vous ycy bas toutefois sera tout ce quy vous plaît.

Ce que je vous avois mandé tenir segret, c'estoit non que le Sr. de La Grange avoit esté ycy, mais quy portoît assurance que Madame la princesse d'Orange désiroit acort, ce qu'elle ne vouloit, quy fut encore seu.

Et je vous diray pourquoy de vive voix, je ne vous ay point envoyé quérir d'eau de Spa pour deux raisons. L'une que le temps ne s'est point mis au beau, l'autre que Janoteau est allé en quérir et m'avoit promis d'en porter du Samquy. Il est revenu et n'en a porté que du peu, assurant que les fontaines du Samguy sont toute couverte d'eaux et qu'il n'y a pas moyen d'en prandre seut esté temps perdu d'y envoïer et vous en désirés du peu on vous en trouvera ycy et sy les pluies cessent, j'en envoiray quérir, mais il n'y guère d'assurance, de quoy j'aye bien du déplaisir, à cause de ma très chère Madame quy possède tout mon coeur quy brûle d'ayse d'espérer qu'à la vu de ceste seur aîné, je vous embraceray et Monsieur vostre jeune fils et Madamoyselle vostre chère fille et vous voiray entourée de tout mon petit peuple. Que je seray contante, mon coeur, puisque je suis vostre très humble et obéissante servante et seur.

A Sedan, ce 2e juillet 1618.

Archives nationales, 1 AP 334/222

98

6 août 1618 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je ne m'atendois pas d'avoir de vos lettres de Baillon sont des soings quy m'obligeroient fort sy vous les pouviés prandre sans incommoder vostre santé, mais au moindre préjudisse qu'ils y puissent faire je m'en plaindrois plustost que de m'en louer, tant elle m'est chère. Je vous suplye donc, mon coeur, de ne m'écrire que quant vous le pourés faire à vostre ayse.

Je ne puis croire que n'ayant point dormy comme vous me mandés et ayant eu à vous lever fort matin pour faire une grande journée, que vous l'ayés peu faire sans paine. Je voy que vous en recevés en prenant des apréantions où, Dieu mercy, je ne voy point d'aparance, car le Sr. Bruce arivera sans nul accident à Paris, sy luy plaît. Il estoit party quant on me donna vos lettres à trois heure après dîné. J'envoye soudin à son logis pour le savoir quoy que nous luy usions donné /2/ nos dépaïches devant dîné. Je n'ay pas oublyé de luy dire ce que vous m'aviés ramentu ny d'écrire à Monsieur Armel, et de plus je luy dis quy seroit à propos quy vit Madame la contesse de Sore de vostre part et quy luy dit encore ce quy vous avoit empaîché d'y envoïer. Son autre fils à la petite verolle et elle me mande que ce mal est fort communicatif, mais que toutefois ils n'en sont guère malade.

Je croy que l'on n'oublira pas de vous bien éclaircir les articles où vous trouvés de l'opcurité et de vous alèguer aussy les exemples, car sans avoir receu vostre lettre, je l'avois dit au Sr. Bruce. Pour Monsieur de Diguïère, c'est de quoy je n'ay point parlé et pour lequel je ne juge point d'ofence au regart de Monsieur vostre fils, mais bien plus tost au nostre, selon mon jugement. Je ne say sy le Sr.

Bruce vous a dit qu'il luy avoit fort commandé de luy porter des lettres de sa cousine quy est signe quy croïoit les sienes donées, mais je croy qu'il est meilleur de /3/ ne l'avoir point fait.

Je vous envoye vos lettres de Paris. Il y a aussy un gros paquet de hardes. J'adresse tout chés Mibaise. Vous trouverez la lettre de Mlle de Hoteman, commencée à ouvrir croïant qu'elle fut à moy, mais elle n'est pas achevée. Tout ce qu'elle me mande de nouveau c'est que l'on a pris Selvage à Blois quy est femme de chambre de la Roine-mère. Son mary quy estoit à Paris s'en est fuy. On dit que tout cela se fait à cause du livre pour lequel Durant est mort¹²¹.

Une autre nouvelle qu'elle me dit, c'est que le fils de Monsieur le conte d'Overgne épousera la fille de Madame de Sully et qu'une des amies de ladite dame l'en a assuré¹²². L'on mande à mon Monsieur que ceste grande rumeur de Monsieur de Roquelaure est toute apaisée par le moyen de Monsieur de Gramont quy a tiré promesse de luy de très bien recevoir Monsieur du Maine¹²³. Voila bien du changement.

Les affaires n'en vont pas où on pensoit. L'on a envoyé une jussion au parlement de Pau pour l'affaire du Béar[n], cela est assés /4/ doux et fait espérer une surcéance. On mande à Monsieur d'Espernon que l'on désiroit le voir quant il iroit en ses gouvernemens. C'est Mlle de Hoteman quy me mande encore ceste nouvelle. J'ay peur que ce soit des redites que ce que je vous mande et que que vous l'apreniés d'ailleurs et il ne faut pas tâcher de vous faire de grandes lettres, mais plus tost petites, puisque vous avés paine à les lire.

Je ne feray donc plus que vous dire que je n'ay pas encore envoyé les vostres en Alemaigne que j'écriray aujourduy en Holande par M. de Briquemaut et que mon Monsieur et toute la petite troupe est au mesme estat que vous l'avés laissé. Le petit Henry parle souvent de vous, mon coeur, quy m'obligés bien a me mettre sur les excuses des défaut que nous avons fais durant l'honneur de vostre séjour puisque vous metés sur les remercimens d'une fort mauvaise chère quy mérite d'avoir recours au pardon que vous ne me refuserés pas, car vous ne le sauriés donner à personne du monde quy désire plus de vous randre très humble service et quy aye plus de déplaisir quant elle ne vous en fait pas, car certe je serois en la joye de mon coeur, ma chère Madame, sy je vous pouvoit tesmoigner que je suis toute à vous et avec passion vostre très humble servante et très obéissante seur à quy il semble ne vous avoir veue que comme un éclair.

Ma chère Madame, le temps s'est mis au beau dès le lendemain de vostre partement. Ce m'est une consolation puisqu'il a faillu estre sy tost privée de vostre chère présence. Je pryé bien Dieu que les eaux vous puissent profiter. Il me tardera de vous savoir arivée à Spa et comme vous vous serés trouvé à Bastongne; Mon Monsieur reprocha à Chemite de ce qu'il n'estoit allé jusque là, mais il dit que l'on ne luy avoit pas commandé. Ce fut ma faute, j'en suis bien marye et de toute les autres que je puis avoir faite, mais sans faute d'affection, je le vous jure mon cher coeur. C'est

\$ \$ \$

A Sedan, ce 6e d'oust 1618.

Archives nationales, 1 AP 334/223

99

13 août 1618 - Sedan
à Mme de La Trémoille

¹²¹ Etienne Durand, un poète qui fut exécuté le 19 juillet 1618 avec les frères Siti, Florentins qui cabalaient en faveur de la Reine-mère, " pour raison de livres et discours faicts et composés et escrits contre l'honneur et l'autorité du Roy, pratiques et factions et menées contre son service, bien et repos de son estat, tant dedans que dehors le royaume " (Manuscrits de Dupuy, N° 92, fol. 103).

¹²² Ce projet de mariage entre le fils du comte d'Auvergne et Louise de Béthne la seconde fille de Sully et de Rachel de Cochefflet ne se fit pas.

¹²³ Henri de Lorraine, duc du Maine, venait prendre possession du gouvernement de Guyenne, en remplacement du maréchal Antoine de Roquelaure.

Ma chère Madame, je commenceray ma lettre en vous protestant du déplaisir que j'ay de ma faute, de mon erreur quy est presque incroyable, mais sans vous rien déguiser de la vérité. Je m'en vois vous dire comme je l'ay commise. Samedy au retour d'une promenade que nous avons faite en carosse, nous trouvâmes le coche de Paris arivé et devant que mon Monsieur en descendit, on luy donna un paquet, lequel ayant ouvert, il me fit donner une lettre de Madamoyselle de Hoteman. Soudin sans regarder le dessus, je l'ouvris comme je lus ouverte. Il m'en fit donner encore une autre, lors je recongnues bien que toute deux n'estoient pas à moy et regardant le dessus je trouve que j'avois ouverte la vostre. Je dis soudin à tous ceux quy estoient là mon erreur quy ne m'enpaicha pas d'en faire encore une bien plus grande, car mon /2/ Monsieur m'ayant encore fait donner une lestre, je lis le dessus à moy quoy quy fut à vous. Disant je ne me veux plus tromper et laisnant mon Monsieur encore dans son carosse, je monte en ma chambre pour les lire. J'ouvre donc celle de Monsieur vostre fils, la croïant à moy et à la troisième ligne, je recongnus qu'elle n'y estoit pas et commence à m'écrier de ma bêtisse et me tourne vers Monsieur Le Conte et le Sr. de Valigny et leur dis que je les prenois à tesmoings, comme je m'estois soudin arêtée et que je ne vouloit point achever de la lire et au mesme instant et devant eux, je fis apporter de la bougie et la referme avec mes doubles couronnes, fâchée tout ce quy se peut de ma sotise. Je recongnus bien devant que de l'ouvrir que c'estoit de l'écriture de Monsieur vostre fils, mais je croïois fermement que c'estoit pour moy et ma raison c'est que je savois que Chandor¹²⁴, quy est à vous, estoit arivé auquel je croïois que l'on eust donné vos lettres. Cela m'excuse un petit, mais d'autre côté avoir leu le dessus et venir de ce /3/ tromper et cependant ne laisser point de retomber encore en une plus grande faute. Cela n'est par pardonnable sy ma curiosité m'eust portée à lire toute vostre lettre, mais je vous jure, mon coeur, qu'à la troisième ligne où en celle où il parle de vostre santé. Je m'arête tout court et ne vous cèle rien de la vérité en ceste considération et du regret que j'ay de mon erreur, j'en atenderay le pardon que je vous demande à main jointes.

Ma chère Madame, pour celle de Mille de Hoteman, que j'ay refermée, j'ay creu ne devoir point faire scrupule de la voir et moins encore de vous le dire. J'y ay veu les mesmes nouvelles qu'elle me mande quy m'enpaichera de vous en faire des redites.

Je n'ay rien appris de plus par Monsieur Armet, ny par Monsieur de La Grange et Justel quy arivèrent hier, mais confirmation de ce que vous dit Mille de Hoteman sy ce n'est qu'ils assurent que Monsieur du Maine à esté fort bien receu en Guiëne de la noblesse et ausy à Bourdeaux où il a trouvé Monsieur de Roquelaure /4/ tout rapaisé de fasson que tout luy a aplaudy. On mande qu'il n'a point voulu voir Monsieur de Pardaillan¹²⁵ et que c'est le seul de la noblesse qu'il a refusé. Il s'en rent ofencé en deux ou trois occasion.

Nous retiendron quelque jours M. Armet ne vous le croïant point nécessaire à Spa. Il vous dira de vive vois comme les craintes et les soupçons ocmementent cependant. Justel nous porte force bonnes paroles mais nul efet. Entre autres choses, il dit que les calomnyes cesse contre nous et que l'on demeure fort édifyé des actions de mon Monsieur ausy ne trouve on pas qu'il aye ni grande ni petite part dans toute ces broureries et nouveles caballes où l'on dit qu'il y a force gens de mellés et force grans.

Chandor vous va trouver. Il aporte cent escus qu'il a mis entre les mains de Teneuil, mais nous ne savons pas à quy vous les devés. Vous commanderés sy vous plaît à quy vous entendés quy soient distribués. Justel m'a dit que Monsieur vostre fils luy avoit dit quy ne nous écriroit point pource qu'il envoiroit bientost quelcun ycy. Je croy quy vous mandera pourquoy, mais cela n'est pas de ma siance. Je receu, hier au soir, vostre lettre. Mon coeur, je loue Dieu du beau temps que vous avés eu, mais ayant changé ycy, je crains bien qu'il n'en ait fait de mesme où vous estes. Il est ua fret. J'en suis toute enrumé ayant mal à la gorge. Adieu, mon coeur, ma très chère Madame, je suis plus à vous qu'à moy et vostre très humble seur et obéissante servante quy vous embrace mille fois.

\$ § \$

A Sedan, ce 13e d'oust 1618.

¹²⁴ Jean Dumonceau, sieur de Champdor, un huguenot de Thouars, secrétaire et conseiller particulier de Charlotte-Brabantine de Nassau.

¹²⁵ Pierre d'Escodeca, baron de Boisse, était devenu seigneur de Pardaillan à la suite de son mariage avec Marie de Ségur.

Ma chère Madame, puisque c'est par une occasion sy assurée, j'ay creu vous devoir envoïer les articles sans nom et les ay vivement fait copier. Je vous envoie aussy la lettre que j'écris à Monsieur Arssen, afin que vous voïés sy elle sera bien et sy cela n'est que vous me le renvoïés. Je n'ay point veu la consultasion de Paris pour nos affaires comeunes, mais Monsieur Armet, quy l'a veue, nous en a dit la substance.

Archives nationales, 1 AP 334/224

100

10 septembre 1618 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, le laquais de Monsieur vostre fils ariva ycy le samedi et en partit le dimanche de grand matin. Je me doutois bien que l'on ne vous auroit point donné assés d'éclaircissement pour nous en pouvoir donner quant à ce que vous jugés mon coeur qu'il a creu que Monsieur Déagen en auroit ouy parler pour que M. Arnaut en avoit dit quelque chose, cela ne pouroit estre sufisant pour l'obliger à rechercher l'agrèation du Roy quy ne nous en eust averty, car bien que M. Arnaut en aye parlé ce n'est pas que l'on luy en parloit et que l'on luy aye rien dit de l'affaire ny que le Sr. Justel en eust eu quelque discours avec Monsieur vostre fils, quy luy eust fait prandre ceste résolution. Il n'y a rien de tout cela de fasson que ceste procédure nous à tout plain estonnés.

Je le mande à Monsieur vostre fils et que cela nous oblige /2/ de savoir la volonté du Roy laquelle doit précéder toute chose. Mon Monsieur fait donc estat d'y envoier bientost. Ceste affaire prant bien une autre forme que nous ne pensions, car ce que nous estimions faire le dernier, sera fait le premier. Dieu fait tous pour le mieux, ainsy soit-il par sa grâce, cependant l'on ne touchera pas aus articles que vous nous avés envoyés, quy sont bien diférans à ceus que nous avons donnés, car vous savés que pour le premier, mon coeur, où il parle d'argent content comme l'on est résolu de ne s'obliger pas en à donner veu l'incertitude où nous sommes d'en trouver, mais puisque l'on s'oblige à la vante, cela tesmoigne bien que sy nous en pouvions trouver que nous le ferons.

De vous dire tout ce que nous trouvons à redire à chacun article, cela seroit trop long et inutile, eslongné de nous comme vous este. Je vous diray seulement un mot du dernier que nous croions fort innouy, où il limite un temp de douse ans dans lequel il dit que sy nostre fille meurt /3/ sans enfans l'on pourra exclure ses héritiers de la communauté, en leur remettant tout ce qu'elle aura aporté ou quy luy sera advenu par sucesion, don ou lais. Je ne m'étandray pas davantage sur les autre difficultés dont vous me dite lever celui des soisante et quinze mille livre au lieu des cinquante, quy à la vérité fut acceptés par vous quy mesme en aînés demande avis devant. Sy m'en souvien bien, mais, ma chère Madame, il faut remettre toute ces choses à la vive fois et cependant prier Dieu qu'il estende sa bénédiction sur nos commeuns désirs.

La bonne princesse y joint bien le sien et me mande qu'elle espère bien que l'on surmontera toute les difficultés et qu'il ne faut pas que je trouve estrange sy s'en rancontre de grandes. Que cela arive tousjours aus mariages et quy ne se font jamais sans disputes et contestasions. Je vous en envoie bien une grosse lettre quy ne sera pas aussy sans vous en parler. Je m'assure vous trouverés aussy dans ce paquet un pouvoir qu'elle vous donne absolu pour traiter de /4/ nos affaires. Je vous en envoie aussy un pareil et écris sur ce sujet à Monsieur nostre frère. La bonne princesse me mande que sy elle eust eu loisir qu'elle m'eust aussy envoyé de ses lettres pour luy. Elle me dit cela devant que savoir que vous en désiriés avoir.

Nous croions toutes, ma chère Madame, que nos affaires sont déplorées sy vous ne les terminés, de quoy nous ne vous avons pas une petite obligation Dieu vueille y tenir vostre paine et nous faire la grâce de vous en randre autant de très humbles service que nous y avons d'affection c'est ce que je n'entreprans pas de vous esprimer mon coeur, je me conteteray de croire que vous n'en doutés pas aussy esse la verité qu'elle y est toute parfaite je receus hier vos chères lettres par le capitaine Léaume. Mon Monsieur veut mal a Messieurs de Liège de ne vous avoir fait meilleure chère et disoit quy l'en vouloit faire écrire et disoit quy l'en vouloit faire écrire. Je vous plains bien du bruict que vous y avés eu et trouve que ce fut bien nous rançonner que de vous faire païer quarante /5/ livre pour le défray du logis d'une nuict. Je croy que le pauvre Mibaise en fut bien dolent.

107

Vous me demandés avis sy luy faut un présent. Le service quy vous a randu vous peut bien faire juger sy le métire. Je ne pense pas qu'il y ait nécessité, mais bien de l'honneteté à le faire; Je croy que toute la dépense qu'il aura faite à vous aller trouver à Spa et à y louer vostre logis luy aura esté payé. Sy vous luy donnés quelque chose, vostre gobelet doré sera bien à propos. Je croy que vous pouriés remettre cela à vostre retour ycy où vous en trouverés assés bon marché, car je say des gens quy se veulent défaire de ceux qu'ils ont.

Je vous envoie le meilleur voile que j'aye, mais il n'est guère bon de quoy je suis bien marye et crains quy ne vous soit trop court. Vous avés bien envoyé à vostre nièce le plus jolye cheine du monde. Elle se prant pour estre d'or émaillé. Elle vous en rant son très humble remercement.

Madame de Chalons me pry de suplier Monsieur nostre frère que son second fils, le chevalier de Malte, puisse estre gouverneur de son conté de Riande et Cheny au païs de Luxembourg quy a tousjours esté tenu par ceux de leur maison, quy a tousjours fort affectionné la nostre /6/. Je luy mande que je m'adresseray à vous ma chère Madame, pour luy en faire ma suplication et que je m'assure que vous y joindrés vostre intercession. C'est une fort honeste dame et je croy que Monsieur nostre frère ne peut mettre cela en meilleur mains que celuy pour quy elle le demande. Je vous suplye de luy en parler avec affection, sy vous jugés qu'il y aye quelque disposition et luy faire voir que je luy en auray obligation.

Je vous renvoie les lettre qu'il vous a pleu de m'envoier de Monsieur vostre fils et M. Bruce. Vous en trouverés aussy de Mlle de Hoteman quy vous dit, je croy, comme c'est termine l'affaire des prisonniers quy est bien plus doucement que l'on ne pensoit. On dit que Monsieur de Luine dit en plain conseil que l'on avoit eu tort d'engager le Roy en ces poursuites et que Monsieur le présidant Janin les décharge fort et en eust des parolles bien hautes avec Monsieur Déagen.

J'envoieray vostre paquet au Sr. Bruce et la lettre de Madame de La Noue à quy je croy que j'écriray aussy. Mon Monsieur est allé dîner dehors et est party dès sept heure au matin et doit chasser tout le jour. Henry n'est pas demeuré au logis. Je vous assure et que c'est bien son jouet. Vous aurés eu beau temps sur l'eau, ma chère Madame, il me tardera bien de vous savoir heureusement arivée. Je croy que Justel nous portera ces bonnes nouvelles et que vous serés utile où vous allés pour bien réunir les frères, quy un oeuvre bénite de Dieu et des hommes. Je m'assure que vous parlerés un peu de moy quy vous ay un grand au coeur que je suis plus à vous qu'à moy ma chère Madame. Adieu, c'est vostre servante très humble et très obéissante seur, mon cher coeur.

A Sedan, ce 10e sep^{bre} 1618.

L'on ne m'a point aporté de lettre pour vous que celle que je vous envoie de Mlle Hoteman.

Archives nationales, 1 AP 334/225

101

17 septembre 1618 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, j'apréandois bien de ne savoir pas sy tost de vos nouvelles. Je reçoy un grand contantement de les avoir aprises sy bonnes et pry Dieu que le reste de vostre voïage soit acompagné du mesme bonheur. Je ne me puis assés estonner mon coeur, que parmy le talut que vous aviés que vous ayés peu m'écrire je n'aurois garde d'en faire autant sy vous aviés à continuer la vye que vous avés faite à Nimergue. Je vous plaindrois bien, mais je croy que ceste bonne chère vous estoit faite de sy bon coeur que ses longues tables ne vous auront point ennuyées, puis j'espère que Dieu fortifira vostre santé afin que vous puisier bien contenter tout le monde comme c'est vostre désir.

M. de Briquemaut nous a assurés que Monsieur vostre jeune /2/ fils a fort bien fait et à laissé une bonne odeur de luy, de quoy je me réjouis fort et s'il continue, il ne tiendra qu'à luy. C'est pourquoy l'on le blâme sy fort quant il y manque. Je vous avois bien dit que le gouverneur de Nimergue estoit bien de nos amis et que je m'assurois que vous le trouveriés bien dispose à vous bien recevoir. M. de Briguemaut nous a dit qu'il n'y a rien oublyé, de quoy je luy veux bien du bien.

Je ne doutois point que Madame la princesse de Portugal ne vous fit force caresse, mais bien qu'elle vous tesmoignat tant d'affection pour moy quy n'en manque point pour elle, mais je luy veux

mal d'avoir passé icy sans se faire congnoistre, car encore que je n'y estoit pas, je m'assure que l'on l'eust receue de fasson qi'elle eust eu sujet d'estre contente /3/.

Depuis mes dernières nous avons eu icy, de la part du Roy, Monsieur d'Andily¹²⁶ quy ariva le mesme jour que le coche de Liège estoit party. Il disoit estre envoyé, sur ce que M. de Chandieu¹²⁷ avoit dit que mon Monsieur avoit chose de grande conséquence à proposer et quy désiroit que l'on luy envoiat quelcun et cependant ce qu'il avoit dit à Monsieur de Chandieu estoit que sy pouvoit conférer avec quelcun de Messieurs les ministres quy croïoi pouvoir faire des ouvertures quy pouvoient servir à Sa Majesté. Il y avoit grande diférance en ses propositions. Il n'a peu satisfaire qu'à celle qu'il avoit faite et de laquelle je croy qu'il a donc sutfit de rapporter contantement avec les lettres du Roy quy faisoit l'honneur de tesmoigner à mon Monsieur une bonne volonté pour luy. Il y en avoit de Monsieur de Luines les plus honnestes du monde et quy nommoit d'Andily son /4/ fidelle amy et le conjuroit de le croire des assurances quy luy donneroit de sa part et des protesttations quy luy feront. Il portoit aussy des lettres de Monsieur Deagant autant plaines d'ofres quy se peut et de créance sur celuy quy les portoit, quy nommoit son intime aussy. Voilà à grandes aparance de faveur de l'envoy d'un quy est califyé comme cela. Dieu vueille que l'efet y puisse estre et que nous puissions recevoir un bon traitement. Mais, j'oublie de vous dire que le Roy le califye aussy son conseiller d'Etat. Je croy que vous le congnoisser bien puisqu'il est fils d'un père de quy vous prenés sy souvent les avis et nous aussy. Il enporta aussy des lettres à mon Monsieur quy creut devoir parler à Monsieur d'Andily de la recherche de Monsieur vostre fils et le prier d'assurer le Roy qu'en toute chose nous voulions dépendre de ses commandemens lesquels il envoiroit savoir expressément sur ce sujet l'un de ses termes pour en avoir l'aprobation de Sa Majesté /5/. Il ne fit pas semblant d'en avoir ouy parler ny quy creut que la chose fit agréable ou non. Il y usa de silance. Il me dit à moy qu'il avoit désiré me porter des nouvelle de Monsieur vostre fils et qu'il estoit allé en son logis, mais quy ne le trouva point pource qu'il estoit allé à Charenton, mais il m'assura quy se portoit fort bien et qu'il l'avoit veu le jour précédent. Il a fait son voiage en poste et séjourna icy un jour entier.

Vous serés estonné de que je vous dis de Monsieur de Chandieu pource que je vous avois mandé qu'il s'en alloit en Alemaigne. Le fils qu'il vouloit mener est tombé et demeura malade icy. Ce fut, ce quy le fit résoudre à s'en retourner à Paris. Il faut vous dire encore comme ce Monsieur d'Andily ne nous a point fait espérer d'acommodement aus affaires de Béar[n], sur lesquelles mon Monsieur a bien dit ce quy luy en sembloit et sur force /6/ autre chose aussy. Dieu vueille qu'ils en saura bien user et je m'assure que le service du Roy et son octorité s'en trouveront bien.

C'est luy quy nous a dit le désastreux acouchement de Madame la Princesse, que nous plaignions extrêmement. La perte qu'elle a faite est grande. On me mande qu'elle ne s'en peut consoler. L'on ne m'envoye plus de lettre pour vous, mon coeur, de Paris. Je croy quy prennent une autre voye, car le coche d'icy dit que l'on ne luy en a point donné.

Je vous en envoye force d'Alemaigne et un pouvoir de la bonne seur, la duchesse de Lancheberg. J'ay receu par Justel des lettres de Madame ma belle-mère quy m'ont bien estonné. Je les pensois voir plaine de réjouissance et elle n'y tesmoigne force apréantions quy dit que vostre présence adoucira sy Monsieur nostre frère n'est plus enclin à sortir d'affaires avec nous qu'avec Madame la princesse d'Orange. Vous y perderez bien vostre paine, mais nos droits sont d'autre calité que les siens et puis je croy qu'il a une autre affection pour nous quy en avons tant pour luy quy j'espère ce tesmoignera bon frère comme il nous la tousjours promis.

Monsieur le landgrave Maurice de Essen¹²⁸ a esté à Mets et Madame sa femme aussy, d'où il nous ont envoyé un ambassadeur pour nous assurer de leur bien vueillance. Le papier me faut. Adieu, mon coeur, ma très Chère Madame. Je suis vostre très humble servante et très obéissante seur quy vous ayme plus que sa vye. C'est

§ § §

¹²⁶ Robert Arnauld, sieur d'Andilly (1585-1674), fils aîné de l'avocat Antoine II Arnauld et de Catherine de Marion, frère du Grand Arnauld, d'Henri et de la Mère Angélique. Il avait été le premier commis de son oncle Isaac, l'intendant des finances.

¹²⁷ Daniel de Chandieu, conseiller au parlement de Paris (1601), époux de Louise Leclerc de Fleurigny.

¹²⁸ Maurice le Savant (1572-1632), landgrave de Hesse.

Ma chère Madame, j'ay fait voir à mon Monsieur ce que vous me mandiez de Madame la contesse de Bergues. Il plaint fort son affliction et luy tesmoignera par ses lettres et luy offrira tout service et moy aussy. Je ne doute point que vous n'ayés trouvé ceste maison bien affligée sont d'horribles pertes. Mon Monsieur continue à se porter assés bien, Dieu mercy. Tous nos enfans sont en bonne santé aussy. Vostre neveu est allé à Mesièrre voir Monsieur de Nevers et faire les excuse de Monsieur son père. Je vous suplye vous souvenir de la poudre des dens.

A Sedan, ce 17 sepbre 1618.

Archives nationales, 1 AP 334/226

102

24 septembre 1618 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je fus bien triste hier après l'arivée du coche de Liège de voir quy ne me portoit point de vos lettres, les atendant inpaciamment pour y aprendre vostre heureuse arivée à La Haye, mais je fus un peu consolée sur le soir par l'arivée du mesager d'ycy quy va en Holande lequel m'en porta du Sr. Sweerts lequel m'assure que cela estoit des le 14e de ce mois en bonne santé et me dit comme Messieurs vos frères furent au devant de vous bien acompagnés. Il ne me mande rien de Madame ma belle-mère. Il me dit seulement que vous logés en son logis et Monsieur vostre jeune fils en celuy de Monsieur nostre frère.

Mon Monsieur se fâcha bien au mesager de ce quy ne nous portoit davantage de nouvelle et de ce quy n'avoit parlé à M. Rembour quy s'en doute eust écrit il fut menassé de Manieuf. Monsieur Arsien afait réponse à mon Monsieur touchant ce qu'il l'avoit pryé /2/, ce qu'il l'avoit pryé de vous donner ces avis. Il l'assure fort quy vous randra tous les services quy sont en sa puissance ce quy me faisoit mon coeur, encore plus désirer de vos lettres c'est que nous avons ycy le Sr. Bruce que Monsieur vostre fils nous a envoyés et je souhaitois quy luy peut remporter ce contantement que de luy dire particulièrement de vos nouvelles. Il me paroist bien par les lettres qu'il luy a pleu de m'écrire que vous avés ramenté qu'il est trop succinct en ses lettres, car il me fait l'honneur de m'en faire une bien grande et de me mander force nouvelles et me dire quy n'avoit point seu qu'yl l'avoit esté résolu comme vous estiés ycy quy, quy ne parleroit point de sa recherche que nous ne le susions et que ce qu'il a dit ne nous peut nuire, n'ayant pas parlé des propositions quy nous ont esté faite, mais seulement du désir qu'il a eu de l'honneur de nous estre plus proche sont ces mesme mots et que sy le Sr. Déageant en a pris davantage que ça esté d'autre bouche que de la sienne que sur ce sujet il a donné d'usage au Sr. Bonne de m'entretenir et quy me suplye de le croire de ce quy me dira /3/ de sa part quy nous l'envoye pour estre éclaircy de nos intensions et volontés auxquelles il raportera tousjours les actions et qu'il est bien facile que j'aye estimé qu'il aye parlé en sorte que nous en devions estre en paine toutefois qu'il est bien ayse que je luy en aye écrit afin d'en estre éclaircy ne voulant pas faire les chose de moindre inportance sans nostre avis et moins celle de telle conséquence contre nostre intension laquelle il dit n'avoit seue ny par lettre ny autrement. Il me dit aussy que que sy l'espérance qu'il a ne l'eust retenue quy seroit en la province d'où Monsieur de Rohan est party pour venir à la court il ne me parle point quy nous voira quoy que le Roy vient à Soisons et je voy que mon Monsieur eust désiré se tesmoignage de bien vueillance de laquelle il nous paroist qu'il a eu la volonté de nous le donner. Il y a quelque temps, mais non qu'il l'aye encore. Je me trompe, car M. Bruce vient de me dire quy ne m'en parle point pource quy ne croïoit pas que le Roy vient à Soisons et qu'il est tousjours en la mesme volonté qu'il a esté.

Nous avons répondu les articles que vous nous aviez envoyé et les donnans au Sr. Bruce s'il y a moyen. Vous en aurés une copye par ceste mesme voye sans atendre huict /3/ et cependant je ne l'auray de vous dire que nous avons change tout plain de chose mon coeur pour faciliter l'affaire et croy que nous ne nous atachions qu'aus chose raisonnable comme de demander qu'il n'y aye que cinquante mille livre quy entrent en la commmunauté quy est ce que vous avés acordé. Pour la rante du ramplacement des deniers, nous les mettons au denier viengt durant quatre ans et que le principal ne sera remplacé qu'en trois termes comme vostre conseil de Paris le demande. Nous demandons

aussy que sy l'on luy donne son doire sur Vitré en Bretagne, que l'on luy donne la rente de ces deniers en Saintonge et Poitou ou bien son doire en Saintonge à Taillebourg et la rante de ses deniers sur Vitré en Bretagne. Cela à vostre choisis me semble que la chose est bien équitable. Pour l'article où il dit que l'on fera un inventaire des deptes de la maison, nous n'y changons que les soixante-quinze mille livres que l'on aye à la con[...]. Je ne puis pas bien m'expliquer sur ceste action ou je croy que nous sommes bien fondés cependant, mais je vous écris à la hâte. Pour la renonciation, elle demeure aus termes que nostre conseil l'a mise /7/. Pour l'article où il est limité un terme de douse ans, nous n'y acquiesçons point. Pour le premier article où on demande de l'argent contant, nous demeurons dans nos premières offres et cependant je voy mon Monsieur résolu de faire tout ce qu'il pourra en trouver, mais la chose est sy difficile qu'il ne la veut point promettre absolument.

Ma chère Madame, je vous dis tout cecy, craignant que l'on ne vous envoie les articles. J'ay bien peur que vous me trouviés bien obscure. Il me failloit plus de loisir pour m'expliquer mieux. Je vous en demande pardon.

Le Sr. Bruce vous écrira d'icy et vous mandera des nouvelles de Monsieur vostre fils qui se porte extrêmement bien, a ce qu'il m'a dit, et prant grand plaisir aus exercices. Le Roy luy fait toujours fort bon visage. Vous avés esté assignée de toute vostre pension, de quoy je suis fort aysé. Pour vos affaires, elles n'y sont pas ameillorées, quoy que l'on nous aye départy tant de faveur par /8/ le Sr. d'Andilly.

Mon Monsieur vous supplie de nous mander que dit M. de Boisis que nous pensions s'en estre revenue, mais de la moitié du chemin il s'en est retourné. Nous croions qu'il vous parlera librement veu sa probité et que par son moyen vous pourés savoir force chose. Je me promets que vous parlés souvent de moy où vous este mon coeur, et moy je pense continuellement en vous que j'onore de toute ma puissance. Aymés moy donc toujours comme la seur sur qui vous pouvés tout et qui est vostre servante très humble et obéissante seur. Adieu mon coeur. Je vous écris du soir et remet à écrire à Monsieur vostre fils demain au matin. Je vous embrace cent mille fois. Dieu vous vueille bien garder et conserver. C'est

§ § § § §

A Sedan, ce 24e sepbre 1618.

Monsieur de Nevers nous fit l'honneur de venir icy samedi dernier, il s'en va en Alemaigne sur le sujet d'un grand dessain qu'il y a longtemps. Monsieur son fils s'en est retourné trouver le Roy et n'a pas passé Reims. Ce me semble nous n'avions pas veu ce gentilhomme qui vous avoit dit à Spa qu'il nous viendroit voir.

Ma chère Madame, je vous supplie comme toute bonne seur de me faire l'honneur d'assurer Madame vostre belle-mère et Messieurs nos frères de mon très humble service et que je me souhaite souvent sauter auprès de vous tous et me promets que personne n'en seoit mary Adieu mon coeur. Ces lignes sont du matin. Mon Monsieur se porte toujours assés bien, Dieu mercy. L'on ne le porte plus et il va souvent à la chasse en carrosse. Toute la petite troupe est en bonne santé, Dieu mercy. Henry plus fort que jamais.

Archives nationales, 1 AP 334/227

103

15 octobre 1618 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je n'ay pas manqué à vous écrire tous les huit jours depuis que vous este parye de Liège. J'espère que vous aurés receu toutes mes lettres. Je n'en ay encore eu qu'une fois des vôtres depuis vostre arrivée à La Haye¹²⁹ que Mibaise m'a porté. Ce n'est pas assés souvent savoir de vos nouvelles à mon gré. Mon coeur, j'ay opinion que l'on ne vous avertit pas des commodités qui s'offre de nous en mander, car hier mon Monsieur receu des lettres de M. Armet et de M. Rambour qui ne parlent que des affaires publiques et ne nous disent rien de vous particulièrement, sy ce n'est que

¹²⁹ Depuis son départ de Sedan, Charlotte-Brabantine de Nassau a cheminé par Bouillon, Bastogne, Spa, Liège, Nimègue.

vous vous en alliés à Amtredam et ce n'est pas en savoir assés. Je croy bien que vous avés peu de loisir [devant vous, c'est pourquoy je me contenterois de vos nouvelles par d'autres /2/ que par vous, mais je voudrois quy vous avertise qu'ils écrivent afin que vous leur commandisiés de m'en dire et à Mlle de Tarette d'en écrire à Mlle Dosquerque, car il m'est fort dur ma chère Madame de ne savoir point en quel estat est vostre santé quy m'est sy chère. Pardonnés-moy donc sy je me plains ainsy librement et de Monsieur vostre fils quy ne nous a point veu quoy qu'il s'en est fort aproché et en a eu une fort belle commodité, cependant que le Roy faisoit son voïage de liesse. Je luy mande que je vous demanderay raison de luy quy m'a fait l'honneur de m'écrire par ce dernier coche et me dit pour excuse que le jeûne la ramène à Paris et quy nous viendra vois exprès. C'est une grande satisfaction mais quant je pense qu'il a esté à deux petite journée d'ycy, je ne luy peu pas bien pardonner [...] donc un /3/ petit sujet de doute qu'il aye autant d'affection que ces lettres nous ont assuré. Je croy que vous l'en plumerés et je luy dis nul est bon religieux.

Cependant, le Sr. Bruce mande au Sr. Justel que l'on a receu beaucoup de contantement de son voïage et quy voit l'affaire en fort bon train et que M. Arnaut assure que sur nos procurations quy se trouvera de l'argent à emprunter. Jusque ycy Le Vasseur ne nous en a peu trouver qu'une fort petite partye. Il nous avoit assuré d'une assés grande mais elle a manqué de fasson que l'on ne se peut plus rien promettre. Le Sr. Bruce vous a mandé quy sont ces gens là à ce quy m'a dit

Monsieur vostre fils me mande le partement de la Court de Messieurs de Vendôme, de Momorency, de Rohan et de Monbason pour aller en Bretagne et qu'ils ont demandé et eu permission de voir la Roine-mère [...] Il est bien petite et sur [tout] l'on doute du¹³⁰ retour.

Monsieur vostre fils me mande que quant il aura parlé au Roy sur le sujet de nos alliances, quy nous donnera avis de la réponse. Nous avons envoyé les lettres au Vasseur sur ce sujet. La comme je vous ay déjà mandé lesquelles luy seront montrées avent que d'estre présentées Monsieur vostre fils a aussy écrit à mon Monsieur pour s'excuser de ce quy n'est venu. Monsieur de Guise est à la Court mais venu en poste pour y faire peu de séjour et pour s'y plaindre que dans son gouvernement l'on ne luy a pas voulu donner du canon. Sans un comandement exprès du Roy. Monsieur de Longueville y est aussy. L'on me mande de Paris que l'on travaille diligemment au logis de la Roine-mère et qu'il y a un corps de logis de fait et que le Roy luy a promis de la voir à la fin de l'année. Voila un grand changement veu l'affaire de tous ces prisonniers. Il s'en voit de tous corps. L'on dit que l'on a fait dire à Monsieur le Chancelier de se retirer et que l'on parle de mettre un autre Garde des seaux quy est un président de Bretagne que l'on ne nomme point, mais l'on ne dit fort jésuistes. Ces gens là ont fort la vogue se dit-on. Il sont sy pernicieux que l'on ne peut que craindre du mal. Dieu nous en vueille garantir. Nous ferons ycy le jeûne prochain mon Monsieur fit hier la Cène et je la fis encore. Il a quelque commencement de goute, mes sans rude douleur Dieu mercy. Tout le petit peuple est en bonne santé. Le papier me faut, adieu mon coeur. Ma chère Madame,, je suis vostre servante très humble et très obéissante seur.

A Sedan, ce 15e octobre 1618.

J'ay cherché un gobelet comme vous le demandés, mais je n'en ay point trouvé. Je suis bien marye de vous avoir écrit quy s'en trouveroit aysément. Ceux quy se trouve sont bien de plus grand pris.

Ma chère Madame, la bonne seur à nous deux m'a pryé de vous ramentevoir les affaires de sa rente. Je vous suplye de savoir, du Sr. Sweerts, en quel estat elle sont et ce que vous y pouvés afin de l'y employer avec l'affection que l'on se promet de vous.

J'ay encore eu des lettres de Madame de Châlon quy me parle à ceste heure de la survivance du gouvernement de Vianden pour son segond fils le comte de Châlons. Je me sentirois bien obligé sy je pouvois obtenir quelque contantement pour ceste dame quy m'a tesmoigné tousjours force bonne volonté. Je vous suplye d'en parler encore à Monsieur nostre frère et y joindre vostre intercession. Je croy quy sera de retour de son voïage que je pryé Dieu luy donner bien heureux et luy mettre au coeur de se marier. Tous les gens de bien désirent cela.

Archives nationales, 1 AP 334/228

¹³⁰ Elisabeth de Nassau avait écrit d'abord *de son*.

26 octobre 1618- Sedan
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je dois avoir regret de m'être tant plainte puisque je reçus hier tant de satisfaction par la grande lettre, quy vous a pleu m'écrire, quy me donne tant de sujet de me louer que je ne le puis faire assés dignement, ny très humblement vous remercier d'avoir voulu contenter mon esprit en me mandant sy particulièrement des nouvelles. Tout ce que je crains, c'est que vous n'ayés altéré vostre santé par une sy longue lettre quy est sy bien écrite, qu'elle m'a toute estonnée. Je ne vous en ay jamais veu faire de pareilles. L'air de nostre bon païs et le contentement que vous y avés vous a fait faire ce miracle.

Mais, mon Dieu, je reviens encore aus plaintes que je vous ay faite, mon coeur, non par une lettre mais bien par trois donc la dernière est petite sy ne les pouvés vous trouver mauvaiss puis que le déplaisir de n'avoir des vostres me les a fait jetter, mais sy j'ay excédé, je vous en demande pardon /2/, ma chère Madame, vous assurant que je suis bien rapaisée pour vous le temoigner. Je ne feray pas comme je ferois pour l'Alemagne quy seroit de leur faire une sy grande lettre que la vostre, car je n'ay pas de sujet de vous entretenir siu longuement. Je trouverois bien des bétisse à emplire mes lettres comme je fais pour eux, mais je ferois counsiance de vous donner la paine de les lire sans me mettre en soing d'en chercher. Il n'y en aura encore que trop et tousjours force redits inutilles, mais je croy mon coeur que vous n'avés point d'yeux pour les voir comme un autre, car vous trouvés tout bon de moy quy crois devoir remettre forece chose à vous dire de vive vois puis que je croy que le Sr. Justel vous trouvera sur vostre parterment. J'entens sur le sujet de notre commeun désir et aussy que depuis ma dernière je n'ay rien appris de Paris.

J'ay seu ce que aura fait Monsieur vostre fils que nous n'avons pas eu l'honneur de voir comme vous pensiés et nous aussy à quy cela a poré du déplaisir. Je vous en ay déjà fait ma plainte /3/ très bien avoué de le suplication que vous avés faite à la bonne princesse. Pleu à Dieu eust-elle la force de la résoudre de nous faire l'honneur de venir ycy. Elle l'aura bien de luy donner des combats, mais je conois bien qu'elle ne les viendra pas selon nostre désir, car vous savés que leur résolution ne se prenent qu'avec tant de mistère que je ne voy point d'aparance qu'elle vous acorde vostre demande, encore que je say bien qu'elle a envye de nous faire l'honneur de nous voir et ses dernières mesme nous le tesmoignent, mais les difficultés y sont sy grandes qu'elles ne les pourra surmonter.

Mon coeur, je ne vous diray qu'un mot des articles. Certé, quy me semble que ce que nous demandons n'est pas la diminution de la maison puis qu'elle sert tens celle de quy il est question, sera chargé des dettes sy elle prétent de jouir de la communauté, que sy elle est sy grande qu'elle surmonte les deptes et que par une grande bénédiction de Dieu cela arive en ce cas me semble que le doit et la raison veulent qu'elle y aye sa part et y que l'on ne luy plaigne pas. C'est une chose du tout ordinaire que l'on a par tans acquests et conquets. Sy vous considérés bien cest article vous trouverés que /4/ l'on a bien changé les premières demandes et que l'on le passe comme le conseil de Paris l'a mis, sauf fort peu de diférence. Ce que M. Bruce a mandé, me fait croire que l'on a trouvé raisonnable nos derniers articles. Il me tarde bien de le savoir encore mieux et de me pouvoir expliquer de vive voix à ma chère seur et de savoir d'elle ce que luy a dit Monsieur nostre frère sur os plus estroites allainces et sy vous n'en avés rien dit à Madame nostre belle-mère. La chose est secrette en une fasson et en d'autres elle ne l'est point. C'est pourquoy sy vous ne luy en dite rien, elle aura ocasion de se plaindre. Elle m'a dit le sujet qu'elle a d'apréantion quy est que les changements sont dangereux, mais ne me parle point de cest attentat sur la vye de Monsieur nostre frère quy est bien de quoy trembler sy la bonté de ce grand Dieu quy m'en a déjà gardé ne nous rassuroit, mais certé il ne se doit pour cela négliger, conjurés l'en bien ma chère Madame, de vostre part et de la miene.

Je luy écris, comme aussy à Monsieur nostre jeune frère et à Madame ma belle-mère, sur le sujet du voiage de Justel, quy est pour parler encore de l'affaire de Madame la princesse d'Orange et voir s'yl y a moyen de la pouvoir accomoder, ce que /5/ mon Monsieur désire fort, car il voit que l'on en fait une affaire d'Etat et que tous les gens de bien désire que ce procès soit terminé, car c'est une fille de Bourbon. Cela doit estre en considération sur tout, nous y aurons tousjours les interest de Monsieur nostre frère quy doit croire aussy que Monsieur mon mary les aura toujours plus à coeur que chose du

monde, mais, certe, pour des usufruitcs et un petit de meubles, un sy bon oeuvre ne doit point demeurer imparfait. Je crains cependant que ceste affaire ne soit encore une achopement aus nostre comeunes. Il est vray que sy vous n'y avés rien fait lorsque le Sr. Justel arivera là, que croy que cest que vous y avés trouvé les choses trop mal disposées. Vous me demandés avis de ce que vous devés faire et sy vous devés presser, à quoy je ne puis vous faire d'autre réponse, sinon que c'est à vous en a jugé quy este sur les lieux, mon Monsieur ne m'a dit aussy que la mesme chose. Mandés-luy que vous trouverés bon tout ce qu'elle fera et que vous luy en remettés toute la conduite. Sera bien un grand malheur sy vous n'y pouvés rien faire, nous aurons perdu une grade espérance /6/.

Je voy bien que ces pesantes affaires proliques vous mette bien en paine de ce que vous devés faire et qu'il est bien fâcheux de surcharger d'affaire un esprit quy l'est déjà et quy n'a point d'heure à luy. Vous este bonne et sage pour vous résoudre là dessus et quoy que ce sera nous l'approuverons.

J'ay bien du déplaisir avec vous de voir Messieurs nos frères dedans sy diférans chemins. J'ay dit à mon Monsieur ce que vous m'en dite et comme un discours bien raisonné de luy pouvoir grandement servir à les remestre dans un comeun avis. Il m'a dit force belle chose là dessus, mais que je n'ay pas l'esprit de vous le dire sy le partement du Sr. Justel n'eust esté pressé et qu'il eust eu plus de loisir je croy qu'il eust peu écrire quelque chose. Il est vray quy dit quy n'est pas encore assés informé de la créance de Monsieur nostre jeune frère en terme généraux. Vous me dite qu'il dit que ce que l'on a fait est contre la liberté de la Holande, mais non pas sur quoy il fonde cela. Ce que nous trouvons bien estrange, c'est ce qu'il conteste aussy contre vous que l'état ny Monsieur nostre frère n'estoit pas en péril, car tous les jours les preuves en ocmente et, et mon Monsieur croit quy se vérifiront encore plus grandes. Il en juge je vous assure sans passion toute celle qu'il a s'est de revoir les frères bien unis. Il désire cela de tout son coeur, comme vous /7/ et moy quy trouve de la contradiction en ce que Monsieur nostre jeune frère soutient qu'il est bien uny avec Monsieur son ayné. Pourquoy donc desprouver ces procédures et avoir des opignions sy contraires aus sienes. Nous avons certe grande obligation à Monsieur de Boisis de l'en désirer l'union et de la procurer, je ne voy pas quy prossé estre suspect quel moyen de l'estre en s'employant à une sy bonne oeuvre que celuy là, mais je ne say sy je ne me trompe point de penser qu'il en parle luy mesure aus intéresés. je croy que ce n'est qu'à vous à quy il peut bien donner de bons avis pour bien conduire ceste affaire, estant très capable de cela Dieu vous y vueille donc assister de son saint esprit ce en sera point perdre le temps mon coeur, que d'en donner un petit à cela. Je parle contre mon contantement quy cède au devoir d'une bonne seur quy a tristesse et jusque à l'âme de voir les chose en l'état que vous me les dite. J'ay en envye d'en dire un mot à Madame nostre belle-mère, mais j'ay écrit sy à la hâte que je ne l'ay point fait. Je vous suplye de suplérer à mon défaut.

Je m'atendois d'apprendre qu'à Amstredam on vous auroit fait de beaux présens et personne n'en dit rien, de quoy je /8/ suis bien marye pour celuy quy m'est promis il y a sy longtemps de Monsieur nostre frère. Vous savés bien que je m'en suis démis en faveur de celle que vous désirés, mais je croy que la fille ne sera pas plus heureuse que la mère.

Vous me parlés d'un nouveau mal quy vous tourmente, mon coeur, cela m'afflige bien. Les eaux de Spa le devoient guérir et je crains qu'ils le l'ayent émeu. Nous ne sommes en ce monde que pour y avoir pais et douleur, les jours y sont cours et mauvais. C'est pour nous élever de la terre au ciel où il serons heureux et d'une éternelle durée et acompagné d'un tel rasasiment de joye quy ce, ce peut représenter. Vous me feriés leçon sur ce sujet.

J'aurais tort de vous an vouloir dire davantage. Il faut finir aussy mon coeur, et remettre au Sr. Justel toute les nouvelles de la petite troupe quy se porte très bien Dieu mercy. Nous avons eu ycy M. Darbonne quy dit que Madame la princesse d'Orange vous atent à Brucelle et s'en réjouit fort. Mandés-nous quant nous aurons l'honneur de vous voir mon coeur, Dieu vueille que ce soit avec toute la santé que je vous désire meilleure qu'à moy mesme. Vous ne me dite rien mon coeur, de Monsieur vostre jeune fils et comme il se gouverne auprès de Monsieur nostre frère. Sont des nouvelles que je désirois fort savoir et à vostre contantement que je souhaite bien parfait. Adieu mon coeur, Ma chère Madame, quy pouvés tot sur moy quy suis vostre servante très humble et très obéissante seur.

A Sedan, ce 26e octobre 1618.

Archives nationales, 1 AP 334/229

3 décembre 1618 - Sedan

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, je pensois aprendre davantage de nouvelles par ce dernier coche et bien que je vous en aye mandé des nostres par Monsieur de Rignac et huict jours auparavant je ne puis laisser aller le Sr. Justel sans vous randre ce petit devoir pour tesmoignage que je ne veus défaillier à pas uns, me remettant sur luy à vous en dire plus particulièrement que je ne vous eu manderay. Je me contenteray de vous randre conte de ce que je say de Madame vostre mère quy est que le 27e de l'autre mois, elle estoit encore à La Haye. Ce /2/ n'est pas pour avoir l'honneur de l'avoir encore sy tost ycy. Je n'ay pas eu celuy de recevoir de ses lettres, c'est par celles de Rambourg que l'on aprent cela, lequel je croy ne l'a point avertye de ceste comodité. Il est vray qu'elle m'a mandé qu'elle me dépaichera un messenger esprés pour m'avertir du jour qu'elle sera à Bruxelles afin que je luy envoie mes mulets. Le mauvais temps quy fait me la fait bien plaindre, car elle aura de grandes incomofdités. Dieu vueille adoucir le temps et la ramener en aussy bonne santé que je la luy désire de tout mon coeur tout tremply d'afection pour l'honorer et luy faire service très humble et à vous aussy, Monsieur mon cher fils, que je suplye de n'en point douter et de m'onorer tousjours de vostre bonne grâce et me croire,

Monsieur mon cher fils,

Vostre plus humble tante et mère et très affectionnée servante.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 3 décembre 1618.

Archives nationales, 1 AP 334/230

Sans date - Sedan

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, je n'eusse pas tant demeuré à vous écrire sy j'eusse peu vous mander des nouvelles de Madame vostre mère et sy Monsieur mon mary n'eut esté sy malade de ces gouttes que j'en avois l'esprit tout interdit. Je ne luy en ay point veu encore une plus rude ateinte ny plus longuement travaillé ayant esté douse ou trèsse jours avec des douleurs continuelles; Dieu mercy, elles sont apaisées depuis avant hier, mais sa main de sera de /2/ longtemps en estat d'écrire. C'est ce quy est cause que vous n'avés eu et n'aurés encore de ses lettres. Il m'a commandé de vous en faire des excuse et de vous assurer de son service.

Je ne vous feray point de longues protestations du mien, Monsieur mon cher fils, m'assurant que vous ne doutés point quy ne vous soit très fidèlement acquis. Je vous diray seulement quy me semble que nos devoirs et sumitions n'ont esté guère bien receus puisque l'on en veut délibérer en plain conseil et que l'on met tant à vous en faire réponse. Je croy que /3/ Madame vostre mère trouvera cela aussy bien estrange. Je pensois vous en pouvoir mander des nouvelles et ay attendu d'achever ma lettre que le coche fut près à partir, mais je n'en ay point eu par celuy de Liège, quy vient d'ariver, de quoy je m'estonne fort veu, ce qu'elle m'avoit mandé qu'elle seroit ycy le 20^e ou 23^e de ce mois, il y a bien trois semaines et depuis je n'ay rien apiris. Je finiray donc celle-cy après vous y avoir baisé très humblement les [mains] et assuré véritablement que je suis

Monsieur mon cher fils,

Vostre plus humble tante et mère
et très affectionnée servante

Elisabet de Nassau

Je n'ay point encore seu particulièrement de vos nouvelles par Monsieur de Rignac, mais seulement receu la lettre quy vous pleu de m'écrire.

107

24 décembre 1618 - Sedan¹³¹

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, vous ne vous prometterés rien quy ne soit très véritable en vous assurant que je vous honore parfaitement, et que je chéris sur toute chose la faveur de vostre bonne grâce et que je désire en mériter la continuation par mes services très humbles. Je say bien que personne au monde ne vous en peut avoir voué de plus fidelles que moy, quy me réjouis fort, Monsieur mon cher fils, de l'espérance que vous continués à me donner que nous aurons bientost l'honneur de vous voir.

Je n'en veut point douter puisque nous avons celuy d'avoir ycy Madame vostre mère, qui m'a dit, que vous aviés eu du /2/ Roy la permission d'y venir et l'agrération en laquelle vous m'avés mandé que l'on vous portoit tant de difficultés.

Je reçoÿ trops de contantement de les savoir levées pour ne le vous point tesmoigner, et me sens trop afligée de la faveur qu'il vous plaît me faire de mander ceste broulerye de Monsieur le Conte avec le prince de Vaudémont pour ne vous en randre grâce très humble ; mais nous demeurons bien estonés et touchés de déplaisir de voir qu'il y a eu égalité au nombre de ceus quy ce sont oferts pour les servir. Cela tesmoigne quy n'y a pas tant de bon François quy seroit à désirer.

C'est un grand changement que ceste disgrâce de Monsieur Deagen, veu son crédit. Quelque uns croient /3/ qu'il la surmontera, mais vous le pouvés bien mieus savoir que ceus quy ont ceste opignon.

Il ya aujourd'huy huit jours que je vous écrivis, bien à la hâte, l'arivée de Madame vostre mère, et croiois réparer ceste faute par un laquais que j'estimois qu'elle vous envoiroit ; mais elle a voulu atendre de vos nouvelles. Vous en aprenrés toute bonnes d'elle, Dieu mercy, car elle se porte tout autrement bien qu'elle n'a fait ; de quoy j'ay un extrême contantement, et que son voïage a esté si heureux. L'on nous mande que tous les ordres de cest estat la bénisse et ont recongnu que sa présence y a esté utile. Elle y est en grand respect et considération. C'est sur ce mot que je finiray, y joignant la protestation que je suis comme m'y oblige la calité,

Monsieur mon cher fils,

Vostre plus humble tante et mère
et très afecionnée servante.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 24e dé^{bre}.

Archives nationales, 1 AP 334/231

-=-

Jean Luc Tulot, F 22000 Saint-Brieuc, 10 avril 2008

¹³¹ Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 131-132.